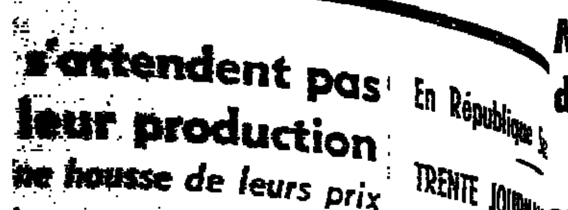


...ENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 10215 — 42 PAGES — SAMEDI 3 DÉCEMBRE 1977



Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,60 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,75; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 35 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 rls; Italie, 350 L.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 17 esc.; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 22
5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

M. Soares envisage de rester au pouvoir à Lisbonne avec le soutien communiste

LIRE PAGE 10

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

« Sursaut national » en Afrique du Sud

...biscité par ses compatriotes ...s, M. John Vorster, premier ...stre d'Afrique du Sud, a ...ficié, le 30 novembre, d'un ... de marée » électoral jamais ... Pretoria depuis 1948. Avec ... trente-quatre sièges sur ... soixante-cinq au Parlement, ...rti national, qui soutient sa ...ique, dispose d'une majorité ...re à faire rêver bien des diri...ts occidentaux. Ses adver...s, victimes de leurs divisions, ...ent du terrain, même s'ils ...pensent ce recul par une cer... clarification. Le parti ...ressiste fédéral, hostile à ...rtheid, devient — avec 17 % ... suffrages — la principale ...sition officielle, alors que le ...l de la nouvelle République, ... positions ambiguës, est mis ...la touche.

... triomphe de M. Vorster — ... le souligne aujourd'hui à ...hington — n'est pas « sur...ant », même si son ampleur ...passé les prévisions. Inquiets ...nt la montée des périls ra...x, irrités par les pressions ...nationales, scandalisés par la ...obation unanime dont ils sont ...et, les descendants des Boers ...resserré les rangs autour de ... leader. Celui-ci interprétera ... sursaut national » comme ... invite à la fermeté ; il a ...uré, dès jeudi, qu'il avait ...mais les moyens de faire ... sur la scène internationale.

... Vorster va pouvoir égale...t imposer sans difficulté sa ...re conception de l' « ou...e », et faire adopter rapi... les projets constitution... gouvernement, qui visent ...ois Parlements distincts ... Blancs, les Métis et les ...es. Une « réforme », qui ...lement ne changera rien ...t des dix-huit millions de ...mais rencontre déjà l'hos... de ceux-là mêmes qu'elle ...erne. Pour le reste, les in...ons du « pouvoir pâle » ... évidentes : « Pretoria, a-t-on ...té jeudi, ne modifiera pas ... attitude sur les questions ...les et la sécurité.

...pposition blanche a raison ...raindre une nouvelle aggra...n de la répression qui frappe ...urd'hui durement les jour..., les lycéens noirs, les libé..., tous ceux qu'un maintien ...vide de l'apartheid poussera ...nsiblement à la violence. ...timisme affiché aujourd'hui ... M. Vorster est-il, dans ces ...itions, bien justifié ? Les ...ions du 30 novembre, pour ...taculaire que soit leur résul... n'expriment jamais — pour ...endre l'expression de ...Claude Cheysson — que l'opi... de « la majorité écrasante ...e petite minorité ».

...enacée, chaque jour un peu ..., par un développement de la ...illa urbaine, l'Afrique du Sud ... affronter, dans l'immédiat, ...tres périls. Rien n'a été dit ...ant la campagne électorale au ...t de la Namibie et de la ...désie. Ce silence est lourd ...signification. Avec plus d'un ...ion et demi de chômeurs, une ...ation persistante, des indus...ls et des financiers moroses, la ...ation économique est inquié...le. Des milliers de jeunes ...rs errent depuis des semaines ...s les rues des « townships », ...sant le système d'enseigne...nt séparé : leurs professeurs et ...ne les conseillers municipaux ... démissionné de leur poste. ...gt-huit journalistes noirs ont ...rché mercredi sur le quartier ...éral de la police pour deman... la libération de sept cent ...torze détenus. Une bombe a ...losé dans un train postal ...re Pretoria et Johannesburg.

...Commentant ces événements, ... se déroulaient le jour même ... scrutin, le ministre de la ...ice a dénoncé une fois de plus ...tion de « terroristes détermi...s ». L'adjectif mérite d'être ...enu. Il est des circonstances ... un renforcement continu des ...x « déterminations » rivales ...nstituent le plus mauvais des ...sages.

(Lire nos informations p. 6.)

LE DIALOGUE ISRAÉLO-ÉGYPTIEN

Le président Carter s'accommoderait d'un accord séparé

Le chassé-croisé diplomatique se poursuit au Proche-Orient, où la conférence du Caire a été reportée. La réunion prévue dans la capitale égyptienne, et à laquelle ne doivent officiellement assister, outre les Égyptiens et les Israéliens, que les représentants de Washington et des Nations unies, s'ouvrira seulement le 13 décembre. La réunion des adversaires du président Sadate, prévue à Tripoli « à partir de jeudi », commence ce vendredi. Les délégations syrienne, irakienne, sud-yéménite et palestinienne — cette dernière étant dirigée par M. Yasser Arafat — sont arrivées jeudi soir dans la capitale libyenne.

D'autre part, l'Irak, dont un haut dirigeant vient de se rendre à Moscou, maintient sa convocation d'un second « sommet du refus » à Bagdad.

Aux Nations unies, le délégué d'Israël a déclaré jeudi que « les Arabes palestiniens » doivent être représentés aux négociations de paix, et que son pays est « prêt à relever le défi posé par l'initiative courageuse du président Sadate ».

Pour leur part, les Etats-Unis envisagent, comme l'expose ci-dessous notre correspondant, de s'accommoder d'un accord signé entre l'Egypte et Israël si les adversaires du président Sadate ne se rallient pas à un règlement global.

De notre correspondant

Washington. — M. Carter, qui avait déjà donné sa bénédiction enthousiaste à la rencontre de Jérusalem, entend poursuivre sur sa lancée et encourager le dialogue direct entre Israël et l'Egypte, y compris — mais ceci n'est pas encore formulé — son ultime conséquence, que serait un accord séparé.

Telle est la position qu'après quelques jours d'hésitation, son administration a mise au point et que le président a exposée, au moins en partie, devant la presse, mercredi 30 novembre. Certes, à ses yeux, l'objectif reste toujours un « *règlement d'ensemble* » incluant toutes les parties. Il souhaite encore que la Syrie, la Jordanie, le Liban, « *les Palestiniens* », et aussi l'Union soviétique se joignent peu à peu au dialogue qui va s'ouvrir au Caire. Mais si cela n'a pas lieu, on ira tout de même de l'avant. Le dialogue direct est en soi un résultat important, plus important que tout ce que les Américains peuvent faire en matière de « *bons offices* ». En outre, le président s'est avisé que l'Egypte, première puissance du monde arabe, trois fois plus peuplée que les trois autres pays voisins d'Israël pris ensemble, et « *de loin la plus grande force militaire* », avait les moyens de décider de la paix ou de la guerre dans la région.

Une dynamique puissante

Dans ces conditions, la dynamique de la paix déclenchée par M. Sadate est jugée ici plus puissante, à condition d'être épaulée, que cesse l'agitation déclenchée par un « *front anti-capitulation* », que l'on a moins tendance à surestimer ces derniers jours. M. Carter n'a certes pas voulu accabler le président Assad, dont il a dit, au contraire, qu'il voulait sincèrement la paix avec Israël. Mais si les événements devaient prouver le contraire, alors une « *autre voie* » (sous-entendu celle d'une paix séparée) pourrait être choisie. Aussi bien, malgré les amabilités répandues à l'adresse de tous, y compris de l'U.R.S.S., le sens des propos du président est clair : l'Amérique mettra tout son poids derrière le président égyptien, *en veillant seulement à ce* qu'il ne soit pas trop coupé de ses arrières arabes. Washington continuera de conseiller la modération à l'Arabie Saoudite, à la Jordanie et à la Syrie. Dans certains cas, a relevé le président, « *notre influence a été heureuse* ».

« *L'Egypte, Israël et nous-mêmes*, a-t-il notamment déclaré, *avons tous adopté la position, tant publiquement qu'en privé, qu'un accord de paix séparé entre l'Egypte et Israël, excluant les autres parties, n'est pas désirable. Cette position s'appuie sur l'espoir tout à fait concret qu'un règlement peut être élaboré par toutes les parties concernées. Si, à une date ultérieure, il devient évident que la Jordanie ne veut pas la paix, ni la Syrie, ni le Liban, alors une autre voie pourrait être suivie. Mais nous n'avons certainement pas encore atteint ce point. Je pense que les autres dirigeants arabes veulent la paix avec Israël (...). Il ne fait aucun doute, dans mon esprit, que le président Assad veut la paix avec Israël, que le roi Hussein veut aussi la paix avec Israël.*

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 3.)

Désaccord à Genève

Les négociations sur les matières premières sont suspendues

Les négociations qui s'étaient engagées à Genève entre les pays industrialisés et le tiers-monde sur la constitution d'un fonds de stabilisation des matières premières ont été suspendues jeudi 1er décembre. Cette rupture est intervenue à l'initiative des pays du tiers-monde, qui dénonce l'absence de volonté politique de leurs partenaires.

De notre correspondante

Genève. — Personne n'a été surpris de la suspension — survenue jeudi soir 1er décembre, — des débats de la C.N.U.C.E.D. (conférence des Nations unies pour le commerce et le développement), sur le fonds commun de stabilisation des produits de base, ouverts le 7 novembre au Palais des nations à Genève. Cette rupture, rendue officielle par le président jamaïcain de la conférence, M. Herbert Walker, à l'issue de la séance plénière, avait déjà été annoncée le 30 novembre en fin d'après-midi, dans un communiqué publié par le groupe dit des « 77 », représentant les cent quinze pays en développement membres de l'ONU.

ISABELLE VICHNIAC.

(Lire la suite page 40.)

Les difficultés de la majorité

M. Jacques Chirac fera part mercredi de ses préoccupations au chef de l'État

● Les leaders du groupe R.P.R. — MM. Chirac, Guéna, Debré, Labbé — *n'ont pas voté le projet de loi relatif à l'indemnisation des rapatriés*, adopté par l'Assemblée nationale dans la nuit de mercredi à jeudi. C'est la première fois depuis son départ de l'hôtel Matignon, en août 1976, que le président du R.P.R. s'abstient dans le vote d'un projet de loi déposé et *défendu par son successeur à la tête du gouvernement*.

● M. Jacques Chirac, qui n'avait pas rencontré M. Giscard d'Estaing en tête à tête depuis le 29 mars dernier, après son élection à la mairie de Paris, a demandé jeudi 1er décembre une audience au chef de l'Etat. Le porte-parole de l'Elysée, M. Jean-Philippe Lecat, a indiqué que le chef de l'Etat recevrait le président du R.P.R. le mercredi 7 décembre, à 18 heures.

Le président de la République devait recevoir M. Michel Debré, ancien premier ministre, R.P.R., ce vendredi à 17 heures.

● Un autre signe de nervosité *dans la majorité* est apparu avec les déclarations de M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire général du parti républicain, qui, devant le bureau politique de sa formation, a indirectement critiqué le premier ministre en demandant « une politique sociale hardie et vigoureuse » et des « réformes concrètes ».

Le communiqué du R.P.R., annonçant la démarche de M. Chirac, précise que celui-ci a reporté à une date ultérieure l'émission du « Club de la presse » d'Europe 1 à laquelle il devait participer, dimanche 4 décembre, ainsi que les voyages qu'il devait effectuer du 7 au 9 décembre dans le Val-d'Oise et dans le Rhône. Il souhaite, en effet, ne pas s'exprimer publiquement avant son entrevue avec le chef de l'Etat.

Par son initiative, M. Chirac veut tout d'abord manifester sa déférence envers le président de la République, exprimer sa fidélité à la majorité et souligner ses sentiments unitaires. Depuis son voyage en Seine-Maritime, le 22 novembre, où il a notamment rencontré M. Jean Lecanuet, M. Chirac se présente avec insistance comme le champion de l'union de la majorité. En se rendant auprès de M. Giscard d'Estaing, il souhaite établir qu'il n'a nullement le comportement d'un « diviseur » comme le reproche lui en avait été fait notamment lors des élections municipales. Son geste tend à mettre fin à ce procès d'intention.

Le président du R.P.R. veut aussi faire part au chef de l'Etat des impressions qu'il a recueillies depuis le 7 octobre dans quinze départements, à travers soixante-douze circonscriptions, sans compter celles de Paris et de la Corrèze. Il veut lui communiquer deux convictions essentielles qui sont les siennes : d'une part, malgré l'échec de l'union de la gauche, l'opposition ne doit pas être considérée comme d'ores et déjà battue.

ANDRÉ PASSERON.

(Lire la suite page 13.)

LA « GRÈVE NATIONALE »

- Le mouvement a été peu suivi dans le secteur privé (page 37) ;
- Les coupures de courant vont se prolonger (page 42).

AU JOUR LE JOUR

Longs manteaux

La gauche française serait-elle la gauche des longs manteaux ? Elle a je ne sais quoi de morne et d'hivernal. Ainsi, c'est toujours au temps de bise et de froidure qu'elle manifeste sa force. Pas de courrier ce jour, on fait grève. Et tous les amoureux ont un peu plus le cœur à droite. Et Peynet un peu plus de peine. Patience, ce n'est là qu'une averse. Avec les P.T.T., l'E.D.F. D'ordinaire, la grève des électriciens est programmée impeccablement pour vous frigorifier au saut du lit. Et, si légitime soit-elle, les citoyens se rebiffent en enfilant le patolon : « Brrr... la gauche quand même ! »

D'être froide, grêleuse, neigeuse, que la gauche prenne garde de devenir impopulaire ! On la voudrait jolie, lumineuse, et qu'elle n'embêtât point le peuple sous prétexte d'ennuyer les députés. Qui n'a rêvé d'une gauche accorte et en jupette, sans longs manteaux, déclinant son verbe et son action au long de mai, juin, juillet...

XAVIER GRALL.

Un entretien avec M. Monory

« Il faut redonner la priorité à l'industrie »

« Nous sommes en guerre », constate M. Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, dans l'interview accordée au « Monde » qu'on lira page 39. Seule une industrie forte, selon lui, peut permettre à la France de relever le double défi qui lui est lancé par l'industrialisation de certains pays en voie de développement et l'exaspération de la concurrence internationale. Il faut donc redonner la priorité à l'industrie.

Le ministre préconise, à cet effet, un retour à la liberté des prix industriels et à la vérité des tarifs des entreprises publiques, ainsi qu'une modification de la fiscalité, afin d'inciter les actionnaires et les chefs d'entreprise à renforcer les fonds propres des entreprises. Mais plusieurs de ces suggestions paraissent, en vérité, peu compatibles avec le plan Barre.

Les trois Frances

par ANDRÉ PIETTRE (*)

Tous les pays développés — sauf les pays socialistes — ont adopté la fameuse distinction des trois pouvoirs selon Montesquieu. Leur séparation ne signifie pourtant pas leur égalité : l'un a toujours dominé les autres, le législatif pendant longtemps en France, le « gouvernement des juges » un certain temps aux Etats-Unis, l'exécutif aujourd'hui dans la plupart des pays.

Cette distinction ne vaut toutefois que pour l'Etat. Aujourd'hui, c'est la nation elle-même qui est *divisée en plusieurs pouvoirs*. Or cette division se traduit chez nous par la juxtaposition de trois Frances : la France politique, la France sociologique et la France culturelle.

Il est très curieux de remarquer que ces trois entités se combinent, se combattent ou se complètent de façon différente, et de cette différence dépend largement le destin national.

La *France politique* est hélas ! divisée en deux fractions pratiquement égales : ce qui s'appelle la « gauche » et ce qu'On nomme la « droite ». Cette France politique, c'est celle des partis, renforcée par les puissances économiques et sociales : à droite, le patronat, à gauche les syndicats (nous parlons, bien entendu, en termes généraux).

Il est de toute évidence que cette division ne répond nullement à la *France sociologique*, qui *dans son ensemble* est au centre. Ce centre même ne cesse de s'élargir entre les grandes fortunes qui tendent à s'amenuiser et les faibles revenus qui tendent à s'élever. Deux faits illustrent cette extension du centre : la progression de l'épargne des ménages même en temps d'inflation, et celle de la propriété privée immobilière. Il faut savoir que, entre 1954 et 1975, la proportion de propriétaires de logements est passée de 37 à 47 %. D'un mot, si toute une partie de la bourgeoisie tend à se vulgariser, le peuple, lui, s'embourgeoise...

La discordance entre la géographie politique de la France et son aire sociologique a été reprise par M. Giscard d'Estaing comme une des orientations de sa pensée et un des thèmes-clés de sa *Démocratie française*.

A côté de ces deux Frances, la *France culturelle* parle, publie, professe. *Elle était sous la Troisième République* assez divisée : l'enseignement « laïque » était fondamentalement à gauche ; le secondaire était à l'image de sa clientèle sociologique ; l'Université oscillait suivant les facultés ; une large partie de l'*intelligentsia* était à droite : l'Académie française accueillait les leaders de l'Action française.

A présent, surtout depuis 1968, la majeure partie de l'intelligentsia se situe à gauche. La « révolution » de mai (car c'en est une) a permis en particulier à ses jeunes représentants de devenir une puissance dans l'Université : en 1960, on comptait 4 131 assistants pour 9 130 emplois dans l'enseignement supérieur ; ils étaient en 1976 (avec les maîtres-assistants qui n'existaient pas en 1960) plus de 30 000 sur environ 39 000 emplois.

(Lire la suite page 13.)

(*) Membre de l'Institut.

« L'ARGENT DE LA VIEILLE », de Luigi Comencini

Un rire de combat

La plus cocasse et la plus cruelle des histoires, une brillante réussite de la comédie italienne, le meilleur film de Luigi Comencini.

Dans un bidonville, aux environs de Rome, Peppino et Antonia attendent avec anxiété l'arrivée de la « Vieille ». La Vieille est une richissime Américaine qui, chaque année, les invite à disputer contre elle et son chauffeur d'interminables parties de « scopone scientifico », une sorte de belote très populaire en Italie. Plumer la Vieille au scopone est le rêve de Peppino et d'Antonia. Le rêve aussi des habitants du bidonville, supporters passionnés des deux joueurs.

Cartes en mains, voilà donc, une fois encore, Peppino et Antonia face à leurs adversaires. Selon la coutume, ils disposent d'un million de lires « prêté » par l'Américaine. Le tournoi qui commence va se prolonger plusieurs jours. Les premiers soirs, Peppino et Antonia perdent non seulement le million prêté mais quelques milliers de lires qu'il leur faut emprunter à droite et à gauche. Et puis, brusquement, c'est le miracle : un gain de 7 millions. Que faire ? Empocher le magot ou poursuivre ? La milliardaire, qui vient d'avoir une attaque et que l'on croit moribonde, exige de reprendre la partie en jouant maintenant à quitte ou double. Nuit hallucinante. Peppino et Antonia ne cessent de gagner. Le bidonville est en folie. Au matin la mise atteint 450 millions de lires. Hébété, Peppino abat une carte. C'est la mauvaise. Les 450 millions retournent à leur coffre-fort d'origine.

JEAN DE BARONCELLI.

(Lire la suite page 27.)

LA TÉLÉVISION EN QUESTION

Les conclusions du rapport Caillavet sur la dégradation des programmes

(Lire page 30.)

idées

FEMMES

Le point de vue de...

MILÉNA NOKOVITCH

Une position d'arbitre

Membre des clubs Perspectives et Réalités, Miléna Nokovitch est l'auteur d'un livre récemment paru : Ce que femme veut. *(Editions André Bonne, 160 p., 24 F.)*

SI Charles de Gaulle a pu être qualifié de prophète en son temps, Valéry Giscard d'Estaing peut, à coup sûr, se voir créditer *d'une fantastique intuition politique. Je sais bien que* mes termes pourront paraître outranciers ou flatteurs à certains, mais c'est parce que bon nombre ignorent à quel point l'actuel président de la République incarne — *mieux encore qu'en mai 1974* — l'espoir d'une majorité de femmes françaises.

Nous ne sommes plus dans le domaine de la raison et de la logique. Nous sommes dans celui de l'esprit et du cœur. L'an prochain, en mars 1978, les Français et les Françaises de tous bords auront à choisir et définir un type de société.

Je crois — comme bon nombre de femmes — que Valéry Giscard d'Estaing *est en mesure de promouvoir une société libérale* et juste qui tienne à la fois compte des apports du socialisme français à l'histoire de notre pays et des acquis de l'économie libérale, dont il est l'un des principaux gérants, aujourd'hui.

La *majorité* actuelle est moins *conservatrice* que ne le prétendent les tenants *de l'alliance socialo-communiste* — qui, par parenthèse, n'existe plus que sur le papier et dans le cœur de certaines populations très respectacles. La France est moins coupée en deux *qu'on ne le dit*... Elle ne l'est, nous le savons maintenant, qu'en raison *du mode de scrutin employé depuis vingt ans.*

C'est en réfléchissant à ces problèmes, avant mars 1978, que les femmes pourraient faire l'économie d'un féminisme dépassé ou d'une révolution inutile.

C'est pour cela que je milite en faveur des réformes susceptibles d'améliorer *notre* société, *sans pour* autant en saper les fondements.

Le rôle des femmes dans la vie économique à l'échelon national et mondial a *été étudié* et souvent diversement commenté. Mais ces *études, réalisées par des spécialistes*, sont surtout destinées à des interlocuteurs informés ou sensibilisés. Les autres — la majorité des femmes — connaissent mal leur influence sur les facteurs économiques et se sentent d'ailleurs peu concernées.

Les femmes ont une *position* d'arbitre dans notre société. *Elles* représentent plus d'un tiers de la population active mondiale — 582 millions sur 1 637 millions ; 35,3 % dans les pays développés et 64 % dans les pays en voie de développement. Les Françaises arrivent au premier rang des femmes actives, devant *les Allemandes*, les Anglaises et les Scandinaves (seule exception, les *pays* de l'Est). Alors, pourquoi ne pas tout mettre en œuvre pour faciliter et centraliser cette activité encore sous-estimée ?

Une législation d'avant-garde se met en place chez nous. Pour *la première fois, on décide de prendre* en compte la situation des femmes dans *leur statut de mères de famille et de productrices.* Le congé parental est à l'intersection de ces deux pôles. C'est là, *peut-être, le « vouloir » fondamental* de nos contemporaines que d'essayer de réconcilier les tâches éducatives et familiales et le travail sous toutes ses formes, *unique* voie d'insertion *sociale* et relationnelle dans les sociétés très développées.

N'est-ce pas là la première étape vers une vie plus qualitative de toutes les structures sociales ?

L'humanisation des structures sociales ne passe pas seulement par la croissance économique, mais *par l'équilibre de certaines* forces mises en présence, telle l'intégration plus juste des *femmes*. Quelques femmes dans le gouvernement ne changent pas la face des choses, *mais des millions* de femmes animées de la même volonté de mieux participer à l'édification d'une société plus vivable, plus paisible, plus juste... oui.

L'harmonisation entre la vie familiale et la vie professionnelle *qu'ont toujours souhaitée* les femmes pourrait ne plus être un rêve ou une utopie, *mais une réalité.*

De la pudeur

par TAHAR BEN JELLOUN

NOUS vivons une époque bruyante. Manque le silence, comme bientôt l'air et l'eau potable. Pas n'importe quel silence. Celui né de la pudeur, non de la lâcheté. Celui qui s'impose après la délation, l'ignominie, ou tout simplement le bavardage institutionnel. Le silence comme présence de l'émotion nue, devant la mort et le tragique de l'innocence. Une autre parole. Un autre regard : le repli vers le territoire de l'absence.

On parle beaucoup trop. On parle fort pour étouffer davantage l'essentiel, le vrai. On pratique la répétition. On dramatise. On séduit. On ment. Et on rit peu. On danse peu aussi. Pas assez.

Il va falloir libérer la planète et l'époque. Elles sont encombrées de démence ordinaire, d'uniformité et de béton. Tout cela est la faute à la lourdeur.

L'époque étouffe : elle réclame un peu plus de légèreté, c'est-à-dire davantage de silence.

C'est aussi manquer de pudeur que d'avoir inventé le troisième âge. L'Occident a la manie de la classification. Il classe les hommes comme il classe les continents. Les personnes âgées seraient-elles le tiers-monde de la société européenne ? Ne répondant plus aux critères de la rentabilité, on les sépare de la vie, on les écarte, on les installe dans l'antichambre de la mort.

En tout cas, ailleurs, sous-développement, misère, pauvreté, ne sont pas arrivés à déposer la personne âgée dans le territoire de l'exclusion et de la mort lente. Au Maghreb, par exemple, il n'y a pas d'hospice ni d'asile pour les vieillards. Cela viendra peut-être avec la vie moderne. Pour le moment, les vieux continuent d'être une source de sagesse, d'amour et de respect.

On affirme facilement en France que la condition de la femme musulmane est des plus révoltantes : voile, claustration, répudiation, polygamie, etc. C'est vrai. La femme musulmane, surtout dans les milieux traditionnels, n'a pas toujours droit à la parole. Elle est dominée, exploitée, annulée dans son corps et sa subjectivité. Son infériorité est instituée, légalisée. Elle est exclue de la vie. Sa voix est souvent étouffée et, même quand elle arrive à se faire entendre, elle est dévalorisée.

Et pourtant, la femme musulmane, tenue dans l'ignorance de ses droits — car l'islam et le code de statut personnel lui accordent des droits — arrive parfois à ébranler le système qui la maintient dans cet état : en avançant dans l'âge, en devenant mère, en s'approchant de la « sagesse ». Il faut comprendre que, ce qui a toujours fait peur à cette société, ce qui fut et continue d'être sa hantise, comme dans les sociétés méditerranéennes, c'est le déshonneur. Et l'honneur, comme d'ailleurs dans la civilisation judéo-chrétienne, trouve souvent son origine dans la préservation des mœurs et de la morale.

A partir du moment où le risque du déhonneur est dépassé, autrement dit, à partir du moment où la femme est totalement assujettie et installée dans l'ordre (qu'elle défendra à l'occasion), elle retrouve certains de ses droits mis en sommeil : la parole, le pouvoir de décision, l'initiative de l'action, le droit au refus, le droit à la différence.

C'est peut-être tard. C'est même trop tard. Car ce n'est plus la parole d'une femme libre. Ce n'est pas une parole de femme.

Désexualisation

par EDITH KOSMANEK (*)

RAPPELONS le chiffre de la honte : 1 500 milliards de francs lourds dépensés annuellement sur la planète pour l'armement, soit un montant voisin du PIB français. Cette accumulation d'armes, « monstrueuse et démentielle », ne peut que préparer la « gigamort » prévisible avant l'an 2000, après la « mégamort » de la seconde guerre mondiale, cela pour reprendre des termes chers au professeur Kastler.

On ne peut que féliciter les hommes qui élèvent la voix pour dénoncer vigoureusement cette folie ; mais ce qu'ils ne soulignent jamais, fussent-ils prix Nobel, c'est que cette immonde œuvre de mort est une œuvre exclusivement masculine, une « multi-bandaison tous azimuts », car manifestement ces engins de mort extrapolent la flèche sexuelle du mâle.

Ah ! si le mâle s'était contenté d'afficher en permanence une représentation stylisée et inoffensive de son obsédant sexe : la cravate ! Non, il manifeste perpétuellement sa préférence pour la tuerie en multipliant les « maxi-zizis » meurtriers.

L'ampleur de la course aux armements donne aussi la mesure de l'ignorance et du conditionnement de la femme. Pourquoi continuer à donner la vie dans un monde aussi notamment dominé par les pulsions d'asservissement et de mort du mâle ? Pourquoi continuer à offrir complaisamment son bas-ventre en cible à la flèche sexuelle du mâle pour un accouplement grotesque, digne de chimpanzés, pas même nécessaire à la reproduction ?

Mais la femme est matraquée dès son enfance par un modèle de « séductrice-reproductrice » aussi ridicule qu'omniprésent. Quel combat pour y échapper et ne plus se faire naïvement l'éternelle complice de son propre asservissement !

Il est tout de même une voix masculine qui, de temps à autre, clame une vérité fondamentale. Ainsi Jean Cardonnel : « Un monde de baiseurs sexuels engendre une société où l'on se baise moralement. Il faut abolir la condition ridicule des partenaires sexuels pour en finir avec l'hypocrisie et la cruauté des partenaires sociaux. »

Le déploiement de la vie

On réussit déjà, paraît-il, à fabriquer, in vitro, *des embryons humains asexués : voie pleine d'espérance ! Armement et sexualité sont intimement liés, et le désarmement n'ira donc de pair qu'avec la désexualisation, libération fondamentale de l'être humain. Mais pendant combien de décennies, combien de siècles l'imposture prévaudra-t-elle encore qui fera croire aux jeunes, par tous les moyens, que le couronnement de leurs efforts, de leur jeunesse, c'est l'asservissement mutuel par le sexe ! C'est l'absence si flagrante de fraternité, de solidarité dans la société actuelle qui fait que la majorité des jeunes « compensent » encore par le sexe et ne peuvent, à plus ou moins long terme, qu'en être aigris.*

Il y a deux millénaires déjà, un juif prophétique osait dire qu'il convenait de se faire eunuque en vue de la vie nouvelle (« Comprenne qui pourra », aurait-il ajouté). Cette audace, parmi beaucoup d'autres, aura contribué à sa mise en croix. On cherche toujours à éliminer ceux qui proclament des vérités prophétiques : ils dérangent trop, ils déstabilisent, dirait-on aujourd'hui.

Les mâles bénéficient encore actuellement d'une rente de situation datant de l'ère où prévalait la force bestiale : ils ont alors occupé les postes de commande et ne tiennent pas à les lâcher : on constate qu'ils nous ont légué un monde d'une cruauté effarante

L'humanité ne décollera du terrain de la bestialité que par l'irruption massive des femmes dans la vie publique, aux postes de décision. Libérées de l'asservissement sexuel et domestique, elles pourront réorienter l'appareil productif vers les œuvres de vie, avec prise en charge collective des besoins de base.

Le déploiement universel de la vie sera alors amorcé.

(*) Assistante à l'université de Paris-I.

Esquisse

PRESQUE tout le monde s'est accordé pour exclure de l'espèce humaine les terroristes allemands. Je ressens cela comme une sorte de lynchage moral. Les gens unanimes sont souvent effrayants.

Dans ce pays, on meurt pour avoir voulu maigrir. D'où vient cette obsession de nos contemporains ? Veulent-ils réduire, en maigrissant, la pesanteur de l'existence, le poids des gestes et des jours perdus ?

Le gouvernement est rempli de sollicitude pour les retraités. Il entend qu'on leur enseigne l'usage de leurs loisirs, qu'on leur apprenne à ne plus travailler, comme on apprend aux alcooliques à ne plus boire.

Ils règnent sur de minuscules territoires, mais leur jalousie ni leur présomption ne se connaissent de limites. S'ils croient apercevoir un concurrent, vous les entendez grincer, gémir et déverser leur hargne sous le couvert de la moquerie. Rien ne surpasse en mesquinerie les ambitions déçues et inavouées, les rancœurs qui prennent le ton de la légèreté.

Que d'efforts déployés, de sacrifices consentis pour obtenir une parcelle de pouvoir ! Devenir Dieu, ou monarque, cela vaut peut-être qu'on s'y emploie. *Mais chef de bureau ?*

FRANÇOIS BOTT.

Trois visages

par GABRIEL MATZNEFF

TROIS femmes. L'épouse d'un prêtre, une photographe, un écrivain. Trois visages de la féminité, trois vocations, trois destins.

Samedi, veille de la fête de la Présentation de la Vierge au temple, un service funèbre sera célébré pour le repos de l'âme du Père Pierre Struve. C'est, en effet, le 3 décembre 1968 que le Père Pierre Struve, alors qu'il se rendait chez des malades, a trouvé la mort dans un accident d'automobile. Prêtre orthodoxe, médecin dans le douzième arrondissement de Paris, marié et père de quatre enfants, mon ami Pierre Struve était un homme de prière et d'action, un contemplatif et un missionnaire, un guérisseur des âmes et des corps. Il était le « serviteur vigilant » dont parle l'Evangile, et l'être le plus limpide que j'aie connu. Il avait cette pureté dont il est dit, aux Béatitudes, que ceux qui la possèdent verront Dieu.

La présence de sa femme à ses côtés a joué un rôle essentiel dans l'extraordinaire rayonnement du Père Pierre Struve, comme prêtre et comme médecin. C'est en voyant vivre les femmes de nos prêtres que nous, orthodoxes, pressentons le lien existant entre les sacrements de l'eucharistie, du mariage et de l'ordre. Quelques mois avant la mort de son mari, Tatiana Struve avait publié une captivante étude sur la vocation de la femme (1). Elle y montre que l'amour de la femme permet seul à l'homme qui vit dans le siècle d'échapper au morcellement, au narcissisme érotique, et d'atteindre à l'unité intérieure.

De ce sacrement de l'amour, Pierre et Tatiana Struve furent l'incarnation vivifiante. Jamais Pierre Struve n'aurait pu se donner si totalement à ses malades et à ses paroissiens s'il n'avait été, dans cette œuvre, épaulé par sa femme. L'un et l'autre, l'un grâce à l'autre, aidés de leurs enfants, ils avaient fait de leur vie entière une église, exactement définie par le mot de saint Paul aux Corinthiens : « Vous n'êtes pas à l'étroit chez nous. »

* * *

Si, comme nous le croyons avec force, la beauté est une icône de Dieu, Irina Ionesco est, elle aussi, à sa manière et au sens propre du terme, une théologienne ; elle aussi, en témoignant de la beauté de la créature et de l'étrangeté du monde, nous transmet son expérience du divin. Je songeais à cela en découvrant, d'un regard émerveillé, son nouvel album de photographies, qu'accompagne un texte de Robbe-Grillet, « Temple aux miroirs » (2).

Jamais la dimension religieuse de l'art de la célèbre photographe ne m'était apparue avec une semblable netteté. Irina Ionesco appartient à la même famille spirituelle que Baudelaire et Gustave Moreau : son érotisme est un érotisme mystique, et nous sommes, avec elle, transportés à Palmyre, aux fêtes d'Osiris, dans le temple d'Astarté. Robbe-Grillet l'a d'ailleurs fort bien compris, dont le commentaire ne se départ pas un instant d'une gravité toute sacerdotale.

* * *

Irina Ionesco a été marquée par l'aventure surréaliste. C'est cette même tradition surréaliste qui, semble-t-il, est à l'origine des injustices et des excès auxquels Annie Le Brun s'abandonne dans son cruel et beau pamphlet « Lâchez tout » (3), dont Jacqueline Piatier a récemment rendu compte (4). « Lâchez tout », un titre curieux pour un livre qu'une fois ouvert je n'ai pas lâché avant d'être parvenu à sa page ultime.

La joie aussi vive qu'inattendue que m'a donnée ce livre d'Annie Le Brun ne doit rien aux idées qu'elle y exprime, ou presque rien. Par leur pessimisme, mes idées sur la femme et sur le couple rejoindraient plutôt celles des néo-féministes qu'Annie Le Brun traverse de ses flèches. L'opinion d'Annie Le Brun sur « le terrorisme idéologique de la femellitude » est toujours intelligente, souvent juste, volontiers imméritée, mais là n'est pas l'essentiel.

Un écrivain, un vrai, c'est une sensibilité soutenue par une écriture. Au-delà de ses absurdes blasphèmes contre la Vierge Marie, au-delà de ses jugements insensés sur des écrivains tels que Victoria Thérame, Claudine Herrmann ou Julia Kristeva, j'ai été conquis par le ton, la griffe, la patte, la musique particulière d'Annie Le Brun. Ce n'est pas parce qu'elles étaient fidèles à la doctrine marxiste que les proclamations de Trotski électrisaient l'armée rouge, *mais* parce qu'elles étaient écrites avec du feu. Trotski, écrivain-né, aux antipodes du sinistre Lénine, dont les livres sont ennuyeux comme la mort, écriture blafarde de pion et de flic. En littérature comme en religion, pour que l'incarnation s'opère, il faut que le Verbe soit.

(1) Mame, 1968.
(2) Seghers, 1977.
(3) Le Sagittaire, 1977.
(4) *Le Monde* du 13 décembre.

MAIS OUI NOUS SOMMES DES GRANDES, DÉJA

LES déclarations de François Mitterrand m'ont émue (1). *Que de fragilité et d'anachronisme dans ce socialisme unisexe qu'il enjoint à « ses » femmes en liberté surveillée de construire.*

Non le féminisme n'est pas notre préhistoire ; il est plus que jamais actuel, le seul porteur d'un projet de changement radical de société. « Le rapport de l'homme à l'homme, c'est le rapport de l'homme à la femme », *disait en substance M. Marx sans que d'ailleurs ses disciples ou la gauche, plus généralement, en aient tiré des conséquences sérieuses pour les révolutions de par le monde.*

Le vrai problème

Il se trouve que les femmes — elles le disent affectueusement puisqu'il est encore temps — ne veulent plus du paternalisme autoritaire de certains chefs politiques, fussent-ils leurs amis et leurs compagnons de route. « Gare à vous, *qu'ils nous disent, à nous les médiévales.* Rejoignez vos quelques circonscriptions électorales. Portion congrue, portion perdue, affirmatif (ou cela va de soi). Dépêchez-vous d'accéder à l'âge de raison. Rompez ! »

Je vous assure, cher François, nous ne sommes ni mineures ni idiotes, nous les féministes. Nous avons grandi à votre insu et différemment de vous sans doute. Voilà le vrai problème, dérangeant au possible jusqu'aux racines de vos habitudes, de vos privilèges, de votre culture masculine.

Si les hommes savaient, si les femmes pouvaient... quel renouveau d'urgence pourtant. Mais j'ai peut-être tort de prendre la mouche. Après tout, ce n'est pas parce que François Mitterrand éternue que le socialisme est enrhumé.

GISELE HALIMI.

(1) Voir *le Monde* du 22 novembre : « *Le féminisme est la préhistoire de l'action féminine... Vous venez d'effacer la préhistoire, mais vous êtes encore dans le Moyen Age. Maintenant, il faut accélérer les étapes pour parvenir à l'âge de la raison.* »

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe
OJD 1975

Commission paritaire des journaux et publications : no 57437.

Le Monde

étranger

Trois visag…

par GABRIEL MATZNEFF

L'IMBROGLIO DIPLOMATIQUE AU PROCHE-ORIENT

Avec l'appui de Washington, le président Sadate peut tout faire
déclare M. Moshe Dayan

De notre correspondant

Jérusalem. — C'est avec surprise et une pointe d'agacement que les responsables israéliens ont accueilli l'intervention américaine auprès du président Sadate, visant à ralentir le rythme de la dynamique de paix dans laquelle s'est engagée l'Egypte. Jusqu'à ce que le raïs décide de prendre le *« taureau par les cornes »*, en supprimant les intermédiaires et les médiateurs pour tenter de résoudre le conflit israélo-arabe, les initiatives diplomatiques émanaient essentiellement de Washington, et c'est le département d'Etat qui menait la danse, à la cadence qui lui convenait, en fonction de la conjoncture.

Il semble bien que cette période soit révolue et l'on n'est pas mécontent à Jérusalem que les Américains aient échoué dans leur tentative de faire renoncer le président Sadate à la conférence du Caire.

En Israël, on craint que l'espacement des contacts israélo-égyptiens ne favorise un durcissement des positions. Mais on reconnaît en même temps que *« les Etats-Unis détiennent la clé de la réussite ou de l'échec de la politique d'ouverture du président Sadate »*. Le ministre israélien des affaires étrangères a même déclaré jeudi, qu'*« avec l'appui de Washington, le chef de l'Etat égyptien peut tout faire et il peut parfaitement se passer du soutien des pays arabes radicaux tels que la Syrie, la Libye ou l'Irak »*. Le général Dayan, qui parlait à la télévision, s'est déclaré convaincu que l'Arabie Saoudite, bailleur de fonds du monde arabe, par ailleurs intimement liée économiquement aux Etats-Unis, n'abandonnera pas l'Egypte. *« Même s'ils désapprouvent du bout des lèvres le tournant actuel de la politique égyptienne, les autres pays conservateurs, du Maroc à l'Iran, en passant par la Jordanie elle-même, resteront dans l'orbite de l'Egypte qui demeure le pays arabe le plus important... »*

Israël, a ajouté M. Dayan, ne signera pas de traité de paix collectif avec les Arabes. *« Nous avons certes donné notre accord à la présence à la séance d'ouverture de la conférence de Genève d'une délégation arabe commune, mais la paix ne sera signée qu'avec chaque Etat séparément (...). La question du territoire de Gaza* (occupé jusqu'en 1967 par les Egyptiens) *devra être réglée avec l'Egypte et celle de la Judée-Samarie* (occupée jusqu'en 1967 par les Jordaniens) *avec la Jordanie. Avec la Syrie, la négociation ne peut être que difficile. »* M. Dayan a exprimé de sérieux doutes quant à la disposition de Damas à signer un traité de paix avec Jérusalem quand bien même Israël évacuerait tout le plateau du Golan, ce dont il n'est absolument pas question, s'est empressé d'ajouter le ministre des affaires étrangères.

avoir pour base que la résolution 242 du Conseil de sécurité ainsi que le « document de travail » israélo-américain. Et M. Moshe Dayan de rappeler, ce qui n'est pas mentionné dans ces documents et qui est pour Israël article de dogme : pas de retrait de « *tous* » les territoires occupés ; pas de négociations avec l'O.L.P. ; pas de création d'un Etat palestinien.

A propos de la conférence du Caire, le chef de la diplomatie israélienne a précisé que, en raison de son caractère préparatoire à la conférence de Genève, elle ne pouvait

Les « vrais Palestiniens »

Pour ce qui est des Palestiniens, Israël n'est prêt à entamer le dialogue qu'avec les habitants de la région, et non avec l'O.L.P. ou des *« exilés »*, a précisé M. Dayan, rejetant ainsi pour la première fois publiquement l'idée de pourparlers avec un ou plusieurs universitaires américains d'origine palestinienne. A cet égard, le président Sadate vient lui-même de conforter le refus israélien d'avoir des contacts avec l'O.L.P. en affirmant que *« les vrais Palestiniens sont ceux que j'ai vus à Jérusalem et non ceux qui gaspillent leur argent dans les cabarets* (1) ». Le ton relativement modéré des déclarations officielles syriennes semble amorcer une évolution analogue de la part de Damas...

Cette situation mouvante n'est pas faite pour dissiper le trouble des habitants des territoires occupés, qui ne savent plus à quel saint se vouer. Une délégation de notables de Naplouse, dirigée par le maire de la ville, M. Bassam Chakah, favorable à l'O.L.P., est à Amman, première étape d'une tournée dans les pays arabes. Comme la plupart des maires de Cisjordanie, M. Chakah est farouchement opposé aux initiatives du président Sadate. En revanche, trois délégations de personnalités du territoire de Gaza et du Nord-Sinaï s'apprêtent à se rendre au Caire pour exprimer leur soutien au dirigeant égyptien. En dépit d'informations publiées par la presse koweïtienne, aucune invitation à la conférence du Caire n'est parvenue pour le moment à des Palestiniens des territoires occupés. Il faut rappeler enfin que ni la Syrie ni l'O.L.P. n'ont encore formellement donné leur réponse négative au président Sadate.

Pour sa part, M. Begin, avant de prendre l'avion pour Londres, où il va accomplir une visite officielle de cinq jours, s'est déclaré optimiste quant à la poursuite des négociations de paix au Proche-Orient. *« Si le roi Hussein de Jordanie en exprime le désir, nous lui ferons parvenir immédiatement une invitation à se rendre à Jérusalem »*, a indiqué le chef du gouvernement israélien.

Intérim.

(1) Il s'agit de l'entretien publié par l'hebdomadaire *Paris-Match* daté du 9 décembre. Le président Sadate y déclare : *« Les Palestiniens ? Il est temps que ceux qui vivent chez nous respectent notre peuple et notre Etat. Quant aux autres, comme ceux que j'ai rencontrés à Jérusalem, ce sont ceux-là les vrais Palestiniens. Pas ceux qui passent leur vie à gaspiller l'argent de la cause dans les cabarets du monde entier. Pas ceux qui sont poussés par les Soviets... Au reste, si les Palestiniens veulent venir à la conférence du Caire, ils y seront les bienvenus. A eux de définir leur représentation. »* Le chef de l'Etat égyptien ajoute que *« après tout Genève n'est pas un objectif en soi »*. Il ne voit *« que quatre des vingt et un pays de la Ligue arabe qui* (lui) *soient vraiment hostiles, la Syrie, la Libye, l'Irak et l'Algérie (et encore l'attitude de l'Algérie n'est pas claire) »*.

M. Carter s'accommoderait d'un accord séparé

(Suite de la première page.)

» (...) Nous espérons que la Jor…anie, la Syrie et le Liban se join…ront plus tard à ces discussions, …oit individuellement soit en groupe, …n de traiter directement avec …raël (...). S'il devait y avoir une …rcée dans l'avenir, si, par exemple, …e roi Hussein annonçait qu'il veut …gocier directement avec M. Begin, …us soutiendrions cette décision …ec enthousiasme et offririons nos …ns offices pour organiser cet …change.

L'ajournement de la conférence du Caire

Cette position n'a pas été adoptée …ns mal. Selon plusieurs indications …ncordantes répandues ici et prati…ement confirmées en haut lieu, … Etats-Unis ont demandé au pré…ent Sadate, vendredi 25 novem…e, d'ajourner la proposition de …ncontre au Caire qu'il devait pré…nter le lendemain dans son dis…urs au Parlement égyptien. Sans …opposer à cette démarche, ils …uhaitaient, selon l'avis du départe…ent d'Etat — qui semble avoir été …s réservé dans cette affaire que …autres branches de l'administration, « *préparer le terrain* » auprès des …tres participants invités. Le prési…nt égyptien ne tint pas compte … cette requête, soit qu'elle lui soit …rvenue trop tard (ainsi le veut la …rsion officielle américaine), soit …'il n'ait pas voulu se laisser …rêter.

Après quoi, M. Carter, dans le …litude de son week-end à Camp …avid, aurait décidé à la fois de se …ire représenter à la conférence du Caire, et d'intervenir auprès des autres pays pour qu'ils fassent de même. C'est précisément parce que les réponses de ses interlocuteurs ne lui étaient pas parvenues qu'il différa l'annonce de sa décision jusqu'au mardi 29 novembre. Il entendait notamment ajuster le niveau de sa participation à celui des Soviétiques, si ceux-ci avaient accepté l'invitation. Moscou n'ayant même pas voulu déléguer son ambassadeur au Caire, M. Carter releva la représentation américaine d'un cran, désignant M. Atherton, secrétaire d'Etat adjoint pour le Proche-Orient.

On confirme également dans les milieux autorisés que la date de la rencontre du Caire a été fixée un peu plus tard que le voulait M. Sadate, et cela à la demande des Etats-Unis. C'est d'ailleurs M. Carter qui, mercredi, a mentionné le premier la date du 13 décembre, alors que M. Sadate avait parlé de se réunir « *à partir du 3* ». Là encore, Washington souhaite préparer le terrain et continuera sans doute d'intervenir auprès des dirigeants arabes modérés pour les faire venir au Caire ou, du moins, les associer indirectement au processus de négociation et réduire leur hostilité à l'initiative égyptienne.

En revanche, la conférence proposée par M. Waldheim ne suscite aucun enthousiasme ici. Après le refus israélien, cette initiative ajoute aux autres sujets de confusion, déjà nombreux. C'est pourquoi, il est probable que l'on ne se hâtera pas à Washington de répondre à l'invitation du secrétaire général de l'ONU.

MICHEL TATU.

A LA CONFÉRENCE DE TRIPOLI

La Syrie plaide pour la création d'un « front de la résistance » ouvert aux États arabes modérés

De notre envoyé spécial

Tripoli. — Mettre en œuvre les moyens propres à endiguer le *« courant capitulard »* lancé par le président Sadate : tel est le thème du petit « sommet » qui s'ouvre ce vendredi 2 décembre dans la capitale libyenne. Si l'accord est total sur l'objectif à atteinde, l'absence d'un ordre du jour, entre autres indices, confirme les divergences parfois fondamentales qui séparent les participants.

La Syrie, seul pays du *« champ de bataille »* représenté à la confrence, le seul aussi à *« jouer l'avenir de son régime »* — selon les termes d'un membre de sa délégation, — est soumise à de vives pressions. *« On cherche à nous entraîner dans le camp du Front du refus, qui a retrouvé une nouvelle jeunesse grâce à la nouvelle politique de Sadate »*, déclarait jeudi soir, dans les coulisses, une personnalité proche du président Assad.

Après des années d'isolement, le colonel Kadhafi espère à cet égard jouer un rôle de premier plan. Les murs de sa capitale sont recouverts de posters et d'affiches, de caricatures et de slogans, qui appellent à la lutte jusqu'auboutiste : *« Vive la Palestine arabe ! »*, *« Libération de la mer au fleuve ! »* (de la Méditerranée au Jourdain), *« Ce qui a été pris par la force ne sera repris que par la force ! »* *« Non à Genève, oui aux fusils ! »* sont quelques-unes des inscriptions que l'on peut lire.

Le président Sadate, qualifié alternativement d'*« apostat »*, de *« sioniste honoris causa »* et de *« traître »*, est présenté avec un bandeau noir sur l'œil, à la manière du général Dayan, et l'étoile de David suspendue au cou. Il s'agenouille aux pieds de Begin et de Carter, se prosterne devant le drapeau étoilé. Son visage, déformé par d'horribles rictus, trahit, selon le cas, la servilité ou la haine.

L'Irak, autre pôle du *« refus »* arabe, aspire aussi à revenir en force sur la scène politique du Proche-Orient. Mais, contrairement au colonel Kadhafi, le général Bakr, qui a fini par envoyer à Tripoli une délégation il est vrai d'un niveau modeste, pose des conditions draconiennes à son soutien. Dans un long mémorandum remis jeudi aux autres participants, le gouvernement de Bagdad indique que rien de valable ne pourra être entrepris avant que la Syrie ne renonce formellement à la résolution 242 du Conseil de sécurité et à sa quête d'un compromis négocié avec Israël.

M. Arafat en mauvaise posture

La délégation de l'O.L.P. reflète le nouveau rapport de forces au sein de la centrale des fedayin. Son président, M. Yasser Arafat, qui a failli être démis de ses fonctions par ses pairs il y a quelques jours pour *« connivence avec Sadate »* a été virtuellement réduit au rôle de figurant. Flanqué de M. Abou Ayad, le chef de file des *« durs »* au sein du Fath, il se présente à la conférence en compagnie des chefs de six autres organisations palestiniennes qui lui sont toutes hostiles à un titre ou à un autre. Pour la plupart d'obédience irakienne ou libyenne, elles récusent la ligne modérée du président de l'O.L.P., visant à obtenir la création d'un Etat palestinien en Cisjordanie et à Gaza. M. Georges Habache, président du Front populaire de la libération de la Palestine (F.P.L.P.), assistera au « mini-sommet » au même titre que M. Arafat. *« Nous sommes convenus que M. Arafat pourrait demeurer à la tête de l'O.L.P. dès lors qu'il a accepté de se soumettre à la volonté de la grande majorité de la résistance »*, nous disait sur un ton condescendant M. Zoheir Mohsen, leader de la Saïka, organisation palestinienne liée à la Syrie.

Le drame du président Assad est qu'il ne peut se passer du soutien de ceux qui ont juré sa perte. Les membres de son entourage ne cachaient pas que le régime de Damas courait de grands dangers. La menace voilée proférée par le président Sadate, lequel, dans son interview au *Financial Times*, a prédit *« troubles »* et *« massacres »* en Syrie et au Liban *(le Monde* du mardi 29 novembre) est prise très au sérieux à Damas. Israël, qualifié désormais d'*« allié »* ou de *« complice »* de l'Egypte, a les moyens d'entamer des hostilités dans le Sud-Liban qui coïncideraient avec des opérations que déclencheraient au nord les milices du Front libanais (chrétiens conservateurs). Prise en tenaille, l'armée syrienne irait alors, dit-on ici, vers la catastrophe. Le soutien militaire de l'Irak, l'aide financière de la Libye, le concours de toutes les organisations palestiniennes, en particulier celle du Front du refus, seraient indispensables pour rétablir l'équilibre en faveur de la Syrie.

Cette dernière cependant estime exorbitant le prix exigé par les adversaires de sa politique *« pacifique »*. Exposant son point de vue aux présidents Kadhafi et Boumediène, avec lesquels il s'est longuement entretenu jeudi soir, M. Assad aurait soutenu en substance qu'il ne croyait pas plus qu'eux à la possibilité d'un règlement de compromis. A ses yeux, malgré l'audacieux voyage du président Sadate à Jérusalem, Israël ne rendrait pas aux Arabes tous les territoires conquis et entendrait bien, en particulier, conserver la Cisjordanie et Gaza. Le chef de l'Etat égyptien par son initiative intempestive, aurait ajouté M. Assad, n'a fait que torpiller la conférence de Genève

Cela dit, le président Assad a plaidé en faveur d'une politique réaliste. L'initiative de Sadate, aurait-il fait valoir, a suscité d'immenses illusions dans l'opinion mondiale unanime à souhaiter une paix négociée. Renoncer à la résolution 242 dresserait inutilement cette opinion contre la Syrie et lui ferait perdre le précieux soutien de l'U.R.S.S. elle aussi fermement attachée au principe d'un règlement pacifique. *« Etes-vous seulement en mesure de remplacer les Soviétiques dans la fourniture d'armement ? »*, s'est exclamé M. Assad devant ses interlocuteurs. Jugeant *« insensées »* les exigences du Front du refus, Damas propose au « mini-sommet » une autre *démarche bien plus efficace* à ses yeux : serrer les rangs face au défi de l'Egypte pour empêcher celle-ci de conclure une paix séparée. Créer un pôle d'attraction rival qui regrouperait autour de la Syrie les Etats arabes modérés tels la Jordanie, l'Arabie Saoudite, le Koweït et les Emirats du golfe Persique. Il n'est pas question dès lors pour le président Assad de diviser le monde arabe entre pays *« progressistes »* pays et *« réactionnaires »*, mais bien de constituer un *« front de la résistance »* en vue d'une *« paix juste et honorable »* avec l'Etat d'Israël.

ÉRIC ROULEAU.

L'Égypte « regrette profondément » le refus soviétique de participer à la conférence du Caire

De notre correspondant

Le Caire. — Les dirigeants égyptiens sont partagés entre leurs sentiments, qui les inclineraient à se passer de l'Union soviétique pour régler la question proche-orientale, et leur raison, qui les conduit à penser qu'une paix sans la caution de Moscou serait fragile. Le Caire sait également que Washington tient à associer Moscou à tout règlement dans la région. Le refus de l'Union soviétique de venir à la conférence préparatoire du Caire, signifié officiellement le mercredi 30 novembre à M. Boutros-Ghali, ministre d'Etat égyptien aux affaires extérieures et ministre des affaires étrangères *ad interim*, par M. Vladimir Poliakov, ambassadeur soviétique au Caire, déçoit donc les Egyptiens tout en les confortant dans leur idée que toute présence russe au Proche-Orient est *« nuisible »* et *« source de complications »*

Selon le quotidien officieux *Al Ahram* de ce jeudi matin, M. Boutros-Ghali aurait *« profondément regretté »* le « non » de l'Union soviétique et déclaré à l'ambassadeur du Kremlin qu'en refusant de participer à la prochaine réunion du Caire, *« l'Union soviétique faillit à son mandat de coprésident de la conférence de Genève »*. Toutefois, Le Caire n'est pas opposé à la convocation aux Nations unies d'une autre réunion préparatoire aux pourparlers de Genève, bien que cette proposition lancée par M. Waldheim soit regardée ici comme le résultat d'une suggestion des Soviétiques ou à tout le moins allant dans le sens de leurs desiderata.

Un optimisme, qui n'est pas seulement de façade, continue de régner dans les cercles dirigeants du régime égyptien, encore que l'*« entêtement »* de Damas finisse par donner des inquiétudes, même s'ils ne les avouent qu'*in petto*, aux responsables égyptiens hostiles à une paix séparée avec Israël.

Le raïs est pour sa part plus confiant que jamais dans l'avenir. Recevant, le 30 novembre à Ismaïlia, les représentants des bédouins de la partie du Sinaï non occupée par Israël, le président Sadate leur a dit : *« Je vous assure, si Dieu me prête vie, que je ferai au cœur du Sinaï la prochaine prière de la fête du sacrifice »* (soit dans un peu plus de onze mois). — J.-P. P.-H.

● *M. Mourad Ghaleb, ambassadeur d'Egypte en Yougoslavie*, a annoncé, vendredi 2 décembre, qu'il *démissionnait de son poste* à Belgrade *« parce qu'il ne pouvait pas défendre la politique du président Sadate »*.

[M. Ghaleb, ancien ministre des affaires étrangères, avait été nommé ambassadeur d'Egypte dans la capitale yougoslave le 1er juillet 1974.

Ancien médecin versé dans la carrière diplomatique, il a été, à partir de 1962 et pendant près de dix ans, ambassadeur d'Egypte à Moscou. C'est en 1971 seulement qu'il revient au Caire comme ministre d'Etat, avant d'être nommé à la tête du ministère des affaires étrangères en 1972. La biographie officielle de M. Mourad Ghaleb publiée à cette époque précise qu'« il entretient les relations les plus étroites avec les dirigeants soviétiques ».]

A TRAVERS LE MONDE

…llemagne fédérale

M. KARL DIRNHOFER, agent de l'Office de protection de la Constitution (contre-espionnage fédéral allemand), a été arrêté à Cologne, a annoncé le procureur fédéral jeudi 1er décembre à Karlsruhe. M. Dirnhofer est soupçonné d'avoir trahi des secrets officiels en remettant à la presse le dossier sur la pose de micros clandestins en 1976 au domicile de M. Klaus Traube, ingénieur nucléaire, jugé suspect de contacts avec des milieux extrémistes. Il aurait remis le dossier à un ancien agent du contre-espionnage, le journaliste Hans-Joerg Faust, lui-même arrêté mardi pour des raisons similaires. — *(Reuter.)*

Canada

M. PIERRE ELLIOTT TRUDEAU, premier ministre fédéral, devait rencontrer, ce vendredi 2 décembre, à Montréal M. René Lévesque, premier ministre du Québec, pour la première fois depuis l'arrivée au pouvoir de ce dernier en novembre 1976. — *(Reuter).*

Colombie

● LA CREATION D'UNE ASSEMBLEE CONSTITUANTE, chargée de réorganiser la justice et de procéder à une réforme administrative dans les provinces du pays, a été approuvée, jeudi 1er décembre, par le Parlement colombien. Les parlementaires ont également décidé que désormais les élections présidentielles et législatives n'auraient plus lieu à la même date. Ces mesures avaient été demandées par le président, M. Alfonso Lopez Michelsen. L'Assemblée se réunira à partir du 15 juillet prochain, pour un an. Elle sera composée à égalité de libéraux et de conservateurs. — *(A.F.P.)*

● SIX POLICIERS ONT ETE TUES et neuf autres blessés, jeudi 1er décembre, dans une embuscade tendue par des guerilleros dans le sud-est du pays. Cet attentat est attribué aux forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), pro-soviétiques. — *(A.F.P.)*

Cuba

● M. MICHEL PONIATOWSKI, représentant personnel du président Giscard d'Estaing, a été reçu, le mercredi 30 novembre, pendant six heures par M. Fidel Castro à La Havane. — *(Reuter.)*

Mozambique

● DEUX PILOTES BELGES, MM. Leopold Mouzon et Jean-Pierre Nibole, ont été capturés par l'armée mozambicaine, leur avion ayant été abattu dans la province de Tete, a annoncé le jeudi 1er décembre un communiqué du ministère mozambicain de la défense. Ces pilotes venaient de Salisbury à bord d'un DC-4 de la compagnie zaïroise African Lux, chargé de viande rhodésienne, et se dirigeaient vers Lumbumbashi. Le communiqué rappelle que le Mozambique a interdit son espace aérien aux avions assurant le trafic avec la Rhodésie, qu'els qu'ils soient. — — *(A.F.P.)*

Rhodésie

● LES NEGOCIATIONS entre le gouvernement et les mouvements nationalistes modérés en vue d'aboutir à un transfert du pouvoir sur la base du suffrage universel devaient, en principe, s'ouvrir, vendredi 2 décembre, à Salisbury. Cependant, le plus important de ces trois mouvements, le Conseil national africain unifié (U.A.N.C.), de Mgr Muzorewa, a décidé de ne pas participer aux négociations pendant au moins une semaine, en signe de *« deuil »* après le raid rhodésien au Mozambique la semaine dernière. — *(Reuter.)*



MAIS OUI
NOUS SOMMES DES GRANDES

PROCHE-ORIENT

L'IMBROGLIO DIPLOMATIQUE

L'Irak maintient la convocation d'une deuxième «conférence du refus» à Bagdad

De notre correspondant

Beyrouth. — La participation de l'Irak au «sommet» de Tripoli est considérée par l'O.L.P. comme une victoire palestinienne obtenue *in extremis*. On est cependant conscient qu'elle ne signifie pas qu'un terrain d'entente, de solidarité et de coopération ait été trouvé entre les deux capitales ennemies : Damas et Bagdad. L'Irak maintient, en effet, son invitation à un «sommet» qui, la semaine prochaine, à Bagdad, est censé réunir les délégations qui se trouvent actuellement en Libye.

Des inquiétudes et des hésitations persistent dans les milieux palestiniens de Beyrouth sur les résultats à attendre de la conférence de Tripoli. Le journal pro-palestinien de Beyrouth *As Safir* n'en estime pas moins que ce «sommet» est un succès du seul fait qu'il se tient au jour dit, avec la participation de l'Irak et de la Syrie alors que la conférence concurrente du Caire est, selon ce journal, d'ores et déjà un «*échec*».

Cependant, à Amman, le roi Hussein s'est posé en médiateur entre l'Egypte et la Syrie, annonçant au cours d'une conférence de presse qu'il est prêt à se rendre dans ces deux pays et à «*faire l'impossible*» pour restaurer la solidarité arabe.

Le souverain jordanien a précisé qu'il n'avait pas l'intention de se rendre à Jérusalem et a déclaré : «*Ce que nous avons entendu avant, pendant et après la visite du président Sadate en Israël n'indique pas que ce pays est prêt à se retirer des territoires occupés et à reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien. Or il est impossible de parvenir à une paix juste au Proche-Orient sans un règlement de la question palestinienne et sans la réalisation des droits légitimes des Palestiniens.*»

Le roi Hussein a confirmé que son pays ne participerait pas à la conférence du Caire et s'est déclaré favorable à l'initiative de M. Waldheim, rejetée par Israël, sur la convocation «*en terrain neutre*» d'une autre réunion préparatoire à la conférence de Genève. — L. G.

Tunis veut rester «au-dessus de la mêlée»

De notre correspondant

Tunis. — La Tunisie tient à demeurer «*au-dessus de la mêlée*» dans la crise qui divise le monde arabe, et se montre aussi réticente aujourd'hui à l'égard de «*la conférence arabe du refus*» de Tripoli — ou de toute autre réunion convoquée dans le même esprit, — qu'elle l'était hier devant les initiatives du président Sadate. Pour elle, il importe que, face «*à la volonté d'expansion d'Israël*», tous les pays arabes «*qui ont besoin plus que jamais de cohésion et de solidarité*», fassent taire leurs querelles et adoptent une stratégie commune afin «*de démontrer au monde qu'ils n'entendent renoncer ni aux droits du peuple palestinien, ni à leur décision de considérer l'O.L.P. comme l'unique représentant de ce peuple, ni à leurs territoires occupés par la force*».

Cette position, à la fois ferme et modérée, a été définie, le jeudi 1er décembre, par le ministre des affaires étrangères, M. Habib Chatty, à l'issue d'un entretien avec le président Bourguiba.

M. Chatty a annoncé que la Tunisie était disposée à participer à toute réunion arabe, à tout niveau et à n'importe quelle date, mais «*à la condition que la participation de tous les Etats arabes soit confirmée*». Selon lui, les pays arabes doivent respecter les recommandations de la dernière conférence des ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue à Tunis le mois dernier (*le Monde* des 13-14, 15 et 16 décembre), pour la mise en pratique des «sommets» de Rabat et d'Alger et la préparation du huitième «sommet» prévu pour le 15 février prochain ; ils doivent aussi mettre fin à la crise actuelle «*provoquée par la visite du président Sadate à Jérusalem*» et qui «*ne peut profiter qu'à Israël*».

Le ministre tunisien a déploré, à nouveau, les «décisions unilatérales» du président égyptien et s'est livré à une vive critique de l'attitude d'Israël, qui «*n'a pas révélé la moindre disposition à des concessions*».

MICHEL DEURÉ

Egypte

SIX DIRIGEANTS D'UNE ORGANISATION EXTRÉMISTE ISLAMIQUE ONT ÉTÉ CONDAMNÉS A MORT.

(De notre correspondant.)

Le Caire. — Le procès de l'organisation extrémiste islamique Takfir Oua Hegra (repentir et retraite), commencé le 23 août dernier devant la Haute Cour militaire, s'est terminé le mercredi 30 novembre, après plusieurs semaines de débats houleux. Reconnus coupables d'avoir fait enlever puis assassiner le cheikh Zahabi, ancien ministre des biens religieux, qui se caractérisait par son ouverture au monde moderne (*le Monde* du 7 janvier 1977), le chef du mouvement intégriste, l'ingénieur Choukri Ahmed Mustapha et cinq de ses principaux adjoints ont été condamnés à la peine capitale.

Environ cinquante personnes affiliées à Takfir Oua Hegra étaient jugées en même temps pour complicité dans cette affaire. Treize d'entre elles ont été acquittées, douze ont été envoyées aux travaux forcés à perpétuité et dix-neuf ont été condamnées à des peines allant de trois à quinze ans.

Les «fondamentalistes» musulmans ne désarment pas. Le voyage du raïs en Israël a accru leur hostilité à l'égard du régime, et des menaces de mort visant des personnalités gouvernementales et des journalistes égyptiens favorables à M. Sadate ont été ces jours-ci adressées à divers quotidiens cairotes. Les interpellations signalées récemment dans les milieux estudiantins opposés à la nouvelle politique du raïs auraient surtout été opérées cependant dans les rangs des marxistes. — J.-P. P.-H.

M. PIERRE MENDÈS FRANCE : les Israéliens doivent comprendre la nécessité de concessions.

Interviewé, le jeudi soir 1er décembre, par Jean-Pierre Elkabbach, directeur de l'information d'Antenne 3, M. Pierre Mendès France, ancien président du Conseil, a notamment déclaré à propos de la situation au Proche-Orient :

«*Il y a eu, en Israël, où je me trouvais au moment de la visite du président Sadate, un mouvement d'opinion extraordinaire et tous les témoins en ont été bouleversés. Je pense que les Israéliens ne peuvent pas ne pas en tenir compte. Ils doivent en tenir compte, ils doivent se rendre compte que le peuple israélien demande, à l'heure actuelle, que tout soit fait pour une paix qui assure sa sécurité et lui permette de vivre normalement... Je crois que tout le monde attend avec une grande impatience et une grande émotion les réactions du gouvernement israélien et que la volonté de paix, l'impatience désespérée de sortir d'une incertitude qui dure depuis une génération sont d'une telle force que si Begin fait une proposition, il sera suivi...*

» *Je ne crois pas*, a ajouté M. Pierre Mendès France, *qu'une paix séparée soit l'arrière-pensée d'un côté ou de l'autre, ni qu'ils aient intérêt à la faire. Il faut que le président Sadate puisse assez vite démontrer aux autres Arabes, notamment aux Palestiniens, qu'il apporte quelque chose de possible... Je crois que, à l'heure actuelle, les Israéliens doivent sentir qu'ils sont en présence d'une chance de paix qui leur a été refusée depuis des années et doivent comprendre que cela comporte qu'ils fassent eux aussi des concessions. Le problème central, si cruel et épineux, est celui des Palestiniens qui aspirent à un développement qui soit indépendant et libre et veulent obtenir l'évacuation des troupes étrangères, des troupes israéliennes, sur leur territoire.* »

● *L'ambassade d'Israël à Paris* a démenti formellement, ce vendredi 2 décembre, l'information publiée le même jour par *France-Soir*, selon laquelle MM. Sadate et Begin s'étaient rencontrés en secret quelques jours avant la visite du chef de l'Etat égyptien à Jérusalem.





هكذا من الأصل

DIPLOMATIE

M. Giscard d'Estaing reçoit l'un des trois vice-présidents somaliens

Le général Hussein Kulmie Afrah, l'un des trois vice-présidents de la Somalie, devait être reçu vendredi après-midi décembre, à l'Elysée, par M. Giscard d'Estaing. L'achat éventuel 'armes à la France pourrait être évoqué au cours des conversations. Avant de rencontrer le chef de l'Etat, le général Hussein Kulmie Afrah, qui est accompagné du ministre somalien des affaires étrangères, M. Abdelrahman Jama Barré, et d'une importante délégation, aura été l'hôte à déjeuner du ministre français des affaires étrangères, M. Louis de Guiringaud. Le vice-président somalien s'est rendu, avant sa visite à Paris, à Rome, Londres en Bonn.

M. Mohamed Syaad Barre, chef de l'Etat somalien, est arrivé jeudi 1er décembre au Caire et s'est rendu immédiatement à Ismaïlia pour rencontrer le président Sadate. Les deux hommes s'y étaient déjà longuement entretenu le 28 novembre avant que M. Syaad Barre ne se rende à Khartoum et à Djeddah. Dans cette dernière ville, le président somalien, après avoir été reçu mercredi par les dirigeants saoudiens, a eu une nouvelle séance de travail à huis clos avec le président Nemeiry, chef de l'Etat soudanais, qu'il avait déjà vu la veille à Khartoum et qui s'était rendu entre-temps au Caire avant d'arriver inopinément dans la capitale saoudienne. Le président Nemeiry, à l'issue de sa rencontre avec M. Syaad Barre, a été reçu en audience par le roi Khaled, en présence du prince Fadh. Aucune indication n'a été fournie sur la teneur de ces conversations ni sur l'objet des navettes entreprises entre Le Caire et Djeddah par les présidents du Soudan et de la Somalie.

● A MOGADISCIO, le renforcement des relations entre le Kenya et l'Ethiopie après la visite à Nairobi d'une mission commerciale éthiopienne a provoqué une certaine irritation.

D'autre part, une délégation du parti communiste italien, qui séjournait en Somalie depuis dimanche a quitté Mogadiscio ce vendredi 2 décembre pour Rome. Avant de se rendre en Somalie, le chef de cette délégation, M. Giancarlo Pajetta, avait effectué une visite à Addis-Abeba au cours de laquelle il avait rencontré le chef de l'Etat. — *(A.F.P., Reuter.)*

Après les déclarations du général Haig devant l'U.E.O.

« L'HUMANITÉ » : aucun droit de parler ainsi.

Commentant la déclaration du général Haig, préoccupé par le problème de sécurité que soulèverait la présence des communistes au pouvoir dans certains pays occidentaux (*le Monde* daté 1er et 2 décembre), *l'Humanité* écrivait dans son édition du novembre :

« ... Depuis quand le « commandant suprême des forces alliées en Europe » a-t-il autorité sur les affaires politiques intérieures — comme extérieures d'ailleurs — de la France ? Jusqu'à plus ample informé, et qui que puisse en penser parfois peut-être le président de la République lui-même, notre pays ne fait plus partie de l'alliance militaire atlantique, et il n'a aucun droit de parler en notre nom ou de donner à la France quelque directive politique ou militaire que ce soit. Une fois de plus, l'indépendance nationale française est menacée par un chef militaire américain qui semble se croire ici en pays conquis.

On multiplie ainsi sur tous les plans les pressions de toutes sortes contre la participation des communistes au gouvernement... »

M. KANAPA (P.C.) JUGE « STUPÉFIANT » LE RAPPORT DE M. FORNI (P.S.)

M. Jean Kanapa, membre du bureau politique du parti communiste, a estimé que le rapport présenté le 29 novembre à l'assemblée générale de l'U.E.O. (*le Monde* daté 1er et 2 décembre) par M. Forni (député socialiste de Belfort) était « *proprement stupéfiant* ». Il a ajouté :

« En bref, le rapport Forni révèle sans façon l'intention du parti socialiste de mettre le potentiel militaire français à la disposition de la stratégie germano-atlantique et de le placer sous le contrôle d'une succursale de l'OTAN. Et cela au moment même où le commandement suprême de l'OTAN, l'Américain Haig, élève son veto à la participation de communistes au gouvernement de la France. C'est un retour à la vieille politique d'alignement des ministres S.F.I.O. de la IVe République. C'est une ligne qu'aucun partisan du programme commun — et plus généralement aucun patriote — ne peut considérer sans indignation. »

[Le rapport de M. Forni tend à donner un rôle à l'U.E.O., seule organisation de défense purement européenne (elle groupe l'Allemagne fédérale, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas). M. Forni fait remarquer, entre autres, que, selon le traité qui établit l'U.E.O., la France devrait soumettre son armement atomique à un certain contrôle de l'organisation, mais à condition que ses partenaires s'engagent dans « une véritable politique de défense de l'Europe par les Européens ». Le rapport Forni a été adopté mardi par l'assemblée de l'U.E.O. par vingt-trois voix contre une et vingt et une abstentions.]

Devant l'Assemblée de l'U.E.O., M. J.-F. Deniau, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a déclaré, mercredi 30 novembre, que le jugement que l'on pouvait porter « *à ce stade* » sur les travaux de la conférence de Belgrade était « *positif* ». Mais, a-t-il ajouté, « *il ne peut s'agir de refaire un deuxième acte final (...). Nous ne pensons pas que l'actuelle conférence de Belgrade soit le meilleur forum pour le désarmement (...). Il existe des domaines où les Etats signataires pourraient préciser leurs engagements, qu'il s'agisse des échanges économiques, culturels, des conditions de travail des journalistes, des contacts entre les personnes et, d'une façon générale, du rôle qu'ils reconnaissent aux peuples, aux groupes et aux individus (...).* »

LA PROCHAINE C.S.C.E. POURRAIT SE TENIR A VIENNE OU A MADRID

(De notre correspondant.)

Belgrade. — Le débat au sein de l'organe subsidiaire de travail chargé de fixer le lieu et la date de la prochaine conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) n'a encore abouti à aucune décision. Cependant, l'U.R.S.S. et ses alliés de l'Europe de l'Est ne verraient pas d'inconvénient à ce que cette conférence ait lieu encore une fois dans un pays neutre et seraient disposés à soutenir la candidature de Vienne. Le point de vue soviétique a été accueilli avec réserve par la plupart des pays occidentaux qui sont disposés à soutenir la candidature de Madrid. — P. Y.

LA PROCHAINE VISITE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS A PARIS

Le porte-parole de la Maison Blanche n'exclut pas la rencontre entre M. Carter et M. Mitterrand

En commentant devant la presse l'annonce du voyage de M. Carter en Asie et en Europe, M. Powell, porte-parole de la Maison Blanche, a indiqué, le jeudi 1er décembre, que pendant son séjour à Paris, le président américain était prêt à recevoir M. Mitterrand, mais qu'aucune disposition n'était prise pour une telle rencontre. Il a souligné que M. Carter n'avait aucune intention de s'immiscer « dans les affaires politiques françaises ». Si ce voyage avait été retardé davantage, il aurait pu, a-t-il dit, prêter à « certaines interprètations ». Il a remarqué que la France jouait « un rôle important dans deux régions-clés du monde, l'Afrique et le Proche-Orient ».

M. Powell a enfin indiqué que le prochain « sommet » des plus grands pays industrialisés occidentaux (dit de « type Rambouillet »), prévu pour juin ou juillet, aurait lieu à Bonn.

De notre correspondant

Washington. — Avec plusieurs semaines des retard sur le calendrier annoncé, la Maison Blanche a publié, jeudi 1er décembre, le programme du voyage que M. Carter fera à la fin de l'année, en remplacement de la grande tournée *intercontinentale* qui avait dû être annulée en raison des difficultés rencontrées au Congrès par le projet de loi sur l'énergie. Ce programme est moins ambitieux que le précédent : le président se bornera, si l'on peut dire, à visiter six pays en neuf jours, au lieu de neuf en onze jours dans la première version. Les pays « sacrifiés » sont le Venezuela, le Brésil et le Nigéria. Ils seront visités indique-t-on officiellement, « *aux environs du printemps prochain* ». Les six pays restants ont la Pologne (les 29 et 30 décembre), l'Iran, où il passera avec le Chah la soirée de la Saint-Sylvestre, puis l'Inde (les 1er et 2 janvier), l'Arabie Saoudite (le 3 janvier), enfin la France (du 4 au 6 janvier). M. Carter regagnera Washington le 6 janvier après une escale à Bruxelles.

Parmi les moments importants du voyage, on signale une conférence de presse à Varsovie, la première qu'un président américain ait jamais tenue dans un pays communiste. En France, M. Carter aura deux entretiens avec M. Giscard d'Estaing, qui offrira en outre un dîner en son honneur à Versailles. Il déposera le 4 janvier une gerbe à l'Arc de triomphe et visitera le lendemain les plages du débarquement allié en Normandie.

Il avait été envisagé de commencer le voyage par l'Europe pour finir par l'Asie, mais cette formule a été écartée, la France ayant fait valoir que la « couverture » de presse risquait d'être bien légère pendant les fêtes de fin d'année.

On affirme ici que ce calendrier ne sera plus remis en question et que le président entreprendra ce voyage, que son programme énergétique ait été voté par le Congrès ou non. Les législateurs seront en vacances à ces dates, et, de toute manière, le président s'est aperçu qu'il aurait fort bien pu se lancer dans sa tournée aux dates initialement arrêtées. Non seulement il n'a pas eu son « paquet » énergétique, qui reste enlisé dans une interminable conférence entre le Sénat et la Chambre des représentants, mais les membres du Congrès n'ont pas hésité à s'octroyer des vacances la semaine dernière, au moment même où M. Carter devait commencer son voyage. — M. T.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE REÇOIT LES LETTRES DE CRÉANCE DE TROIS AMBASSADEURS.

Le président de la République a reçu jeudi 1er décembre les lettres de créance des nouveaux ambassadeurs d'Italie, de Monaco et de la République Dominicaine.

ITALIE

M. Gianfranco Pompei, ambassadeur d'Italie, a exprimé « *le vif désir du président de la République italienne d'accueillir bientôt à Rome* » M. Giscard d'Estaing. Le chef de l'Etat a notamment répondu :

« *Plus la France et l'Italie sont unies, plus elles sont en mesure d'apporter une contribution dynamique à la construction de l'Europe, au développement de ses relations avec les Etats de la Méditerranée et au renforcement de la sécurité.* »

[*Le Monde* a publié, le 21 octobre, la biographie de M. Pompei.]

MONACO

Devant M. Christian Orsetti, ambassadeur de Monaco, le président de la République a évoqué la lutte entreprise par la France, Monaco et l'Italie contre la pollution de la Méditerranée.

[Selon l'usage, l'ambassadeur de Monaco est un haut fonctionnaire français. *Le Monde* a publié la biographie de M. Orsetti le 28 octobre, alors que, préfet du Lot-et-Garonne, il était mis à la disposition du ministère des affaires étrangères.]

REPUBLIQUE DOMINICAINE

S'adressant à l'ambassadeur dominicain, M. Jacintho Carlos Gimbernard Pellerano, M. Giscard d'Estaing a rappelé que son ambassadeur personnel, M. Poniatowski, qui se trouve dans les Caraïbes, vient de visiter son pays. nrS. 2-

[M. Pellerano, né le 17 septembre 1931 à Saint-Domingue, est un musicien et un écrivain. Il a été notamment premier violon de l'Orchestre symphonique dominicain et il a produit des émissions télévisées. Son seul poste diplomatique avant sa nomination à Paris a été celui de conseiller culturel à Londres.]



AFRIQUE

Le conflit du Sahara occidental

SELON LE POLISARIO DE VIOLENTS COMBATS AURAIENT LIEU PRÈS D'EL-AIOUN

Le Front Polisario a annoncé, le jeudi 1er décembre, dans un communiqué publié à Alger, que ses troupes avaient lancé une série d'attaques en novembre, dans la partie du Sahara occidental occupée par les forces marocaines. Le combat le plus important se serait déroulé le 27 novembre à Sebkhat-Touknite, près d'El-Aïoun. Une importante colonne marocaine escortée de blindés serait tombée dans une embuscade et aurait subi des pertes importantes. Cinquante-huit soldats des Forces armées royales (FAR) auraient été tués et plusieurs dizaines d'autres blessés.

Au cours d'une conférence de presse, M. Omar Hadrani, membre du comité exécutif du Front, a annoncé que le Polisario avait lancé un appel aux organisations internationales et humanitaires pour qu'elles ouvrent une enquête sur les conditions de détention des prisonniers de guerre et des populations sahraouies vivant au Maroc et en Mauritanie. M. Hadrani, nous dit notre correspondant à Alger Paul Balta, a affirmé qu'en Mauritanie de nombreux civils avaient été rassemblés *« dans des camps de concentration »* et que le Front éprouvait *« la plus grande inquiétude sur leur sort »*.

● A PARIS, M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères, a évoqué devant le Sénat, à l'occasion du débat budgétaire, le problème des Français enlevés en Mauritanie et les relations franco-algériennes (lire page 12).

LA CRISE EN AFRIQUE

APRÈS LA VICTOIRE ÉLECTORALE DE M. VORSTER

L'opposition officielle craint un « nouveau durcissement des relations raciales »

Johannesburg. — *Grand vainqueur des élections du 30 novembre, le parti national de M. John Vorster a accru sa majorité de dix-huit sièges (les sondages prévoyaient un gain de onze sièges), en enlevant cent trente-quatre circonscriptions sur cent soixante-cinq. Un siège reste à pourvoir, celui de Springs, où le candidat du parti national (N.P.) a récemment été assassiné. Il devrait, sans aucun doute, revenir au parti national, qui rassemblera alors cent trente-cinq députés sur cent soixante-cinq.*

L'opposition n'occupe plus que trente sièges (contre quarante-huit), mais c'est le parti de M. Colin Eglin et de Mme Helen Suzman, soutenu par le magnat de l'or et du diamant M. Harry Oppenheimer, et opposé à l'apartheid, le Progressive Federal Party (P.F.P.), qui devient l'opposition officielle au Parlement avec dix-sept députés.

Le New Republic Party (N.R.P.), opposition officielle sortante, perd treize sièges (il n'en a obtenu que dix) et se trouve décapité par la défaite de son leader, M. Radclyffe Cadman. De même, le South Afric anParty (S.A.P.), qui gagne trois sièges, dont le leader, M. Myburgh Streincher, a perdu devant un candidat du P.F.P.

De notre correspondante

Comme aux temps de la guerre des Boers, au premier signe du *chef*, les Blancs *sud-africains* ont donc rassemblé leurs chariots le 30 novembre et formé le « laager » *pour affronter l'ennemi*. Aux voix des Afrikaners se sont ajoutées de nombreuses voix anglophones. Le premier ministre, M. Vorster, est le candidat qui a obtenu la plus forte majorité, et M. Jimmy Kruger, ministre de la police, de la justice et des prisons, a été très confortablement réélu. Celui-ci est depuis quelques temps au centre d'une grande polémique et nombreux sont ceux qui demandent sa démission, tant parmi les Noirs que parmi les Blancs de l'opposition.

On ne compte plus les « gaffes » du *ministre* ; ses déclarations sur l'affaire Biko lui sont amèrement reprochées. « *Mais*, nous confiait récemment un électeur nationaliste, *vous ne voulez tout de même pas qu'un ministre démissionne à cause de la mort d'un Noir dans une prison.* »

Aux yeux des nationalistes, la défaite retentissante du H.N.P., l'extrême-extrême droite sud-africaine, et la *victoire* du parti national constituent un blanc-seing pour M. John Vorster dans la voie des *changements*. *Mais* quels changements ? Ceux, bien sûr, prévus par le projet de Constitution qui affine la politique de développement séparé en créant entre autres trois parlements (blanc, métis et indien) pour régler les problèmes spécifiques de chacune des communautés, et laisse à l'écart la majorité noire. Il est vrai que pour un nationaliste il s'agit bien là d'une « ouverture » qui aurait été impensable il y a deux ans encore.

Mais, pour les Noirs, les métis et les indiens, cette nouvelle Constitution n'est qu'un aménagement. Tous ont déjà fait connaître leur opposition au projet gouvernemental.

Selon M. Colin Eglin, leader du P.F.P. et nouveau chef de l'opposition officielle, cette victoire nationaliste *« ne peut conduire qu'à plus d'autoritarisme et à un durcissement des relations raciales »*. Il est en effet peu probable que le climat politique se détende dans les jours à venir. La leçon que M. Kruger a tirée des élections est que seule la manière forte gagne : *« Grâce aux bannissements et aux arrestations, les gens se sentent plus en sécurité »*, s'est-il exclamé mercredi soir.

Avec trente sièges sur cent soixante-cinq, le rôle de l'opposition ne peut être que celui de l'empêcheur de tourner en rond. La prédominance du P.F.P. (dix-sept siège) donnera toutefois un autre ton aux débats parlementaires.

« Ils veulent donc qu'on se batte, ces Blancs ! », s'exclamait jeudi un employé africain déçu des résultats électoraux. Plus fataliste, le Dr Manas Buthelezi, évêque de l'Eglise évangélique luthérienne et ancien président de la Black Parents Association, aujourd'hui bannie, n'est pas étonné de la victoire nationaliste. A ses yeux, les élections n'auront été qu'un exercice de diversion pour ne pas voir les véritables problèmes que traverse le pays.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

● *Neuf prisonniers noirs de droit commun*, présentés comme « dangereux », se sont évadés dans la nuit de lundi à mardi 29 novembre de la prison de Pretoria (République Sud-Africaine). Les neuf prisonniers, condamnés à de longues peines de prison, devaient être à nouveau jugés pour d'autres délits, a indiqué le porte-parole de la prison, qui n'a toutefois pas révélé les raisons pour lesquelles ils avaient été condamnés. — *(A.F.P.)*

● *Le juge d'instruction chargé de l'enquête sur la mort de Steve Biko*, le dirigeant noir trouvé mort dans sa cellule le 12 septembre dernier, a conclu, vendredi 2 décembre, compte tenu des éléments du dossier en sa possession, que la mort du détenu par lésion cérébrale n'a pas été le résultat d'une *« action délictuelle »*.

Si le verdict rendu à l'issue de l'enquête écarte toute responsabilité de la police, il pourra être interprété comme une autorisation de maltraiter impunément les détenus sans défense, devait déclarer jeudi M. Sydney Kentridge, avocat de la famille Biko. L'avocat, qui met en cause la police et les *« médecins fonctionnaires »*, a dénoncé la *« conspiration du silence »* entourant cette affaire. — *(Reuter.)*

RÉUNIS AU LESOTHO

Les pays signataires de la convention de Lomé condamnent sans réserves le système de l'*apartheid*

Maseru. — Pour leur troisième réunion, les délégués du comité paritaire de l'Assemblée consultative de la convention de Lomé (1) s'étaient donné rendez-vous, du 28 novembre au 1er décembre, dans cette petite capitale du Royaume du Lesotho, enclave dans le territoire de la République Sud-Africaine, et frontalier du Transkei, le premier bantoustan « indépendant ». Habituée à accueillir des touristes sud-africains venus respirer un air différent de celui de l'apartheid, Maseru a été le théâtre d'un débat animé sur l'Afrique australe entre cinquante-deux délégués du Parlement européen et trente-deux représentants des pays A.C.P. (Afrique, Caraïbes, Pacifique : pays signataires des accords de Loné avec la Communauté européenne).

Comme l'a souligné M. Lucien Outers, président du conseil des Communautés européennes, le choix du Lesotho, dont l'économie est encore étroitement dépendante de la république Sud-Africaine, était lié à *« la condamnation sans réserve d'un système fondé sur la discrimination raciale »*. Au moment où la politique raciale de M. Vorster se durcit, il n'a pas déplu aux Communautés européennes de manifester ainsi leur intérêt pour les jeunes Etats africains situés à la périphérie de l'Afrique du Sud.

De notre envoyé spécial

Une déclaration finale a réclamé la négociation attendue d'une deuxième convention de Lomé en soulignant que les discussions *« devront débuter effectivement au plus tard le 1er septembre 1978, avec le souhait de les voir conclure au printemps 1979 »*. Elle demande que cette convention mentionne *« sous une forme adéquate »* le *« respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales »*, ce qui pourrait se faire, selon M. Claude Cheysson, commissaire européen au développement, sous forme d'une insertion dans le préambule.

Mais le texte le plus discuté a été une résolution sur l'Afrique australe, dont la formulation a quelque peu gêné certains délégués européens. Le comité paritaire s'est cependant entendu pour condamner sans réserve le régime de l'apartheid et souligner à quel point il *« constitue un danger immédiat pour la paix et la sécurité dans le monde »*.

Qu'une telle assemblée ait pu se réunir au Lesotho, dans un Etat plus ou moins « prisonnier » de son voisin sud-africain, a été jugé encourageant. M. Claude Cheysson, dans l'interview qu'on lira ci-dessous, nous a donné son point de vue sur l'effort particulier fait en Afrique australe par les pays signataires de Lomé.

« Il faut d'abord se débarrasser des problèmes coloniaux » nous déclare M. Claude Cheysson

« Pourquoi avoir choisi le Lesotho ?

— C'est simple : pour qu'on le sache. De toute façon, il ne s'agit pas d'une conférence gouvernementale. Toutes les opinions sont représentées, des communistes à l'extrême droite. Le deuxième objectif, c'est d'offrir aux parlementaires européens l'occasion d'un contact physique avec l'Afrique australe.

— A Johannesburg, on a pourtant parlé d'une réunion anti-sud-africaine ?

— C'est un peu vrai. Mais je réponds aux Sud-Africains : si vous le prenez ainsi, c'est que vous admettez *a priori* que chaque fois que l'on s'intéresse à la région, c'est contre vous. Pour nous, il faut marquer les principes, même si le conflit doit durer des années. Le point faible de l'Afrique du Sud, c'est sa conscience. Je ne crois ni aux menaces ni aux sanctions. Plus on les menace, plus ils se raccrochent au mythe biblique. Notre réunion n'est pas inutile. Si vous voulez, il faut agir à la fois sur le portefeuille et la conscience de l'Afrique du Sud.

— Dans ce contexte, que pensez-vous du succès électoral de M. Vorster ?

— Il était attendu. C'est l'expression d'une majorité au sein de la minorité, et, pour nous Européens, cela ne change rien. Cependant, le fait qu'au sein de la minorité européenne d'Afrique du Sud M. Vorster dispose d'un tel appui a de quoi nous faire réfléchir.

— Alors, comment faire pour aborder le problème de l'Afrique australe ?

— Il y a une confusion entre les luttes coloniales et le problème sud-africain. La Namibie et le Zimbabwe sont des situations coloniales. Il est grand temps de mettre fin à une période de guerres coloniales en Afrique avec l'indépendance de la Namibie et l'élection libre d'un Parlement dans ce pays, ainsi qu'avec l'expression normale du vœu de la majorité au Zimbabwe. Les Bantoustans, que nous ne reconnaîtrons jamais, forment un système de protectorats. Le problème de l'Afrique du Sud est différent : les Blancs y sont tout aussi Africains que les autres habitants. Tout cela peut prendre du temps, peut-être même des décennies. Mais il faut d'abord se débarrasser des problèmes coloniaux.

— La première convention de Lomé date de mars 1975, et « Lomé 2 » s'ébauche...

— L'exercice « Lomé » mûrit et mûrit bien. Il s'en dégage une espèce de fierté commune largement due, il est vrai, aux cafouillages des négociations internationales, notamment du fonds commun des matières premières. Lomé, c'est le seul terrain sur lequel l'unité des Africains se manifeste. Cette année, les Africains ont repris l'initiative collectivement.

» A l'extérieur, à l'ONU, aux Etats-Unis, il n'y a plus d'indifférence. On parle beaucoup de Lomé, même un peu trop.

» Il s'agit maintenant de donner une nouvelle dimension à Lomé. Exister, par exemple, face aux sociétés multinationales, qui représentent la majeure partie des investissements dans le tiers-monde et 31 % de ses exportations. Il faut aborder les problèmes fondamentaux de l'industrialisation. Etablir plus de ponts avec notre propre système économique européen. Continuer de renforcer une situation de sympathie avec les pays du tiers-monde. En ce sens, ce serait la meilleure réponse, dans le cas de l'Afrique, aux tentatives de pénétration étrangère. »

J.-C. POMONTI.

(1) La convention signée le 28 février dernier à Lomé (Togo) lie pour cinq ans la Communauté européenne et quarante-six pays dits « A. C. P. » (d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique), autrefois dépendant des Etats de l'Europe des Neuf. La convention de Lomé, qui a fait suite à celle de Yaoundé, établit un système de coopération complexe. Elle garantit notamment les recettes d'exportation des A. C. P. et leur accorde une aide financière de 16,5 milliards de francs.]

AMÉRIQUES

Bolivie

LE GÉNÉRAL BANZER NE SERA PAS CANDIDAT A LA PRÉSIDENCE EN 1978

La Paz *(A.F.P., Reuter.)* — Le général Hugo Banzer a annoncé, le jeudi 1er décembre dans un message à la nation, sa décision *« ferme et irrévocable »* de ne pas être candidat à la prochaine élection présidentielle, qui aura lieu le 9 juillet 1978, pour la première fois depuis douze années.

Le général Banzer a indiqué que ce geste lui avait été dicté *« par sa conscience »*, après mûre réflexion. Après avoir souligné la légitimité du son gouvernement, et la possibilité qu'il aurait de gagner largement l'élection à laquelle il renonce, le président bolivien a déclaré donner la preuve de sa foi dans le peuple et la nation.

La déclaration du président Banzer a surpris à La Paz. Au début de la semaine, le chef de l'Etat avait désigné de nouveaux commandants en chef pour l'armée de terre et de l'aviation, et fait entrer deux nouvelles personnalités au gouvernement. Ces initiatives avaient été interprétées comme visant à préparer sa candidature.

Le chef de l'Etat bolivien a affirmé, dans son message, que les élections auraient lieu librement et démocratiquement, sous sa garantie et celle des forces armées.

États-Unis

LA C.I.A. SUD-CORÉENNE AURAIT ENVISAGÉ DE SOUDOYER DES EMPLOYÉS DE LA MAISON-BLANCHE.

Washington *(A.F.P.)*. — M. Donald Fraser, représentant démocrate du Minnesota, a rendu public, mardi 29 novembre, devant la sous-commission des relations internationales de la Chambre des représentants un document montrant que la C.I.A. sud-coréenne (C.K.I.A.) a envisagé en 1975 de soudoyer des employés de la Maison Blanche pour obtenir des informations et renforcer le soutien américain à la Corée du Sud. Le projet de la C.K.I.A. comportait des paiements mensuels à des employés de la Maison Blanche, du département d'Etat, du ministère de la défense te de la C.I.A. Il a apparemment été abandonné quand a éclaté, en octobre 1976, le scandale dse pots-de-vin versés par des agents sud-coréens à des membres du Congrès américain.

M. Fraser a déclaré que le plan de la C.K.I.A. constituait une *« subversion caractérisée »* et a estimé que l'agence sud-coréenne disposait, en 1976, d'un budget de 750 000 dollars (1 dollar = 4,85 F) pour influencer des personnalités américaines. L'origine de ces informations n'a pas été divulguée, mais on estime dans les milieux informés qu'elles proviennent de M. Sohn Ho Young, ancien chef de l'antenne new-yorkaise de la C.K.I.A. qui a demandé le droit d'asile aux Etats-Unis.



هكذا من الأصل

CRISE EN AFRIQUE AUSTRALE

…ÉLECTORALE DE M. VORSTER

… craint un « nouveau durcissement … relations raciales »

…ires de la convention de Lomé …serves le système de l'apartheid

AFRIQUE

POINT DE VUE — Où veut-on en venir à Pretoria ?

par JACQUES SOUSTELLE (*)

LA politique de la France envers l'Afrique australe, et plus spécialement à l'égard de l'Afrique du Sud, apparaît de plus en plus comme un tissu de contradictions allant jusqu'à l'absurdité et qui laissent perplexe tout observateur objectif.

Comment expliquer, en effet, que notre pays, ou tout au moins sa diplomatie officielle, réprouve l'*apartheid* mais refuse de reconnaître des Etats tels que le Transkei où toute discrimination r a c i a l e est abolie ?

Comment concilier le souci lancinant que nos porte-parole expriment quant à ce qu'ils appellent les violations des droits de l'homme en Afri*que du Sud, avec leur silence quand* ces mêmes droits sont violés de la façon la plus atroce par des Amin Dada, Sekou Touré ou Macias N'Guema ?

Comment comprendre que notre ministère du commerce extérieur s'efforce de conclure avec la République Sud-Africaine de très importants contrats particulièrement profitable à notre économie (comme, par exemple, ceux qui concernent la production d'énergie nucléaire pacifique, à Koeberg) alors même que le gouvernement français s'alignent sur l'ONU, et sa « majorité automatique », renie sa signature en refusant de livrer à l'Afrique du Sud les navires que celle-ci lui a déjà payés à 60 % ?

Que signifie l'acharnement avec *lequel nos diplomates s'associent aux opérations onusiennes qui ont pour* but d'entraver ou de faire dévier le processus pacifique d'accession à *l'indépendance de la Namibie — où* le gouvernement de Pretroria a, de lui-même, aboli les lois d'*apartheid*, — et de valoriser le mouvement terroriste Swapo, dont le chef, Nujoma, ne cache pas, dans ses voyages à Moscou et à La Havane, son allégeance envers l'impérialisme soviétique et son appendice cubain ?

On pourrait multiplier de telles questions. Il est difficile de saisir pourquoi notre action en Afrique résiste au communisme sur la frontière du Zaïre et de l'Angola, mais semble vouloir lui ouvrir les portes de l'Afrique australe.

Refus, griefs et discriminations

Le refus obstiné que l'on oppose à la reconnaissance de la République du Transkei ne repose sur aucune justification. Prétendra-t-on que la création d'Etats à base ethnique est une suite, une confirmation de l'*apartheid ?* Il n'aurait pas fallu alors reconnaître le Botswana et le Lesotho, créés selon le même principe par la puissance coloniale britannique. Le même geste est-il louable s'il est accompli par Londres, et blâmable, s'il est le fait de Pretoria? Ce qui est certain, c'est que le Transkei est un Etat véritable, avec ses trois millions d'habitants sur un territoire fertile, vaste comme la Belgique, doté d'abondantes ressources en eau et de 300 kilomètres de côtes. Il est gouverné selon un système parlementaire — avec une opposition reconnue — par des Africains noirs à tous les échelons et sans immixtion étrangère. L'attitude négative de la France à son égard est d'autant plus incompréhensible que nous nous sommes précipités pour reconnaître l'Angola, où vingt mille mercenaires non Africains sont le seul soutien d'un régime de dictature.

On objecte qu'au moment où un Bantoustan devient indépendant, ses ressortissants qui vivent et travaillent en territoire sud-africain y sont considérés comme des immigrés. C'est exactement ce qui est arrivé aux Algériens, Maliens, Sénégalais, Malgaches, etc. : hier citoyens français, ils sont devenus en France travailleurs immigrés comme résultat de la décolonisation, qui a fait d'eux des citoyens de pays indépendants. C'est une contradiction bien étrange que de dénoncer le statut discriminatoire imposé aux Noirs en Afrique du Sud et de protester en même temps contre leur accession au statut de citoyens de nouveaux Etats.

Mentionnons, pour l'écarter aussitôt, l'objection qui consiste à alléguer que les Bantoustans, même politiquement indépendants, demeurent inclus dans l'orbite de l'économie sud-africaine. C'est un fait incontestable que la République Sud-Africaine possède l'économie la plus puissante, et de loin, de tout le continent. Ce qu'on impute comme grief au Transkei est vrai du Botswana, du Lesotho, du Swaziland, de la Namibie — et même de l'Etat marxiste-léniniste du Mozambique, dont l'économie chancelante tire de la R.S.-A. le plus clair de ses ressources. Ce n'est tout de même pas une raison pour que le Quai d'Orsay — bien que son chef ait été vertement tancé à Maputo par le président Samora Machel — rompe avec le Mozambique !

L'élément essentiel de l'hostilité que notre diplomatie manifeste à l'égard de Pretoria, c'est, nous dit-on, la politique d'*apartheid* suivie par le gouvernement de M. Vorster et dénoncée par l'ONU comme contraire aux principes relatifs aux droits de l'homme.

Il serait facile de faire observer que si les mesures discriminatoires à l'encontre des Noirs, des métis et des Indiens sont, en effet, contraires à nos principes, l'antisémitisme qui sévit dans certains pays, tels que l'U.R.S.S., les internements arbitraires dans de prétendus hôpitaux psychiatriques où tout est mis en œuvre pour briser les volontés et les camps de concentration, ne le sont pas moins.

Maintenir ou rétablir le dialogue

Pour ne parler que de l'Afrique, un dixième seulement des Etats de ce continent se conforment à un minimum de règles démocratiques, et nombre d'entre eux pratiquent les emprisonnements massifs, la torture et les exécutions sans jugement. Il est quelque peu étrange que les vertueuses indignations de l'ONU ignorent *tout ce qui n'est pas l'Afrique* du Sud.

Si l'on s'efforce de dépasser le niveau de la polémique et des slogans *et de regarder en face la réalité*, on s'aperçoit qu'en Afrique du Sud un processus de transformation est en marche. Trois issues peuvent, théoriquement, être envisagées : le *statu quo*, la réforme, la révolution. L'immobilisme n'est pas considéré comme valable par une fraction croissante, et déjà très influente, de la population blanche. La révolution, la guerre civile ? Comment ne pas voir que la violence déchaînée précipiterait dans l'aventure le pays le plus développé, le plus riche du continent, celui dont la situation géographique, géopolitique, sur la route du pétrole, est d'une importance vitale pour l'Europe ? On sait bien qui tirerait profit du désordre et de l'affrontement que d'aucuns, dans de confortables bureaux, rêvent de provoquer.

Alors ? Ni *statu quo* ni révolution : les réformes. Est-il utopique de les prévoir, de les espérer ? Non, certes. Je peux affirmer, par expérience personnelle, qu'il y a quelques années on voyait encore au Texas ou en Louisiane plus de traces d'*apartheid* qu'on n'en voit aujourd'hui à Johannesburg.

L'évolution, qui s'est produite en Amérique, peut se réaliser en Afrique. D'ores et déjà, beaucoup d'aspects de l'*apartheid* ont effectivement disparu.

Les prises de position courageuses d'hommes publics, tels que M. R. (« Pik ») Botha, ministre des affaires étrangères, marquent une orientation nouvelle.

Une élite afrikaans, jusque dans les fonctions les plus importantes de l'Etat, est convaincue qu'il faut, en combinant la mise en place des nouveaux pays indépendants avec l'abolition progressive des discriminations, faire baisser la tension et trouver une solution originale au problème non moins original des relations inter-ethniques *dans un pays où* coexistent plusieurs « nationalités » d'origines et de langages différents, y compris des Asiatiques, des Européens anglophones, les descendants des Boers et ceux des huguenots français.

Cette élite de réformateurs, qu'on appelle les *verligte* (« éclairés »), doit être encouragée dans l'intérêt de l'humanité et de la paix.

Or nous faisons tout le contraire. Les propos acerbes dont on abreuve non seulement le gouvernement de Pretoria, mais le peuple afrikaans, les critiques perpétuelles et souvent injustes, ne tenant aucun compte des mesures antiségrégationnistes déjà prises, les mauvais procédés, comme celui qui consiste à déchirer les contrats conclus et à mettre l'embargo sur des navires déjà payés (croit-on que des sous-marins ou des avisos puissent être utilisés contre la guérilla ou par la police dans les rues ?), tout cela exacerbe naturellement une réaction nationaliste bien compréhensible. On croit affaiblir les « durs » de l'*apartheid* ? Mais non : on les renforce. Personne dans le monde d'aujourd'hui n'accepte que l'étranger dicte sa politique à un gouvernement souverain. Aucun pays n'admet des ingérences et des pressions qui portent atteinte à son libre arbitre. Nous, Français, ne tolérerions pas qu'on vienne, de l'extérieur, nous imposer par la menace telle ou telle mesure au profit, par exemple, des travailleurs immigrés, sur le sort desquels il y aurait pourtant beaucoup à dire, même en le comparant à celui des habitants de Soweto.

L'aveugle hostilité que l'on montre à la République Sud-Africaine ne peut que durcir les extrémismes et va à l'encontre du but poursuivi. Elle décourage les modérés, partisans de réformes raisonnables, et, faisant croire, à tort, aux plus violents opposants que le monde extérieur est prêt à voler à leur aide, les pousse vers de folles aventures.

Qu'on n'objecte pas que cette politique a la caution des Etats-Unis, de M. Andrew Young et même de M. Carter. La politique de la France ne doit-elle pas se décider d'abord chez nous ? Il est compréhensible que le président des Etats-Unis soit soucieux de reconquérir les suffrages des électeurs afro-américains qui, paraît-il, lui échappent. C'est son problème et non le nôtre. La France sera fidèle à sa vocation dans la mesure où elle contribuera à favoriser en Afrique australe une évolution pacifique, excluant les atrocités et la dictature marxiste que subissent d'autres pays africains.

Ce n'est pas par de vaines et blessantes récriminations que l'on peut espérer trouver la voie d'un règlement équitable au sud du continent. Il me paraît urgent, au contraire, de rétablir entre les Sud-Africains et nous-mêmes un climat de confiance aujourd'hui profondément perturbé. Alors que du nord au sud de l'Afrique semblent se multiplier les foyers de conflit, l'intérêt général est d'éviter ce qui pourrait « déstabiliser » un pays qui est à la fois la première puissance africaine et une partie intégrante du monde occidental. Ajouterai-je que c'est aussi l'intérêt de la France ?

En politique comme dans d'autres domaines, il faut savoir ce qu'on veut et ce qu'on ne veut pas. Faire imprudemment le jeu de l'expansionnisme soviétique me paraît une grave erreur. Provoquer, par de maladroites ingérences, un réflexe de résistance à l'évolution et aux réformes, c'est compromettre l'avenir. Ecoutons plutôt les sages Africains comme le président Houphouët-Boigny : au lieu de juger et de condamner, maintenons ou rétablissons le dialogue.

(*) Député réformateur du Rhône, ancien ministre.

N.D.L.R. — Les intertitres sont de la rédaction.

EUROPE

La République fédérale en mouvement

III. — L'État en son désert

De notre envoyé spécial ALAIN CLÉMENT

Les Allemands de l'Ouest, à défaut du monopole d'une patrie, ont un Etat et des bureaucrates. La croissance économique n'ayant plus réponse à tout, ils commencent à s'interroger sur l'identité de la République fédérale (« le Monde » des 30 novembre et 1er-2 décembre).

Munich. — Long discours d'un ami allemand : « *Vous, Français, vous avez de la chance. Malgré toutes vos discordes politiques, vous êtes francophiles. A des nuances près, vous appréciez les mêmes choses de la même façon. Avec ou contre le gouvernement, vous êtes pour le changement parce qu'au fond vous sentez qu'on ne vous changera pas ce que vous avez de meilleur et ce que vous êtes presque unanimes à aimer.*

» *En Allemagne, c'est bien différent. Nous n'avons guère de* Selbstverständnis, *de ce-qui-va-de-soi-entre-soi. Nous ne sommes pas, nous n'avons pas été dans l'histoire, une communauté partageant tacitement ce qui donne son sens et son goût à l'existence. Faute de nous entendre, nous nous crispons, nous nous cramponnons à notre petite idée. Et quoique plutôt moins envieux des uns et des autres que vous ne l'êtes en France, nous sommes capables de nous en vouloir à mort les uns aux autres, sans rémission, au besoin sans raison, mais froidement, cérébralement, jusqu'au bout.*

» *Le grand travers des Allemands, c'est leur germanophobie. L'Allemagne réelle n'est jamais à la hauteur du destin qu'ils lui enjoignant de porter. Hitler a poussé ce dépit héréditaire jusqu'au paroxysme. A la fin, il faisait abattre comme des chiens ses compagnons vacillants. Il aurait pu tuer de sa main l'avant-dernier survivant de Berlin. C'était tout ou rien, son* Reich *ou le néant. Qu'aurions-nous « dégusté » si, par malheur, il avait gagné !*

» *Où en sommes-nous aujourd'hui ? On ne peut plus violenter l'Allemagne, puisqu'elle n'existe plus. C'est la République fédérale qui reçoit les coups à sa place. Mais il faut bien voir que, entre Allemands de l'Ouest, la querelle se déroule tout en bas. La République fédérale se concentre — et s'enferme ? — dans sa capitale. C'est l'administration des Länder qui assume l'exécutif intérieur. C'est elle qui maintient l'ordre, qui poursuit, emprisonne et juge délinquants et terroristes, combat l'agitation, etc. En conséquence, tout ce qui subsiste du pouvoir de conciliation et de médiation de l'Etat national s'exerce à distance, du haut des nuages, à travers les interventions du chancelier ou les allocutions du président de la République. Pour ce qui est d'être « décentralisés », nous le sommes ! Mais où se trouve notre centre de gravité, alors que, dans le concret, ce sont les « autorités locales » qui agissent et réagissent avec tout ce qu'elles peuvent avoir d'incompétent et d'obtus ?* »

Les interdictions professionnelles

Long discours, en effet, mais qui semble bien circonscrire le cercle vicieux des difficultés allemandes du moment. La démonstration la plus convaincante de sa logique est apportée par ces « *interdictions professionnelles* », pour reprendre une traduction calamiteusement élastique de la notion de *Berufsverbot*, qui ont fait couler tant d'encre et de mauvais sang. Leur histoire est une des plus confondantes et « contre-productives » de ces dernières années.

Début 1972, les « ministres-présidents » des dix Länder découvrent qu'il est temps de « faire quelque chose » pour endiguer l'« *infiltration* » qui menace le service public : au total : trois millions cinq cent mille fonctionnaires, employés et agents divers relevant de la fédération, des Länder et des municipalités. Non que la subversion soit aux portes, mais l'opinion commence à s'émouvoir sérieusement de ce qui se passe dans les établissements scolaires et certaines universités, où la « révolte étudiante » s'est installée à l'état endémique. Pour empêcher les choses d'empirer, les Länder conservateurs qui détiennent la majorité à la Chambre haute (Bundesrat), croient essentiel de se mettre d'accord sur une méthode de filtrage des candidats à la fonction publique, puisque, jusqu'à présent, le pouvoir central et celui des Etats agissent en ordre dispersé.

Un texte de validité générale sortira de ces délibérations intra-allemandes et sera déposé pour ratification sur le bureau des deux Chambres. Le chancelier social-démocrate Willy Brandt souscrit à ces intentions et, le 28 janvier 1972, il signe avec les dix ministres-présidents et le maire de Berlin-Ouest une « résolution anti-extrémiste ». Puis, chacun repart travailler de son côté.

Quels critères d'« interdiction » retenir pour évincer un candidat à la fonction publique muni de titres requis pour l'obtention de son grade ? Le projet adopté par le Bundesrat, contrôlé par l'opposition chrétienne-démocrate, prévoit entre autres que les membres des organisations politiques « anticonstitutionnelles » seront *ipso facto* écartés. Le projet gouvernemental se refuse à toute discrimination automatique, prescrit la sélection « *cas par cas* » et insiste pour que la décision finale de rejet ne s'appuie que sur les faits du dossier « *visés par le code* ». En un mot, pas de délit d'opinion, ce qui ne devait pas exclure une attention rigoureuse au « *comportement* » de l'impétrant et à ses activités militantes. Les deux Chambres ne parviennent pas à s'entendre sur un compromis, ce qui pourrait suggérer que l'urgence de l'« auto-défense » républicaine comptait moins pour l'opposition que le souci de se démarquer et de s'afficher comme champion intraitable de l'intégrisme démocratique.

Pas de loi, une interprétation

On en resta donc à la « résolution » conjointe de janvier 1972. Il n'y aura jamais de *loi* uniforme séparant mieux qu'auparavant, à l'entrée du secteur public, le bon grain de l'ivraie, mais seulement cette page petit format (une trentaine de lignes), au statut légal indéfini, et qui ne dit rien de très nouveau, sinon qu'un serviteur de l'Etat et de ses composantes n'a pas licence de les trahir en esprit ou en acte... Au fil du temps, chaque Land publiera sa propre interprétation de cette forte pensée, dont l'application variera naturellement de l'un à l'autre, tout en demeurant justiciable des tribunaux d'Etat, eux-mêmes sujets au verdict suprême de la Cour constitutionnelle et de la cour administrative fédérales de Karlsruhe. En somme pas plus d'« exception » que de règle : les procédures régulières sont alourdies, nullement supprimées.

Il n'est pas inutile de rappeler que, contrairement à la France, où le mode de recrutement normal des administrations est le concours, aucune qualification, aucun diplôme, aucune filière, ne confère en R.F.A. droit d'accès à un emploi public. Le plus brillant sujet, une fois passés les examens « terminaux », même pour ce qui est du droit, où des fonctionnaires et pas seulement des professeurs siègent au jury, doit encore remplir une demande pour que s'ouvre à lui, généralement après un stage et une période probatoire, la carrière administrative qu'il convoite. Jusqu'autour de 1972, les besoins d'encadrement, surtout dans l'enseignement, étaient tels que cette requête n'était qu'une formalité. Elle ne dispensait pas pour autant des devoirs définis par le statut de chaque catégorie et qui, au niveau des fonctionnaires *(Beamten)*, étaient sanctionnés par la prestation d'un *serment*.

A quoi engageait-il ? Sous Weimar, le fonctionnaire, civil ou en uniforme, n'était tenu qu'aux obligations décrites par sa charge, et à la neutralité politique. Celle-ci fut d'emblée ignorée, tournée ou bafouée par un personnel qui y voyait surtout une neutralisation de toute allégeance au régime issu de la défaite de 1918. Pour s'assurer désormais d'une fidélité « *active* » de ses serviteurs, la Constitution de Bonn *(Grundgesetz)* surimposa à ces obligations traditionnelles celle de se « prononcer positivement », durant le service comme en dehors, pour l'ordre de la démocratie libérale *(freiheitliche demokratische Grundordnung)* et d'être prêt à la défendre.

Cette adhésion, qui ne suppose pas en principe d'option pour un système économique et social particulier, ni même pour la lettre de la Constitution (puisqu'une procédure d'amendement est prévue pour nombre de ses articles), serait largement académique si n'existait la notion d'« *association politique contraire à la Constitution* ». Il appartient à la Cour constitutionnelle, sur plainte du gouvernement fédéral, de déterminer qu'un parti ou une organisation est, soit intrinsèquement, soit par sa propagande pour une transformation par la force de la forme du gouvernement, incompatible avec l'ordre démocratique. Ainsi furent dissous en 1956 le parti néo-nazi (S.P.R.) de l'ancien commandant de la garde du corps de Hitler, Remer, et le parti communiste. Les « extrémistes » officiellement recensés aujourd'hui (il y en a bien d'autres en réalité...) appartiennent à la postérité de cette symétrie condamnée à l'initiative de Konrad Adenauer.

De multiples recours

En somme, l'« interdiction professionnelle » n'est pas sans analogie avec l'enquête préalable de bonne vie et mœurs conduite par les administrations françaises avant de permettre aux aspirants aux emplois publics, même qualifiés, de se présenter au concours qui les leur ouvrira. La différence majeure réside dans la référence à la Constitution comme pierre de touche de la rectitude démocratique, et dans la manière disparate dont ce test est administré par les organes du Bund et des Länder. En cas de « *doute* » sur la « *bonne conduite constitutionnelle,* » l'Office de protection de la Constitution (Verfassungsschutzamt), mélange de nos renseignements généraux et de notre D.S.T., est saisi de l'affaire. Il consulte son fichier. S'il y trouve de quoi nourrir une information, le candidat est convié à s'expliquer. Certaines pièces doivent lui être communiquées, mais pas toutes. La « convocation » du subversif en puissance peut se dérouler selon les us de la civilité policière. Elle peut être aussi le point de départ de tracasseries et de marchandages plus ou moins subtils.

Les personnes pour qui ces contrôles tournent mal disposent de recours multiples et indépendants, qu'elles font jouer avec une énergie qui témoigne à elle seule qu'il y a encore des juges à Munich, Augsbourg, Coblence et ailleurs. La publicité dont jouissent les procès est la meilleure parade aux velléités d'arbitraire des pouvoirs en place. Elle se révèle à la longue plus décourageante pour ces pouvoirs que pour leurs victimes potentielles. Combien d'« extrémistes » ont-ils été mis sur la touche par la « résolution conjointe » d'il y aura bientôt six ans et les versions diverses qu'en ont tirées Bonn et les dix capitales d'Etat ? Les détracteurs les plus acharnés du Beschluss en question ne s'embarrassent pas de statistiques très précises : trois mille pour les uns, quatre mille pour d'autres. A y regarder de plus près, le chiffre paraît sensiblement exagéré : probablement dix fois supérieur à la vérité.

Prenons l'exemple de la Bavière, Etat qu'on ne soupçonnera pas de laxisme en la matière. A la date du 1er janvier de cette année, elle n'avait réussi à écarter définitivement que vingt-deux postulants à des emplois de son ressort. Trente et un dossiers étaient encore en litige devant ses tribunaux, dont onze avaient fait l'objet d'un jugement favorable à la partie plaignante en première instance. En 1976, la justice bavaroise contraignit le gouvernement de Munich à faire droit à six candidatures qu'il avait repoussées. La Sarre n'a pas un seul « interdit ». En juin 1975, la Cour de Karlsruhe a rendu un arrêt réfrénant le zèle inquisiteur des Länder. Depuis lors, ceux où les sociaux-démocrates sont au pouvoir ont pratiquement renoncé à tenir compte d'une « résolution » qui, dans le meilleur des cas, faisait double emploi avec l'arsenal légal en vigueur et, dans le pire, entraînait une dramatisation bureaucratique et juridique hors de proportions avec son enjeu.

De toute façon, ce prétendu « barrage » dressé contre les extrémistes venait trop tard pour ne pas faire crier à l'iniquité. Avait-on jadis scruté avec autant de mesquinerie tatillonne les antécédents et les attaches des fonctionnaires du IIIe Reich réembauchés dans cette R.F.A. à laquelle pourtant un arrêt de la Cour de Karlsruhe du 17 décembre 1953 (le fracassant *Beamtenurteil*) donnait pouvoir discrétionnaire de se débarrasser ? Leur « fidélité à la Constitution » était-elle sans tache ? Et que faire, à moins de violer le principe de non-rétroactivité, des « extrémistes » intégrés avant 1972 et dont le comportement ne donnait prise à aucune mesure disciplinaire ? La « ville libre » *(Stadtstaat)* de Hambourg emploie aujourd'hui trois cent soixante-sept « extrémistes de gauche » avérés, dont deux cent cinquante dans l'enseignement et les bureaux d'aide sociale, qu'elle ne pourrait « épurer » sans se faire attaquer pour rupture de contrat : environ dix fois plus qu'elle n'a eu l'occasion de refouler « préventivement » depuis lors.

« *Nous avons eu tort de céder en 1972 au chantage moralisateur de l'opposition chrétienne-démocrate,* nous confiait un haut personnage de la S.P.D. *L'anti-extrémisme pointilleux est devenu une source de casuistique et de formules figées qui ne peuvent qu'étouffer l'épanouissement d'un civisme authentique. N'ai-je pas lu dans les attendus d'un jugement du tribunal administratif supérieur qu'on ne pouvait attendre d'un membre d'une organisation « poursuivant des buts totalitaires », la dictature du prolétariat entre autres, qu'il entretienne une « relation vivante »* (innere Beziehung) *avec le système démocratique ? Qu'en cas de crise, on ne saurait répondre de ses actes ? S'il fallait proscrire de la fonction publique, à n'importe quel niveau, toutes les personnes qui ne donnent pas des garanties de dévouement éperdu à la cause démocratique telle que nous la concevons, nous pourrions fermer boutique. Et puis, n'oubliez pas que cette hypermétiance ne vise que les extrémistes « officiels ». Les apprentis sorciers « non inscrits » ont les mains libres...* »

Même ton, d'une autre voix, montant des mêmes rangs politiques : « *Notre Constitution est en soi remarquable. Mais pourquoi, au-delà du respect indispensable des lois et des institutions démocratiques, cultiver un fétichisme de la Constitution qui ne peut être ressenti par une grande partie de la jeunesse que comme une volonté de sacraliser l'ordre établi ?* »

Les jeunes... se sont-ils donné le mot d'un bout à l'autre du pays ? Nous passons une matinée à l'Ecole supérieure de la Bundeswehr *(Bunderwehrhochschule)* de Neubieberg, près de Munich, en pleine campagne. L'anti-caserne par excellence : les Préalpes bavaroises pour horizon ; des bâtiments d'une architecture lumineuse et humaine, des équipements ultra-modernes : 1 milliard de DM investis pour deux mille officiers-étudiants dans cette innovation de Helmut Schmidt, du temps où il était ministre de la défense. Conversation avec de très sympathiques camarades des officiers impliqués dans la mascarade antisémite du printemps dernier. « *On a eu raison d'être sévère* (suspension, expulsions), *mais on aurait dû discuter davantage avec eux.* » Discuter de quoi ?

Le lendemain, à Francfort, le chauffeur de taxi, un étudiant qui fait des « heures » au volant : « *Je suis à fond contre les terroristes. Le meurtre me répugne. Mais pourquoi ne discute-t-on pas plus leurs idées ?* » Quelles idées ? Le fils — moins de quinze ans — d'un très haut personnage de l'Etat, rentre de l'école et interroge son père : « *Papa, tu ne trouves pas qu'on ne discute pas assez de... ?* »

Etranges coïncidences dans un pays où l'on ne cesse d'argumenter et de raisonner, de s'interpeller par publications interposées. Serait-ce que, politiquement, l'allemand est devenu une langue morte ?

Prochain article :

DES GAUCHES A LA DISSIDENCE



مكبرا من الأصل

EUROPE

Italie

Le Vatican se félicite de la visite de M. Gierek au pape

...mais n'accélère pas le rythme du rapprochement

M. Edward Gierek, premier secrétaire du Parti ouvrier unifié polonais, a quitté Rome le 1ᵉʳ décembre, en début d'après-midi, à l'issue d'une visite officielle de quatre jours en Italie. MM. Andreotti et Gierek ont signé une série de protocoles concernant notamment « l'amplification et la diversification de la coopération économique et industrielle » et la « constitution d'une commission économique de haut niveau pour le développement de la coopération économique ».

M. Gierek a, d'autre part, rencontré le Pape le 1ᵉʳ décembre.

Rome. — Il n'est pas donné tous les jours de voir réunis à la même table M. Edward Gierek, premier secrétaire du comité central du parti ouvrier unifié polonais ; le cardinal Stefan Wyszynski, primat de Pologne ; M. Giulio Andreotti, président du conseil italien ; M. Enrico Berlinguer, secrétaire général du P.C.I., et Mgr Agostino Casaroli, secrétaire du conseil pour les affaires publiques de l'Eglise. Contrairement aux habitudes — à Rome, on ne mélange jamais les genres, — cette scène a été le clou d'une réception donnée par M. Gierek à l'occasion de sa visite officielle en Italie. Elle témoigne d'un certain climat, mais n'a pas l'importance et la signification qu'on serait tenté de lui attribuer.

Visiblement, le dirigeant polonais *voulait donner le maximum d'éclat* à sa visite et, en particulier, au rapprochement avec l'Eglise catholique. Ses conversations avec les dirigeants italiens et les accords de coopération économique qui ont été signé se sont vus, du reste, éclipsés par la rencontre avec le pape, dans la matinée du jeudi 1ᵉʳ décembre.

M. Gierek est arrivé avec une imposante délégation : vingt et une personnes, dont plusieurs ministres *et son photographe personnel*. Au Vatican, on avait cherché dans le protocole une formule moyenne, permettant *à la fois* de souligner le caractère historique de cette rencontre et de ne pas recevoir le premier secrétaire d'un parti communiste comme un chef d'Etat.

Le Saint-Siège voulait aussi éviter de laisser croire qu'une « *normalisation* » est intervenue entre l'Eglise et le pouvoir politique en Pologne. Car, *si l'affaire des diocèses ex-allemands* est close, tout n'est pas réglé, loin de là, comme le répète inlassablement le cardinal Wyszynski. M. Gierek, lui, tend, au contraire, à idéaliser les rapports entre l'Eglise et l'Etat. C'était très net au cours de la conférence de presse qu'il a *donnée en sortant du Vatican : « Il n'y a plus une situation de conflit. »*

De notre correspondant

Dans son discours, on ne trouve aucune allusion aux problèmes en suspens : l'accès de l'Eglise aux mass media, la censure, l'enseignement religieux, l'autorisation de construire des lieux de culte et les discriminations dont les catholiques sont encore l'objet. Dans tous ces domaines, le dirigeant polonais avance lentement avec, semble-t-il, les encouragements de M. Brejnev. *Mais on se demande à Rome s'il est* assuré de ses arrières.

M. Gierek a été extrêmement élogieux pour Paul VI, soulignant sa « *grandeur* » et la « *profonde estime* » que le peuple polonais lui porte. Selon lui, la rencontre ne donne que des motifs de satisfaction et « *démontre de manière clairvoyante une concordance de vues tant dans l'évaluation des problèmes des peuples que dans les rapports bilatéraux, dont le développement se profile de manière optimiste* ».

M. Gierek a parlé de l'histoire de la Pologne et du rôle positif que jouent les catholiques dans « *la réalisation des grands objectifs nationaux* ». Ce même thème devait être repris par le pape, dans un discours long et structuré. « *Dès ses premières lueurs*, a-t-il notamment remarqué, *l'histoire de la Pologne a été profondément imprégnée de christianisme.* » Hier comme aujourd'hui, « *l'Eglise est prête à donner à la société polonaise sa contribution positive (...). Pour elle-même, elle ne demande pas de privilèges mais seulement le droit d'être elle-même et la possibilité de mener sans gêne l'action qui lui est propre* ». Ce n'est qu'ainsi, selon le pape, qu'elle pourra pleinement offrir son concours. Paul VI a brièvement fait allusion à « *des difficultés* », espérant qu'elles pourraient être surmontées, car une « *Pologne prospère et sereine* » est nécessaire à la bonne entente entre les peuples d'Europe.

Un pas nouveau a été franchi

M. Gierek a refusé de dire aux journalistes s'il avait invité le pape à se rendre en Pologne. Il est vraisemblable que non. On ne formule pas d'invitation qui, pour des raisons d'âge et de santé, serait sans doute refusée. En revanche, la nature des relations entre le Saint-Siège et la Pologne a certainement été évoquée au cours de l'audience. On ne se prépare pas, semble-t-il, à un échange d'ambassadeurs dans un proche avenir. Le pape pourrait désigner un envoyé spécial permanent, *de même qu'il existe déjà à Rome un représentant de l'Etat polonais* chargé des contacts avec le Saint-Siège.

Un homme serait tout désigné pour ce rôle : Mgr Poggi, responsable d'un groupe de travail du Saint-Siège, chargé depuis 1974 des contacts avec la Pologne. Il a déjà effectué plusieurs voyages à Varsovie, contre l'avis du cardinal primat. Celui-ci n'est pas le seul obstacle à l'établissement des relations *diplomatiques*. L'Eglise *n'a* toujours pas d'existence juridique en Pologne et les spécialistes du parti semblent juger inconcevable qu'il puisse exister un corps intermédiaire entre l'Etat et les particuliers. Avant d'échanger des ambassadeurs, le Vatican demandera une telle reconnaissance ainsi que la solution de certains problèmes en suspens.

Le Saint-Siège et le gouvernement polonais affirment, pour le moment, ne pas attacher d'importance à la forme que prendront leurs relations. Pour M. Gierek, l'essentiel est qu'un pas soit franchi aux yeux de son opinion publique. Le Saint-Siège, lui, pense qu'il est bon que Rome soit représentée dans un pays comme la Pologne par une personnalité qui pourrait au surplus équilibrer un peu les rapports au sein de l'épiscopat polonais.

Celui-ci reste, en effet, largement dominé par le cardinal Wyszynski, « *un grand homme d'Eglise* », dit-on de lui à Rome, sans aucune malice. Mais on aimerait que cet arbre n'écrase pas la forêt. Il occupe tant de place qu'on connaît assez mal les autres membres de l'épiscopat, et cela ne facilite pas le choix de son successeur, à une échéance qui ne peut être très lointaine. Le cardinal Wojtyla pourrait-il être le prochain primat ? D'aucuns le jugent un peu trop intellectuel et, sous des dehors très avenants, un peu trop rigide. Le primat actuel est le seul cardinal qui, séjournant à Rome, exige une audience pontificale à l'arrivée et une autre au départ.

La visite de M. Gierek explique son séjour actuel, de même qu'elle éclaire *a posteriori*, la rencontre qu'il a eue le 29 octobre dernier à Varsovie avec le premier secrétaire du parti polonais. Loyal, le primat a œuvré pour que cette visite réussisse. Habile, il n'a pas voulu être mis à l'écart. Et sans doute est-il aujourd'hui un peu plus rassuré sur les intentions de ses deux partenaires.

On estime généralement, dans la Rome papale, que, même si elle ne se traduit pas immédiatement par des résultats concrets, la visite de M. Gierek donnera une nouvelle impulsion à la « normalisation » entre l'Eglise et l'Etat. Au cours de sa conférence de presse, le dirigeant polonais a voulu donner le ton de ces relations à venir : « *Certes il existe des controverses, et il en existera comme dans toutes les familles.* »

ROBERT SOLÉ.

[Au cours de sa conférence de presse, M. Gierek a été interrogé sur la liberté d'expression des catholiques en Pologne. Il a soutenu qu'elle était totale et qu'il fallait ne pas connaître la Pologne pour s'en inquiéter. « Tous peuvent écrire ce qu'ils pensent et sans censure, les seules limites étant l'expression d'idées contraires à l'unité des Polonais ou offensantes pour l'Eglise », a-t-il déclaré.

Il aurait ajouté que « les attaques d'un Roger Peyrefitte contre le pape » ne seraient pas tolérées en Pologne. (N.D.L.R. : C'est dans un article publié en mars 1976, dans le mensuel « Lui », et reproduit par un hebdomadaire italien, que M. Roger Peyrefitte avait très vivement attaqué le pape Paul VI) (« le Monde » des 3 et 6 avril 1976.)]

[U]NE SEMAINE MONDIALE DE SOLIDARITÉ AVEC LES JUIFS D'U.R.S.S. AURA LIEU DU 4 AU 11 DÉCEMBRE.

Une Semaine mondiale de solidarité avec les juifs d'U.R.S.S. est [p]révue du 4 au 11 décembre à [l']initiative de la Conférence mondiale de Bruxelles, annonce le CRIF Conseil représentatif des institutions juives de France (1)].

« Une sérieuse détérioration des [c]onditions de vie des juifs en [U].R.S.S. a pu être constatée ces [d]erniers mois, note le CRIF. L'antisémitisme d'Etat prend de plus en [p]lus d'ampleur, en particulier des [li]vres publiés à Moscou récemment [c]onstituent en fait une nouvelle [v]ersion du « Protocole des sages de [S]ion » ; des programmes de radio [e]t de télévision sont utilisés pour [u]ne large diffusion d'un antisémitisme vulgaire dans des proportions [j]amais encore atteintes. Par ailleurs, [l]es juifs qui déclarent leur intention [d]'émigrer en Israël sont harcelés [a]vec de plus en plus de vigueur et [i]ntimidés par des accusations d'espionnage et de subversion. Le cas *Anatoly Chtcharansky est particulièrement révélateur.* »

Les dates choisies pour la Semaine [d]e solidarité coïncident avec la fête [j]uive de Hannoucah. En France, une [d]éclaration publique de soutien est [d]emandée de surcroît aux divers [p]artis politiques, un concours pour [j]eunes est lancé et des actions ponctuelles sont organisées dans les villes [le]s plus importantes.

(1) CRIF, 19, rue de Téhéran, [7]5008 Paris, tél. 387-00-70.

● *Une délégation soviétique*, [i]nvitée par le Cercle français [p]our la sécurité et la coopération [i]nternationale, n'a pu venir à [P]aris, le 28 novembre, comme [p]révu, annonce *l'Humanité* du [1ᵉʳ] décembre. La délégation — qui [c]omprenait notamment le président du Comité soviétique pour la [s]écurité et la coopération en [E]urope, M. Chitikov, l'académicien Bogomolov, directeur de [l']Institut économique du système [s]ocialiste mondial, le président de [l'U].R.S.S.-France, le professeur [K]routogolov — devait être reçue [à] l'Assemblée nationale mercredi. [E]lle n'a pu se rendre à Paris en [r]aison du retard apporté à la [d]élivrance des visas et du refus [d]e visa pour l'un de ses membres.

La rencontre Schmidt-Andreotti a détendu le climat entre Bonn et Rome

Valleggio (*A.F.P.*) — MM. Helmut Schmidt, chancelier fédéral allemand, et Giulio Andreotti, président du conseil italien, réunis pendant près de six heures d'entretiens, le 1ᵉʳ décembre, à Valleggio-Sud-Mincio (province de Vérone), ont décidé d'intensifier la coopération des deux pays dans leur lutte contre le terrorisme politique. Mais ils n'ont pris aucune initiative nouvelle en la matière.

Au cours d'une conférence de presse tenue à l'issue des entretiens, le chancelier Schmidt a reconnu que « *la racine du terrorisme peut être d'ordre économique* ». M. Andreotti a souligné pour sa part qu'il trouvait son terrain le plus favorable dans le chômage, et plus particulièrement dans le chômage des jeunes.

Pour la lutte contre le chômage, de même que sur le plan économique général, la rencontre n'a cependant donné aucun résultat. M. Andreotti a dit qu'il avait demandé au chancelier de l'aider « *à convaincre les industriels allemands d'investir en Italie, notamment dans le Sud, pour créer des emplois* ». Mais M. Schmidt lui a répondu, a-t-il ajouté après une hésitation, que l'Allemagne, avec un million de chômeurs, avait ses propres problèmes sur ce plan.

Le résultat le plus concret de cette rencontre paraît en définitive être essentiellement psychologique. Elle a marqué un renouveau dans les rapports entre les deux pays obscurcis par les manifestations qui, en Italie, avaient suivi, en août, la fuite de l'*ex-colonel* SS Kapler, puis en novembre la mort de Baader.

Grande-Bretagne

● M. DAVID OWEN, secrétaire au Foreign Office, a déclaré, jeudi 1ᵉʳ décembre, au cours d'une émission de la B.B.C. : « *Je ne m'inquiéterais pas, et traiterais normalement avec lui, si le parti socialiste français se retrouvait, au printemps prochain, avec un partenaire communiste. De même, si les démocrates-chrétiens italiens continuent à avoir une relation, non officielle mais très claire, avec le parti communiste, on l'accepte et on travaille avec eux. Cela me semble parfaitement acceptable.* » « *Cependant*, a ajouté M. Owen, *je ne ferai rien pour secourir ou aider le communisme en France ou en Italie.* » — (*Reuter.*)

● LA POLITIQUE SALARIALE DE M. CALLAGHAN a été vivement critiquée, jeudi 1ᵉʳ décembre aux Communes, par l'aile gauche du parti travailliste, dont les députés ont reproché au premier ministre d'avoir adopté une « *attitude conservatrice* » à cet égard. M. Callaghan a, d'autre part, précisé qu'il ne pouvait envisager un compromis avec les pompiers en grève, et s'en tenait à la proposition d'une augmentation immédiate de 10 % de leurs salaires.

EUROPE

Tchécoslovaquie

Remaniement à la tête du Parti communiste

Prague (A.F.P.). — Le comité central du P.C. tchécoslovaque, réuni le jeudi 1er décembre à Prague, a procédé à un remaniement à la suite du décès, il y a dix jours, de M. Jan Baryl, secrétaire du comité central pour l'agriculture et membre suppléant du présidium. M. Milos Jakes, de tendance ultra-conservatrice, qui présidait la toute-puissante commission de contrôle du parti, remplace M. Baryl dans ses fonctions.

D'autre part, le comité central a approuvé la nomination de deux nouveaux secrétaires du comité central — qui en compte désormais sept, — MM. Jindrich Polednik, qui présidera la commission pour la jeunesse, et Mikulas Beno, dont les fonctions réelles n'ont pas été précisées. M. Beno dirigeait jusqu'ici le secrétariat du secrétaire général du P.C.T., M. Gustav Husak.

La présidence de la commission de contrôle a été confiée à M. Miroslav Capka, qui en assumait jusqu'ici la vice-présidence. D'autre part, le comité central a coopté deux nouveaux membres, MM. Antonin Brabec et Frantisek Pitra. Enfin, M. Vaclav Janousek a été élu membre de la commission économique du comité central.

Ces décisions ne devraient pas modifier sensiblement l'équilibre politique de la direction du P.C. tchécoslovaque. Toutefois, M. Jakes, s'il a désormais voix au présidium du P.C., abandonne l'un des postes les plus importants du parti.

Le comité central a également adopté les grandes orientations du plan pour l'an prochain. L'accent a été mis sur l'énergie, les investissements, le développement de l'industrie lourde et de la mécanique générale ainsi que des transports. Mais certaines options du plan quinquennal, trop ambitieuses, devront être révisées pour tenir compte des possibilités d'investissement réelles de la Tchécoslovaquie.

Les observateurs ont été surpris de constater que cette session plénière a été annoncée comme étant la neuvième depuis le XVe congrès du P.C.T., qui s'est tenu en avril 1976. Le précédent plénum, qui remonte au mois de mai dernier, était officiellement le septième. On en déduit à Prague qu'une réunion a eu lieu sans que la presse en fasse la moindre mention.

Portugal

M. Soares envisage de rester au pouvoir avec le soutien communiste

De notre correspondant

Lisbonne. — Expliquant, le mercredi 30 novembre, les raisons qui avaient amené son gouvernement à présenter au Parlement une motion de confiance, M. Mario Soares a admis, devant les journalistes, la possibilité de rester au pouvoir grâce aux voix des députés communistes. Si elle devait se confirmer, une telle attitude marquerait un grand tournant dans la politique portugaise.

« *En démocratie, les votes ont tous la même valeur,* a-t-il déclaré. *D'ailleurs pourquoi considère-t-on que les votes du P.C.P. destinés à nous renverser sont bons, mais qu'ils sont mauvais quand il s'agit de nous appuyer ?* »

Ainsi, pour la première fois au Portugal, depuis la révolution du 25 avril 1974, une polarisation gauche-droite est peut-être en vue. Selon le parti social-démocrate (P.S.D.) et le Centre démocratique et social (C.D.S.), la poursuite du dialogue avec le gouvernement est devenue inutile car, disent-ils, « *aucun accord n'est plus possible* ». De son côté, la Confédération des agriculteurs portugais (CAP) s'estime « *dépassée par les événements* ». Quant à la Confédération des industriels portugais (CIP), elle semble décidée à durcir ses positions : « *Dans les circonstances actuelles, on ne peut pas négocier* », précise la CIP, qui juge « *incompatible la coexistence, entre l'intiative privée et un système politique qui consacre l'appropriation par l'Etat, à court et à moyen terme, des moyens de production et de la propriété privée* ».

« *Le projet d'accord élaboré par le gouvernement contient plusieurs aspects positifs* », reconnaît, en revanche, l'Intersyndicale. Cette centrale a cherché, dans sa réponse à M. Soares, « *à contribuer d'une manière sérieuse à résoudre la grave crise que traverse le pays* ». Une prise de position favorable du P.C.P. — indispensable à l'appropriation de la motion de confiance — n'implique pas la constitution d'un gouvernement de coalition de gauche. La formule de « *gouvernement socialiste homogène* », élargi à quelques indépendants, pourrait donc être maintenue.

Cependant, il est peu probable que les communistes décident de sauver le cabinet de M. Soares sans contrepartie. « *Nous ne pourrons pas avaliser une politique contraire aux intérêts des travailleurs* », lit-on dans un communiqué du P.C.P. diffusé le 1er décembre. Le parti de M. Cunhal réserve sa position à l'égard du gouvernement jusqu'au moment du vote, qui ne doit pas intervenir avant la fin de la semaine prochaine.

Les déclarations les plus récentes du P.C.P. laissent prévoir qu'il demandera des garanties sur le maintien des secteurs économiques — nationalisé, privé et en autogestion — dans leurs limites actuelles. Les communistes proposeraient aussi une solution de compromis dans l'application de la loi sur la réforme agraire, ainsi que l'arrêt de la dévolution au patronat des entreprises qui avaient été placées sous contrôle de l'Etat en 1975.

Restent à connaître les réactions qu'une entente éventuelle entre les deux partis de gauche pourrait susciter. Les courants les plus modérés du P.S., dirigés notamment par le ministre de l'agriculture, M. Barreto, et par l'ancien chef de la diplomatie portugaise, M. Madeiro Ferreira, accepteraient-ils cette solution ?

Quelle attitude adopteraient, d'autre part, les partis d'opposition de droite ? Très réservés jusqu'à présent, le C.D.S. et le P.S.D. n'ont pas donné leur appui à la manifestation de droite qui a eu lieu à Lisbonne le 1er décembre pour célébrer le 337e anniversaire de la reconquête de l'indépendance du Portugal, après soixante années de domination espagnole. Une bombe a explosé devant le siège du P.C.P., situé sur le parcours emprunté par les manifestants. Des accrochages très violents se sont produits. Dix-sept personnes ont été hospitalisées.

Quelle serait l'incidence d'un nouveau rapport de forces au Portugal sur les négociations actuellement menées entre le gouvernement et le Fonds monétaire international ? Les militaires, d'autre part, seraient-ils tentés d'intervenir ? Démentant certaines déclarations qu'il avait faites le 27 novembre lors de son intervention au Club de la presse d'Europe 1, M. Soares a assuré qu'il n'avait jamais considéré qu'une entente entre socialistes et communistes susciterait l'hostilité des forces armées (1).

JOSÉ REBELO.

(1) M. Soares avait déclaré au Club de la presse : « *Vous m'avez demandé si j'étais prêt à faire une alliance avec le parti communiste, et je dis « non ». Nous ne ferons pas la majorité de gauche, ni dans le gouvernement ni dans l'opposition. Pourquoi ? D'une part, parce que le P.C.P. a eu un comportement non démocratique en 1975 au Portugal ; d'autre part, parce qu'une telle alliance, étant donné le rapport des forces politiques et militaires dans la société portugaise, risquerait de provoquer un coup d'Etat.* » Répondant, u npeu plus tard, à une autre question, M. Soares avait déclaré :

« *Quand je parlais de coup d'Etat, c'était une hypothèse, l'hypothèse selon laquelle une situation pourrait être présentée aux militaires portugais et aux forces armées portugaises comme étant de nouveau le retour du parti communiste à une situation de force et de commandement.* » Pour le premier ministre, le fait que les forces armées sont aujourd'hui « *hiérarchisées* » et « *disciplinées* » derrière leur commandant en chef, le général Eanes, le président de la République, rend cette hypothèse à peu près impensable.

Espagne

● UN MARIN SOVIETIQUE a demandé l'asile politique à l'Espagne, rapporte mardi 29 novembre l'agence de presse Cifra. Il travaillait sur un navire-usine attaché à une flotte de pêche soviétique opérant au large des Canaries. Il est le premier ressortissant soviétique à faire une telle demande depuis que l'Union soviétique a rétabli ses relations diplomatiques avec l'Espagne en février dernier. — *(Reuter.)*

● LES RESORTISSANTS DE PLUSIEURS PAYS D'EUROPE OCCIDENTALE n'auront dorénavant plus besoin de présenter un visa pour se rendre en Espagne si leur séjour n'y excède pas trois mois. Une simple carte d'identité suffira pour les ressortissants des pays suivants : France, République fédérale d'Allemagne, Belgique, Italie, Liechteinstein, Monaco, Pays-Bas et Luxembourg. Réciproquement, seule la carte d'identité sera exigée des Espagnols désirant se rendre dans ces pays pour un séjour d'égale durée. — *(A.F.P.)*

● LE ROI ET LE MINISTRE DE LA CULTURE, M. PIO CABANILLAS, ont signé un décret abolissant la censure cinématographique en Espagne qui prévoit en outre la création de salles spécialisées dans les films à caractère pornographique et qui ne doivent pas offrir plus de deux cents places. Le décret reconnaît « la nouvelle morale sociale résultant de l'évolution de la société espagnole » et la nécessité de permettre à « l'esprit de créativité de s'exprimer de manière totalement libre ». — *(U.P.I.)*

CORRESPONDANCE

Hitler et le Liechtenstein

M. Emile Appolis, professeur honoraire d'université, nous écrit :

L'annonce de la mort du chancelier Schuschnigg nous remet en mémoire la tentative d'annexion au Reich allemand de la petite principauté de Liechtenstein, en mars 1939.

Contrairement aux habitudes, le prince régnant François-Joseph II, convoqué à Berlin par Hitler, n'est pas accompagné par le ministre de Suisse accrédité auprès du Reich. De son côté, le gouvernement ... déclare « *décidé à maintenir l'indépendance du pays et à rester fidèle aux traités conclus* ».

Le 14 mars, à minuit, un petit group de nazis autrichiens, avec une poignée de gens de la principauté, franchit la frontière près de Feldkirch. Mais les manifestants échouent dans leur tentative et sont poliment ramenés à la frontière.



Triomphe de la fourrure aux FOURRURES DU NORD

COLLECTIONS HIVER 77~78

DES MILLIERS DE MANTEAUX

réalisés dans les plus belles pelleteries du monde, avec label d'origine : (vison Black Diamond, Black Glama, Emba, Saga, Majestic, Zibeline de Russie, Chinchilla, Breitschwantz, Astrakan Swakara, Castor, Ragondin, Marmotte, Rat d'Amérique, Murmel, Opossum, Mouton doré, Agneau Toscane, etc...).

*

COLLECTION BOUTIQUE

MANTEAUX

Hamster	3150f	Ragondin	4750f
Queue de Vison	5850f	Lapin naturel	1550f
Patte de Renard	3950f	Lapin Nankin	1250f
Rat d'Amérique	4650f		
Opossum	3850f	**VESTES**	
Mouton doré	2150f	Renard Australie	5750f
Murmel	3450f	Renard bleu	4750f
Patte d'Astrakan	1950f	Patchwork Renard	2250f
Astrakan russe pleines peaux	4650f	Agneau Toscane	1850f
Astrakan Swakara	5850f	Lapin naturel	1050f

COLLECTION PRESTIGE

MANTEAUX

Vison Blackglama - Pearl	18750f	Vison Pastel	10750f
Vison Koh-i-Noor	12850f	Vison-Dark	8750f

COLLECTION HAUTE FOURRURE

MANTEAUX

Zibeline	115000f	Vison Black Diamond	32500f
Zibeline	75000f	Vison Blackglama	26750f
Chinchilla	47500f	Vison Lunaraine col Zibeline	38500f
Vison Black Diamond	53000f	Vison Emba	28500f

MANTEAUX LONGS ET CAPES DU SOIR

MANTEAUX		**CAPES**	
Vison Blanc	45000f	Astrakan Breitschwantz, marron	28750f
Vison Koh-i-Noor	54500f	Astrakan Breitschwantz, et Vison Blanc	32750
Vison Lunaraine et vison blanc	27850f		
Vison Blackglama	45000f		
Chinchilla	65000f		

- Service après vente
- Reprise en compte de vos fourrures actuelles au plus haut cours
- Les plus larges facilités de paiement

115, 117, 119, rue La Fayette
PARIS 10e
PRES GARE du NORD

100, Av. Paul Doumer
PARIS 16e
ANGLE RUE de la POMPE

SAUVEGARDE DES FELINS TACHETES ET DES ANIMAUX EN VOIE DE DISPARITION
Les fourrures suivantes ne sont pas en vente dans nos magasins.
Bébé phoque.
Panthère.
Guépard.
Ocelot.
Jaguar.
Léopard.
Tigre.

Magasins ouverts tous les jours de 9h. a 19h sans interruption, sauf Dimanche

Le Monde

politique

LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Les députés du R.P.R. contestent, mais font adopter le projet d'indemnisation des rapatriés

L'Assemblée nationale a adopté, jeudi matin 1er décembre, le projet de loi d'indemnisation des rapatriés par 253 voix contre 179, après que M. Raymond Barre eut décidé de recourir à la procédure du vote bloqué, en application de l'article 44 de la Constitution. Le gouvernement a ainsi gagné le pari qu'il avait fait en misant sur l'esprit de conciliation constaté la veille dans les rangs du R.P.R. malgré l'hostilité très nette de plusieurs députés gaullistes et notamment de M. Mario Bénard (Var), délégué du R.P.R. aux rapatriés.

Placé par le premier ministre devant l'alternative du « tout ou rien », le groupe R.P.R. a choisi dans sa majorité d'accepter un texte dont ses porte-parole les plus qualifiés n'avaient cessé de dénoncer le caractère « ambigu et trompeur ». Les socialistes, les radicaux de gauche et les communistes ont voté contre.

Pour justifier le recours à la procédure du vote bloqué, qui interdit pratiquement toute modification du projet défendu par M. Dominati, secrétaire d'Etat, M. Raymond Barre avait expliqué, mercredi après-midi 30 novembre, que le gouvernement était allé « aussi loin que possible dans la satisfaction des demandes », compte tenu des impératifs budgétaires. Cette décision a été très mal accueillie, non seulement par l'opposition, mais aussi par une partie des amis de M. Jacques Chirac. Tandis que M. Savary (P.S., Haute-Garonne), applaudi par M. Ginoux (réf., Hauts-de-Seine), regrettait que l'Assemblée en fût réduite à un débat « factice », M. Rolland (R.P.R., Allier), voyait là un « véritable coup de barre ».

Au moment des explications de vote, M. Defferre, au nom du P.S., a souligné le ton « glacial » et le « manque de générosité » du discours du chef du gouvernement, qui a rejeté les principales revendications des députés et des associations de rapatriés. Le maire de Marseille s'est engagé à soumettre un nouveau texte à la prochaine Assemblée nationale si la gauche devient majoritaire en mars 1978. M. Rieubon (P.C., Bouches-du-Rhône) a noté que les « espérances » qu'avait fait naître chez les « pieds-noirs le discours du président de la République, le 8 juillet, à Carpentras, n'ont pas été concrétisées. Au nom du R.P.R., M. Aubert (Alpes-Maritimes), déplorant que le gouvernement ait « brutalement stoppé une concertation qui ne pouvait être que fructueuse », a refusé de « cautionner » ce texte « comportant beaucoup trop de lacunes pour atteindre totalement son but ». Les délégués des rapatriés assistant au débat crurent un instant que la formation de M. Chirac allait s'abstenir, ce qui eût provoqué le rejet du projet. Il n'en fut rien. Les principaux leaders du groupe R.P.R., notamment MM. Chirac, Labbé, Guéna et Debré, se sont abstenus, mais ils ont fait voter leurs collègues pour le gouvernement, confirmant ainsi leur volonté d'éviter une crise. Désavoué, M. Mario Bénard annonçait, en fin de séance, sa décision de quitter le R.P.R. Le texte adopté par l'Assemblée nationale comprend les quinze amendements du gouvernement visant essentiellement à faire un effort supplémentaire en faveur des personnes âgées, à permettre aux plus défavorisés de mobiliser plus rapidement leurs créances et à protéger les titres d'indemnisation contre la dépréciation monétaire.

M. Chinaud, président du groupe du parti républicain, a observé qu'à défaut de constituer « un pas définitif », ce projet permettrait « un pas essentiel » vers la solution des problèmes des rapatriés.

Quinze ans après l'exode, le dossier des pieds-noirs reste ouvert, alors que le président de la République avait l'ambition de le clore.

ALAIN ROLLAT.

Les leaders du R.P.R. se sont abstenus

253 DEPUTES ONT VOTE POUR :
- 141 R.P.R. (sur 170) ;
- 56 P.R. (sur 62) ;
- 43 réformateurs (sur 51) ;
- 13 non-inscrits.

179 ONT VOTE CONTRE :
- 3 R.P.R. : MM. Mario Bénard (Var), Rivière (Loire) et Rolland (Allier) ;
- 1 P.R. : M. Hamel (Rhône) ;
- 101 socialistes et radicaux de gauche (sur 103) ;
- 73 communistes (sur 74) ;
- 1 non-inscrit : M. Cornut-Gentille (Alpes-Maritimes).

28 SE SONT ABSTENUS VOLONTAIREMENT :
- 18 R.P.R. : MM. Aubert (Alpes-Maritimes), Bérard (Vaucluse), Bonhomme, app. (Tarn-et-Garonne), César, app. (Gironde), Chirac (Corrèze), Cressard (Ille-et-Vilaine), Debré (La Réunion), Guéna (Dordogne), Hardy (Charente), Labbé (Hauts-de-Seine), Lauriol (Yvelines), Limouzy (Tarn), Liogier (Ardèche), Pons (Lot), de Rocca Serra (Corse), Sallé (Loiret), Sauvaigo, app. (Alpes-Maritime), Tiberi (Paris) ;
- 3 P.R. : MM. Baudis, app. (Haute-Garonne), Mathieu (Côtes-d'Or) et Mayoud (Rhône) ;
- 6 réformateurs : MM. Alduy, app. (Pyrénées-Orientales), Faget, app. (Gers), Ginoux (Hauts-de-Seine), Péronnet (Allier), Schloesing (Lot-et-Garonne) et Sudreau (Loir-et-Cher) ;
- 1 non-inscrit : M. Lafont (Var).

11 DEPUTES N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :
- 7 R.P.R. : MM. Dahalani et Mohamed, app. (Comores), Omar Farah Iltireh (T.F.A.I.), Malouin (Calvados), Métayer, app. (Vienne), de Poulpiquet (Finistère) et Riviérez (Guyane) ;
- 2 P.R. : MM. Boisdé (Cher) et Cornet (Ardèche) ;
- 1 P.S. : M. Delorme, qui a indiqué, jeudi, avoir voulu voter contre ;
- 1 P.C. : M. Roucaute qui, en fait, voulait voter contre.

2 DEPUTES ETAIENT EXCUSES :
MM. Commenay (app. réf., Landes) et Daillet (réformat., Manche), M. Edgar Faure (app. R.P.R.), président de l'Assemblée nationale, et Allainmat (P.S.), qui présidait la séance de mercredi soir, ne votaient pas.

Mercredi 30 novembre, à 17 h. 25, l'Assemblée nationale, sous la présidence de M. Nungesser (R.P.R.), poursuit l'examen du projet de loi d'indemnisation des rapatriés. M. Barre, expliquant la position du gouvernement, déclare notamment : « *Toute démagogie serait ici plus qu'ailleurs déplacée (...). A la demande du président de la République, le gouvernement et moi-même avons tenu à mener toute cette affaire avec le souci constant de bâtir le projet le plus honnête possible (...). Le gouvernement ne peut donner satisfaction à l'ensemble des demandes qui lui ont été adressées. Leurs conséquences financières seraient en effet d'une ampleur incompatible avec la poursuite de l'effort vital de redressement économique et financier que la nation a engagé (...) Le gouvernement sait bien que son projet n'épuise pas tous les problèmes. Fallait-il cependant ne rien faire ?* »

M. BARRE : évitons de créer un précédent

Après avoir souligné que les amendements souhaités par les députés coûteraient plusieurs dizaines de milliards supplémentaires, le premier ministre s'emploie à justifier son refus d'indexer sur le coût de la vie de façon intégrale les titres d'indemnisation : « *Ce qu'il nous faut craindre avant tout*, dit-il, *c'est de créer un redoutable précédent pour tout ce qui concerne le crédit public ou privé, et, au bout du compte, d'introduire dans le système économique et financier un facteur de rigidité insupportable.* » M. Barre ajoute : « *Le gouvernement a toujours refusé de s'engager dans cette voie, et il ne s'engagera pas.* » Avant de demander à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur l'ensemble du projet, le premier ministre expose longuement le dispositif retenu pour préserver de l'inflation les créances des rapatriés.

M. BAUDIS (app. P.R.) ayant demandé, au nom de la commission des finances, une suspension de séance, le débat reprend à 21 heures, sous la présidence de M. Allainmat (P.S.R.G.). Interviennent notamment dans la discussion des articles : MM. BÉNARD (R.P.R., Var), SAVARY (P.S. Haute-Garonne), GARCIN (P.C. Bouches-du-Rhône), GINOUX (réf., Hauts-de-Seine), ROLLAND (R.P.R., Allier), FRÉDERIC-DUPONT (app. P.R., Paris), BONHOMME (app. R.P.R., Tarn-et-Garonne), MATHIEU (P.R., Côte-d'Or), EHRMANN (P.R., Alpes-Maritimes), RAYMOND (P.S., Haute-Garonne), FAURE (rad. g., Ariège), SCHLOESING (réf., Lot-et-Garonne), NEUWIRTH (R.P.R., Loire) et MM. BAUDIS et TISSANDIER (P.R., Indre), au nom de la commission des finances. La discussion la plus longue porte sur le problème de l'indexation. M. BÉNARD estime que le système proposé par le gouvernement est « *un leurre* » et « *une duperie* ».

MM. DOMINATI, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, et BERNARD-REYMOND, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances, ne retiennent finalement que quinze amendements présentés par le gouvernement et huit amendements de la commission des finances.

(Lire la suite page 13.)

LE RECOURS : il faut « sanctionner » la majorité présidentielle aux législatives.

Le mouvement du Recours estime que « *cette loi ne pourra que susciter de nouvelles inquiétudes chez les rapatriés, le vote bloqué prouvant, par ailleurs, la volonté du gouvernement de refuser le débat et de forcer la décision d'une majorité hésitante, pusillanime et toujours prisonnière de ses contradictions passées, présentes et futures* ».

Il ajoute qu'il poursuivra « *son combat entrepris lors des municipales pour obtenir une véritable justice, dont le corollaire fondamental reste la sécurité des titres d'indemnisation par une réelle indexation* » et « *son action sur le terrain pour engager systématiquement l'ensemble de l'électorat rapatrié à sanctionner les candidats de la majorité présidentielle aux prochaines élections législatives* ».

M. Mario Bénard explique sa décision de se retirer du groupe R.P.R.

M. Mario Bénard, député du Var, a expliqué, jeudi 1er décembre, au micro de *France-Inter* sa décision de quitter le R.P.R. Il a notamment déclaré : « *J'ai constaté qu'avant même que la discussion ne soit engagée, avant même que le gouvernement n'ait déposé ses amendements, le groupe R.P.R. annonçait, par la voix de son président, qu'il s'orientait vers le vote du texte* (le Monde daté 1er-2 décembre). *C'était donc, avant même que la discussion ne s'engage, décider qu'on ne se battrait pas. J'ai donc estimé que dès le moment où, après avoir annoncé pendant des mois qu'on défendrait le dossier, on ne le défend plus, mon honneur, ma conscience ne me permettaient plus d'appartenir à ce groupe.* »

M. Bénard a adressé à M. Jacques Chirac, président du R.P.R., une lettre dans laquelle il écrit notamment : « *Au cours de la dernière session parlementaire de printemps, à l'occasion du débat sur le Parlement européen, j'ai, avec la même discipline et la même discrétion, accepté de prendre, avec le groupe et vous-mêmes, les positions que vous aviez finalement définies.*

» *Mais à propos du projet de loi relatif à l'indemnisation des rapatriés d'outre-mer, il m'apparaît qu'entre ce que vous m'aviez prescrit de dire et de faire, et l'attitude de notre groupe, il y a un tel décalage que vous peut-être, et moi sûrement, avons été désavoués.* »

Le député du Var a également écrit à M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R., pour lui faire part de sa décision, et à M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, auquel il demande de le « *faire figurer désormais au nombre des non-inscrits, mon intention n'étant pas de m'inscrire à un autre groupe de la majorité et mon appartenance à cette majorité ne pouvant être remise en cause* ».

Le débat budgétaire au Sénat

Le Sénat a adopté, mercredi 30 novembre, le budget du secrétariat d'Etat aux universités qui ne représente, a dit le rapporteur M. CHAZELLE (P.S., Haute-Loire), qu'une progression de 8,8 % par rapport à 1977, pour les crédits de paiement, et de 11,6 % pour les crédits de fonctionnement, au total, 21 milliards 33 millions. Beaucoup d'universités, a-t-il noté, ont de la peine à boucler leur budget ; l'allocation pour les bibliothèques universitaires est, notamment, très insuffisante. Ce budget, a remarqué à son tour M. SAUVAGE (Un. centr., Maine-et-Loire), rapporteur de la commission des affaires culturelles, marque un arrêt de la croissance dans un budget général en expansion.

UNIVERSITÉS

M. EECKHOUTTE (P.S., Haute-Garonne), président de cette commission, jette le même cri d'alarme, et proteste contre le non-respect d'une promesse officielle envers certains maîtres assistants qui ne sont plus assurés de la garantie d'emploi qui leur avait été promise jusqu'à la définition du statut préparé par la commission de Baecke. « *Peu de nations*, leur a répondu Mme SAUNIER-SEITE, secrétaire d'Etat aux universités, *ont consacré depuis trente ans, aux enseignements supérieurs et aux recherches fondamentales, une part aussi importante que la France (...). De cent trente-quatre mille* [é]*tudiants en 1950, nous sommes passés à huit cent vingt et un mille en 1977.* » Le secrétaire d'Etat souligne ensuite l'importance du taux d'échec dans le premier cycle : il dépasse 60 % des entrants. Pourtant, les universités offrent actuellement une gamme de deux cent cinquante formations différentes, dont cent trente nouvelles.

Au cours de la discussion, les orateurs ont généralement reconnu l'effort entrepris tout en exprimant de nombreuses doléances à propos, notamment, des bâtiments, souvent trop vétustes et des restaurants universitaires, dont la nourriture est médiocre.

Avant le vote des crédits, M. EDOUARD BONNEFOUS (Gauche dém., Yvelines), président de la commission des finances, a félicité Mme Saunier-Seïté pour son « *action constructive* » engagée avec « *de trop faibles crédits* ».

ÉDUCATION

Les sénateurs ont ensuite examiné et adopté les crédits du ministère de l'éducation. Leur rapporteur, M. ALLIÈS (P.S., Hérault, a regretté la diminution des crédits d'équipement. Le moment est venu, a-t-il estimé, de prévoir le financement de la réforme du système éducatif, mais la réduction de l'effort d'investissement risque de limiter la portée des initiatives prises pour cette modernisation M. CHAUVIN (Un. centr., Val-d'Oise) s'est également attaché, au nom de la commission des affaires culturelles, à démontrer la gravité des préjudices que le recul des investissements peut avoir sur l'avenir de l'enseignement.

M. EECKHOUTTE, président de la commission des affaires culturelles, a regretté la lenteur avec laquelle sont entrepris les travaux de sécurité des C.E.S. construits sur le « modèle Pailleron ».

Répondant aux orateurs, M. HABY, ministre de l'éducation, évoque notamment la question du transfert des charges aux collectivités locales et souligne que le transfert « *le plus massif et le plus durable* » est celui qui a enlevé aux communes le plus lourd du poids des collèges, « *un poids*, dit-il, *que n'allégera jamais le remboursement des emprunts* ».

« *La marque principale de ce budget, en effet, c'est que, pour la première fois depuis vingt ans, il ne prévoit aucune nationalisation d'établissements secondaires. Car nous sommes arrivés au terme d'une opération engagée en 1955 et accélérée depuis 1973.*

» *En vingt ans, l'opération aura coûté à l'Etat 9 milliards, dont 3 dans les seules cinq dernières années.* »

COMMERCE ET ARTISANAT

Le Sénat a voté, jeudi 1er décembre, le budget du commerce et de l'artisanat, qui se présente, a déclaré M. BALLAYER (Un. centr., Mayenne), rapporteur de la commission des finances, « *comme un instrument d'orientation et d'assistance* ».

L'avis de la commission des affaires économiques est exprimé par M. RAYMOND BRUN (CNIP, Gironde), qui réclame en faveur des femmes de travailleurs indépendants un statut de salarié, reconnaissant leur rôle dans l'entreprise et leur garantissant des droits à la retraite.

M. PRORIOL (Ind., Haute-Loire), second rapporteur de la commission des affaires économiques, demande que le légitime souci de diversification du commerce n'aboutisse pas « *à un respect excessif des droits acquis, qui serait générateur d'inflation* ».

M. MONORY, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, estime avoir gardé le « *juste milieu* » dans sa politique à l'égard de l'implantation des grandes surfaces.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Après le vote des crédits, les sénateurs ont entamé l'examen du budget du ministère des affaires étrangères. Le rapporteur, M. HEON (Gauche dém., Eure), a déploré que l'effort de restauration de notre instrument diplomatique s'effectue aux dépens du développement de nos relations culturelles et de notre coopération avec l'étranger.

M. MONT (Un. centr., Loire), dépassant l'examen pur et simple des crédits, a interrogé le gouvernement sur sa politique communautaire et réclamé un effort diplomatique supplémentaire en vue d'aboutir à des résultats concrets dans les domaines de l'énergie, de la monnaie et de l'aide à la reconversion industrielle et agricole.

MM. PALMERO (Un. centr., Alpes-Maritimes) et HABERT (non-inscr., Français de l'étranger) traitent des relations culturelles, au nom, respectivement, des commissions des affaires étrangères et des affaires culturelles.

Le geste courageux du président Sadate

M. DE GUIRINGAUD, ministre des affaires étrangères, déclare notamment, au sujet du Proche-Orient : « *La visite récente du président Sadate à Jérusalem a ouvert une brèche spectaculaire dans le mur de méfiance dressé depuis trente ans et qui constitue l'un des principaux obstacles sur la voie d'un règlement. (...) Le geste courageux du président égyptien, geste sur lequel il n'avait demandé l'avis de personne, geste dont toute caution préalable eût diminué la portée, ce geste a pris une dimension politique et ses répercussions n'ont pas fini de se faire sentir aussi bien chez ceux qui l'ont approuvé — y compris la population d'Israël — que chez ceux qui l'ont contesté. Si la France a refusé de s'associer à une proposition maladroite et inopportune de la présidence de la Communauté, présentée à la veille de la visite du président Sadate à Jérusalem, elle a, en revanche, suscité la déclaration par laquelle les neuf ministres des affaires étrangères se sont associés, le 22 novembre, à la grande espérance soulevée par l'initiative du président égyptien.*

Menace sur les relations franco-algériennes

Au sujet de l'affaire du Polisario, le ministre déclare :

« *Nous rejetons la confusion qu'entretient le Polisario entre la situation de conflit dans la région et le sort de nos compatriotes. Nous nous refusons, en effet, à prendre position dans le conflit concernant l'ancien Sahara espagnol, qui oppose trois Etats avec lesquels nous avons des liens anciens et particuliers. Ce conflit porte, pour l'essentiel, sur la question de la consultation des populations locales. Or, nous avons voté les deux résolutions des Nations unies du 10 décembre 1975 qui réaffirment, l'une et l'autre, « le droit inaliénable à l'autodétermination des populations sahraouies ». Nous nous en tenons à cette position qui s'appuie sur les principes que nous avons nous-mêmes mis en œuvre en matière de décolonisation.*

» *Quant à la question du statut et du rôle du Polisario, ce n'est pas nore affaire, mais celle des instances internationales saisies du problème. (...) Comment assimiler à des prisonniers de guerre des résidents étrangers pacifiques, des techniciens civils, ressortissants d'un pays qui n'a aucune part au conflit ? Cette confusion constitue un abus de droit ; elle est humainement et moralement inacceptable. Néanmoins, mû par les considérations humanitaires qui sont les siennes dans toute cette affaire, le gouvernement a accepté que le Comité international de la Croix-Rouge explore la voie suggérée par le Polisario. (...) Nous sommes donc amenés à constater que ceux auxquels s'adressent les interventions faites à notre demande, c'est-à-dire ceux qui sont en mesure d'obtenir le résultat que nous recherchons, éludent leurs responsabilités. Cette attitude ne peut être comprise par la communauté internationale, qui condamne unanimement la prise d'otages, et elle ne l'est pas.*

» *Le peuple français n'a, à l'égard du peuple algérien, que des sentiments de sympathie et d'amitié. Et nous savons que la réciproque est vraie. Le peuple algérien ne peut pas ne pas partager les sentiments du peuple français lorsque celui-ci s'étonne que des civils innocents soient, depuis des mois, détenus aux seules fins d'obtenir un avantage politique. Les dirigeants algériens devraient prendre à temps l'exacte mesure du dommage que leur attitude risque de causer à leur image dans l'opinion française et par suite aux relations franco-algériennes.*

» *Enfin, il va de soi que le gouvernement ne peut rester indifférent devant la persistance des menaces dont sont l'objet nos compatriotes qui se trouvent en Mauritanie. C'est tout le concours apporté par des Français au développement de pays amis — surtout lorsqu'il s'agit d'Etats auxquels nous sommes liés par des accords de coopération — qui se trouverait mis en cause si le gouvernement n'assumait pas pleinement ses responsabilités.* »

Au terme de la discussion générale, les crédits du ministère des affaires étrangères ont été adoptés, communistes et socialistes votant contre.

Le vote du projet d'indemnisation des rapatriés

(Suite de la page 12.)

Le texte adopté comporte notamment les changements suivants par rapport au projet initial :

● Les enfants des personnes divorcées ainsi que les personnes devenues orphelines à la suite des événements ayant entraîné la dépossession pourront bénéficier des indemnités prévues pour les personnes mariées et leurs enfants.

● Les personnes physiques ou morales ayant contracté des obligations afférentes à l'acquisition, la conservation, l'amélioration des biens qu'elles possédaient en Algérie, et dont elles ont été dépossédées sans en avoir été indemnisées, ne pourront être poursuivies sur les biens qu'elles possèdent encore.

● Les personnes âgées d'au moins quatre-vingts ans au 1er janvier 1978 pourront demander que leurs titres prioritaires soient remboursés en deux années, par moitié.

● Les rapatriés âgés de moins de soixante-dix ans pourront obtenir le remboursement des titres d'indemnisation dans un délai maximum de cinq ans s'ils disposent d'un revenu inférieur au SMIC.

● Les titres d'indemnisation d'un montant inférieur à 10 000 F seront réglés en espèces dès leur liquidation.

● La *« clause de sauvegarde »* proposée par le gouvernement contre les risques d'inflation prévoit de majorer le taux de 6,5 % affecté aux titres d'indemnisation chaque fois que le taux d'inflation excédera 10 %. La majoration sera calculée en établissant un rapport entre l'indice réel de la hausse des prix et un indice de référence correspondant à une hausse fictive de 10 % par an. La fraction de capital venant à échéance sera alors multipliée par la valeur du rapport obtenu.

Par exemple, en cas d'inflation de 11 %, 12 % ou 14 % sur trois ans, la majoration sera respectivement de 0,9 %, 2,7 % et 6,46 %, selon le gouvernement.

● En cas de décès d'un conjoint âgé de plus de soixante-dix ans, le conjoint survivant percevra un titre prioritaire remboursable en cinq ans.

● Une instance arbitrale placée sous la présidence d'un magistrat de l'ordre judiciaire déterminera la valeur indemnisable des propriétés industrielles, commerciales ou artisanales si les résultats d'exploitation n'en sont pas connus faute de documents suffisants. Les recours contre les décisions de cette instance seront portés devant le Conseil d'Etat.

● La promulgation de la loi entraînera la levée de la forclusion, pendant cinq ans, pour le dépôt des demandes d'indemnisation formulées par les Français de confession islamique rapatriés tardivement.

La séance est levée, jeudi 1er décembre, à 2 h. 15.

[L]e découvert budgétaire pour 1977 s'élève à 16 milliards de francs

Jeudi 1er décembre, l'Assemblée nationale a examiné et adopté les textes suivants :

DEUX COLLECTIFS BUDGETAIRES POUR 1977

Le premier concerne les crédits destinés à indemniser les dommages causés, en juillet dernier, par les inondations du Sud-Ouest, à financer l'aide personnalisée au logement et l'action en faveur de l'emploi des jeunes.

Le second prévoit les ajustements de crédits traditionnels en fin d'exercice et quelques dispositions législatives. Pour [M.] RIBES (R.P.R.), rapporteur, [il] reflète une conjoncture qui demeure « préoccupante ». La charge nette, a-t-il précisé, s'établit à 2,9 milliards, ce qui porte le découvert budgétaire pour 1977 de 12,8 à 15,8 milliards, contre 17,2 en 1976 et 37,8 en 1975. M. BERNARD-REYMOND, secrétaire d'Etat au budget, a précisé que l'endettement net de la France vis-à-vis de l'extérieur n'aura été que de 12,3 milliards entre 1973 et 1976 et il a affirmé que la situation à cet égard *« était parfaitement saine »*.

A la majorité de 269 voix contre 176, l'Assemblée a repoussé, au cours de la discussion, une exception d'irrecevabilité opposée par le groupe socialiste, qui, estimant l'article relatif aux modalités de perception d'une cotisation communautaire non conforme à la Constitution, a annoncé qu'il saisirait le Conseil constitutionnel. Sont intervenus dans la discussion générale MM. HAGE, VILLON et RALITE (P.C.), dont le groupe a voté contre le texte.

Les articles adoptés concernent notamment la définition des redevables de la taxe sur les salaires, l'expansion au profit des sociétés anonymes à participation ouvrière du régime des sociétés coopératives de production en matière de participation des salariés, l'allégement de l'impôt sur les spectacles applicable aux matches de boxe, la garantie de l'Etat aux emprunts contractés par l'A.F.P., l'amélioration des pensions de réversion des veuves de fonctionnaires ou de militaires décédés à la suite d'un attentat, la baisse applicable au matériel de composition et d'impression de certaines entreprises de presse et une majoration des redevances versées par les exploitants au C.E.A. pour le contrôle de sûreté des installations nucléaires de base. Sur ce dernier point, l'Assemblée a décidé d'en augmenter les montants de 50 %.

L'Assemblée a également adopté des amendements concernant :

— La retenue à la source sur les salaires ou pensions versés en France à des personnes n'y ayant pas leur domicile fiscal ;

— La simplification des modalités de recouvrement de la taxe sur les blés tendres, perçue au profit du BAPSA ;

— La modernisation des taxes communales sur la publicité qui sont étendues aux supports publicitaires et installations urbaines et dont les taux sont doublés (30 francs par an et par mètre carré) ;

— L'extension du livret d'épargne manuelle aux aides familiaux et aux associés d'exploitations agricoles ;

— La sécurité de l'emploi du personnel contractuel de l'ANIFOM ;

— L'extension aux salariés des filiales des sociétés des possibilités d'acquisition d'actions prévue par la loi de juillet 1966 ;

— Le droit de préemption de l'Etat pour enrichir le patrimoine culturel des assemblées.

● SOCIÉTÉ ANONYME A GESTION PARTICIPATIVE

Inspiré largement du titre premier de la proposition de loi de M. Edgar Faure sur « des statuts nouveaux de l'entreprise », ce texte, discuté dans la rédaction proposée par M. Foyer (R.P.R.), rapporteur, reconnaît aux salariés un droit à la participation non seulement aux résultats mais aussi aux décisions, et cela sans en faire des actionnaires mais en raison de leur seule qualité de travailleur.

L'Assemblée a adopté plusieurs amendements président notamment que :

— Les société anonymes pourront, elles aussi, adopter éventuellement la formule de la gestion participative ;

— Le conseil de surveillance est composé de six membres au moins et de vingt membres au plus ;

— Les droits des travailleurs pourront porter non seulement sur les bénéfices, mais sur les réserves et les plus-values de l'actif ;

— La partie du bénéfice distribuable revenant aux salariés bénéficiera de l'avoir fiscal.

● L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS DES TOM

Ce texte, adopté définitivement, fixe les limites des circonscriptions électorales après la création de deux sièges supplémentaires, l'un en Nouvelle-Calédonie, l'autre en Polynésie. Les groupes socialiste et communiste ont voté contre.

● TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Ce projet, adopté définitivement, légalise les règles de recrutement des membres des tribunaux administratifs tout en y apportant un certain nombre de modifications concernant le détachement, le recrutement au tour extérieur et la durée du recrutement complémentaire.

● DEUX CONVENTIONS INTERNATIONALES

L'une concernant un accord maritime avec l'Egypte, l'autre concernant le règlement du contentieux financier entre la France et la Guinée.

PATRICK FRANCÈS.

Les difficultés de la majorité

(Suite de la première page.)

D'autre part, certains aspects de la politique actuelle du gouvernement ne sont pas adaptés à la situtïon présente ni capables d'attirer à la majorité l'électorat nécessaire.

Se plaçant au niveau de la stratégie majoritaire, le président du R.P.R. n'a pas l'intention d'entretenir M. Giscard d'Estaing de questions électorales locales ni des escarmouches que se livrent ici et là les formations de la majorité. Après son entrevue, M. Chirac pourrait demander audience à M. Barre pour lui faire part — si besoin était — de son sentiment sur la situation économique.

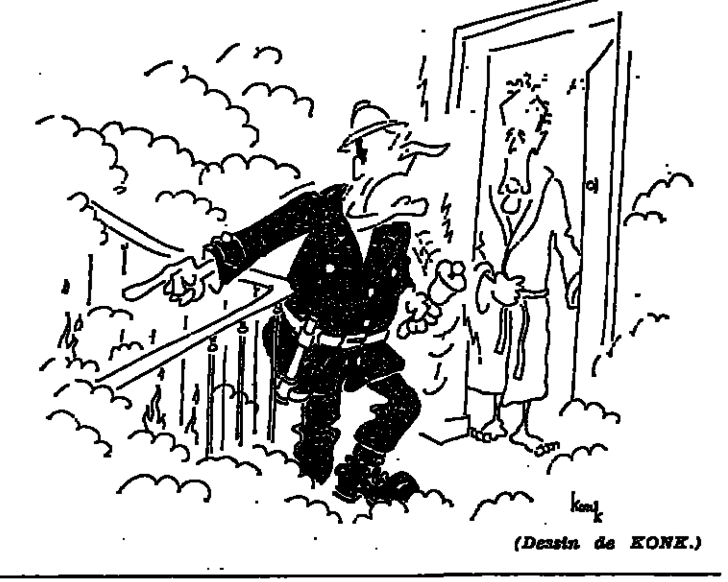
Il est douteux que M. Chirac aille à l'Elysée ou à Matignon pour solliciter un conseil ou pour infléchir une ligne politique qu'il précise chaque jour davantage devant des publics variés. Son sentiment d'être compris par ses auditoires sera sans doute renforcé par les résultats d'un sondage effectué par l'IFOP dans cent vingt circonscriptions, que l'hebdomadaire *le Point* publiera le 3 décembre, et selon lequel le R.P.R. recueillerait environ 24 % des intentions de vote, le parti républicain quelque 13 %, les centristes 3 % et les radicaux-valoisiens 2 %. Mais ce sondage contient aussi des éléments plus nuancés et plus complexes aussi bien pour la majorité que pour l'opposition.

Si le chef du R.P.R. veut dans une certaine mesure prendre de court le gouvernement avant que celui-ci ne publie ses « objectifs d'action », il souhaite surtout manifester sans équivoque et publiquement ses sentiments unitaires. Cette caution une fois reconnue, et ce leadership une fois acquis, il reprendra sa campagne à travers le pays et il l'intensifiera sans tarder. Dans ce cadre, M. Chirac développera les projets du R.P.R. qui dans ces domaines, de plus en plus nombreux, se distinguent de ceux du gouvernement et constituent autant de propositions nouvelles offertes aux électeurs.

Le mouvement gaulliste, à l'instigation de son chef, se veut différent dans l'unité, original dans l'union. Pourra-t-il éviter d'être critique et contestataire, à supposer qu'il le souhaite ? Déjà le comité central du R.P.R., convoqué pour le samedi 10 décembre à Paris, doit décider la conversion de l'ensemble des structures nationales et locales du mouvement en vue de la campagne électorale. A Mulhouse, le 30 novembre, M. Chirac a lancé sans attendre un appel pressant en disant : *« Les temps sont à la mobilisation et à l'effort. »*

Tous ces gestes constituent l'amorce d'un changement d'attitude du R.P.R. et de son chef à l'égard de la politique gouvernementale, un an après la fondation du Rassemblement.

ANDRÉ PASSERON.



(Dessin de KONK.)

LE COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DES MINISTRES

[L]e conseil des ministres, réuni [le] mercredi 30 novembre, sous la [pré]sidence de M. Giscard d'Es[tai]ng, a aprouvé (voir notre der[niè]re édition datée 1er-2 décembre) [des] mesures concernant les éco[no]mies d'énergie, les traitements [de] la fonction publique, le SMIC, [le] minimum vieillesse et l'aide au [Lan]guedoc-Roussillon, que nous [av]ons analysées dans nos der[niè]res éditions datées 1er-2 dé[ce]mbre.

[L]e communiqué officiel déclare [d']autre part :

LES PÉRIODIQUES POLITIQUES

[L]e conseil a adopté un projet de [loi] relatif au régime fiscal de cer[tai]nes publications périodiques. Ce [pro]jet fait suite aux engagements [pri]s par le gouvernement, lors du [déb]at sur la réforme du régime [fisc]al de la presse, de rechercher [un]e définition satisfaisante des heb[do]madaires nationaux à caractère [pol]itique et de mettre au point une [pro]cédure permettant d'établir de [faç]on objective la liste des publi[cat]ions revêtant ce caractère.

[L]es éditeurs des publications pé[rio]diques sont actuellement exoné[rés] de la taxe sur la valeur ajoutée, [ma]is ils peuvent opter pour le [paie]ment de cette taxe au taux de [7] %. Ce taux sera ramené au niveau [de] celui applicable aux quotidiens, [soi]t 2,10 %, pour toute publication [pé]riodique présentant le caractère [d'h]ebdomadaire politique national. [Ce] caractère sera reconnu aux pu[bli]cations qui, depuis plus d'un an, [par]aissent avec une périodicité régu[liè]re, une fois par semaine au moins, [qui] ont une diffusion et une audience [na]tionales ; elles devront, en outre, [com]porter, de façon permanente, sur [l'a]ctualité politique nationale et [int]ernationale, des informations et [de]s commentaires tendant à éclairer [le] jugement des citoyens et leur [co]nsacrer, en moyenne, plus du [...] de leur surface rédactionnelle. [Ell]es devront, enfin, présenter un [int]érêt dépassant les préoccupations [d'u]ne catégorie particulière de lec[teu]rs.

Une commission composée de mem[br]es du Conseil d'Etat, de la Cour [de]s comptes et de la Cour de cas[sat]ion sera chargée, sur la demande [de]s éditeurs, d'apprécier si les condi[tio]ns exigées sont remplies. Un ar[rêt]é fixera, sur la base des propo[sit]ions de la commission, la liste [de]s publications admises au bénéfice [du] taux de 2,10 %. La commission [vé]rifierait, au moins chaque année, [si] les publications ayant fait [l'o]bjet d'une décision d'admission à [ce] nouveau régime continuent de [re]mplir les conditions exigées.

L'ACCÈS AUX VACANCES

Le secrétaire d'État auprès du [m]inistre de la culture et de l'envi[ro]nnement (tourisme) a présenté [le]s recommandations de la commis[si]on, présidée par M. Jacques Blanc, [qu]i avait été chargé par le président de la République d'étudier les conditions dans lesquelles devrait se poursuivre « l'évolution qui a déjà permis à un plus grand nombre de Français de bénéficier de davantage de loisirs et de vacances ». Le conseil a approuvé les orientations de ce rapport pour réduire les inégalités de l'accès aux vacances et, dans cet esprit, il a pris une série de dispositions concernant l'hébergement, l'ouverture de l'espace, la coordination des activtiés touristiques, l'information et l'aide aux familles.

Pour favoriser l'utilisation ou la création de divers types d'hébergements au profit d'une clientèle élargie et encourager l'initiative des particuliers et des collectivités locales, les obligations des loueurs en meublés saisonniers non professionnels, en matière de T.V.A. et d'impôts sur les bénéfices, seront allégées. Les aides à l'aménagement des gîtes ruraux et de campings à la ferme seront majorées en 1978 par l'ouverture d'un crédit exceptionnel de 16 millions de francs du ministère de l'agriculture. L'hôtellerie de catégorie modeste bénéficiera d'assouplissements en matière de crédits et d'aide à la formation. Un effort plus grand sera consenti en faveur du camping. Les centres vacances pour les jeunes recevront en 1978 de la jeunesse et des sports 10 millions de francs de crédits supplémentaires affectés à la rénovation. La mission pour l'aménagement de la côte Aquitaine lancera en 1978 un programme de cinq mille places de camping et de deux mille lits de villages de vacances et les organisations H.L.M. seront autorisées à intervenir, à titre expérimental, et dans la limite d'un contingent annuel de cinq cents logements, dans le secteur des résidences locatives de vacances.

Pour permettre à un plus grand nombre de personnes de bénéficier des espaces naturels et des loisirs de plein air, il est prévu d'ouvrir plus largement au public les forêts domaniales, de protéger les chemins de randonnées et d'entretenir et d'aménager les plages.

Cette politique des loisirs rend nécessaire l'établissement de schémas régionaux, le renforcement de la coopération intercommunale dans les pays d'accueil, l'amélioration de la commercialisation et de la mise à l'étude des moyens d'améliorer l'information.

Une étude approfondie sera entreprise sur les possibilités de développement des aides directes aux ménages les moins favorisés pour faciliter leur départ en vacances et, notamment, sur l'institution d'un titre-vacances.

D'ores et déjà, le gouvernement a estimé possible d'accroître de 100 millions le volume des bons-vacances. Il a demandé à la Caisse nationale des allocations familiales d'arrêter les modalités de gestion et de répartition de ces crédits.

● TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Le secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé des relations avec le Parlement a fait le point des projets de loi prioritaires dont le gouvernement demandera l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et du Sénat d'ici à la fin de la session, compte tenu du temps laissé disponible par le vote du budget, qui est de quatre semaines à l'Assemblée et d'une semaine au Sénat. Le conseil des ministres a confirmé l'intention du gouvernement de faire voter, notamment, les projets de loi relatifs à la protection des consommateurs, des épargnants, des contribuables, à la gratuité de la justice, à la généralisation de la sécurité sociale, à la concertation avec les cadres dans les entreprises, à la mensualisation, ainsi qu'à l'indemnisation des Français rapatriés.

● M. BOURGES AUX ÉTATS-UNIS

Le ministre de la défense a informé le conseil du voyage qu'il a effectué à Washington, du 19 au 22 novembre, sur l'invitation de M. Harold Brown, secrétaire à la défense des Etats-Unis. Cette visite, qui s'inscrit dans le cadre des relations bilatérales, a permis une mutuelle information sur les politiques de défense. Elle a été l'occasion de faire le point des rapports existants entre les deux armées et de divers problèmes intéressant les industries d'armement. Le ministre a été reçu par le président Carter. Les entretiens comme les contacts qu'il a pu avoir ont été marqués par l'esprit d'amitié qui caractérise les relations franco-américaines.

● CONVENTION FRANCO-CAMEROUNAISE

Le conseil a adopté un projet de loi autorisant l'approbation de la convention fiscale entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République unie du Cameroun, signée à Yaoundé le 21 octobre 1976. Cette nouvelle convention fiscale entre la France et le Cameroun est destinée à remplacer la convention du 10 juillet 1965, destinée à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et les successions, et prévoyant une assistance administrative contre l'évasion fiscale. Les dispositions qu'elle contient tendent à assurer un meilleur équilibre du partage du droit d'imposition entre les deux pays, à améliorer la situation des étudiants et à renforcer les échanges commerciaux entre les deux pays.

● ACCORDS FRANCO-AFRICAINS

Le conseil des ministres a adopté trois projets de loi autorisant les accords de coopération culturelle, scientifique, technique et économique signés par la France avec le Cap-Vert, Sao-Tomé et la Guinée-Bissau.

Les dispositions de ces accords tendent à organiser la coopération culturelle, scientifique, technique et économique entre ces pays et la France. Ses grandes lignes et ses modalités seront définies, chaque année, par une commission paritaire.

La coopération française pourra comporter des concours directs, sous la forme de réalisations exécutées aux frais de son budget ou d'envoi d'experts ou des interventions indirectes réalisées par le truchement d'organismes spécialisés ou par la participation à des projets menés conjointement avec des aides étrangères.

● PROCHE-ORIENT

Le premier ministre a rendu compte de la visite qu'il vient d'effectuer en Syrie avec le ministre des affaires étrangères et le ministre du commerce extérieur.

Les entretiens qu'il a eus avec les principaux dirigeants syriens, et en particulier avec le président de la République arabe syrienne, le général Hafez Al Assad, ont porté, en premier lieu, sur la situation au Proche-Orient, qui a donné lieu à un examen approfondi. Ils ont fait apparaître la volonté commune de la France et de la Syrie d'exercer leurs efforts en faveur d'un règlement d'ensemble juste et durable, dont elles ont réaffirmé la nécessité et l'urgence, et à la réalisation duquel elles souhaitent que toutes les parties concernées apportent ensemble leur active contribution.

Le premier ministre s'est félicité du développement de la coopération franco-syrienne en même temps que des dispositions prises pour en stimuler l'essor dans le climat de confiance et d'amitié qui est celui des relations entre les deux pays. Il a relevé à cet égard l'importance de l'accord sur la protection réciproque des investissements dont sa visite avait permis la signature.

Le premier ministre a enfin souligné la qualité et la chaleur de l'accueil qui lui a été réservé ainsi qu'à la délégation qui l'accompagnait. Il a indiqué qu'à son invitation de président du conseil de la République arabe syrienne a accepté de se rendre en visite officielle en France.

Le ministre des affaires étrangères a conclu cet exposé en faisant le point de la situation au Proche-Orient.

MESURES INDIVIDUELLES

Le conseil des ministres a maintenu M. Pierre Maillard, ministre plénipotentiaire hors classe, dans ses fonctions de conseiller diplomatique du gouvernement, et admis M. Jean Pinatel, inspecteur général de l'administration au ministère de l'intérieur, à la retraite, sur sa demande.

Les trois Frances

(Suite de la première page.)

Cette montée de la gauche (et de la gauche gauchisante) a encore été renforcée à la base par la très efficace FEN (Fédération de l'éducation nationale), et du côté des Eglises par la militance des clercs et pasteurs progressistes. Et leur influence n'est pas mince.

La France politique s'appuie sur l'une ou sur l'autre des deux autres Frances, suivant, que son gouvernement se situe à droite ou à gauche.

Les gouvernements de droite s'appuient sur la France sociologique. Celle-ci ne veut pas de révolution. Elle a le cœur à gauche, sans doute, et elle peut même voter à gauche en majorité ; mais, selon le mot de Siegfried, elle a le portefeuille à droite. Elle économise. Elle travaille. C'est elle que vous voyez s'affairer par tous les moyens pour se rendre au labeur, lors des grèves de transport.

De là le paradoxe qui se maintient à travers les sondages. Dans le dernier du genre, établi par la SOFRES et publié par *le Figaro* (17 novembre 1977), la question : *« Comment voterez-vous au premier tour des élections ? »* recevrait cette réponse : 49 % pour la gauche ; contre 47 % pour la majorité. Mais à la question : *« Au fond de vous-même, souhaitez-vous la victoire de la majorité actuelle ou celle de la gauche »*, les réponses s'inversaient : le pourcentage tombait à 37 % pour la gauche et montait à 47 % pour la majorité (1). Le *« fond de soi-même »*, qui n'est pas celui du cœur, avait parlé...

En fait, cette France sociologique n'a rien d'idéologique. Elle est quelque peu sentimentale. Elle fut boulangiste, et resta longtemps cocardière. Elle balança pendant la guerre, de Pétain à de Gaulle. Aujourd'hui, elle prend le rameau vert que lui tendent les écologistes.

Un gouvernement de gauche, même élu par elle, l'aurait vite contre lui. Car il remettrait en cause les strustures mêmes de la société sur laquelle elle repose. En revanche, un nouveau Front populaire aurait, beaucoup plus que son précédent, le bruyant soutien de la France culturelle. C'est plus qu'un symptôme que le programme commun fasse une place de choix à la nationalisation généralisée de l'enseignement (2) ! Et pour ceux qui défendent la liberté des esprits, c'est une crainte majeure. Le marxiste italien Gramsci, théoricien de la « prise de pouvoir culturel » a changé le tandem Marx-Lénine, en troïka de la révolution.

Les choses étant aujourd'hui ce qu'elles sont, que seront-elles demain ? Sans jouer au prophète, on constate ce qui suit.

Le balancier semble aujourd'hui revenir en faveur de la « droite ». La querelle de la gauche sur des points essentiels a discrédité celle-ci, beaucoup plus que les oppositions de personnes et les éclats de voix n'ont affaibli la majorité. Sans doute, la France sociologique reste boudeuse. Elle ne méconnaît certes pas les efforts tentés ; l'impavidité du premier ministre, la loyauté de l'universitaire, l'impressionnent toujours. Mais elle constate avec amertume la persistance du chômage et surtout celle de l'inflation plus ou moins maîtrisée ailleurs (5 % chez le champion d'hier, la Grande-Bretagne, pour les trois mois d'été, et presque nulle en Allemagne). De là sa grogne : sa main droite veut encore ignorer ce que votera sa main gauche.

Du côté de la France culturelle, les nouvelles ne sont pas non plus excellentes pour la gauche. L'intelligentsia gauchiste ou marxisante a peut-être vécu ses plus belles heures. La lassitude des jeunes à l'égard des idéologies, les révélations des Soljenytsine, Sakharov et autres, la fin de la « maoïâtrie », l'étonnante trouée des « nouveaux philosophes », le net redressement de l'Eglise catholique à l'égard du marxisme, dans sa hiérarchie du moins, le relatif échec de la fédération Cornec à de récentes élections scolaires face à la percée des listes indépendantes, et même l'attribution du Goncourt à un Didier Decoin, journaliste de *la France catholique* et auteur d'*Il fait Dieu*, sont des indices difficiles à récuser.

Le rameau vert des écologistes fera, dit-on, le partage. Mais fera-t-il la paix ?

ANDRÉ PIETTRE.

(1) De juin à novembre, les pourcentages ont ainsi évolué : a) intentions de vote : gauche, 53 % ; majorité, 47 % ; b) souhaits des résultats : gauche, 42 % ; majorité, 47 %.

(2) On en trouvera l'analyse dans le n° 23 de *Sursaut* (6, rue Jean-Goujon, Paris-8e).

OUTRE-MER

LES HMONGS EN GUYANE

Entreprise humanitaire ou plan de peuplement ?

Il est à peine exagéré de dire que, pendant six mois, la Guyane a vécu à l'heure asiatique ou même à celle du « péril jaune ». L'annonce de la venue dans le département de réfugiés laotiens appartenant à l'ethnie hmong et jusque-là parqués dans des camps en Thaïlande a provoqué durant cette période une réelle agitation. Certains ont tenté, un peu schématiquement, de diviser l'opinion guyanaise en « anti-Hmong » et en « pro-Hmong » ; la réalité est autre. En fait, l'ampleur de la controverse a largement dépassé l'importance du projet. D'un débat sur l'opportunité de l'implantation de réfugiés, on est passé à une polémique sur les questions de l'immigration et du statut de la Guyane. Paradoxalement, l'arrivée des premiers Laotiens au mois de septembre semble avoir fait cesser les protestations.

De notre correspondant

Cayenne. — Une fois de plus, en Guyane, l'administration et l'opposition n'ont pas employé le même langage. Alors que le gouvernement et la préfecture parlaient d'entreprise humanitaire visant à accueillir, par solidarité, cinq cents réfugiés indochinois, la gauche, et surtout l'extrême gauche, faisaient valoir que cette immigration n'avait pour objectif que *« la substitution au peuple guyanois, sur son territoire, d'une population étrangère docile, susceptible de perpétuer la présence française en Guyane »*.

Toute la question est de savoir si l'implantation de cinquante à quatre-vingts familles au lieu-dit Cacao est un modeste et unique projet ou si, au contraire, il s'agit, comme l'affirme la gauche, d'une expérience témoin préparant la vente de milliers d'autres asiatiques.

Au long de cette affaire, le nom de M. Pierre Dupont-Gonin, secrétaire général de l'Association pour la réinsertion socio-professionnelle des réfugiés montagnards indochinois, est revenu souvent. Inspecteur des douanes en Guyane de 1962 à 1967, il écrivait en 1970, dans un livre intitulé *La Guyane française*, à propos de l'immigration : *« Les Asiatiques s'adaptent très bien aux conditions naturelles guyanaises (...) ainsi peut-on penser à l'implantation de populations minoritaires du nord de l'ancienne Indochine française. »*

L'idée est donc antérieure à la fin de la guerre du Vietnam (1975) et aux bouleversements politiques qu'à ensuite connus cette région du globe. Mais, dans un rapport adressé en 1976 à certains élus locaux, M. Dupont-Gonin reprenait son idée et l'approfondissait : il préconisait alors l'installation de réfugiés hmongs non pas à Cacao, mais dans cinq autres lieux : la Forestière-Rpatou, Paul-Isnard, Dorlin-Cambrouze-Saül, Village-Guillaume et sur la rivière Kourou. Il notait aussi : *« Dans les dix-huit mois qui viennent, les effectifs à former et à acheminer dans le département ne dépasseraient pas, dans une toute première phase d'essai, loyal et concerté, cinq ou six groupes de cinquante personnes... »*

« Méo déro »

Les premières protestations s'élevèrent à la fin du mois d'avril, lorsque M. Thill, inspecteur général des finances, chargé par le gouvernement de coordonner les actions des différents ministères concernés par la mise en œuvre du plan de développement de la Guyane, affirma, après avoir rencontré des membres du Comité d'entraide franco-cambodgien, franco-laotien, franco-vietnamien, que des familles hmongs s'installeraient en Guyane en 1978. Les critiques s'adressaient aussi bien à l'administration qui lançait ainsi une nouvelle opération sans consulter les Guyanais qu'aux élus, de la majorité comme de l'opposition, qui s'étaient bien gardés d'informer leurs concitoyens du contenu du rapport de M. Dupont-Gonin.

L'opposition à la venue de réfugiés laotiens (on a d'abord parlé de cambodgiens) était, au départ, une opposition de principe. Des hommes de gauche et même de la majorité, comme M. Robo, conseiller général de Macouria, demandèrent que la population guyanaise soit associée à la décision. Ils rappelaient, à l'occasion, les échecs des précédentes tentatives d'immigration (personnes déplacées d'Europe centrale, Marocains, Indonésiens). Enfin, ils refusaient que le moindre crédit affecté à la Guyane fût soustrait pour financer l'opération. Puis le parti socialiste guyanais, que dirige M. Léopold Héder, l'Union des travailleurs guyanais et les groupes indépendantistes radicalisèrent leurs positions. L'objet des protestations s'étendit à la présence française en général. Cayenne se couvrit de graffiti. Aux cris de *« Méo déro »* (Hmongs dehors) s'associèrent parfois, lors des conférences publiques, ceux de *« Métro déro »* (métropolitains dehors).

Accusés d'être des spécialistes de la culture extensive du pavot, les Hmongs furent aussi présentés comme des traîtres au Laos ayant lutté aux côtés des Français puis des Américains. A l'administration préfectorale, qui faisait appel aux sentiments humanitaires et aux principes de l'hospitalité française, la gauche répondait qu'il s'agissait d'un plan d'invasion dont l'objectif véritable était d'effacer l'entité guyanaise. Extrapolant le rapport de M. Dupont-Gonin, certains de ses porte-parole avançaient le chiffre de 40 000 réfugiés. L'extrême gauche se regroupait dans un *« Mayouri contre l'invasion et pour la survie du peuple guyanais »*.

L'affaire, à n'en pas douter, est désormais politique et, plus précisément encore, électorale. La gauche, à tort ou à raison, craint que les réfugiés ne votent pas pour elle. D'autant que le journal *France Guyane* (du groupe Hersant) n'a pas manqué d'écrire : *« Les Hmongs seront naturellement méfiants envers ceux qui adhèrent plus ou moins à une philosophie capable de produire des tortionnaires aussi cruels que ceux de Phom-Penh. »*

Il est vrai que, parfois, un siège de conseiller général se joue à quelques voix...

M. Jean Le Direach, préfet de la Guyane, est intervenu alors à la télévision pour dénoncer cette *« campagne d'intoxication »*. De son côté, M. Olivier Stirn a tenté de rassurer les élus en annonçant que l'installation des nouveaux venus serait financée par une dotation exceptionnelle de 1,8 million de francs et par une subvention de 0,8 million du Secours catholique.

Motivations économiques

L'évêque de Guyane, Mgr Morvan, violemment pris à partie par l'extrême gauche, est revenu sur sa décision d'offrir des terres aux Laotiens, et M. Claude Ho-A-Chuck, président du conseil général et maire de Roura, est resté le seul à soutenir véritablement le projet, pour des motifs d'ailleurs plus économiques que charitables. A une voix seulement de majorité, le conseil général a donné, le 13 juillet, un avis favorable à l'implantation de soixante à quatre-vingts familles, mais s'est prononcé contre une immigration massive.

La manifestation de l'opposition, le 25 août, n'a pas eu l'ampleur attendue. Ce n'est qu'avec réticence que certains membres du parti socialiste guyanais s'associèrent aux slogans xénophobes et parfois racistes mis en avant par des groupuscules indépendantistes. L'arrivée, très discrète il est vrai, des premiers réfugiés hmongs, au début du mois de septembre, ne provoqua pratiquement aucune protestation. La population guyanaise, dans son ensemble, n'a jamais fait preuve d'hostilité à l'égard des immigrants. Certains allèrent même jusqu'à reprocher à l'administration de ne pas mieux accueillir les nouveaux arrivants...

Ces derniers se retrouvent effectivement très isolés à Cacao, en pleine forêt. Les cent soixante premiers d'entre eux, aidés d'un ingénieur agronome appartenant à leur ethnie et de deux missionnaires, ont déjà défriché 12 hectares pour la culture du riz. Les trois cent cinquante suivants sont attendus avant la fin de l'année.

Depuis, le maire de Saint-Georges, à la frontière du Brésil, s'est montré favorable à l'installation de Hmongs sur le territoire de sa commune, si l'expérience de Cacao se révèle concluante. Deux autres maires lui ont emboîté le pas le 29 novembre. Pour ceux-là, l'arrivée de réfugiés dans leur localité peut être un palliatif au dépeuplement en cours.

Le dossier n'est pas pour autant clos. Certaines réserves émises à l'égard de ce projet restent valables. Ne faudrait-il pas, avant toute autre chose, freiner le départ des jeunes qui s'exilent en France faute de travail dans leur pays et, pourquoi pas, essayer de favoriser le retour des Guyanais vivant à l'extérieur ?

JEAN OCTOBRE.

CORRESPONDANCE

Les créances de l'histoire

Nous avons reçu la lettre suivante de M. Albert Laubies, ancien avocat à la cour d'Hanoï :

Si, comme il est normal, les Français d'Algérie, rapatriés en 1962 dans les circonstances que l'on connaît, occupent, étant les plus nombreux, le devant de la scène, il est une autre catégorie de rapatriés qui, pour être silencieuse, n'en mérite pas moins d'être entendue. Ce sont ceux qui quittèrent le port d'Haïphong, le 1er avril 1955, sur un paquebot bien mal nommé « l'Espérance ».

Lorsqu'en juillet 1954 MM. Mendès France et Pham Van Dong signèrent les accords de Genève mettant fin à la guerre d'Indochine, ils échangèrent deux lettres stipulant que les biens de toute nature, que les Français allaient abandonner au nord du 17e parallèle, resteraient leur propriété, mais seraient gérés pour leur compte par les autorités de la République démocratique du Vietnam. En fait, ces propriétaires ne reçurent jamais ni compte rendu de gestion ni indemnité d'occupation, ce qui les oblige à considérer ces lettres comme une façade masquant une spoliation pure et simple. Ils ne manquèrent pas de protester auprès des divers gouvernements français, dont ils reçurent invariablement la même réponse : « Attendez, nous négocions avec la R.D.V.N. »

Malheureusement, l'attente ne constitue pas une nourriture, et nombreux sont ceux d'entre eux, qui, ne recevant plus aucun revenu de leurs biens et trop âgés pour se recaser en métropole, se trouvèrent dans une situation dramatique. C'est ainsi qu'ils ne bénéficièrent en rien de la solidarité nationale, inscrite cependant dans notre Constitution, et devinrent des victimes individuelles de la décolonisation, tandis qu'ils constataient qu'au contraire l'Etat secourait les victimes métropolitaines du barrage de Malpasset et, récemment encore, celles de la sécheresse.

Cette situation, qui fit d'eux des Français de seconde zone, dura jusqu'en 1962, année qui vit, avec les accords d'Evian, le retour précipité et massif des « pieds-noirs ». Pressé par la nécessité de faire face à une situation qu'il n'avait su prévoir (alors qu'elle était prévisible), notre gouvernement découvrit qu'il existait une nouvelle catégorie de Français — les rapatriés — et leur octroya secours et prêts (remboursables) et, enfin, la loi de juillet 1970 et l'ANIFOM.

Les accords d'Evian, comme ceux de Genève en 1954, prévoyaient bien l'indemnisation par l'Etat algérien (titre IV, article 12), mais il s'avéra rapidement que ce n'était là qu'une vue de l'esprit. Notons, en passant, qu'au mépris de la règle *« donner et retenir ne vaut »* ceux des rapatriés (de toute origine) qui, dépourvus de toutes ressources, avaient perçu l'indemnité dite « particulière », durent la rembourser lorsqu'ils devinrent bénéficiaires de la loi de juillet 1970.

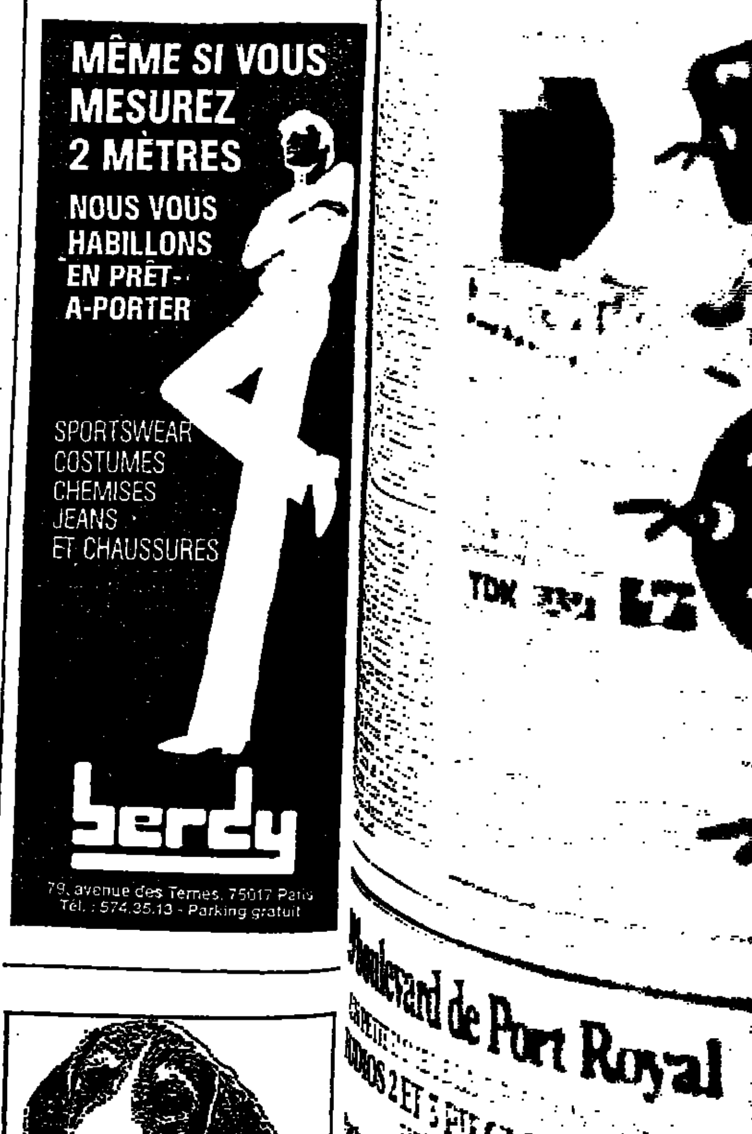
Les rapatriés du Nord-Vietnam arrivent ainsi à 1977. Beaucoup d'entre eux sont morts ; la plupart vivotent tant bien que mal ou ont recours à l'aide familiale. C'est dire avec quelle anxiété ils attendaient, après le discours de Carpentras, le texte du projet de loi qui devait, enfin, les indemniser. C'est dire, aussi, quelle fut leur déception à la lecture de ce texte. Au lieu de l'abrogation pure et simple de la loi de juillet 1970, ce n'est qu'un rafistolage, si l'on peut dire, de cette loi qui leur est proposé.

Bien que Français de deuxième zone, ces rapatriés spoliés, qui auraient pu reconstituer leur patrimoine si, indemnisés en 1955, ils avaient réinvesti, par exemple, dans l'immobilier, sont assez conscients des difficultés actuelles pour ne pas demander l'impossible. Ils acceptent le plafonnement et son échelonnement dans le temps, mais à certaines conditions imposées à la fois par la logique et par l'équité.

En premier lieu, ils n'ont aucune raison d'accepter que l'on ait attendu vingt-deux ans avant de les indemniser ! Ils demandent donc l'application du coefficient de réactualisation tel qu'il résulte des barèmes de l'I.N.S.E.E. En second lieu, s'ils sont réglés en titres ou en bons, ceux-ci devront être négociables et indexés.

Enfin, et surtout, étant pour la plupart âgés de plus soixante-dix ans, ils demandent que ceux d'entre eux qui ont plus de soixante-quinze ans ou quatre-vingts ans soient indemnisés en totalité et sans délai, dès la parution des décrets d'application de la future loi.

Ce n'est qu'à ces conditions qu'ils pourront se considérer comme réintégrés dans la communauté nationale et devenus Français à part entière.





هكذا من الأصل

Le Monde

société

La consommation de soins de spécialistes est directement proportionnelle à la densité des praticiens dans une région

Une étude du CREDOC, qui vient d'être rendue publique, montre que les disparités régionales dans la consommation de soins médicaux persistent et même s'accentuent dans certains cas. Mais cette étude révèle surtout, pour la première fois, l'existence de différences importantes dans le comportement de la clientèle par rapport aux soins donnés par les généralistes et les spécialistes. Pour cette raison, les conclusions du rapport sont appelées à avoir un certain retentissement dans la profession, dans la mesure où elles pourraient être interprétées comme une critique de l'activité des spécialistes.

La répartition géographique du corps médical français est très hétérogène : par exemple, la densité des médecins généralistes dans la région parisienne et le sud de la France est double de celle de l'Alsace-Lorraine, de la Franche-Comté et de la Picardie. Ces différences sont encore plus importantes pour la densité des spécialistes, avec des écarts entre régions de 1 à 3. En prenant les départements comme base de comparaison on aboutit même à des écarts de 1 à 6. Mais cette étude montre surtout que l'évolution récente de la densité médicale, entre 1971 et 1975, se fait de manière très irrégulière selon les régions, et en particulier sans rapport avec le niveau initial. Ainsi, paradoxalement, l'augmentation de la densité médicale semble être plus forte, dans les régions surmédicalisées, que dans les régions les plus défavorisées.

En matière de consommation de soins, on retrouve les mêmes disparités, mais celles-ci sont sans parallélisme avec la densité médicale : les régions à forte consommation sont la région parisienne, le Midi, le Nord et l'Alsace-Lorraine, tandis que les régions à faible consommation sont l'Ouest et le Centre.

Dans une partie d'analyse statistique, où les auteurs s'entourent d'une extrême prudence pour éviter les interprétations erronées, le rapport du CREDOC montre que la consommation de soins médicaux de généralistes n'est pas directement liée à la densité en médecins : il en résulte que le nombre d'actes médicaux pratiqués par médecins est lui même variable suivant les régions, très élevé dans les régions ou la densité médicale est faible, bas dans les régions surmédicalisées. Le rapport en conclut qu' « *un net accroissement d ela densité des généralistes ne ferait pas sensiblement s'accroître la consommation de soins de généralistes, mais par contre devrait baisser leur production moyenne* ».

Pour ce qui concerne les spécialistes, la situation est très différente, car la consimmation de soins de spécialistes est directement proportionnelle à la densité des praticiens dans la région. Cette liaison est observée aussi bien en 1971 qu'en 1975, ce qui permet aux auteurs de conclure que « *la production par spécialistes est beaucoup moins sensible aux variations de densité que celle des généralistes. Dans le cas des spécialistes, la consommation des soints « suit » l'offre tandis que les généralistes modulent leur activité pour faire face à la demande* ». De façon prospective, le rapport prévoit qu'un accroissement rapide du nombre des généralistes n'est pas de nature à entraîner un accroissement de la consommation de soins plus rapide que par le passé.

Mais il se traduirait sans doute par une baisse de la production moyenne par médecin, entraînant une détérioration de la situation économique des généralistes.

Le cas des spécialistes est très différent, puisque la production par spécialiste ne diminue pas lorsque la densité s'accroît. L'accroissement incontrôlé des effectifs des spécialistes entraînerait donc, d'après le rapport, un accroissement parallèle de la consommation des soins. Cette conclusion concerne l'ensemble des spécialités, et ne distingue pas les différentes catégories de praticiens, qui peuvent avoir des profils de production très différents.

[Cette étude est sans doute appelée à déclencher des réactions de la part des syndicats de spécialistes dans la mesure où elle incite le gouvernement à prendre des mesures autoritaires pour limiter le nombre des spécialistes. Il faut cependant indiquer que cette étude ne préjuge en rien l'équilibre qui existe entre les deux secteurs, public et privé.

L'activité des spécialistes du secteur privé représente moins de 4 % du total des dépenses de santé. Ces praticiens permettent, dans une large mesure, de suivre à domicile des malades dont l'état pourrait justifier une hospitalisation, beaucoup plus coûteuse. — DOCTEUR J.-F. LACHRONIQUE.]

★ Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, 142, rue du Chevaleret, 75634 Paris Cedex 13.

RECTIFICATIF. — Les déclarations des responsables de la société Ricard dans *l'Express* du 14-20 novembre, auxquelles il était fait allusion dans l'actualité médicale du *Monde* du 30 novembre 1977 n'étaient pas une « *interview* » comme cela avait été indiqué par erreur, mais une critique point par point du chapitre du livre de François de Closets *la France et ses mensonges*, consacré au problème de l'alcool. Dans ce même numéro de *l'Express*, l'auteur répond aux critiques qui lui sont adressées par la société Ricard.

APRÈS DE NOUVELLES SANCTIONS

La grève continue à Polytechnique

La grève se durcit à l'Ecole polytechnique de Palaiseau (Essonne), où les élèves ont cessé toute activité depuis le mardi 29 novembre à la suite des sanctions infligées à deux de leurs camarades (*le Monde* daté 1er et 2 décembre). En plus des deux élèves mis aux arrêts pour infraction au port de l'uniforme, quatre « kessiers » (élèves chargés des relations avec l'administration militaire et responsables de l'animation) de la promotion 1975 ont été consignés.

La quasi-totalité des quelque six cents élèves de l'Ecole participent matin et soir à des « amphis » (assemblées générales) depuis mardi, pour réclamer la levée des sanctions.

L'élève délégué au conseil d'administration, M. Henri Molleron, a été mandaté par ses camarades pour effectuer une démarche au ministère de la défense, l'administration de tutelle. Mais on lui a répondu lors de sa démarche, jeudi 1er décembre, que sa demande était « *irrecevable* » et qu'il lui fallait passer par « *les voies hiérarchiques normales* ».

Ce vendredi matin, les élèves ont décidé de continuer le boycottage des cours et de rester cette fin de semaine à l'Ecole, par « *solidarité avec les camarades aux arrêts* ». Quant à l'administration militaire, elle déclare que « *les élèves vaquent à leurs occupations* ».

CORRESPONDANCE

La vocation de l'X

M. Bernard Beauzamy, ancien élève de Polytechnique, docteur ès sciences, nous écrit :

Dans son article, le professeur Laurent Schwartz s'est interrogé sur la finalité de l'Ecole polytechnique et a déploré la désaffection des élèves pour les sciences et la recherche. Ancien élève de l'Ecole (promo 68), j'ai opté à la sortie pour la recherche en mathématique ; j'ai ensuite été assistant au département de mathématiques de 1972 à 1976 : je pense donc pouvoir, tant par mon expérience personnelle que par de nombreux contacts avec les élèves des promotions récentes, apporter quelques éléments de réponse aux questions que soulève Laurent Schwartz.

Les centres de recherche de l'Ecole, et notamment le centre de mathématiques, jouissent en scientifique. Ces centres, qui sont dirigés par des professeurs de France d'une bonne réputation l'Ecole, sont intégrés à celle-ci ; les élèves y ont libre accès et peuvent venir, bavardant avec des chercheurs, s'informer sur les carrières et les perspectives de la recherche. Scientifiquement, ces perspectives ne sont pas mauvaises : des équipes déjà anciennes fournissent aux nouveaux venus, sinon un encadrement, du moins un environnement très stimulant. De ce fait, les jeunes chercheurs du centre de mathématiques arrivent souvent au doctorat d'Etat en un laps de temps assez court : de quatre à six ans, ce qui est bien moins que le temps requis, en moyenne, dans les universités !

Malgré cela, les élèves de l'Ecole ne choisissent plus, à la sortie, les voies de la recherche, et le recrutement du centre de mathématiques, qui était en moyenne parmi les élèves de quelques unités par an jusqu'en 1970, est tombé depuis à zéro ou un jeune polytechnicien chaque année (le plus souvent zéro). Certes, l'attrait de carrières dans l'administration ou l'industrie privée, que mentionne Laurent Schwartz, joue un rôle important dans ce choix, mais je ne pense pas qu'il soit déterminant. Il convient, à mon sens, pour mieux se l'expliquer, d'examiner l'autre terme de l'alternative qui est offerte aux élèves, c'est-à-dire le déroulement des carrières de recherche.

A sa sortie de l'Ecole, le jeune polytechnicien, s'il se destine à la recherche, pourra obtenir une bourse de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.) dont le montant est (actuellement) d'environ 3 000 F par mois (il est inférieur à celui de la solde des élèves de dernière année). Il gardera cette bourse un ou deux ans, le temps de préparer et d'achever une thèse de troisième cycle. Si cette thèse est bonne, il sera alors compétitif sur le plan national pour être candidat à un poste d'assistant dans une université : jusque-là, le jeune X, qui n'a fait à l'Ecole que deux années d'études alors que les normaliens en font quatre, ne l'était pas. Il y a, à l'heure actuelle, plusieurs candidats (normaliens ou universitaires) pour un poste ; les chances d'être nommé sont donc assez minces. Le département de mathématiques de l'Ecole possède quelques postes d'assistants ; un ancien élève, s'il est connu des profesesurs, y jouit peut-être d'un préjugé favorable et ses chances y sont sans doute plus grandes que dans une université, où, en général, nul ne le soutiendra.

« Aimer les mathématiques ou être un peu fou »

Nommé assistant stagiaire au département de mathématiques, le jeune X se voit donc offrir un salaire de 3 200 F par mois (valeur actuelle). S'il donne satisfaction sur le plan de l'enseignement et de la recherche, ce qui est soumis à contrôle, il sera, au bout de deux ans, nommé assistant contractuel, et il lui faudra attendre encore un an (soit cinq années après sa sortie de l'Ecole) pour voir son salaire mensuel paser à 4 200 F. Entretemps, il aura été inscrit sur les listes d'aptitude : liste d'aptitude aux fonctions de maître-assistant, puis à l'enseignement supérieur ; avec un peu de chance, s'il a été vite, il aura passé son doctorat d'Etat, et figurera sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître de conférences. Sinon, il lui reste trois ans, avec un salaire de 4 200 F par mois, pour passer sa thèse d'Etat, puis une année à 5 000 F : les contrats d'assistant sont de cinq ans non renouvelables, après deux années de stage.

Le doctorat passé, le jeune X pourra être candidat à un poste de maître de conférences à l'université ; il y a à l'heure actuelle une cinquantaine de candidats pour un poste, l'attente risque donc de se prolonger. Il faudra alors rester assistant à l'Ecole, mais qu'arrivera-t-il à l'expiration du contrat ?

Nous avons décrit schématiquement la brillante carrière d'un jeune polytechnicien se destinant à la recherche en mathématique et à l'enseignement supérieur. Dans les autres disciplines, les choses ne vont pas si bien, car la thèse d'Etat ne s'obtient pas aussi rapidement et les postes sont encore moins nombreux. Il faut aussi admettre que, scientifiquement, la carrière s'est déroulée au mieux, sinon les commissions de recrutements, dont la soif de sélectionnisme est toujours ardente, se montreront inflexibles. Or dans la recherche, le tâtonnement ou la mauvaise voie sont des dangers toujours présents.

On peut s'interroger sur les raisons qui font qu'un jeune X, chercheur cinq ou six années après sa sortie de l'Ecole, ait un salaire au moins une fois et demie inférieur à celui de la moyenne de sa promotion, avec des diplômes bien supérieurs. Certaines de ces raisons ne sont que le reflet des difficultés que traverse actuellement la recherche en France, mais l'Ecole polytechnique, et en particulier le département de mathématiques, qui ne se sont jamais souciés de la carrière de leurs personnels « subalternes », y portent une grande part de responsabilité.

Quoi qu'il en soit, il paraît clair qu'il faut beaucoup aimer les mathématiques ou être un peu fou (et de préférence les deux) pour choisir semblable carrière. Il est certainement nécessaire de légiférer, comme le propose Laurent Schwartz, pour y amener les élèves, car, sans contrainte, comment pourrait-on espérer y parvenir ?

Un foyer de vertus libérales

Après l'article de M. Laurent Schwartz intitulé « L'X et son image » publié dans le Monde *du 18 novembre, M. Maurice Roger, publicitaire et ancien élève de Polytechnique, nous écrit :*

Face aux abus simplificateurs qui répandent avec trop de facilité dans l'opinion publique des clichés simplistes, il est impossible de ne pas répondre aux propos du professeur Laurent Schwartz sur l'évolution de l'Ecole polytechnique.

L'Ecole polytechnique n'a jamais eu pour unique finalité de former des scientifiques de haut niveau, mais plutôt de fournir des cadres supérieurs, à culture scientifique, au service de la nation. De quel droit le professeur Laurent Schwartz peut-il prétendre que la maîtrise des organisations humaines dans le futur, avec l'énorme dose de connaissances et de créativité qu'elle implique, n'appelle pas justement le concours de cerveaux pluridisciplinaires, dont la fonction d'utilité sociale est au moins égale à celle des « chercheurs ». Comment le professeur Laurent Schwartz peut-il faire croire au détournement d'une élite scientifique, parlant même d'« *un gaspillage de cerveaux* », alors que les concepts du futur à inventer sont bien au-delà du simple progrès technologique, et que la gestion, par exemple, est tout autre chose que le contenu péjoratif qu'il lui donne. Il conviendrait de citer la contribution de nombreux X à cette mission, et de laisser en paix l'illustre Henri Poincaré. Ce besoin est ressenti au point que le gouvernement vient de créer l'Institut des sciences de l'action dans les anciens locaux de la montagne Sainte-Geneviève.

Je ne ferai pas l'offense de rappeler au grand mathématicien qu'est le professeur Laurent Schwartz le bon usage qu'il convient de faire des statistiques. Comparer la répartition des X à celle des ingénieurs est un fâcheux contre-sens, puisque par vocation nombre d'écoles d'ingénieurs *sont spécialisées* par secteurs contrairement à l'Ecole polytechnique. *Il* n'est donc pas étonnant de constater des disparités.

Quant à faire croire à l'opinion publique que la formation d'un X est d'un coût considérable et d'une rentabilité douteuse pour la nation, il conviendrait de rappeler que le cycle d'études est court, et que les X entrent très jeunes dans la vie active et productive. Qu'en est-il par contre du prix d'un universitaire pour le contribuable français ?

Enfin comment le professeur Laurent Schwartz peut-il encore prétendre exercer des responsabilités dans une école dont il refuse l'inéluctable évolution pour faire face aux besoins des temps modernes ? N'existe-t-il pas des instances efficaces de dialogue et de réflexion au sein desquelles les problèmes de fond peuvent être analysés en connaissance de cause, plutôt que d'abuser l'opinion publique par des vocables de « laxisme » et de « mensonge », tendant à jeter sans nuance le discrédit sur une institution, ses élèves, son corps professoral tout entier ?

Et d'ailleurs pourquoi faudrait-il river dix mille polytechniciens à un siège devant des éprouvettes ? Ce serait bien peu conforme aux principes politiques que défend par ailleurs M. Laurent Schwartz.

L'Ecole polytechnique a toujours été, à travers son histoire, un foyer de vertus libérales et démocratiques. Puisse-t-elle le demeurer.

● *A l'occasion de l'exposition « La ville et l'enfant »*, le centre de création industrielle organise trois débats au Centre Georges-Pompidou (centre Beaubourg). Le 2 décembre, à 18 h. 30 : « Temps adultes, temps enfants » ; le 3 décembre, à 17 h. 30 : « L'enfant en danger ? » ; le 20 janvier 1978, à 18 h. 30 : « Ville et natalité ».

ÉDUCATION

Une journée d'étude de la FEN

La « gestion tripartite » du système éducatif ses difficultés et ses limites

La Fédération de l'éducation nationale (FEN) a organisé, mardi 29 novembre, à la Mutualité à Paris, une « journée fédérale d'étude » sur le thème de la décentralisation de l'éducation. Reprenant les propositions du colloque du Comité national d'action laïque (C.N.A.L.) de 1972 — notamment celle d'une « gestion tripartite » du système éducatif (enseignants, usagers, collectivités locales), — les syndiqués de la FEN ont surtout tenté de définir les limites théoriques et les contraintes pratiques des perspectives offertes par la décentralisation.

Le colloque du CNAL avait posé un principe, désormais repris, tant par les partis de gauche que par la majorité : la centralisation est un obstacle au partage des initiatives sociales, et il faut s'orienter vers la « gestion tripartite ». Mais, jusqu'à présent, le stade des principes a rarement été dépassé : le centralisme suscite toujours autant de critiques que de réflexes d'habitude. « *Chacun sent bien*, a déclaré M. André Henry, secrétaire général de la FEN, *que les changements profonds, même ceux qui sont reconnus nécessaires, bouleversent les habitudes et mettent en cause les conforts établis.* »

L'équipe de direction de la FEN a conscience qu'« *avancer sur le terrain de la décentralisation présente un risque* ». « *Cela démultiplie, en effet, vers la base*, a expliqué M. Louis Astre, responsable de la commission laïque de la FEN, *les centres politiques d'initiative et de décision* », et répercute, à des niveaux régionaux et locaux, des clivages et des divergences.

Le colloque du CNAL n'avait pas cherché à tester ses propositions « *sur le terrain de la réalité* » ; M. André Henry a proposé aux adhérents de la FEN de combler ce vide. Aussi cette journée a-t-elle surtout été composée d'une suite de questions : quelles garanties de participation offre la décentralisation du pouvoir éducatif aux usagers ? Quels contre-pouvoirs envisager ? Quelle autonomie doit être accordée aux établissements scolaires ? Quel doit être le rôle de l'Etat ? C'est sur cette dernière question qu'est apparue la principale divergence entre les participants.

Les syndicalistes membres de la tendance Unité et action, animée par des communistes, estiment que « *la décentralisation doit surtout profiter aux trente-six mille cinq cent soixante-quinze communes de France* ». La tendance majoritaire Unité, indépendance et démocratie (U.I.D.), animée par les socialistes, au contraire, redoute que les communes « *ne développent des revendications boulimiques* » sur l'école, et préfère situer le « carrefour des pouvoirs » un peu en amont, peut-être dans des « *districts* » placés à mi-chemin des instances locales et départementales.

Plusieurs secrétariats d'Etat

Cette journée a permis à la FEN de préciser quelque peu le rôle que, selon les syndicalistes, l'Etat devrait jouer. L'actuel ministère de l'éducation, qui — dans une autre perspective — regrouperait les affaires culturelles, l'enseignement technique, sportif, l'éducation surveillée, etc., — ne serait plus qu'un « *ministère de conception* ». Les fonctions de gestion du système éducatif seraient attribuées à plusieurs secrétariats d'Etat, de « *structure verticale* », chargés respectivement de la « *formation initiale* », de la « *formation permanente* », de la « *liaison avec l'emploi* », de la « *formation des enseignants* ». Les rectorats, qui ne sont plus, actuellement, selon M. Henry, que « *des chambres d'enregistrement et de répercussion à sens unique* », auraient davantage une fonction « *de rencontre et de recherche pédagogique* ».

Certains participants à cette journée d'étude se sont souciés des « garanties » qu'une décentralisation doit nécessairement assurer à tous les usagers du service public. « *Tout ne peut être décentralisé*, a déclaré M. André Henry. *Tout ce qui le sera, notamment en matière d'éducation et de formation exige que soient fixées les garanties indispensables : celle des diplômes et des qualifications, celle des statuts des personnels. (...)* » Ces normes nationales prendront en compte la « *nécessaire réunification du système scolaire* », — ce qui suppose évidemment l'intégration de l'enseignement privé à l'éducation nationale — les problèmes de formation et de recrutement des enseignants.

Plusieurs intervenants ont mis l'accent sur la nécessaire adaptation de l'action revendicative à un éventuel déplacement des pouvoirs politiques. M. André Henry a assuré que la FEN envisageait d'ores et déjà sa propre « *décentralisation syndicale* ».

PHILIPPE BOGGIO.

LA C.F.D.T. DÉSAPPROUVE LA DÉCISION DU SNI DE BOYCOTTER LES CONSEILS D'ÉCOLE

La C.F.D.T. désapprouve la décision du Syndicat national des instituteurs (SNI) de bloquer le fonctionnement des conseils d'école (réunion du conseil des maîtres et du comité des parents) mis en place par la réforme Haby tant que ses revendications n'auront pas été satisfaites (*le Monde* du 23 novembre).

La C.F.D.T. précise, dans un communiqué, qu'elle ne se fait « *aucune illusion sur les objectifs qui ont conduit M. Haby à proposer les comités de parents, ni sur la réalité de son pouvoir* », mais elle estime « *que le conseil d'école peut constituer un moyen de rencontre utile permettant un dialogue collectif* ». La C.F.D.T. ajoute que « *l'action du S.N.I., décidée sans consultation des usagers, ne correspond pas à la nécessaire unité de tous dans l'action pour satisfaire de légitimes revendications, à commencer par celles qui sont communes aux enseignants, aux travailleurs, aux parents et aux élèves* ».

En revanche, la Fédération de l'éducation nationale (à laquelle est affilié le SNI) « *soutient et appuie* » la décision de son syndicat, dont les revendications sont « *exclusivement fondées sur l'intérêt des enfants* ».

CORRESPONDANCE

Le S.G.E.N. - C.F.D.T. répond à Mme Saunier-Seïté

*Après la publication d'un entretien avec Mme Alice Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat aux universités (*le Monde *du 29 novembre), nous avons reçu, de M. Jean-François Leduc, secrétaire national du Syndicat général de l'éducation nationale (S.G.E.N.-C.F.D.T.), la lettre suivante :*

Mme Saunier-Seïté prend de singulières libertés avec la vérité. Reçoit-elle les organisations syndicales ? Depuis le 16 avril 1976, elle refuse de recevoir le Syndicat général de l'éducation nationale C.F.D.T. malgré ses demandes d'entrevue sur des sujets universitaires précis. Il y a là une considérable dégradation des rapports normaux entre ministre et syndicats par rapport à tous ses prédécesseurs depuis 1968. Dans le même temps, sa porte est constamment ouverte au seul syndicat autonome, qui coalise les éléments conservateurs des universités.

Développe-t-elle l'autonomie des universités ? Par la réforme du second cycle, par le décret sur le recrutement des universitaires, par ses normes nationales d'encadrement, par ses nominations autoritaires de directeurs d'I.U.T., elle renforce la tutelle du pouvoir central sur les universitaires.

Accorde-t-elle des possibilités réelles de promotion aux assistants des universités ? Non seulement ceux-ci sont inscrits avec malthusianisme sur des listes d'aptitude, mais encore elle se propose d'en radier un certain nombre au bout de trois ans.

INCIDENTS A LA SORBONNE

Des étudiants de gauche et d'extrême gauche, qui distribuaient des tracts, mercredi 30 novembre à la Sorbonne, ont été attaqués par un commando de trente militants d'extrême droite. Deux étudiants du MAS (Mouvement d'action syndicale, proche de la Ligue communiste révolutionnaire) ont été blessés. L'intervention du « commando » a duré près d'une demi-heure. A l'extérieur de l'université, un étudiant nord-africain a été brutalisé : ses agresseurs lui ont volé ses papiers, sa carte de séjour et sa carte de travail. Les assaillants se sont également opposés aux vigiles de l'université et ont lancé des tracts signés par la section Sorbonne du GUD (Groupe Union-Défense). Cette organisation dément être responsable de cette intervention « musclée ». « *Ces manifestants masquent leur action infâme derrière le GUD* », nous a déclaré M. Antoine de Lacoste, l'un des animateurs nationaux du GUD (*le Monde* du 29 novembre). L'UNI (Union nationale inter-universitaire), mouvement de droite, dénonce, dans un communiqué, « *avec la dernière énergie cette attaque particulièrement odieuse* » et demande qu'un contrôle des cartes d'étudiants soit instauré à l'entrée des locaux universitaires.

● *Les dates des agrégations et des CAPES.* — Les épreuves des concours de recrutement de professeurs du secondaire en 1978 commenceront à partir des dates suivantes : agrégations à partir du 2 mai ; certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) à partir du 11 mai ; certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET), à partir du 27 avril. Les candidats doivent s'adresser au service des concours de l'académie dans laquelle ils ont leur résidence. Seuls les candidats au CAPET peuvent s'adresser au ministère de l'éducation, direction des personnels enseignants de lycées, sous-direction du recrutement et de la formation, bureau D.I.-E. 10, 34, rue de Châteaudun 75009 Paris. Les registres seront clos le 13 janvier, à 18 heures.

● *Mme Hélène Ahrweiler*, présidente de l'université Paris-I, et seule femme exerçant cette fonction en France, a reçu les insignes et le diplôme de docteur *honoris causa* de l'université de Londres.

● RECTIFICATIF — Une coquille a déformé, dans *le Monde* du 30 novembre, le sens du communiqué par lequel le Syndicat national des lycées et collèges (S.N.A.L.C. - C.G.C.) annonçait qu'il ne participerait pas à la grève du 1er décembre. Il fallait lire que le S.N.A.L.C. se refuse « *à cautionner une grève qui, dans le contexte préélectoral actuel, ne peut que faire le jeu du gouvernement* ».

AÉRONAUTIQUE

La construction d'un nouvel avion civil en Europe

Selon des informations de source britannique, le Royaume-Uni accepterait de participer à la construction d'un nouvel avion de ligne européen aux côtés de la France, de la République fédérale d'Allemagne et des Pays-Bas, à la condition de prendre la direction de ce programme sur la base d'une répartition des responsabilités qui donnerait à la Grande-Bretagne 40 % du projet, 25 % à la France et les 35 % restants aux deux autres partenaires.

Dans le même temps, le Royaume-Uni pourrait décider de s'associer, toujours avec ses mêmes partenaires européens, à la mise au point d'une nouvelle version du moyen-courrier Airbus A 300, le B 10, dont la voilure serait conçue par la société, nouvellement nationalisée, British Aerospace, qui a repris la charge de travail précédemment confiée à la firme privée Hawker Siddeley.

Les britanniques poseraient certaines conditions à un accord sur l'A 200

L'idée de la mise en chantier d'un nouvel avion de ligne européen — un court et moyen-courrier de cent vingt à cent soixante-dix places, — avait été lancée, en juin dernier, par le premier ministre français, M. Raymond Barre, au Salon international de l'aéronautique du Bourget. M. Barre avait précisé qu'il faudrait équiper cet avion des réacteurs CFM-56 de 10 tonnes de poussée, conçus par la SNECMA française en coopération avec la société américaine General Electric, et il avait clairement indiqué que la SNIAS serait, pour ce qui concerne la participation française au projet, le chef de file désigné de l'opération.

Réunis, depuis, à Weybridge, au Royaume-Uni, quinze représentants de l'industrie aéronautique européenne (cinq pour la Grande-Bretagne, cinq pour la France et cinq pour le consortium germano-néerlandais) ont étudié l'appareil le plus apte à conquérir ce nouveau marché d'un avion de cent vingt à cent soixante-dix places qui représente les trois quarts des besoins du transport européen.

Divergences

Ce groupe de travail a mis la dernière main à un dossier technique qui doit être soumis, au début de décembre, à chaque gouvernement intéressé. La difficulté d'une harmonisation des différents points de vue en présence tient au fait que les partenaires éventuels n'ont pas les mêmes intérêts.

L'industrie britannique avait, de longue date, un projet particulier d'avion de cette catégorie, le BAC X-11, sur lequel elle pouvait, de surcroît, espérer installer un réacteur Rolls-Royce. D'autre part, la compagnie aérienne British Airways, qui doit remplacer rapidement ses moyen-courriers Trident, propose une solution qui consiste à passer commande de nouveaux modèles du Boeing-737 à la construction desquels serait associée l'industrie britannique pour tout ce qui touche aux ventes d'un tel avion en Europe. Le Royaume-Uni est donc dans la position ambiguë d'un pays qui, s'il renonce à développer son propre avion, peut escompter travailler en sous-traitance d'une industrie américaine avec laquelle il entretient des relations étroites.

En France, la situation s'était apparemment éclaircie au début de cet été, avec l'abandon d'un projet de collaboration entre McDonnell-Douglas et la société privée Dassault-Breguet sur le moyen-courrier A.S.M.R. La SNIAS devenait, dès lors, le chef de file français d'un programme, baptisé A 200, d'un avion biréacteur de cent vingt à cent soixante-dix places, selon les versions, proposé à Air France et à Air Inter pour remplacer leurs Caravelle anciennes. L'A 200 doit emprunter certaines parties ou pièces communes à l'Airbus A 300, et recevoir deux réacteurs CFM-56 de 10 tonnes de poussée mis au point par la SNECMA.

Confus

Mais le groupe Dassault-Breguet n'est pas resté inactif, de son côté, et il a conçu le dessin d'une voilure moderne, dite aile super-critique, à partir de l'expérience acquise sur ses avions d'affaires Falcon-10 et Falcon-50. Selon les auteurs de ce projet, la construction d'un biréacteur Mercure-200, amélioré par rapport à la version Mercure-100 en service à Air Inter, serait moins coûteuse — même avec l'aile super-critique et deux réacteurs CFM-56 — que le développement par la SNIAS de l'appareil A 200 totalement nouveau. Le gouvernement français a demandé à Dassault et à la SNIAS d'échanger leurs informations techniques parallèlement à leurs contacts européens.

Reste à définir l'attitude des compagnies Air France et Air Inter qui ne peuvent attendre, sans prendre de gros risques commerciaux, la production d'un nouvel avion de ligne européen pour songer à remplacer leurs Caravelle. La succession de ces avions anciens est urgente. C'est pourquoi le recours à la location, temporaire, de quelques appareils étrangers — qui seront notamment des Boeing — par Air France sera vraisemblablement nécessaire dans ces conditions.

En République fédérale d'Allemagne, enfin, le débat est loin d'être achevé. Dans la mesure où le besoin d'un avion de cent vingt à cent cinquante places deviendrait impératif pour Lufthansa, c'est probablement le Boeing-737 qui conviendrait le mieux. En revanche, la compagnie aérienne ouest-allemande a manifesté, avec Air France, le désir que la priorité soit donnée au lancement d'une version de l'Airbus, le B-4, dont la masse au décollage soit accrue pour augmenter le rayon d'action et la charge marchande, et elle souhaite que des études exploratoires soient conduites pour définir une version raccourcie de l'Airbus, le B-10, à large fuselage pour le transport de deux cents passagers.

C'est dans ce climat, pour le moins confus et incertain, qu'ont eu lieu à Weybridge les discussions entre Britanniques, Français, Néerlandais et Allemands de l'Ouest sur un nouveau programme aéronautique en Europe.

Selon les premières informations, le groupe de travail s'est orienté vers la définition d'un avion légèrement plus petit que le modèle prévu à l'origine, c'est-à-dire vers la conception d'un avion de cent cinquante places qui se différencierait, ainsi, plus nettement du projet d'Airbus B-10 à deux cents sièges. Des sources britanniques croient savoir que le Royaume-Uni aurait abandonné ses plans d'un avion BAC X-11 et accepté l'idée d'un appareil proche de la conception française de l'A 200 propulsé par deux réacteurs CFM-56 de la SNECMA. En échange de ces concessions, l'industrie britannique demanderait la maîtrise d'œuvre du projet et, plus particulièrement, la responsabilité du dessin de l'avion, de la fabrication des ailes, du montage final outre-Manche à partir des pièces confectionnées par les partenaires et la responsabilité de la série des essais en vol.

Pessimisme

De même source, on ajoute que le coût d'un tel programme est d'environ 330 millions de livres (l'équivalent de 3 milliards de francs), ainsi répartis : 40 % pour la Grande-Bretagne, 35 % pour l'Allemagne fédérale et les Pays-Bas et 25 % pour la France. Les ministres intéressés sont invités à débattre de cette distribution des tâches au plus tôt. Dans cette éventualité, les Britanniques proposeraient de s'intégrer au consortium européen qui construit l'Airbus dans l'espoir de participer au lancement de la version B-10 de deux cents places.

Au lancement, il y a plusieurs années, du programme Airbus par la France, l'Allemagne fédérale et les Pays-Bas, le Royaume-Uni s'était abstenu et, seule, sur ses fonds propres, l'entreprise privée Hawker-Siddeley s'était associée au consortium européen en acceptant la responsabilité de fabriquer la voilure du moyen-courrier. Aujourd'hui, Hawker-Siddeley a été nationalisée. Devant le succès enregistré en 1977 par l'Airbus, qui a, pratiquement, doublé son chiffre des ventes en quelques mois, il était prévisible que la nouvelle société nationalisée British Aerospace réclame d'être totalement intégrée à cette opération européenne et aux futurs développements de l'avion. En se ralliant à l'A 300, et en préconisant, le cas échéant, la solution A 200 pour le nouvel avion de cent cinquante places, l'industrie aéronautique britannique donne l'impression — un peu à retardement — de vouloir témoigner de choix plus européens.

Pour autant, les discussions ne sont pas interrompues entre Britanniques et Américains. Elles pourraient servir de moyens de pression, outre-Manche, pour amener les industriels français et ouest-allemands à davantage de compréhension.

C'est la raison pour laquelle, dit-on dans les milieux compétents en France, les difficultés qui demeurent sont de taille et incitent au pessimisme sur les chances d'un accord européen dans l'immédiat. Si telles sont bien, en effet, les intentions britanniques, elles consistent à s'approprier l'essentiel des projets à long terme de l'Europe, et à réserver la portion congrue aux partenaires du Royaume-Uni. Aucun autre gouvernement ne peut assurer le plan de charge de son industrie aéronautique civile sur des échanges aussi peu équilibrés, à moins que les exigences prêtées aux Britanniques ne constituent une fin de non-recevoir, exprimée de manière très diplomatique, aux offres des Européens.

JACQUES ISNARD.

● « *La Chine s'intéresse toujours beaucoup à Concorde* », a déclaré, le 1er décembre, M. Li Chiang, ministre chinois du commerce, au terme de sa première visite aux ateliers de la British Aerospace, à Filton, près de Bristol, où est monté l'appareil en Grande-Bretagne. — (A.F.P.)

ANNIVERSAIRE

Les deux cent quatre vingts éditions du « De viris illustribus »

« C'est par la langue maternelle que doivent commencer les études. Les enfants comprennent plus aisément les principes de la grammaire quand ils les voient appliqués à une langue qu'ils entendent déjà, et cette connaissance leur sert d'introduction aux langues anciennes qu'on veut leur enseigner. » Cela paraît évident aujourd'hui. Mais à l'époque (1780) où Charles-François Lhomond les écrivait, dans la préface de son ouvrage *Eléments de la grammaire française*, ces lignes étaient révolutionnaires. Il fallut à l'auteur la protection de Charles Rollin, recteur de l'université de Paris, pour que le livre fût publié. On en comptera ensuite sept cent soixante-treize éditions jusqu'en 1893.

Si Charles-François Lhomond est encore connu de nos jours, c'est pour son *De viris illustribus urbis Romae a Romulo ad Augustum*, grâce auquel des générations de collégiens ont appris le latin (deux cent quatre-vingt-une éditions de 1779 à nos jours, la dernière en date chez Bordas). La société savante Les Antiquaires de Picardie a décidé de faire sortir d'un oubli injustifié ce pédagogue originaire de Picardie et de célébrer le deux cent cinquantième anniversaire de sa naissance (26 octobre 1727 à Chaulnes, dans la Somme).

A l'occasion d'une séance solennelle l'abbé Jean Desobry a fait revivre la mémoire du latiniste. Fils d'un tabellion de campagne, Lhomond est, à vingt ans, licencié en théologie. A vingt-deux ans, il est ordonné prêtre et devient principal du collège d'Inville, à Paris, où il a été élève. Il le reste pendant quatorze ans. En 1763, l'établissement, qui n'est pas « rentable », ferme ses portes, ainsi que vingt-sept autres, par ordonnance royale. Lhomond se retrouve simple professeur de sixième au collège Cardinal-Lemoine. Il y enseigne le latin et ne voudra jamais quitter ce poste malgré les situations plus honorifiques et plus lucratives qui lui sont proposées. Il renonce aussi à sa pension d'ex-principal du collège d'Inville en disant : « *La pauvreté ne veut pas faire fortune.* » Plus tard, on lui propose le prieuré de Lihons, près de son bourg natal. Il décline encore l'offre et, en même temps, les importants bénéfices ecclésiastiques qui s'y rattachent.

En 1792, il est attaqué à coups de couteau par deux soldats pillards qui lui volent son argent (il ne se remettra d'ailleurs pas de ses blessures et mourra deux ans plus tard, le 31 décembre 1794). Lorsqu'un des deux bandits est arrêté, il refuse qu'on traduise cet homme en justice. Il ajoute même à l'intention des magistrats : « *Si vous voulez lui faire parvenir la moitié de la somme qu'il m'a rendue, vous m'obligeriez. Il peut en avoir besoin.* »

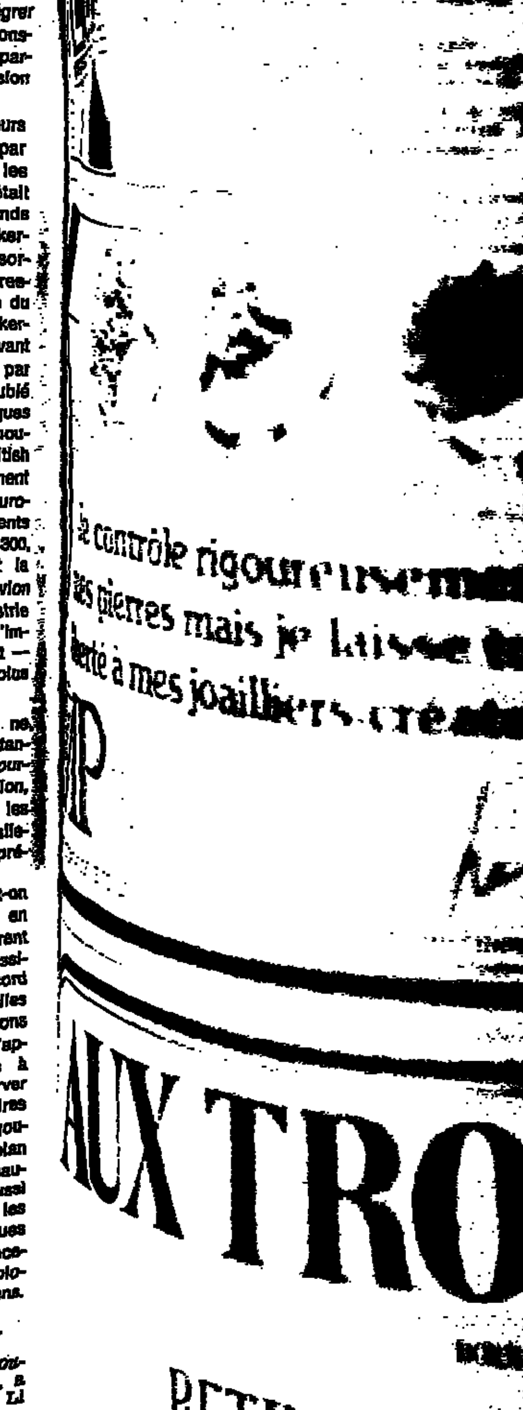
Lhomond est arrêté, le 13 août 1792, avec de nombreux prêtres ayant refusé de prêter serment à la Constitution révolutionnaire. Il est sauvé de la mort par le conventionnel Jean-Lambert Tallien, qui, voyant le nom de son ancien maître sur la liste, s'écrie : « *Non, pas celui-là !* »

Lhomond écrit toute son œuvre à partir du moment — vraisemblablement en 1778 — où il devient « professeur émérite de l'université de Paris » — c'est-à-dire retraité, — avec une pension de 500 livres par mois. Outre les deux ouvrages déjà mentionnés, il publie notamment : *Eléments de grammaire latine* (490 éditions de 1780 à 1910), *la Doctrine chrétienne* (242 éditions de 1793 à 1889), *Epitome historiae sacrae* (300 éditions de 1784 à 1921), *Histoire abrégée de l'Eglise* (124 éditions de 1787 à 1902, seules les deux premières sont vraiment de l'auteur, les suivantes ont été défigurées) : *Histoire abrégée de la religion avant Jésus-Christ* (129 éditions de 1791 à 1879).

Les hommes ont peu gardé le souvenir de Lhomond : à Paris, une rue porte son nom, dans le cinquième arrondissement, entre le Panthéon et l'église Saint-Médard ; à Amiens, une rue et une statue en marbre due au sculpteur Gédéon Forceville ; à Chaulnes, une statue par Lequesne Aîné. C'est tout. Personne, en 1927, n'a pensé à célébrer le deux centième anniversaire de sa naissance.

MICHEL CURIE.





SCIENCES

UN COLLOQUE DE L'ASSOCIATION HENRI-LAUGIER

Comment mettre la science au service du tiers-monde ?

Les richesses des pays développés sont essentiellement dues aux puissants moyens que la science leur a fournis ; pourquoi celle-ci ne fournit-elle pas les mêmes moyens aux pays en voie de développement ? Plus généralement, comment mettre la science au service de tous les hommes ? Ces deux interrogations ont été au centre d'un colloque sur « Découverte et innovation scientifiques au service du tiers-monde », qui s'est déroulé les 28 et 29 novembre, au palais de l'UNESCO à Paris, à l'initiative de l'Association Henri-Laugier, ancien directeur général du C.N.R.S., ancien secrétaire général adjoint de l'ONU, disparu en 1973.

« Si la thermodynamique n'avait pas été aussi exclusivement considérée par certaines sociétés comme le moyen d'exploiter intensivement des ressources énergétiques fossiles sur lesquelles elles exerçaient leur domination, n'aurait-elle pas pu se développer suivant d'autres voies ? Elle aurait pu s'intéresser beaucoup plus tôt à l'élucidation de la photo-synthèse. De même, et plus généralement, les études concernant la production végétale et la nutrition eussent été plus précoces si le commerce colonial n'avait pas alimenté l'Europe à bas prix. » Citant, dans son exposé introductif, ces deux exemples frappants, M. Charles Morazé, président du comité d'organisation du colloque et directeur de l'Institut d'étude du développement économique et social (IEDES) de l'université de Paris-I, ne pouvait pas mieux illustrer l'un des aspects du drame des pays pauvres : développées dans les pays les plus riches et les plus puissants, la science et la technologie se font sinon contre eux, du moins — et c'est aussi grave — sans eux.

Sans aucun doute, la responsabilité des pays favorisés est accablante : c'est d'eux que dépendent, dans une bonne mesure, les solutions aux problèmes de tous ordres — climatiques, agricoles, médicaux, techniques — qui se posent aux pays en voie de développement. En sont-ils seulement conscients ? Comme devait le souligner M. Morazé, *« les pays les plus puissants ne sont pas ceux qui consacrent le plus de moyens aux recherches pouvant profiter au tiers-monde »*. Plus direct, dénonçant le lien qui unit trop souvent le développement technique aux impératifs militaires, M. Alfred Kastler, prix Nobel, devait, pour sa part, donner une échelle des efforts dans l'un et l'autre domaine : le président Carter a récemment, et heureusement, décidé de ne pas construire le superbombardier B-1 réclamé, à deux cents exemplaires, par le Pentagone : sait-on que le prix d'un seul de ces systèmes d'armes est équivalent au budget annuel de l'UNESCO ?

Les « transferts de technologie »

La situation de « pénurie scientifique » des pays en voie de développement peut, souvent, les amener à se décider à provoquer ce qu'il est convenu d'appeler des « *transferts de technologie* ». Ceux-ci se traduisent simplement, le plus souvent, par des importations d'installations industrielles « *clés en main* ». Comme l'ont souligné plusieurs intervenants, cette option présente au moins deux dangers : les transferts de technologie ne s'accompagnent, le plus souvent, d'aucun transfert des connaissances scientifiques et techniques correspondantes ; l'importation d'usines, et donc de produits, d'origine « occidentale », risque, d'autre part, d'imposer bientôt un modèle de développement de la société, calqué sur le modèle occidental de grande consommation.

Pour M. Luis Pereira da Silva, chef du service de parasitologie à l'Institut Pasteur, la science qui peut aider les pays en voie de développement ne doit pas être une science de « deuxième classe ».

L'un des problèmes du Brésil est le chômage, notamment lié à la culture intensive de la canne à sucre, qui n'emploie qu'une main-d'œuvre saisonnière. Du fait de la présence d'une enzyme particulière, la récolte doit être traitée très vite pour éviter une perte importante de sucre par dégradation, ce qui conduit à surdimensionner les installations de traitement. La science la plus moderne — plus précisément les manipulations génétiques — *permettrait peut-être de trouver une* solution à ces difficultés : la mise au point de nouvelles variétés de canne dans lesquelles le sucre ne se dégraderait pas autoriserait l'établissement d'usines plus modestes, et surtout donnerait une meilleure répartition sur l'année de la charge de travail.

M. José Leite Lopes, directeur à l'Institut de physique théorique du Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) à Strasbourg, rappela, pour sa part, qu'une enquête officielle sur les cinq cents plus importantes entreprises industrielles brésiliennes avait montré que 62 % d'entre elles avaient importé de l'étranger leur « savoir-faire » *(know-how)* et que dans les deux tiers des cas, celui-ci n'avait subi aucune transformation destinée à l'adapter aux conditions locales. Pour M. Leite Lopes, « *le transfert de technologie est un mythe* ». Retraçant l'histoire du développement de l'énergie nucléaire au Brésil, M. Leite Lopes souligna enfin que, depuis sa création, en 1956, la commission nationale de l'énergie nucléaire avait toujours rejeté la création, demandée par les physiciens, d'un laboratoire national d'énergie nucléaire jusqu'à ce qu'en 1975 le Brésil décide d'importer d'Allemagne fédérale, clés en mains, huit réacteurs de puissance, « *décision prise par les technocrates du gouvernement sans aucune consultation de la communauté scientifique* ».

M. Dayal, représentant permanent de l'Inde auprès de l'UNESCO, offrit une vision plus optimiste des choses, soulignant que son pays avait connu, en cinq ans, un doublement de la production céréalière. Il a d'autre part rappelé que vingt mille fermenteurs sont aujourd'hui installés en Inde, qui permettent, à partir des déchets de cinq ou six têtes de bétail, de produire assez de méthane pour répondre aux besoins domestiques de dix à quinze personnes.

« L'intérêt bien compris »

L'incitation des pays développés à accroître leur aide scientifique et technique peut prendre plusieurs formes. Comme l'ont souligné la plupart des intervenants, il ne convient pas pour autant de croire que les pays en voie de développement pourront longtemps accepter de voir les pays riches déterminer, en matière scientifique et technique, comme dans d'autres domaines, ce qui est bon pour les autres.

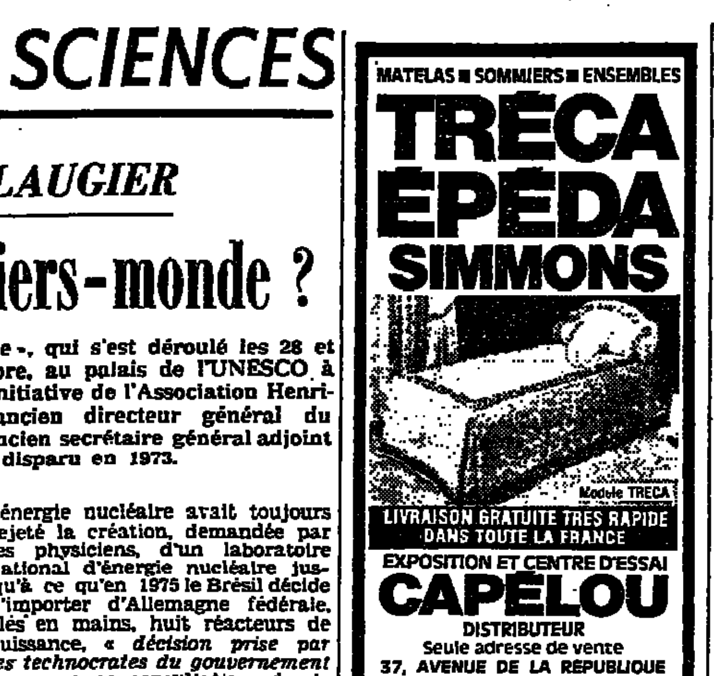
Comme l'a laissé entendre M. Rodot, directeur du programme interdisciplinaire de recherches et de développement sur l'énergie solaire (PIRDES) du C.N.R.S., il est des cas où l'« *intérêt bien compris* » des pays riches pourrait faire l'affaire. Dans le domaine solaire, par exemple, il est évident que les principaux pays bénéficiaires devraient en être ceux des régions tropicales et équatoriales, géographiquement bien placées. Les techniques actuelles sont encore trop chères et peu compétitives ; de manière à accélérer le développement du marché, les pays développés devraient investir dans ces régions, le plus souvent sous-développées, ce qui aurait pour effet, en stimulant la production, de faire baisser les prix... et donc de rendre un jour compétitives ces techniques pour les pays riches.

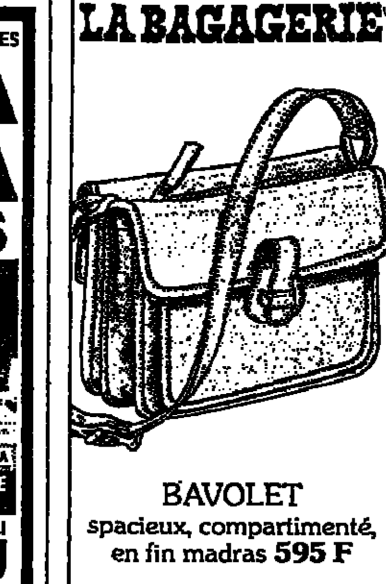
Tous les domaines du développement technique ne peuvent malheureusement pas obéir à un raisonnement équivalent. D'où l'importance des dialogues à susciter, comme l'a souligné M. Da Costa, secrétaire général de la Conférence des Nations unies sur l'application de la science et de la technolologie au développement, conférence qui doit s'ouvrir en 1979. Non seulement le dialogue Nord-Sud, entre les pays riches et les pays pauvres, ou dialogue à l'intérieur des pays pauvres, entre pouvoirs publics, communauté scientifique et opinion publique, mais aussi dialogue entre les pays les moins développés qui ont en commun leur dépendance technologique.

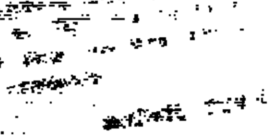
Ceux-ci, a-t-il souligné, sont amenés à rejeter aujourd'hui ce nouveau « *modèle de développement* » particulièrement « *réactionnaire* », qui peut se traduire par cette formule lapidaire : « *Occupez-vous de vos besoins fondamentaux, santé, alimentation..., etc. ; nous, on s'occupe du reste.* » Et ils ne peuvent pas non plus accepter de se voir abandonner les secteurs techniques et économiques « *fatigués* » comme le textile. Comment donc concilier la vision universaliste de la science, couramment reconnue, et les problèmes spécifiques des pays en voie de développement ?

XAVIER WEEGER.

★ Association Henri-Laugier, c/o CEPE, 6, rue Farrus, 75014 Paris.







JUSTICE

« QUE CHOISIR ? » POURSUIVI PAR DES SOCIÉTÉS DE COMMERCIALISATION

L'amiante et le vin

Le vin ? Passe encore d'y trouver de bonnes doses d'anhydride sulfureux, conservateur et anti oxygène (E 220). Passe de découvrir çà et là un zeste de pesticides, en l'occurrence de la déchlofluanide, plus poétiquement appelée dans le commerce : « Eurapène de (chez) Bayer ». Passe d'y détecter parfois des colonies pas toujours négligeables de levures, bactéries et acétobactéries. Passe enfin de voir le vin conditionné, pour certaines marques, dans des bouteilles en plastique, ce P.C.V. alimentaire « conforme à la circulaire 1 324 du 10 juillet 1975 du ministère de l'agriculture », mais interdit aux Etats-Unis, au Japon et en Suède pour les boissons alcoolisées. Oui, passons sur ces petites choses et quelques autres. Si elles ne font pas de bien — au consommateur, pas au vin, — elles ne font légalement pas de mal. Du moins la réglementation le dit-elle, qui a fixé des normes précises. Mais quand le vin est filtré à l'amiante, faut-il le boire ?

Dans son numéro 111 du mois d'octobre 1976, la revue *Que choisir ?*, organe de l'Union fédérale des consommateurs a répondu non. Très nettement même, en préconisant le boycottage des marques de vins qui ne prendraient pas l'engagement au 1er novembre 1976 de renoncer à utiliser des filtres sur plaques d'amiante. La Confédération nationale des industries en gros des vins, cidres, jus de fruits, spiritueux et liqueurs de France (en bref C.N.V.S.) et deux grosses sociétés, la Société des vins de France (S.V.F.) et la Société des anciens établissements Léonelli, elles, on répondu oui : on peut boire le vin ainsi filtré. Et, afin que nul n'en ignore, la C.N.V.S. et les deux sociétés ont fait un procès à l'Union fédérale des consommateurs et à M. François Lamy, directeur de la rédaction (et non de la publication) de *Que choisir ?*

Un procès, si l'on peut se permettre, assez passionnant. Reprenons les faits : dans son numéro du mois d'octobre 1976, la revue *Que choisir ?* publie les résultats d'une enquête-test sur les vins rouges, en majorité de consommation courante. L'enquête a porté sur vingt-neuf vins rouges, vendus de 2,40 F à 13,90 F et commercialisés par différentes grandes marques. On connaît la formule utilisée habituellement pour ce genre de test : on analyse, on goûte, on compare les prix et on note. Les responsables de l'enquête, non signée, ont, en outre, défini sept critères d'élimination : bouteilles plastiques, acidité volatile excessive, dose excessive d'anhydride sulfureux, présence de pesticides, mauvaise tenue à l'air, vins « sales » et, enfin — et surtout, — présence d'amiante.

Au microscope électronique

Les résultats sont sévères : huit vins réunissent quatre critères éliminatoires, six trois critères, trois deux critères et sept (un critère). Cinq marques seulement de vins s'en tirent sans mauvais point. Mais, rappelons-le, pour les six premiers critères, *Que choisir ?* a fixé la barre plus bas que les normes tolérées par la réglementation.

Reste le septième critère éliminatoire : la présenc ed'amiante. La découverte à répétition de ce minéral dans le liquide analysé va en quelque sorte détourner l'enquête de son seul objet original et lui fournir ces titres chocs. En pages intérieures de *Que choisir ?* ce sera : « De l'amiante dans votre vin. » Sur la couverture : « Le vin, la vérité. » Et enfin, sur les affichettes publicitaires destinées aux kiosques : « Le vin, l'aveu », en majuscules.

Les vins analysés, la majorité au moins, ont en effet « avoué ». Un premier examen au microscope optique révèle que 15 litres de vin sur les 29 contiennent entre 50 et 200 « *fibres d'amiante* ». Un second examen au microscope électronique portant sur dix échantillons est effectué : sept d'entre eux comptent entre 4 et 40 millions de « *fibres d'amiante au litre* ».

Les résultats de l'enquête sont publiés et donnent lieu à un commentaire très net de *Que choisir ?* : « *Nous demandons l'interdiction immédiate de l'usage des filtres en amiante pour les boissons...* » La demande est adressée aux autorités de tutelle, agriculture, secrétariat d'Etat à la consommation, répression des fraude. Et elle est assortie de la menace de boycottage.

L'affaire, on s'en doute, fait quelque bruit. L'enquête est reprise tant en France — trente-quatre articles de presse — qu'à l'étranger : Angleterre, Etats-Unis, Suisse, Japon. La polémique s'enfle encore au mois de novembre. Plusieurs firmes, six au total, acceptent de modifier leur procédé de filtration. D'autres se déclarent prêtes « *à prendre toutes les précautions* ». Enfin, une minorité affirme ne pas ou ne plus filtrer à l'amiante. A partir de ces réponses, mais aussi en raison du silence des autorités, l'U.F.C. met sa menace à exécution. *Que choisir ?* cite nommément différentes sociétés en « *conseillant aux consommateurs d'éviter cette marque* ». D'où le procès.

Ce procès est venu mercredi 30 novembre devant la première chambre du tribunal correctionnel de Paris, présidée par Mme Simone Rozès. Au centre des débats une notion difficilement appréciable. Le doute. Le doute scientifique sur l'innocuité d'un produit. A qui doit-il profiter en matière d'alimentation ? Au consommateur ou à l'industriel ? C'est, d'une certaine façon, tout le problème. De l'amiante dans le vin ou ailleurs, dans les jus de fruits et les médicaments liquides.

L'amiante, une substance cancérigène ? Oui, a affirmé l'U.F.C., défendue par Me Jean-Pierre Karila. Non, ont répondu les plaignants, qui sont défendus par Me J. Caubet et Me Gallot. « *D'une vérité partielle vous avez fait une extrapolation scandaleusement abusive qui a abouti à une véritable imposture. Ce ne sont pas les résultats de l'enquête qui comptent dans ce débat. Ils doivent être tenus pour exacts. Mais c'est l'interprétation qu'on en donne. L'article n'est qu'un magma* de considérations pseudo-*scientifiques.* »

Dossiers contradictoires

Des considérations scientifiques, en effet, la cour eut l'occasion d'en entendre pendant six heures, et de parfaitement contradictoires. Comme toujours en pareil cas, chaque camp avait pris soin de citer ses sources, toutes des sommités, évidemment d'avis contraires. Du côté des vins on a admis, « *vérité scientifique* », que « *l'amiante inhalée à forte dose était cancérigène* », mais soutenu que l'amiante ingérée à petites doses ne l'était point. « Que choisir ? *a triché. D'une vérité pertielle, elle a voulu faire une vérité totale.* »

Du côté des « buveurs » de vin on a répliqué qu'une amiante inhalée devenait, par la nature des choses, amiante ingérée et que, justement, la proportion « inhalateurs » d'amiante victimes du cancer de l'estomac ou de l'intestin était, selon les statistiques, quatre fois supérieure à la moyenne. On s'est battu sur les doses. Affirmation des plaignants : « *Vous lancez un chiffre impressionnant pour alarmer l'opinion. Vous parlez de 40 millions de fibres. Or il s'agit de fibrilles. Et un million de fibrilles ne représente en quantité qu'un nanogramme, soit un milliardième de gramme. C'est-à-dire que, dans les pires conditions relevées par* Que choisir ? *un consommateur qui boirait un litre de vin par jour mettrait soixante-huit ans et demi à ingérer 1 milligramme d'amiante.* »

Contre-affirmation de Me Karila : « *Le risque cancérigène n'est pas lié à l'importance de la dose absorbée. Il n'y a aucune preuve de l'existence d'une dose seuil en-dessous duquel le risque de cancer serait nul. Il y aurait plutôt des arguments contraires en faveur d'une absence de seuil comme c'est le cas pour tous les cancérigènes.* » Bref, les dossiers présentés d'un côté comme de l'autre étaient complets et contradictoires.

Alors que faire ? Se réfugier derrière les pouvoirs publics. C'est ce qu'ont fait les industriels du vin. « *Les pouvoirs publics seraient intervenus si des données nouvelles étaient apparues. Or, le 18 octobre 1976, le ministère de l'agriculture a adressé au conseil supérieur d'hygiène publique de France une note où il écrit notamment : « Jusqu'en septembre 1976 aucune donnée n'apporte la démonstration d'une quelconque anomalie provoquée par l'ingestion d'amiante.* » Là encore, contre-argument de la défense : il est fourni par Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat à la consommation, dans une réponse à une question écrite d'un sénateur (*Journal officiel* du 15 février 1977).

« Terrorisme économique »

« *... Le secrétariat d'Etat (...) et les autres ministères concernés ont demandé à une commission ad hoc relevant du conseil supérieur d'hygiène publique de France et instituée près du ministre de la santé en mars 1976, d'examiner l'ensemble de problèmes liés à l'utilisation de l'amiante en vue d'une adaptation de la réglementation à l'évolution des connaissances scientifiques. Au stade actuel de ses travaux en ce qui concerne le problème particulier de l'emploi du procédé de filtration à l'amiante, la commission a estimé, compte tenu du fait que le doute sur l'inocuité des produits doit être interprété dans un sens favorable au consommateur, qu'il convenait d'envisager soit le remplacement des filtres à base d'amiante utilisés (...) soit, à titre transitoire, une filtration complémentaire.* »

Ce doute officiel sur l'innocuité de l'amiante ingérée — « *doute sérieux et qualifié* », précisa M. Philippe Landevie, conseiller technique à ce même secrétariat d'Etat, — ne s'est toujours pas traduit dans les faits. Le doute officieux de l'U.F.C., lui, si : les consommateurs ont effectivement boycotté les vins mis à l'index, entraînant une chute des ventes spectaculaire (pour l'un de ces vins — 36 % au mois d'octobre 1976 par rapport à l'année précédente).

« *Préjudice considérable* » ont affirmé les plaignants, qui demandent 44 millions de francs de dommages et intérêts. Façon aussi de lutter « *contre ce terrorisme économique que cherche à faire régner l'U.F.C.* » et, qui sait, de mettre à genoux « *une organisation politiquement orientée qui cherche à légitimer l'anarchie économique et sociale* » ? « *Elle se grise, l'U.F.C. Elle se substitue à l'Etat* » devait affirmer Me Gallot. C'est vrai d'une certaine façon. Dans cette affaire, en l'absence d'une action de l'Etat, le tribunal aura à choisir entre le pouvoir industriel et le contre-pouvoir consommateur. Le jugement sera rendu le 4 janvier 1978.

PIERRE GEORGES.

L'aménagement de Saint-Quentin-en-Yvelines : un responsable inculpé d'« ingérence »

Le directeur de l'établissement public d'aménagement (EPA) de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, M. Serge Goldberg, a été inculpé mercredi 30 novembre par M. Max Ducomte, premier juge d'instruction au tribunal de Versailles, d'« ingérence », c'est-à-dire d'avoir tiré profit de sa fonction pour un usage strictement privé. Aux termes de l'article 175 du code pénal, tout fonctionnaire coupable de tels actes « *sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans. Il sera de plus déclaré à jamais incapable d'exercer aucune fonction publique* ». Nommé directeur général de l'établissement public d'aménagement par arrêté du ministre de l'équipement et du logement le 28 mai 1971, M. Goldberg devait prendre la direction de l'équipement dans un département de la périphérie de Paris. Une information judiciaire avait été ouverte contre lui au mois d'août dernier, après la découverte, au moins de janvier, d'un scandale financier (*le Monde* des 6 janvier, 14 juin et 19 octobre).

Une affaire de forme et non de fond

La veille de son inculpation, M. Goldberg avait déclaré qu'il était « *victime d'une cabale montée par certains entrepreneurs ayant réalisé des chantiers pour la ville nouvelle* ».

« *Il ne peut m'être reproché aucun profit, directement ou indirectement*, affirme-t-il. *Ce qui est en cause est affaire de forme et non de fond.* » En 1972, un groupe de douze personnes parmi lesquelles dix agents de l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle que dirige M. Goldberg, constituent une société civile immobilière pour acheter 32 000 mètres carrés de terrains afin d'y construire douze maisons. La promesse de vente est signée entre cette S.C.I. et l'Agence foncière et technique de la région parisienne, qui négocie tous les achats de terrains en ville nouvelle. En juin 1973, le prix de cession du terrain est notifié aux acquéreurs. Les études traînent en longueur et la convention définitive de cession du terrain n'est signée qu'en juin 1974.

Entre-temps, cinq des porteurs de parts se sont retirés pour différentes raisons et M. Goldberg acquiert les parts d'un lot, en février 1974.

D'autre part, le transfert de propriété des terrains acquis par l'Agence foncière à l'établissement public de la ville nouvelle se réalise au printemps 1974. C'est ainsi que M. Goldberg se trouve être le signataire d'une vente de terrain à une société dont il est devenu porteur de parts. Ce qui aurait pu être évité, fait remarquer le directeur de l'établissement public, en retardant le transfert de propriété entre l'Agence foncière et la ville nouvelle. M. Goldberg, qui n'avait pas à l'origine l'intention de s'installer à Guyancourt, avait en janvier 1973 renouvelé pour neuf ans le bail de l'appartement qu'il loue à Paris.

Dans l'Isère

ARRESTATION DE DEUX MILITANTS ÉCOLOGISTES

Le juge d'instruction de Bourgoin-Jallieu, M. Maurice Oddo, a inculpé, jeudi 1er décembre, deux militants écologistes, MM. Patrick Bunoz et Joël Larivé, après la découverte, au cours de la nuit du 29 au 30 novembre, dans le coffre de leurs voitures, d'explosif.) et de cocktails Molotov. Ils avaient été arrêtés alors qu'ils circulaient à proximité du chantier de construction de la centrale nucléaire Super-Phénix.

Une perquisition effectuée au domicile de M. Patrick Bunoz aurait permis aux policiers de découvrir quarante bâtons de dynamite. D'autres perquisitions dans plusieurs maisons où habitent des militants antinucléaires ont abouti à la découverte d'autres explosifs. A Lhuis, dans le département de l'Ain, le domicile de M. Georges David, directeur de publication de la revue *Super-Pholix*, a été visité par la police, ainsi que les communautés de La Monta et de Mont-Saint-Martin, dans l'agglomération grenobloise. Ces perquisitions ont été négatives.

L'un des membres de la Communauté de La Monta, M. Pierre Moisgontier, chercheur à l'Institut de recherches économiques et de planification, et militant d'extrême gauche, a été, pendant vingt-quatre heures, entendu par les gendarmes de Bourgoin-Jallieu, puis inculpé de fourniture d'explosifs par le juge d'instruction, mais laissé en liberté.

La section grenobloise du SGEN-C.F.D.T. dénonce cette « *chasse aux sorcières contre les militants antinucléaires* ». — (*Corresp.*)

● *Une centaine de détenus* de la maison d'arrêt de Gradignan (Gironde) ont commencé, le 30 novembre, un mouvement de protestation contre les conditions de détention et le régime intérieur. Les manifestants refusent de prendre les repas fournis par la prison. La maison d'arrêt compte environ cinq cents détenus.

Peines réduites en appel pour des accidents mortels du travail

De notre correspondant

Rennes. — M. André Louazel, cinquante-quatre ans, président-directeur général d'une entreprise de carrières et de travaux publics, à La Bouexière, une commune d'Ile-et-Vilaine dont il est maire, avait été, en novembre 1975, le troisième patron placé en détention provisoire par un juge d'instruction, après trois accidents mortels du travail.

M. Louazel avait été condamné, le 21 mai dernier, à trois mois de prison avec sursis et 20 000 francs d'amende pour homicides involontaires et trois amendes de 400 francs chacune pour infractions à la législation des mines et carrières par le tribunal de Rennes.

Dans un arrêt prononcé mercredi 30 novembre, la troisième chambre correctionnelle de la cour d'appel de Rennes a considéré que les sanctions infligées par les juges étaient excessives, en raison des circonstances mêmes des accidents et les bons renseignements recueillis sur le prévenu. La cour d'appel a considéré qu'« *il y avait lieu de tenir compte de tous les éléments qui ont contribué à la réalisation de l'accident, en particulier de l'état d'ivresse des victimes et de leur désobéissance, puisqu'elles circulaient de nuit dans un endroit où leur travail ne les appelait pas* ».

M. Louazel a été condamné à une amende de 3 000 francs pour le délit d'homicide involontaire et à deux amendes de 400 francs chacune pour les contraventions (défaut d'éclairage du chantier et absence de clôture interdisant l'accès à une zone dangereuse). La cour a également confirmé le franc symbolique de dommages et intérêts accordé à l'Union syndicale de la construction C.G.T. qui s'était constituée partie civile.

La chancellerie demande communication du nouveau mandat d'arrêt contre Me Croissant

*Après l'annonce de la délivrance d'un nouveau mandat d'arrêt par le tribunal de Stuttgart contre Me Klaus Croissant (*le Monde *daté 1er et 2 décembre), on déclare au ministère de la justice qu'il convient d'examiner le contenu de ce document afin de savoir s'il est conforme au décret d'extradition pris par le gouvernement français limitant les poursuites contre l'ancien avocat du groupe Baader.*

La communication de ce texte a été officieusement demandée aux autorités allemandes par l'intermédiaire du ministère des affaires étrangères. Les avocats de Me Croissant estimaient que ce nouveau mandat étendait les poursuites contre leur client au-delà des limites fixées par la chambre d'accusation de Paris et ajoutait des faits que cette juridiction n'avait pas retenus.

Réponse à M. Peyrefitte

par FRANÇOIS JULIEN-LAFERRIERE (*)

Le garde des sceaux a prétendu démontrer ici même (*le Monde*, 26 novembre) que l'extradition de Me Klaus Croissant a été décidée et exécutée dans le plus strict respect du droit. On peut aisément apporter la preuve du contraire.

● *M. Peyrefitte dit qu'il n'y a pas eu précipitation puisque le gouvernement était décidé à exécuter l'avis de la chambre d'accusation avant qu'il fût prononcé.*

C'est la première entorse au droit. Selon l'article 17 de la loi du 10 mars 1927, relative à l'extradition des étrangers, l'avis motivé de la chambre d'accusation s'impose au gouvernement lorsqu'il est négatif. M. Peyrefitte est donc mal venu à se parer des plumes du paon en soutenant que, si tel avait été le cas pour Me Croissant, l'avis aurait été immédiatement exécuté. Au contraire, selon l'article 18 de la loi du 10 mars 1927, lorsque l'avis est favorable à l'extradition, le gouvernement n'est pas lié. Il lui appartient, au vu des motifs de la chambre d'accusation, de décider s'il va ou ne va pas extrader l'intéressé. Il est donc tenu de procéder à un examen minutieux du dossier d'extradition et de l'avis de la chambre d'accusation avant de prendre sa décision (1). Or, dans le cas de Me Croissant, le gouvernement ayant décidé *à l'avance « de se conformer en tout état de cause à l'avis de la chambre d'accusation* (2), » a méconnu sa propre compétence et a donc violé le droit.

● *M. Peyrefitte affirme que Klaus Croissant n'a pas été privé de voies de recours.*

C'est faux. S'il est exact que, aux termes de l'article 16 de la loi du 10 mars 1927, la chambre d'accusation statue sans recours, il n'en est pas moins exact que, selon une jurisprudence bien établie de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat, une telle disposition, en n'excluant pas expressément le recours en cassation, le laisse ouvert (3), même en matière d'extradition (4).

Il était donc indispensable, pour savoir si l'avis de la chambre d'accusation du 16 novembre 1977 était susceptible de recours en cassation, que la chambre criminelle de la Cour suprême fût en mesure de se prononcer sur ce point. Il n'appartient pas au gouvernement, mais au juge — et ici à la chambre criminelle — de décider de la recevabilité ou de l'irrecevabilité d'un recours. C'est la deuxième violation du droit.

De plus, l'article 569 du code de procédure pénale dispose que le recours en cassation a *un effet* suspensif. Aussi, dès lors que le pourvoi dirigé contre l'avis de la chambre d'accusation avait été formé au greffe de la cour d'appel de Paris et enregistré immédiatement dans l'après-midi du 16 novembre, donc bien avant la signature du décret d'extradition, la Cour se trouvait saisie et l'effet suspensif jouait.

La procédure d'extradition *devait* donc être interrompue jusqu'à ce que la Cour suprême se soit prononcée sur le pourvoi. En extradant Me Croissant malgré l'existence d'un pourvoi en cassation, le gouvernement a commis une troisième illégalité.

Quant au recours devant le Conseil d'Etat, s'il est vrai qu'il n'est pas suspensif, en revanche il peut être assorti d'une demande de sursis à exécution et, lorsque le sursis est accordé, il empêche l'extradition tant que la haute assemblée ne s'est pas prononcée sur la légalité du décret d'extradition. Me Croissant avait demandé le sursis avant d'être conduit hors du territoire français, et le Conseil d'Etat aurait pu statuer très rapidement. Le gouvernement ne lui en a pas laissé le temps. Il a bafoué le Conseil d'Etat et privé la procédure du sursis de toute efficacité. Ce qui constitue une quatrième entorse au droit.

La convention de Genève

● *M. Peyrefitte soutient que le droit d'asile a été respecté.*

Me Croissant, dit-on, ne pouvait invoquer le bénéfice de la disposition du préambule de la Constitution de 1946, en vertu de laquelle « *tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit* d'asile sur les territoires de la *République* » (5).

Mais cet alinéa du préambule de 1946 *n'est pas* le seul texte applicable en France en matière de droit d'asile. L'article premier de la convention de Genève du 28 juillet 1951, ratifié par la France, définit le réfugié comme une personne « *craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de* ses opinions politiques ». Cette définition est beaucoup plus vaste que celle du préambule de 1946 et, de surcroît, s'impose en droit français.

Me Croissant, dès son arrivée en France, au mois de juillet dernier, a formulé une demande à l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) en vue d'obtenir le statut de réfugié. Son dossier est encore actuellement en cours d'instruction. L'OFPRA n'a donc pas pu décider si Me Croissant pouvait craindre avec raison d'être persécuté du fait de ses opinions politiques. Le gouvernement l'a décidé à sa place en répondant négativement. Il s'est ainsi substitué à la seule autorité qui, en droit français, a compétence pour se livrer à une telle appréciation.

Or, aux termes de l'article 33 de la convention de Genève, l'extradition d'un réfugié est interdite. Le gouvernement a donc privé Me Croissant d'un nouveau moyen de droit qui eût empêché la France de le remettre aux autorités allemandes.

Il y a là une cinquième atteinte aux droits de Me Croissant, donc au droit.

(*) Maître assistant à la faculté des sciences juridiques de Lille.

(1) Voir, sur ce point, Mégret « De l'obligation pour l'administration de procéder à un examen particulier des circonstances de l'affaire avant de prendre une décision même discrétionnaire », *Etudes et documents du Conseil d'Etat*, 1953, page 77.

(2) A. Peyrefitte, *le Monde* du 26 novembre 1977.

(3) Conseil d'Etat, 7 février 1947, *d'Aillières*, Rec. Lebon, p. 50.

(4) Cassation criminelle, 27 février 1964, *Bulletin*, p. 169 ; 17 février 1974, *Bulletin*, p. 153.

(5) M. Raymond Barre a même affirmé, au Club de la presse d'Europe 1, le dimanche 20 novembre, qu'il n'était « *pas sérieux* » de se prévaloir de ce texte dans le cas de Me Croissant.

« Mlle GUÉMANN A OUBLIÉ L'EXISTENCE DU POUVOIR HIÉRARCHIQUE » déclare M. Peyrefitte

M. Forni (P.S.) a interrogé le ministre de la justice, mercredi 30 novembre, à l'Assemblée nationale, sur la suspension de Mlle Monique Guémann, premier substitut du tribunal de Draguignan et vice-présidente du Syndicat de la magistrature. M. Peyrefitte a répondu que Mlle Guémann n'a pas été suspendue « *parce qu'elle est vice-présidente du Syndicat de la magistrature* », mais « *parce qu'elle a très gravement manqué à l'obligation de réserve qui s'impose à tout magistrat* ». Le ministre a ajouté : « *Trouvez-vous normal, M. Forni, qu'un magistrat en robe substitut du procureur, dépositaire du ministère public, déclare, au début d'une audience, son hostilité à la décision prise par une juridiction autre que celle où elle exerce ses fonctions ? C'est déjà une faute de la part de tout citoyen de critiquer les décisions prises par une juridiction. De la part d'un magistrat c'est encore moins admissible.* » (1). M. Peyrefitte a précisé que la suspension n'est pas une sanction, mais « *une simple mesure d'urgence prise dans l'intérêt du service* », en attendant les résultats de l'action disciplinaire qu'il a engagée.

Comme M. Forni lui avait demandé, d'autre part, s'il était exact que le gouvernement envisageait de rattacher le parquet au ministère de l'intérieur, le ministre de la justice a indiqué : « *Il n'est pas plus dans les intentions* [du ministre de l'intérieur] *que dans les miennes d'opérer ce curieux reclassement : le ministère public continuera de relever du ministère de la justice, c'est-à-dire que ses membres continueront à dépendre du pouvoir hiérarchique du garde des sceaux. Ce disant, j'établis le lien qui manquait entre vos deux questions, car Mlle Guémann a oublié l'existance de ce pouvoir hiérarchique.* »

(1) Mlle *Guémann* avait critiqué l'avis de la chambre d'accusation favorable à l'extradition de Me Klaus Croissant (*le Monde* du 29 novembre).



Avez-vous lu Emmanuel Bove ?

● ***Un écrivain qui s'est inoculé la médiocrité pour mieux la dépeindre.***

IL vient de se produire, à propos d'Emmanuel Bove, un phénomène comme il en existe peu dans l'histoire littéraire moderne. Cet écrivain, né en 1898, mort en 1947, et dont la vingtaine de livres ont paru avant 1939, cet écrivain, non seulement oublié mais ignoré, dont le nom ne figure dans aucun dictionnaire, aucune anthologie, aucune histoire de la littérature et dont aucune association ne vient périodiquement ranimer la mémoire, cet écrivain secret, discret, que Colette et Rilke avaient aimé, subitement reparaît comme une plante, que l'on croyait enterrée, ensevelie sous les labours frais, tout à coup resurgit entre deux pierres, tenace, vivace pour l'éternité.

Et cela par la grâce de quelques lecteurs indéfectibles, qui se sont augmentés par cooptation, un peu comme une franc-maçonnerie, avec, comme seule formule magique, seul mot de passe, cette phrase initiatique :

« *Avez-vous lu Emmanuel Bove ?* »

Lisez une page d'Emmanuel Bove, n'importe laquelle, au hasard, la première si vous voulez et vous comprendrez cet attachement.

Il est significatif que parmi les actuels — et actifs — admirateurs de Bove (une dizaine tout au plus) figurent des peintres : Alechinsky, Topor, Bram Van Velde qui a illustré plusieurs éditions de luxe de ses livres dont le produit a permis précisément cette réédition courante. C'est que, comme le remarquait Samuel Beckett peu après la fin de la dernière guerre : « *Il a, comme personne, le sens du détail touchant.* » C'est-à-dire signifiant. C'est-à-dire visuel. Si juste dans sa vérité insolite que, comme pour Dostoïevski et Gogol, dont le rapprochent de communes origines russes, la notation déclenche, si sordide qu'elle soit, le rire. Si riche de sens, dans sa solitude de trait, qu'elle en prend une valeur d'abstraction.

« *Des cheveux raides couvrent mon front. De mes doigts écartés je les rejette en arrière. C'est inutile. Comme les pages d'un livre neuf, ils se dressent et retombent sur mes yeux.* »

« *J'aime les femmes en pantoufles : les jambes n'ont pas l'air d'être défendues.* »

On pourrait multiplier les citations à l'infini. Le livre entier y passerait. Elles sont faites de ces notations courtes, fulgurantes dans leur brièveté, leur banalité, leur humour spontané.

On comprend que Beckett s'y soit, pour une part, reconnu et que le poète belge Christian Dotremont, qui préface *Armand*, en fasse le précurseur du « nouveau roman », de même que Jean Cassou, qui présente *Mes amis*, souligne ce que le style de Bove, son écriture, ont d'apparemment « *appliqué en même temps que de direct, de naturel* ». La réalité y est observée avec une attention, une tension qui ne se relâchent pas, une rigueur objective d'entomologiste qui, à quelques rares instants, cède furtivement la place à l'émotion ou à la sensibilité, comme un regard de myope qui, à la longue, s'embuerait.

Le temps pour Bove d'essuyer ses verres bombés de clinicien du détail, et l'observation patiente, impitoyable, reprend, jusqu'à la cruauté.

Car Bove est le romancier de la médiocrité. De la médiocrité à l'état brut, pure de toute transcendance ou de toute argumentation, comme l'écrit Christian Dotremont. C'est une médiocrité dont on ne sort pas, dont on ne veut pas sortir, d'autant plus irrémédiable ou fatale que, apparemment, *on fait des efforts pour* s'en sortir. Mais ces efforts ne sont pas sincères. Ou ils ne sont pas poursuivis assez longtemps pour aboutir. Quand ils ne sont pas contrariés pas leur auteur même. Victor Bâton, le personnage principal de *Mes amis*, est un moment aidé par un industriel philanthrope qui lui donne de l'argent et lui procure un emploi. Mais ne voilà-t-il pas qu'il imagine d'aller attendre, à la porte du Conservatoire où elle étudie, la fillette de son bienfaiteur, lequel ne peut que lui cracher son dégoût à la figure. Auparavant, il avait rencontré un garçon, un nommé Billard, aussi peu reluisant que lui-même, dont il aurait pu se faire un ami. Mais ce Billard a une maîtresse, jeune, jolie et boiteuse. Bâton est jaloux, et de la manière la plus sournoise, la plus équivoque, essaie de la lui enlever. La misère, chez Bove, ne se pare pas de masques, physiques ou moraux, si parfois elle essaie de se farder de quelques soins corporels localisés ou de bonnes intentions furtivement caressées. C'est une misère qui ne tient pas seulement aux conditions économiques ou sociologiques, mais à l'être. C'est une misère de l'âme, une volonté, une volupté de redescendre au néant.



En attendant Beckett

Cette volonté d'autodestruction est encore plus marquée dans *Armand*. Armand est sorti provisoirement de la misère. Il vit avec Jeanne, qui a de l'argent. Il a un ami, Lucien, qui, lui, est resté dans son ancien état. Armand va essayer de séduire Marguerite, la jeune sœur de Lucien. Marguerite le raconte à Lucien. Lucien le dit à Jeanne, *qui chasse Armand. Lucien prendra* sans doute provisoirement sa place.

Cette misère ne fait pas pitié, comme le remarque Jean Cassou, mais horreur.

L'univers de Bove, ce ne sont pas les pauvres, mais ceux que l'on appelle les « tristes individus », ceux qui *font peur*, parce que la misère *leur colle* à la peau comme un suaire et que même leurs actes sont misérables.

Bâton, l'anti-héros de *Mes amis*, a été blessé à la guerre. Il vit chichement d'une pension. On peut se demander si ce que Bove a voulu dépeindre, ce n'est pas l'incapacité ou l'impossibilité pour les acteurs — les victimes — d'une guerre comme le fut celle de 14 de se réinsérer dans la vie normale, leur complaisance à se maintenir dans un état qui fut le leur dans les tranchées, une certaine façon qui se veut encore décente de se laisser prendre en charge.

Une autre guerre, et ce seront les clochards de Beckett, leur refus ou leur rejet définitif, la poubelle comme refuge, le recours à Godot, c'est-à-dire à *Dieu* comme ultime et vain espoir.

Il faut lire Emmanuel Bove, cet écrivain-cobaye qui, à l'image de certains savants, semble, dans son style, s'être inoculé le virus de la maladie qu'il voulait observer, pour en finir définitivement avec cette idée fallacieuse du couple misère-charité, pauvreté-bonheur.

PAUL MORELLE.

★ **MES AMIS et ARMAND, d'Emmanuel Bove, préfaces de Jean Cassou et Christian Dotremont. Flammarion, 215 pages et 285 pages, 24 F chaque volume.**

Jugez sur pièces

Ah ! comme je voudrais être riche !

Le col de fourrure de mon pardessus provoquerait l'admiration, surtout dans les faubourgs. Mon veston serait ouvert. Une chaîne en or traverserait le gilet ; une chaîne d'argent relierait ma bourse à ma bretelle. Mon portefeuille se trouverait dans ma poche revolver, comme celui des Américains. Un bracelet-montre m'obligerait à faire un geste élégant pour regarder l'heure. Je mettrais mes mains dans les poches de la veste, les pouces en dehors, et non pas, comme les nouveaux riches, aux entournures du gilet.

J'aurais une maîtresse, une actrice.

Nous irions, elle et moi, prendre l'apéritif à la terrasse du plus grand café de Paris. Pour nous faire un passage, le garçon remuerait les guéridons comme des tonneaux. Un morceau de glace flotterait dans nos verres. Le rotin des chaises ne se déroulerait pas.

Nous dînerions dans un restaurant où il y a des nappes et des fleurs sur des tiges inégales.

Elle entrerait la première. Des glaces essuyées renverraient ma silhouette cent fois, comme une lignée de becs de gaz. Quand le *maître* d'hôtel se courberait pour nous saluer, son plastron se bomberait du ventre au col. Le violon solo *reculerait*, s'élancerait en avant *sur un tremplin*, en se balançant. Des mèches ballotteraient sur ses yeux, comme au sortir d'un *bain*.

René Char : le gel et le feu

● ***A soixante-dix ans, dans un nouveau recueil, René Char fait entendre une voix toujours aussi haute, et pourtant différente.***

ON pouvait lire, il y a *quinze ans, dans la Parole en archipel* : « *Si l'angoisse qui nous évide abandonnait sa grotte glacée, si l'amante dans notre cœur arrêtait la pluie de fourmis, le Chant reprendrait.* »

Aujourd'hui, le chant reprend, dans l'œuvre de René Char, avec ce livre intitulé *Chants de la Balandrane*. Je commencerai par une parenthèse, pour dire ce qu'est la Balandrane. L'autre jour, j'étais aux Busclats, la maison du poète à L'Isle-sur-la-Sorgue, et, au début de l'après-midi, dans la lumière d'une journée d'automne, Char m'entraînait vers un plateau voisin, sec et vert, où se cachait, dans un site boisé, une ferme appelée la Balandrane. On lisait le nom en grosses lettres sur une pancarte de bois. Un nom qui s'est imposé, ou plutôt a été accueilli d'un seul coup. Il fait l'objet, à la fin du livre d'une suite de variations polysémiques, rappelant tout ce qu'il peut désigner : aussi bien un manteau de berger qu'un branle de cloche, un cahotement de charrette qu'un vieux puits à bascule. Ces vieux puits à bascule « pour tirer les eaux vierges », on en voit d'ailleurs beaucoup sur le chemin de la *Balandrane : en ruine*, mais bâtis de pierres toujours vivantes. Que chantent ces pierres ? Où mène ce chemin ? Ce sont peut-être les questions qu'il faut poser à ce livre des soixante-dix ans de René Char.

Un thème court, insistant, précis, dans de nombreuses pages : *celui du gel, du givre, sur lequel* quelque chose se construit et se fige à la fois, se « prend » et se retire. L'« épreuve glaciale du jour », la « nuit de gelée blanche », « une façon de neige intérieure », façonnent les mots et les images, font descendre sur le poème un réseau de signes qui disent comme un lent délaissement de l'homme et de la terre. Pourtant, ailleurs, un feu brûle, des buis rougeoient, on entend « le bruit de l'allumette » : c'est que celui qui parle ici a été « élevé parmi les feux de bois » et reste à tout moment à l'écoute de la flamme secrète, même faible et vacillante au cœur de la nuit « tisseuse », qui vient réveiller la mémoire, défier le morcellement et l'altération irrémédiables du monde, dire un nouveau commencement.

Est-ce cela que laissent entendre les *Chants de la Balandrane ?* L'envol du vent dans la « mise en scène » d'un paysage un jour « cassé » par Newton, le crépitement du cerisier sauvage ou de la feuille vineuse, l'éclat scintillant de la « verrine », les verres bleus du printemps ? Ou une parole aphoristique splendidement renouée, dans la section, vive comme une plaie, qui s'intitule « *Cruels assortiments* » ? Sans doute. Mais ils disent surtout que l'exil, l'errance et peut-être la tentation de la mort sont d'abord une « marche » : « *Mort, devant toi je serai le temps en personne, le Temps sans défaut. Mais voilà, tu me regarderas avec les yeux seuls de la vie. Et tu ne me verras pas.* » Cette marche lentement frayée, cette marche tranquille et obstinée sur les chemins de la Balandrane, elle s'accompagne désormais d'un chant, elle est la force qui délivre les puissances du chant. C'est bien ce qui marque ce recueil, tout traversé d'une frémissante musique d'avènement, d'un bruit clair de ruisseau, dans les deux suites surtout qui portent pour titre « La flûte » et « Le billot ». René Char y parvient, comme dans tout le livre, à garder à son écriture toute sa nudité plénière et sa tension sans jamais refuser la voix qui monte. Sur le socle de gel qui enserre la terre, sur le *givre qui couvre l'herbe ivoirine*, sur le sol fendillé, le feu persiste et grandit, où brûle la mémoire. C'est que les mots l'attisent et alimentent inlassablement son mystère, « *les mots qui savent ce que nous ignorons d'eux* ». Ils n'ont jamais été aussi intensément à l'œuvre et au travail.

RAYMOND JEAN.

★ **CHANTS DE LA BALANDRANE, de René Char. Gallimard, 80 p., 24 F.**

«Les Marionnettes», de Marc Bernard

Fantastique quotidien

N'EN *jetez plus ! L'invasion des librairies par les livres* de circonstance prend l'ampleur d'un cancer. Dans le seul mois de novembre, la dernière rengaine intellectuelle qu'est la notion de « pouvoir » a inspiré une dizaine de titres, et les prochaines élections ont suscité une vingtaine de fictions ou d'essais. D'après les projets des éditeurs, l'éphémère va encore étendre, durant l'hiver, sa tyrannie versatile et mercantile.

Par chance, le mouvement se discrédite, par son outrance même. Une *saturation s'amorce. Le public ne se laisse pas* conditionner à consommer le papier imprimé aussi facilement qu'en rouleaux à fleurs. Pas encore.

Mais les vedettes de l'actualité disposent de la force pour prolonger leur règne. Elles se partagent les grands moyens d'information où vanter mutuellement leur camelote, et les budgets de publicité. Les phénomènes de rejet qu'elles déclenchent risquent donc d'atteindre d'abord, contre toute justice, les autres auteurs, les vrais, du fait qu'ils sont moins bien promotionnés.

La jungle du profit appliquée aux productions de l'esprit assure une liberté formelle que ne garantissent pas les économies autoritaires. Mais il faut savoir qu'elle entraîne à terme l'effacement des œuvres les moins rentables, c'est-à-dire, l'histoire l'a constamment montré, les meilleures. Déjà, marketing et matraquages ont entamé le retentissement et la vente automatique des prix de fin d'année, en principe purs de considérations commerciales. Les romans non primés sont condamnés à jaunir sous les piles, à retourner chez l'éditeur en paquets intacts et, bientôt, à ne plus voir le jour.

La littérature y perdra sans doute. Le lecteur sûrement. Le drame, c'est qu'il l'ignore. Mis au pas par le tambour audiovisuel, il se croit curieux de ragots de coulisse qui, sous couvert de le rapprocher de la scène dirigeante, l'en éloignent un peu plus. Comment le convaincre qu'une seule page d'écrivain véritable le rendrait davantage maître de sa vie et de son bonheur ? Comment lui prouver qu'une ligne de Lapouge, de Laurent, d'Orsenna ou de Rinaldi vaut tous les commérages de commis en congé ? Que peut un article isolé contre la censure censitaire d'une poignée de notoires, ces nouveaux occupants ?

par Bertrand Poirot-Delpech

MARC BERNARD fait exactement partie des auteurs qui aident à vivre pour des raisons que l'époque ne tolère plus : à force de discrétion. La seule rumeur équitable et qui tend à disparaître sous le tintamarre payant, le bouche-à-oreille bénévole, a assuré à ses deux derniers livres, *la Mort de la bien-aimée* (1972) et *Au-delà de l'absence* (1976), un succès de sympathie à demi-mot.

Comme s'il s'adressait à des amis de toujours, l'ancien Goncourt 1942 pour *Pareils à des enfants* racontait l'agonie de sa compagne parfaitement aimée et son cheminement d'agnostique vers une sorte d'au-delà du souvenir. Ces confidences fraternelles ont rempli, auprès des lecteurs affectés par une épreuve identique et de ceux qui la savent inéluctable, le rôle de réconfort que les théoriciens de l'incommunicable contestent, non sans dédain élitiste, à la littérature.

Le temps ayant passé, sinon l'oubli, Marc Bernard a retrouvé dans ses tiroirs le manuscrit de ces *Marionnettes*, achevé en 1965, mais que son drame intime lui avait enlevé le goût de publier. Il s'agit d'une suite aux chroniques parues en 1937 — *les Exilés* — et en 1950 — *Une journée toute simple*, adaptée en 1968 à la télévision. Sur le ton de la conversation flâneuse, à l'heure du pastis, près des arènes, l'auteur croque des spécimens d'humanité surpris dans les rues ou derrière les volets de Nîmes, sa ville natale.

(Lire la suite page 22.)

La Russie de Zorba le Grec

● ***Un prophétique regard d'amour sur un monde en passion.***

JE me le rappelle, Nikos Kazantzaki, malgré septuagénaire, l'œil pris entre pommette et front, marchant le long des remparts d'Antibes et parlant de cette Russie dont il s'était épris en 1925 au point d'y revenir deux ans de suite. Ce jour de 1955, c'est moi qui en revenais. Staline était mort, les bouches s'ouvraient, mais Khrouchtchev n'avait pas encore jeté sa bombe sur les illusions des communistes. Le créateur d'« *Alexis Zorba* » (Zorba le Grec) parlait de son livre « *Russie* » écrit en 1928. Celui qui vient d'être publié en français.

« *La Russie ? Je l'aimais parce qu'elle détruisait l'Occident, je veux dire la bourgeoisie. Bien sûr, la bourgeoisie a été la classe du progrès. Mais elle était devenue le conservatoire de ce qui pourrit. La Russie, ce corps illimité ahanait dans la mise au monde de l'homme nouveau. J'espérais que ce bébé allait devenir un méta-bolchevik qui lancerait un méta-communisme...*

Mais, à t'entendre, il semble qu'au lieu de grandir il s'est racorni. »

Il allait plus loin, alors que je n'osais aller. Un homme que les grands bourgeois, quand il exerçait des fonctions importantes à l'UNESCO, trouvaient subversif, et que mes camarades jugeaient « peu sûr ». Un homme qui se voulait libre. Il racontait son coup de foudre pour cette Russie de 1925 où Lénine était déjà embaumé, mais Staline encore discuté.

« *Dans le train on voyait un type en godillots de deuxième classe et veste d'égoutier et c'était un professeur de faculté. C'est beau, non ?* »

Il y avait déjà des rencontres qui le faisaient réfléchir. L'instituteur qui disait « nous ne voulons *pas faire des génies mais* des combattants » Mais comment le condamner quand on sait qu'en 1923 on avait découvert un village dont les habitants refusaient de se laver à l'eau parce que ça portait malheur ? Kazantzaki avait visité un tribunal. Il trouvait révolutionnaire et juste que l'accusé « n'ait pas besoin » d'avocat. Et que le juge puisse plier la loi à son gré. Et qu'en matière politique il puisse refaire l'enquête à sa guise. Kazantzaki avait visité une prison, partagé un repas avec des détenus bien lavés à qui on faisait faire de la gymnastique. Et il avait cru que ce repas représentait l'ordinaire des emprisonnés.

A le lire, aujourd'hui, tout ancien communiste en a le cœur pris dans un pressoir... ainsi donc cet homme lyrique, libre, à la sensibilité exaltée, s'est trompé en 1927 comme nous vingt ans plus tard ? Mais — plus hardi que nous le fûmes — le père de Zorba rapporte dès cette époque les propos d'un « juif polonais retors » qui accuse les Soviétiques d'organiser des « villages-Potemkine » à coups d'hôpitaux modèles, de prisons modèles... et vous tombez, dit-il, dans le piège Potemkine... ou plutôt dans la rénovation, le piège Karl Marx », qui le modernise. Et, quittant un « professeur d'athéisme », Kazantzaki parle de cette armée de millions d'êtres qui, brandissant le *Capital* comme un évangile, tiennent dans leurs mains et instruisent des millions d'enfants.

DOMINIQUE DESANTI.

(Lire la suite page 23.)

la vie littéraire

Jean-Marie Benoist aux Presses universitaires de France

Maître assistant au Collège de France, auteur de *Marx est mort* (1970) et d'ouvrages philosophiques d'inspiration structuraliste, Jean-Marie Benoist dirige dorénavant aux Presses universitaires de France une nouvelle collection : « Croisées ». Il entend y publier des chercheurs et des écrivains venus des horizons les plus divers pour autant qu'ils *« récusent les totalitarismes »* et *« se rient des monologues ennuyeux »*. En effet, au culte périmé du scientisme rationaliste doit, selon J.-M. Benoist, se substituer le défi d'un savoir ouvert qui se cherche à travers les réseaux du symbolique et de l'imaginaire.

★ *Figures de l'oppression*, de Christian Delacampagne (lire l'article de R. Jaccard, page 20), et *l'Esthétique de Lévi-Strauss* (160 p., 39 F) ouvrent cette nouvelle collection, où sont également annoncés : *Sade, l'invention du corps libertin*, de Marcel Henaff, *De la science comme système culturel*, de Yehuda Elkana, et *Actualité de Jean-Jacques Rousseau*, de Jean-Marie Benoist.

Le dernier des six

Six auteurs restent en lice dans la sélection annoncée par le jury du prix Interallié qui désigne son lauréat le 5 décembre chez Lasserre : Alexandre Astruc (*le Serpent jaune*, Gallimard) ; Frantz-André Burguet (*Vanessa*, Grasset) ; Jean Edern-Hallier (*Le premier qui dort réveille l'autre*, Sagittaire) ; Jean Noli (*la Grâce de Dieu*, Julliard) ; Gilles Rosset (*le Prince consort*, Julliard) et Jean-Marie Rouart (*les Feux du pouvoir*, Grasset).

Avant que les poètes aient disparu

La Société des gens de lettres a accepté la proposition des anciens du Mandat des poètes de créer une fondation qui prendrait la relève de cette œuvre en faveur d'artistes à secourir. Le régime des fondations exigeant la constitution d'un capital de 100 000 francs Pierre Béarn, l'« homme de peine » du Mandat, recherche dix mécènes apportant chacun 10 000 francs, compte tenu qu'une partie de cette somme est déductible des bénéfices commerciaux.

En attendant les généreux donateurs, le Mandat des poètes, après vingt-sept années de survie, fait toujours appel à la contribution bénévole de chacun (adresse : Pierre Béarn, 60, rue Monsieur-le-Prince, 75006 Paris. C.C.P. : Pierre Béarn, Paris 1637-42)

Le Roumain Paul Goma à la vente du Pen Club

Arrivé depuis peu à Paris et sorti de Roumanie grâce à l'intervention du Pen-Club, le romancier roumain Paul Goma participera à la vingt-neuvième vente du Pen Club. D'autres auteurs étrangers, parmi lesquels Agustin Gomez Arcos, James Baldwin, Léonide Pliouchtch, apporteront leur concours à cette manifestation, qui réunit cette année une participation particulièrement brillante. Parmi les cent quarante personnalités qui dédicaceront leurs œuvres, on relève notamment les noms d'Alain Peyrefitte, Pierre Mendès France, Françoise Giroud, Edwige Feuillère, Liv Ullmann, Jean Dutourd, Didier Martin, Camille Bourniquel, Jean Elleinstein, Albert Memmi, Alain Touraine, etc.

Cette vente de livres est la principale ressources du Pen en France, qui compte quatre-vingt-cinq centres et plus de six mille écrivains adhérents dans le monde. Le Pen Club, depuis sa création en 1921 combat pour la liberté d'expression et la défense des écrivains de toute opinion et de tout pays. (Vente au Musée des monuments français, palais de Chaillot, place du Trocadéro, le samedi 3 décembre, de 14 heures à 20 heures).

L'Encyclopédie Hachette reçoit son index

Sans index, une encyclopédie, même si elle est alphabétique, n'est pas un ouvrage de référence commode à manier. Il faudrait avoir dans la tête la liste de toutes ses « entrées » et deviner laquelle commande au renseignement précis que l'on cherche. Aussi doit-on féliciter l'Encyclopédie générale Hachette de mettre à la disposition de ses lecteurs, dans des délais records, un index de deux cent cinquante pages qui ventile à travers quatre-vingt-cinq mille mots le savoir engrangé dans ses quatre mille huit cents articles. Cet index a l'originalité de répertorier aussi les illustrations abondantes, qui prennent ainsi valeur documentaire.

Dernière-née des encyclopédies alphabétiques qui circulent sur le marché, l'E.G.H., commencée en 1975 et terminée en mai 1977, vise un public étendu, que son prix relativement peu élevé par rapport à ses concurrentes (elle est vendue par courtage par le Livre de Paris 2 271 francs) lui permet de toucher. Elle privilégie la géographie, les sciences humaines, les religions, parmi lesquelles elle fait encore sa place aux figures de la mythologie grecque, la biologie et la médecine, qu'accompagnent de nombreux croquis, la zoologie et la botanique par souci écologique.

Remise à jour à chaque nouveau tirage d'un volume, elle atteint aujourd'hui soixante-quinze mille exemplaires. L'index vient compléter heureusement l'attrait et l'effort de vulgarisation de ses douze volumes. — J. P.

« Le grand écrivain » hors de prix

Dans un article d'*Ouest-France* consacré à la remise du prix Bretagne à Jean-Edern Hallier, Charles Le Quintrec révèle une face insoupçonnée de l'auteur du *Premier qui dort réveille l'autre*. « *Jean-Edern Hallier*, écrit-il, *l'homme sans prix, l'homme qui n'a pas eu de prix, qui ne veut pas en avoir, l'homme qui aurait pu obtenir le Goncourt il y a trois ans avec* Chagrin d'amour *et le Médicis en 1967 avec* le Grand Ecrivain *et qui les a refusés, l'homme dont on a parlé dans les allées littéraires de Stockholm pour le Nobel — mais oui ! — à différentes reprises, l'homme qui se réclame d'un incorrigible goût du refus...* » bref, Jean-Edern Hallier a accepté le prix Bretagne.

vient de paraître

Roman

JEAN MANAN : *Pinarque.* — Le chroniqueur littéraire du *Canard enchaîné* exerce sa verve satirique contre « Pinarque », l'homme providentiel de la majorité silencieuse... (J.-C. Lattès, 252 p., 36 F.)

Littérature étrangère

BRIAN W. ALDISS : *Un petit garçon élevé à la main.* — Renonçant pour un temps à la science-fiction, qui le rendit célèbre, Brian W. Aldiss livre le premier volet d'une trilogie faussement autobiographique, version britannique du fameux *complexe de Portnoy.* Traduit de l'anglais par J.-P. Carasso. Ed. Henri Veyrier, 190 p., 32 F.)

RENE SIEFFERT prései. : *le Dit du Genji.* — L'orie. liste René Sieffert livre la première partie d'une importante traduction de contes et romans japonais du Moyen Age. (Publications orientalistes de France, tome 1, 464 p., et tome 2, 408 p., 95 F les deux tomes.)

Autobiographie

DANIEL GUERIN : *le Feu du sang.* — L'auteur, qui se définit comme un « communiste libertaire », s'essaie à une autobiographie « politique et charnelle ». (Grasset, 288 p., 4. F.)

Mémoires

SAINT-SIMON : *Mémoires* (de 1699 à 1702 et de 1702 à 1705). — Présentés par le duc de Castries, de l'Académie française, et Jean-Louis Curtis, les tomes 3 et 4 du prodigieux chroniqueur. (Ed. Ra ay, tome 3, 475 p., 40 F ; tome 4, 461 p., 40 F.)

Société

MAURICE DALIN'AL : *Une autre idée des Français.* — A travers une « auscultation » des jeunes, des femmes et des familles, l'auteur dresse un tableau des Français au-delà des clichés. (Albin Michel, 193 p., 29 F.)

ROGER GICQUEL : *la Violence et la peur.* — I présenta du journal télévisé de TF 1 tente de faire la part du mythe — la peur — et de la réalité — la violence. (France-Empire, 255 p., 29 F.)

Pamphlet

OLIVIER GIRARD : *Leurs quatre vérités.* — L'auteur s'efforce de démasquer les contre-vérités soutenues par des hommes politiques. (Stanké, 253 p., 39 F.)

LIONEL CHOUCHON : *Cocoricomme ou la France coupée en deux.* — L'auteur de *la Descente aux affaires* brocarde les idées toutes faites de monsieur Tout-le-Monde. (Solar, 220 p., 30 F.)

Arts

JULIEN CAIN : *Ecrivains et artistes.* — Une série d'études de celui qui, mort en 1974, t l'administrateur général de la Bibliothèque nationale sur des écrivains et artistes, composées pour la plupart à l'occasion d'expositions. (Edi.. du C.N.R.S., 260 p., 60 F.)

EDMOND BUCHET : *Nouvelle connaissance de la musique.* — L'auteur aborde l'art musical sous ses multiples aspects, en donnant une large place aux écrits et aux paroles des musiciens classiques et contemporains. (Ed. Buchet-Chastel, 213 p., 39,80 F.)

Théâtre

JEAN-PIERRE GIRAUDOUX : *Un théâtre* — Conçues au long d'un quart de siècle, mais remodelées, onze pièces inconnues de celui que le critique Robert Kemp appela « le Marivaux des ténèbres ». (Grasset, 635 p., 65 F.)

Philosophie

ERNST BLOCH : *Héritage de ce temps.* — Ur interrogatian passionnée sur les années 20, l'expressionnisme, le réalisme socialiste et le marxisme institutionnel. Traduit de l'allemand par J. Lacoste. (Ed. Payot, 390 p., 80 F.)

Histoire

JEAN-JACQUES BECKER : *1914 : comment les Français sont entrés dans la guerre.* — Cette thèse d'histoire remet en question le mythe solide d'un grand enthousiasme populaire à l'annonce de la déclaration de guerre. (Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 637 p., 220 F.)

Politique

ALAIN BOUC : *la Rectification.* — Cet ouvrage se présente comme un guide pour comprendre la nouvelle politique chinoise après Mao Tse-toung et traite des courants qui traversent le P.C.C. (Ed. Fédérop, 270 p., 45 F.)

ANGIOLA MASSUCCO COSTA : *Psychologie soviétique.* — Existe-t-il une psychologie « socialiste » face à une psychologie « bourgeoise » ? Préface de Paul Fraisse, traduit de l'italien par Giuseppe Crescenzi. (Payot, coll. « Bibliothèque scientifique », 327 p., 90 F.)

Dictionnaire

BERNARD STEPHANE : *Dictionnaire des noms de rues.* — Cinq mille noms qui sont aussi des noms de rues. Pourquoi ? Des rappels et des découvertes. (Mengès, 744 p., 58 F.)

en poche

ROSA « EST ET SERA »

LE regain d'intérêt que connaît le luxembourgisme n'est pas sans laisser une amère ironie quand on sait combien Rosa Luxemburg détestait les mots en « isme » et fuyait tous les jargons pseudo-scientifiques qui sclérosent les doctrines et baptisent les grands-prêtres. Ce n'est pas sans mérite que les éditions Spartacus abordent sous des angles divers l'œuvre de Rosa-la-Rouge érigée malgré elle en doctrinaire par la rigueur intellectuelle de sa construction. Revenue au monde des idées dans le fourgon de mai 1968, celle qui s'opposa si fermement à Lénine sur l'organisation et le centralisme a été soumise à diverses tentatives de récupération et de détournement. Il s'agissait ici de relire Rosa pour la reléguer au rang des petits maîtres, là, de jeter des textes choisis comme autant de pavés dans les colonnes des bureaucraties. Le collectif de Spartacus met fin à bien des malentendus et, par une féconde approche, donne le goût au lecteur d'aller lui-même aux sources.

C'était justice à rendre à la mémoire de la petite juive polonaise claudiquante, aux discours flamboyants, qui incarne encore l'esprit révolutionnaire internationaliste et qui fut assassinée avec Liebknecht en 1919 à Berlin par les troupes de Noske, le « chien sanglant ». « *J'étais, je suis, je serai* », disait-elle.

BERNARD ALLIOT.

★ ROSA LUXEMBURG ET SA DOCTRINE, ouvrage collectif des éditions Spartacus, 200 pages, 22 F.

● *Parmi les rééditions* : *Chroniques italiennes*, de Stendhal. Texte établi, présenté et annoté par Béatrice Didier (Garnier-Flammarion). *Contes et entretiens*, de Diderot. Introduction de Lucette Perol (Garnier-Flammarion).

en bref

● VERA FEYDER, écrivain belge fixée à Paris, a reçu le prix Victor-Rossel pour son roman « *La Derelitta* », publié chez Stock.

Le prix Victor-Rossel, d'une valeur de 125 000 FB (17 000 FF), qui porte le nom du fondateur du journal « *Le Soir* », le plus grand quotidien belge d'expression française, est destiné à révéler des talents peu connus.

● LE GRAND PRIX DE LITTERATURE POLICIERE a été décerné à l'Américain Herbert Lieberman pour son livre « *Nécropolis* » et publié au Seuil dans une excellente traduction de Maurice Rambaut (lire l'article de Pierre Dommergues dans *le Monde* du 5 août).

● DECERNES PAR LE SYNDICAT DES CRITIQUES LITTERAIRES, le « grand prix de critique littéraire » a été attribué à Roger Kempf pour son livre « *Dandies* » (Le Seuil) et le Prix de l'édition critique à Michel Le Guern pour son ouvrage sur « *les Pensées* » de Pascal (folio-Gallimard, deux volumes).

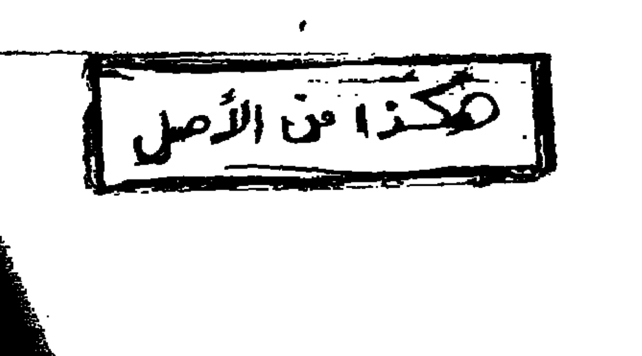
● LE PRIX DE L'UNION DES ATHÉES a été attribué à Gérard de Sède pour son livre sur Fatima, publié chez Alain Moreau.

● LES DEUX PREMIERS VOLUMES de « *L'univers en couleurs* », nouvelle encyclopédie thématique Larousse, viennent d'être publiés. Il s'agit de « *l'Univers* » et du « *Monde de la nature* ». Les autres volumes doivent paraître avant la fin de l'année 1978 : « *les Sciences* », « *la Terre* », « *l'Homme* », « *la Technologie* », « *l'Histoire* » (deux volumes). Cette encyclopédie, résultat d'une collaboration internationale, donne une grande importance à l'image : elle comprendra plus de quinze mille illustrations, toutes en couleurs. (Souscription pour la collection complète : 750 F.)

● UNE FOIRE AUX LIVRES est organisée par la municipalité de Montataire, dans l'Oise, à la cité des Martinets, jusqu'au 7 décembre. Une série de débats et de spectacles animent l'exposition de livres.

● UNE NOUVELLE COLLECTION, « *L'INSTANT ROMANESQUE* », est annoncée aux éditions Balland pour le mois de janvier. Didier Decoin, prix Goncourt, inaugurera cette collection avec « *la Dernière Nuit* » et sera suivi de Rafael Pividal pour « *le Professeur d'américain* » en février. Suzanne Prou, J.-E. Hallier, Jean Ferniot, François Régis-Bastide, François Coupry, Jean-François Josselin, Louis Pauwels seront aussi accueillis par « *l'instant romanesque* ». Chaque volume, qui comprendra entre 130 et 150 pages, et vaudra 23 F, réunira une courte histoire... ou longue nouvelle.

● LA GAZETTE DU LECTEUR, bimestrielle, livre pour son premier numéro les commentaires d'Auguste Rich et de Louis Gaudin sur l'actualité littéraire, en réaction à « *la concentration parisienne de la vie intellectuelle et de son information* » (Mas Martin, B.P. 2, 13125 Le Paradou).



romans

Le « règlement de contes » de Michel Braudeau

● *Un pot-pourri désinvolte d'aventures et de pastiches.*

IL y a bien en cours de route un panneau indiquant le danger : « Défense d'entrer, fiction ». Mais on est depuis longtemps égaré, piégé par ce récit plein d'oubliettes et de chausse-trapes, farci de tours de passe-passe et de contes à dormir debout. Et on joue le jeu. Car ce livre, où tout est arbitraire jusqu'à la désinvolture, est celui d'un jeune romancier qui croit « dur comme fer » à la littérature.

Le roman s'élabore, se décompose, se dénature, se reconstruit à partir d'un même matériel dont le premier à jouer est évidemment Victor, l'écrivain. Victor, la quarantaine fleurie, porté sur les jeunes gens et les vins de Bourgogne : il couvre son calepin d'inlassables notes, il « engrange » en vue du roman qu'il projette d'écrire. Le « Carnet de Victor » tient lieu de « Journal d'Edouard » (Victor raconte d'ailleurs par épisodes une rocambolesque histoire de faux-monnayeurs).

Bon an, mal an, Victor nourrit, entretient et fait voyager une dizaine de personnages. Quand il est mécontent, il gomme. Pas si facile, pourtant, de tenir en lisière tout ce petit monde qui s'échappe et vient le rejoindre à l'aire libre. Les voilà tous réunis à la terrasse d'un bistrot de la place des Vosges...

D'abord, Vaulascar que son nom (faut-il entendre lascar ?) semble destiner à d'étonnantes aventures. Vaulascar est toujours flanqué d'un gros chien noir, Berganza, mi-Milou, mi-Sancho Pança, qui parle lorsque bon lui semble. Parmi les personnages et les comparses de Victor, Vaulascar est à la fois le plus net et le plus indécis. Silhouette noire perdue dans la page, il ressemble à un petit personnage cherchant la « voie » dans le paysage blanc d'une peinture chinoise.

Les autres ? Une poignée de bateleurs au bord de la faillite. Rafaël Periuqui, directeur du « Cirque des lumières ». Lima, le cornac, son fils. Fast, l'illusionniste, le Mandrake de ce cirque miteux. Aventurine, sa fille. Les cartes sont distribuées : Periuqui et Fast se chamailleront, Victor pourchassera le flamboyant Lima, Vaulascar recherchera désespérément Aventurine. Tous les moyens seront bons, du conte où les marmites parlent au feuilleton avec cagoules et poursuites dans les souterrains.

Puis chacun se retrouve dans une improbable Bourgogne, lors d'un festin délirant qui occupe un bon tiers du roman. Le temps se traîne tandis que défilent des monceaux de victuailles et que les protagonistes, déguisés, débattent interminablement de l'holographie ou des « trous noirs » de l'espace. Enfin vient le clou de la soirée, le concert frénétique de Beau — alias Lima — qu'un court-circuit termine par un « portrait de l'artiste en explosion ».

Après ces péripéties et quelques autres, Victor et Vaulascar retournent à Paris par le train. Dans le compartiment, des voyageurs bricolent, chapitre par chapitre, un dénouement de seconde main. Sauf pour Victor et Vaulascar qui leur échappent de justesse. Les métamorphoses font alors place aux mélancolies secrètes, doucement rythmées par la langue impeccable qui convient à un « règlement de contes ».

Devant nos yeux, le livre se défait, prolongeant l'instant ralenti où les choses restent en suspens dans le mouvement qui les désagrège. La silhouette de Vaulascar se dilue, s'affaiblit comme une poussière soufflée, comme une photo délavée. Il disparaît au coin d'une rue. Victor se perd dans les catacombes, ce « ciel inverse » des souterrains de Paris, où il erre passionnément parmi les fragments de vie pétrifiée. C'est l'éclipse.

MONIQUE PETILLON.

★ VAULASCAR, de Michel Braudeau. Le Seuil, 319 p., 49 F.

Un manuel du savoir-vivre fossile

● *Quand la chair se fait verbe.*

LA vogue du roman préhistorique, née avec Rosny aîné et son cycle de *la Guerre du feu*, a suscité une nombreuse descendance qu'il a toujours été de coutume de ranger dans le tiroir de la science-fiction : sans doute parce que le fait de ressusciter par le verbe nos prédécesseurs d'il y a plusieurs milliers d'années est une tentative qui doit être axée sur une base scientifique pour devenir crédible ; par contre, de raconter par le menu la vie quotidienne des précambriens ne peut relever que de l'extrapolation et, par conséquent, de la fiction.


★ *Dessin de GOURMELIS.*

Claude Klotz, lui, ne s'embarrasse pas de ces préjugés illusoires ; son récit vole plus haut que le vécu, il vise à traduire la quintessence de ces ères disparues. Malaxant les mots scientifiques avec les mots de tous les jours, dans un français plus que contemporain, organisant des collusions d'adjectifs, il recrée une superhistoire de la préhistoire telle qu'aucun texte à prétentions scientifiques n'en a jamais décrit. Si l'ouvrage *les Innommables* doit être classé dans le genre SF, c'est plutôt grâce à son vocabulaire *spéculatif*.

Epopée en forme de rébus de l'accession de l'homme à la verbalisation, son roman est à la fois une dérisoire évocation des modes de comportement et de pensées des moins qu'humains, une démonstration du fait que les bons sentiments ne font pas toujours les meilleurs survivants, mais aussi un festival de l'allitération, de la métaphore, de la catachrèse et autres figures de rhétorique.

De ce combat entre *l'homo faber* et la bête, Gourmelin n'a pas voulu retenir les images toutes faites qui illustrent ordinairement les tables de la loi de l'évolution. Pour traduire ce vide métaphysique qui caractérisait nos ultra ancêtres klotziens, il a conçu une superbe suite : les planches anatomiques de l'angoisse.

Anthropopithèques penchés sur leurs nombrils absents, monstres à quatre corps grimpant le long de tunnels intestinaux, orages penseurs s'appuyant de leurs bras sur la mer, crevasses ombreuses dans la plaine se peuplant d'yeux hagards, coquillages vides au crâne étrangement humain.

Autant il aurait semblé dommage de ne pas rééditer *les Innommables*, autant l'idée de faire illustrer le roman par Gourmelin est une initiative heureuse. En effet, si Klotz a improvisé une fort pataphysique préhistoire d'hominiens, Gourmelin a su lui répondre sur un mode différent qui ajoute une pointe de vertige à ce manuel du savoir-vivre fossile.

PHILIPPE CURVAL.

★ LES INNOMMABLES, de Claude Klotz et Jean Gourmelin. Editions Balland, 166 pages, 56 francs.

Pitié pour Lesbos

IL est tout naturel que les femmes perdues se retrouvent entre elles, que les damnées vivent sous terre et que les marginales s'étripent en coulisses, mais de là à se parer du joli nom d'orchidées ! Si carnivores soient-elles, les fleurs se contentent d'attraper des mouches, quelque petit oiseau à la rigueur, jamais elles ne s'attaqueront à leurs semblables. Seule la mante religieuse se conduit en ménage comme les héroïnes de Dominique Marion ; encore a-t-elle droit à des circonstances atténuantes puisqu'elle *dévore un mâle et pas un autre soi-même.* Il n'y a vraiment que les êtres humains à vouloir souffrir par double interposé. Les sales bêtes !

Je te prends, je te mange, je te jette. En trois temps, sur un air de valse, les couples se forment et se défont. La conquérante poursuit sa route vers une nouvelle proie, la victime glisse dans le ruisseau parmi les peaux de banane. Que les « filles-mecs » ou que leurs donzelles l'emportent, la belle différence, elles se rejoindront un jour dans le sang et les larmes. Et la société les montrera du doigt aux enfants : « *Voilà ce que deviennent les filles qui prétendent se passer de mari !* »

Souvenez-vous pourtant de ces deux vieilles amies dont Colette, dans *Ces plaisirs qu'on nomme à la légère physiques,* célébrait les tendres noces d'or. On imagine l'effarement de ces roses trémières devant les orchidées de Dominique Marion. A-t-on idée de traiter l'amour comme un produit de luxe. (« Vous m'en mettrez cent grammes ») et de se plaindre ensuite que le compte n'y est pas ! A quoi bon fuir le mâle si c'est pour adopter ses mœurs, ses ridicules, son esprit de domination ? Et ce langage ! Au lieu de tendre un briquet, on « *braque son engin en platine* » ; pour séduire une paumée, on chuchote, « diabolique » : « *Je t'achèterai des vêtements somptueux. Tu te dois d'être sapée. Je me targue d'avoir des maîtresses élégantes.* » On débine une rivale en murmurant : « *Savez-vous que la pauvre chochotte fait de la figuration dans le trou du souffleur ?* » Voilà où conduit le vice, on commence par se saouler au gin, on finit par sombrer dans la vulgarité.

Je n'ai rien inventé, dira peut-être l'auteur. Je ne raconte que ce que j'ai vu. Qu'y puis-je si les harpies mènent la danse ?

Au moins les accompagner en musique. Couvrir leur voix de la sienne. Leur prêter un minimum de grâce et de malice. « *Combien de litres de lie faut-il avaler pour déguster un peu de vin ?* » demande Topor dans la préface qu'il consacre aux « Orchidées ». L'étrange question ! Tous les amateurs savent qu'avant de boire *il convient de laisser reposer la bouteille.*

GABRIELLE ROLIN.

★ LA CHASSE A L'ORCHIDEE, de Dominique Marion. Laffont, 199 pages, 28 francs.

Fantastique quotidien

CURIEUSEMENT, on pense moins, dès l'abord, à ses « voisins » Giono ou Pagnol qu'au *nordique* Maupassant. Peut-être à cause des scènes joyeuses de bordel en balade sur lesquelles s'ouvre la galerie de portraits. Le personnage *principal*, Jacques Pujol, a, en effet, épousé avant guerre la pulpeuse Mado, pensionnaire du « 21 ». Il n'aura pas trop de toute une vie rangée de conseiller fiscal pour *effacer* cette *tache*, vis-à-vis des notables locaux.

Ces derniers défilent, à travers les yeux de Pujol : les commerçants juifs *décimés par l'occupation*, le *douteux* Deleuze qui a fait fortune dans le café, et pour qui, par une traîtrise assumée, *Pujol* renonce à demander la Légion d'honneur à son ancien condisciple *Lapeyre*, devenu président du conseil général.

Voici le chartiste à qui sa *nomination* à la bibliothèque municipale n'ôte pas ses complexes envers la marquise du *lieu* et feu le marquis, dont il doit trier legs et cachotteries. Voici la tour Magne, *les* jardins de La Fontaine et autres circuits de promenade vespérale, personnages nîmois à part entière.

Voici *le* peintre décontracté et ses modèles, le braconnier et ses infusions de farigoule, le travesti qui se maquille pour chanter à l'Eden, un souvenir de nage entre garçons *dans une rivière à brochets* ou dans la baie de Cannes blanche de vent, le re-mariage craintif de Deleuze avec une gamine intéressée, le tournoiement des *rosaces* à la cathédrale, le *sourire* d'une infirme au visage sublime, le regard d'un chat mourant dans un carton à chaussure...

UN jour, Pujol se mettra à souffler dans les côtes et à tâter son pouls. Il mourra en se baignant aux Saintes un matin de canicule. Mais l'auteur n'en fera pas un monde. La veuve Mado recueillera d'autres chats. Les murets continueront d'être tièdes à la tombée de la nuit. La vie aura passé sans laisser plus de trace que les saisons dans la *garrigue* toujours verte, en obligeant chacun à trancher *entre* ce qui est important et ce qui ne l'est pas.

par Bertrand Poirot-Delpech

Fallait-il, coûte que coûte, rejoindre les ayants droit de *la* fortune et du pouvoir, copier leurs simagrées, leur verbe haut, ou bien, comme *la* vieille *Mme* Bouzigue, se contenter de les observer de son banc de pierre, rester mêlé sciemment au « tas », sentir le suint des troupeaux ? Personne n'est tout à fait sérieux, et chacun se débrouille comme il peut. Voilà, en gros, la philosophie de ces chroniques, où le bonheur du jour prime tout le reste. Ajoutez-y une morale de la franchise avec soi-même, à laquelle le narrateur se soumet *le premier, lorsqu'il s'interroge sur son rôle de témoin trop* bavard.

Quant à la façon dont c'est raconté, sa simplicité ne doit pas tromper. Il est beaucoup plus difficile d'accumuler les petits faits vrais, comme s'y emploie l'auteur, que de *gloser vaniteusement sur l'inconscient individuel ou collectif*, *comme* y pousse la mode des sciences humaines. Avec Roger Grenier et quelques écrivains de plus *en* plus rares, Marc Bernard observe la politesse suprême du *romancier*, qui est de *ne pas tout dire*, de laisser les lecteurs deviner les silences, remplir les blancs, détailler à leur guise consciences et biographies.

UNE autre erreur serait de prendre au pied de la lettre le titre trop modeste du roman. L'homme *ordinaire* n'est évidemment pas là où on le dit. Il va de soi que les Marionnettes *ne sont pas* les êtres de Bernard, *simples* parce que lucides, mais les pantins de l'actualité qui nous donnent et se donnent à eux-mêmes la comédie de leur importance. Il y a longtemps que *Clochemerle* s'est déplacé de la province vers Paris, avec sa foire aux vanités et sa course aux projecteurs.

Pujol guettant l'orage dans son olivette surchauffée est infiniment plus exceptionnel et captivant que tous les frimeurs qui monopolisent de force l'attention. La sagesse et l'héroïsme se trouvent bien *davantage* chez le premier venu, et le romanesque dans les vies sans histoire, où c'est enfin *l'homme en tant que tel qui devient* fantastique, et non plus quelque *exploit* mensonger.

Contrairement aux autres, avec leurs pauvres ficelles, les Marionnettes de Marc Bernard, après leurs trois petits tours, ne s'en vont pas !

★ LES MARIONNETTES, de Marc Bernard. Gallimard, 236 pages, 39 F.

histoire

« Décadence romaine ou Antiquité tardive ? »

● ***Dans un livre posthume, Henri - Irénée Marrou conteste l'image de décadence accolée au Bas-Empire.***

LES civilisations sont mortelles et n'en finissent pas de mourir en une inutile agonie ; même les philosophes le savent puisque l'histoire leur abandonne comme une parenthèse stérile cette fin de l'Antiquité engloutie dans les âges sombres. Interrogez Verlaine : Le Bas-Empire *« regarde passer les grands barbares blancs »*.

Contre les vers du poète, que peuvent les pesantes thèses ? Mais, pour balayer les idées trop longtemps reçues, il suffit à Henri Marrou des cent soixante-dix pages d'un *pocket-book*. Un précieux petit livre (hélas posthume) où un grand historien se recueille, une dernière fois, dans la méditation d'une longue recherche et d'une immense culture pour contester cette image de décadence qui colle au vilain mot de Bas-Empire. Car, dit-il, l'Antiquité vit en trois siècles — du IIIe au VIe siècle — une civilisation originale, irremplaçable même, puisqu'elle représente, avant le Moyen Age, avant la Renaissance, une médiation dans cette filiation culturelle qui part de la Grèce classique jusqu'à l'Europe moderne.

Pour dire, contre les conventions d'une culture commune, que le temps de saint Augustin ne renvoie pas un reflet brouillé de l'Antiquité classique, il fallait un livre peu conventionnel. Dans un de ces mouvements d'intuition qui jaillissent d'une science parfaitement maîtrisée, Henri Marrou relève, comme preuve d'une mutation originale, les formes les plus extérieures de la vie quotidienne. D'autres, pour caractériser la nouveauté de l'époque, auraient avancé l'établissement d'un empire totalitaire, les grands codes du droit ou même la diffusion du moulin à eau. L'historien acquiesce au passage ; lui, il évoque la révolution du costume et du livre. Est-ce un petit fait, l'abandon du rouleau antique pour le *codex*, notre livre ? Il introduit la pratique de la lecture silencieuse, au rythme des pages *feuilletées*, et il assure une primauté de l'écrit qui commence à peine à être contestée (voyez Mac Luhan !).

Pour passer aux structures plus intimes de la mentalité collective, Henri Marrou s'écarte encore des règles de la convenance érudite qui aurait, au préalable, insisté sur la continuité reliant le temps de Cicéron à celui de saint Augustin. Son livre tranche dans cet enchevêtrement de création originale et de traditions apparemment maintenues et partiellement reprises en proposant une métaphore : l'Antiquité tardive a connu une pseudo-morphose, un peu comme le minéral qui conserve, après un changement de composition chimique, sa forme cristalline primitive. Mais il faut identifier cette substance nouvelle, sans mutiler la complexité historique, et Henri Marrou se représente une civilisation comme une structure polyphonique où, dans la même époque et dans les mêmes esprits, se superposent les échos persistants du passé, l'ébauche de motifs nouveaux et un thème dominant qui organise l'unité : celui d'une nouvelle religiosité.

C'est le temps où, venue de l'Orient sémitique, l'idée de Dieu (l'Absolu personnel avec une écrasante majuscule) envahit l'Empire, le temps où les « gens du Livre » — comme le Coran nomme les chrétiens — l'emportent culturellement et, hélas ! politiquement ; c'est l'âge d'or des Pères de l'Eglise. A leur témoignage, Henri Marrou préfère cette fois, pour illustrer l'émergence d'une civilisation sa--ale, les expressions *plus* rudimentaires et plus *spontanées* de la mentalité collective, une humble iconographie qu'il commente dans un petit musée imaginaire. Par chance pour notre filiation culturelle, les artistes de cet art redevenu sacré parlent la langue d'une tradition commune, de même qu'Augustin utilise, pour jeter les fondements d'une culture chrétienne, les instruments intellectuels légués par l'école antique ; et, à son tour, l'Antiquité tardive transmet ce double legs : elle ne glisse pas dans une trappe comme un cadavre inutile...

Vous avez un maître livre ; cherchez-y, non les leçons de l'histoire, mais celles de l'historien, un témoignage d'optimisme tragique.

CHARLES PIETRI.

Professeur d'histoire ancienne du christianisme à l'université de Paris-Sorbonne.

★ « DECADENCE ROMAINE OU VIe SIECLE », de Henri-Irénée Marrou. Le Seuil, coll. « Points - Histoire », 192 p., 13 F.

La planète des fleurs

● ***L'aventure méconnue des botanistes, ces grands voyageurs.***

« SAIS-TU *d'où vient le lait ?* » *« De la boîte »*, répond l'enfant de la ville, qui n'a jamais vu traire une vache. Ignorants et naïfs de même, notre univers végétal nous paraît aller de soi, spécifique, dans sa profusion, d'une Europe tempérée et fertile. Illusion !

Non, les acacias, les magnolias, les bignonias, les lobélias, zinnias, fuchsias et pétunias, si familiers, ne sont pas de chez nous ; et pas davantage le glaïeul ou la rose trémière, sans parler de la pomme de terre, native du Pérou, offerte par des marins britanniques à Charles de l'Ecluse, autour de 1560, et qui attendra son « promoteur », Parmentier, plus de deux cents ans, hélas !



Trois siècles durant, des hommes, les « botanistes voyageurs », ont fouiné dans tous les recoins du monde pour nous doter de graines, plants, boutures, qui ont transformé nos vies, sources de beauté, de santé et parfois même élément nourricier capital. Quelques-uns sont morts de leur audace ; d'autres y ont perdu la raison, comme le troisième des frères Jussieu, Joseph, le découvreur du quinquina et de la coca (donc de la quinine et de la cocaïne), avalés, dissous par les fabuleux pays où ils avaient abordé. Tous, ou presque, ressemblent à ces insectes qui fécondent, en les arrosant du pollen ramassé ailleurs, des plantes vouées sans eux à la stérilité. Tels Bonpland en Argentine, ils ont véhiculé et acclimaté, sous d'autres tropiques, nos légumes et nos fruits, renforcé certaines espèces par des croisements, inventé de nouvelles fleurs.

Inconnus, méconnus, réduits la plupart du temps à une image stéréotypée — celle de savants enfouis dans leurs herbiers, dressant des catalogues et collant force étiquettes pour le malheur de générations d'écoliers, — ce sont en réalité des démiurges, fous d'amour pour la nature. Quoi d'étonnant s'ils surgissent, glorieux, de ce livre gorgé d'informations, illuminé de tendresse et ponctué d'humour où se lit, à travers leurs destins, la grande aventure migratrice de la flore universelle ?

Tout commence au seizième siècle, après une longue période d'oubli : la Grèce antique, la Rome de Pline l'Ancien, connaissaient mille secrets que le Moyen Age chrétien avait perdus. Ce sont les écrits de Dioscoride (premier siècle), répandus grâce à l'imprimerie, qui donnent le coup d'envoi à une nouvelle race de chercheurs : mortes, séchées, les plantes n'ont plus rien à nous apprendre ; pour comprendre leur manière d'être, il faut les examiner en pleine vie, suivant leur cycle, et si possible dans leur sol originel.

Le premier maillon de la chaîne, Pierre Belon, accompagne une ambassade de François Ier vers Constantinople, via Raguse, Corfou, la Crète ; il s'échappe en direction de la Cyrénaïque pour revenir à son point de départ, Fontainebleau, par la Syrie et le Liban. Dans ses bagages, il transporte tout ce qu'il *tentera* d'apprivoiser sous nos cieux. Mais il *faudra*, pour parvenir à des résultats vraiment tangibles, que beaucoup d'autres marchent à sa suite.

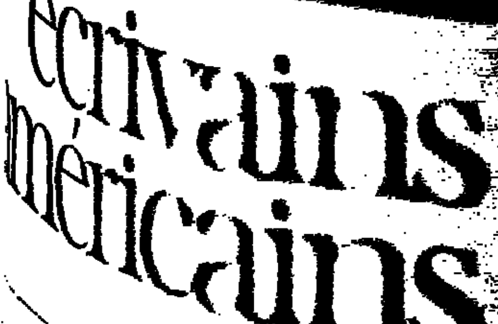
Guillaume Rondelet, à Montpellier, fonde une école qui reste célèbre, et le jardin botanique, créé avec l'appui d'Henri IV *« pour recevoir et collectionner des plantes vivantes »*, y existe encore. Incontestablement plus compétent en matière de soins à donner aux plantes qu'en médecine humaine, le Diafoirus *de Louis XIV*, Fagon, sera le surintendant du Jardin *du roi* de Paris, fondé en 1626, point de départ de notre Jardin des plantes. Il invente les serres, expérimente la première pépinière française.

Une vive curiosité existe alors, et se maintiendra jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, pour l'histoire naturelle. On finance des [expéditions] aux Amériques, en Extrême-Orient, mais nombreuses sont aussi les expéditions moins pacifiques qui s'adjoignent une poignée de savants, lesquels herborisent à chaque escale. Bonaparte prend la relève. Raffeneau-Delile, en Egypte, étudie le papyrus, le séné, les lotus du Nil et les nénuphars bleus, et, à partir de roses venues d'ailleurs de Perse, il aura créé, dix ans plus tard, ces merveilles que Redouté dessine et dont la mode, aujourd'hui, redécouvre le charme désuet.

A la traverse, mille embûches. D'abord, la lenteur des voyages, qui cause, dans les cales, l'étiolement et le pourrissement des arbustes et des plantes arrachés avec tant de soins à leur milieu naturel ; sans négliger les pillages et les naufrages, ni, à l'arrivée, les pertes dues aux changements de température, à l'insolation insuffisante, au sol inadéquat. Une aventure, oui, *c'est bien* cela, *féerique souvent*, parfois sauvage, ardente toujours, où des passionnés paient de leur santé, voire de leur existence, d'attacher leur nom à un baobab géant ou, comme Victor Jacquemont le romantique, à une pivoine blanche originaire de l'Himalaya et de ses neiges *éternelles*.

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ LA PLANETE DES FLEURS, de Marguerite Duval. 287 p., 45 F, Laffont.



lettres étrangères

L'aller et retour de Saul Bellow

● *Ce Voyage à Jérusalem, périmé comme reportage, est un merveilleux livre sur la « réalité » israélienne.*

HERZOG, le personnage principal de l'inoubliable roman de Saul Bellow, a choisi de vivre dans le fantasme, et, professeur « en proie à l'Amérique », il écrit des lettres toujours inachevées à ses célèbres collègues du siècle dernier : « *Cher professeur Hegel...* » Saul Bellow n'a rien d'un « petit prof ». A la tête d'un des comités (d'une des facultés) les plus puissants de l'université de Chicago, quand il visite Israël il déjeune avec Rabin, et quand il rentre chez lui il est reçu par Kissinger. Et pourtant il reste, un peu comme Woody Allen dans *Annie Hall*, un homme présent et absent au monde qu'il décrit. *To Jerusalem and back* : voyage à Jérusalem avec retour, le titre anglais rend bien la démarche que durcit la traduction française, honorable sans plus.

On peut donner deux lectures du reportage de Saul Bellow. L'une, simplement politique, y verra un récit aussi vite périmé que publié, où il est fait reproche à divers journaux de ne pas rappeler que Sadate, en 1953, s'est exprimé avec considération sur le compte de Hitler, où *le Monde* subit de très habituelles attaques. Bellow a vu beaucoup de monde à Jérusalem et après son retour. C'est après celui-ci qu'il a fait la connaissance de quelques spécialistes qualifiés du monde arabe — il était temps — et du général israélien Harkabi, autre arabisant prestigieux, qui affirme depuis des années qu'il est impossible aux Arabes d'admettre l'existence d'Israël. Je l'ai vu, moi aussi, en 1970, à Tel-Aviv, et il m'avait dit ceci : « *Notre gouvernement est vraiment stupide. Il aurait dû tout proposer* (en échange de la reconnaissance et de la paix), *les Arabes n'auraient jamais accepté et nous aurions gardé l'appui de l'opinion internationale.* »

Mais, à suivre ainsi le livre dans ses outrances — énormes, — dans ses erreurs (parfois étonnantes), on ne combattrait guère qu'un moulin à vent. Faut-il pourtant le rappeler ? Teddy Kollek est peut-être un admirable maire de Jérusalem et un hôte accueillant, mais la façon dont le quartier juif de Jérusalem-Est a été reconstitué aurait tout de même mérité une enquête.

Mais ne soyons pas grincheux, ne boudons pas notre plaisir, car *Retour de Jérusalem* est un merveilleux livre, où le professeur Bellow cède à nouveau à ses fantasmes, joue avec le voyage et avec le retour dans un étonnant « discours sur le peu de réalité ». Un départ avec un groupe de hasidim dont l'un — il ignore la langue anglaise et l'existence des mathématiques — constate avec horreur que Bellow ne mange pas kascher et lui propose de l'entretenir à vie (15 dollars, puis 25 dollars par semaine) s'il consent à se conformer aux interdits alimentaires. En face de ce hasid, à côté de sa femme non juive, Bellow est-il juif ? Et qu'est-ce qu'un juif ? Et en Israël ? Juif, oui, mais chargé à l'occasion de tous les crimes de Kissinger, tantôt quasi-Israélien, tantôt très loin de ses hôtes, il entre dans un interminable dialogue où la réalité fuit derrière les médias, derriere les conversations elles-mêmes, comme dans un roman de Pinget, ou de Suzanne Prou, ou... de Saul Bellow.

Harold Rosenberg l'a averti à Chicago : « *Vous allez à Jérusalem ? Et vous vous demandez si les gens vont parler librement ? Vous plaisantez... Ils vont vous saouler de paroles.* » Il parlait comme un juif à un autre juif du don pour le discours des juifs. Et la parole est là, répétitive et différente, interminable, celle des libéraux, celle des durs, celle des ministres, celle des vivants, celle des morts, celle qui rend effectivement Israël fascinant parce que ce pays compte un nombre incroyable d'*individus* au kilomètre carré, et celle qui s'enlise dans le quotidien, le banal.

Dans ce torrent, où est la réalité ? Dans le discours lui-même, bien sûr, qui est un des « faits » de la société israélienne — un pays où le chauffeur de taxi a vraiment quelque chose à vous dire. Mais parfois une autre réalité surgit, par-delà la grande rumeur, dans le souvenir du champ de bataille du Sinaï, visité en 1967 : « *En traversant le désert du Sinaï, il me parut étrange que tant de sacs de toile ou de jute aient pu tomber de camions en marche. Je me rendis bientôt compte que ces sacs bruns éventrés étaient des cadavres* ». Elle resurgit aussi, cette réalité, au hasard d'une lecture, celle d'un article de Ysvi Lamm (1), professeur à l'université hébraïque. « *L'autisme,* écrivait Lamm, *c'est le refus de la réalité existante, remplacée par une réalité qui est une image de rêve. La conquête a réveillé de sa torpeur un attachement sincère et profond pour les territoires conquis (...), les sentiers foulés par les prophètes, les collines où combattirent les rois. Mais des sentiments coupés de la réalité ne sont pas un guide sûr pour une politique raisonnable (...). La paix ? Certains en avaient trouvé la formule : en contrepartie de la paix, nous donnerions aux Arabes... la paix.* »

« *Une réalité qui est une image de rêve...* » Tel est bien, en effet, le livre de Bellow, lu, je le précise, au lendemain d'un autre aller-retour, entre Le Caire et Jérusalem.

PIERRE VIDAL-NAQUET.

(1) *L'Itinéraire du sionisme. Du réalisme à l'autisme*, de T. Lamm, « Dispersion et Unité », 13 (1973-1974).

★ RETOUR DE JERUSALEM. UNE ENQUETE, de Saul Bellow, traduit de l'américain par Anne Rabinovitch et Henri Robillot. Flammarion, 248 pages, 49 F.

La Russie de Zorba le Grec

(Suite de la page 19.)

Au soleil couchant d'Antibes, le romancier-reporter notait qu'en 1928, déjà, deux courants contradictoires se croisaient dans la révolution de Lénine : les paysans qui voulaient posséder la terre ; les ouvriers qui voulaient collectiviser les usines. Le souffle de Lénine et la guerre civile les avaient unis. Mais en 1928 « *la Russie soviétique est arrivée au bord du précipice* ». Entre la révolution qui veut conquérir tous les pays et les bourgeoisies qui se défendront, Kazantzaki prophétise : « *Nous entrons dans une longue période de guerre et d'aventure.* »

En 1955, il constate : « *Tu vois, je ne m'étais pas trompé.* » Il avait jeté un regard d'amour sur un monde en fusion, mais voyait déjà ce que ces convulsions pouvaient produire de terrible. Kasantzaki est mort après les révélations de Khrouchtchev et juste après que ce dernier eut lancé ses chars contre la foule à Budapest. Mais avant que les grandes voix dissidentes aient pu se faire entendre. Cette Russie de 1928 semble une réplique inoffensive du pays que décrivent, cinquante ans plus tard, les Soljenitsyne, les Siniavski, les Boukovski ou les Pliouchtch.

DOMINIQUE DESANTI.

★ VOYAGE EN RUSSIE, de Nikos Kazantzaki (Plon, 322 p., 50 F).

Après deux ans de manifestations

LE CONGRÈS DE CULTURE CATALANE SE CLOT SUR UN PROGRAMME D'ACTION

IL y a deux ans, une entreprise inédite est apparue en Catalogne espagnole, sous le nom de « Congrès de culture catalane ». Une semaine de manifestations diverses et brillantes vient d'y mettre fin officiellement dans une Barcelone plus animée, plus ouverte que jamais. De quoi s'agissait-il exactement ?

Plus qu'une réunion ponctuelle, ce congrès fut, étalée dans le temps et dans l'espace, une opération de recherche collective (à laquelle ont participé quinze mille personnes) sur l'identité culturelle des pays catalans — on entend par-là : la Catalogne du sud de la frontière franco-espagnole, les îles Baléares et le pays valencien. De multiples commissions ont travaillé à définir la situation actuelle des divers aspects de la culture catalane de 1936 à nos jours, en vue de préparer l'avenir et d'aider une Catalogne maintenant rendue à elle-même à se développer normalement au sortir des quarante années noires du franquisme.

Ce Congrès, à l'origine institué par l'ordre des avocats de Barcelone pour défendre la langue catalane interdite par Franco, a rapidement pris une extension énorme pour toucher de multiples « ambits » (domaines) au-delà des seules disciplines littéraires ou linguistiques : l'agriculture, le droit, l'aménagement du territoire, l'action sociale, l'enseignement, les médias, les arts plastiques, le tourisme, le cinéma, le « design », etc.

Parmi les « actes de clôture », signalons l'excellente conférence de Pierre Vilar, le plus solide peut-être et le plus prestigieux des historiens de la Catalogne, sur « la continuité historique de la conscience nationale catalane », continuité dont le fondement est essentiellement populaire ; une conférence nuancée et courageuse de Mario Vargas Llosa, président du Pen Club International, sur « L'écrivain et la répression », en fait l'écrivain et l'engagement ; et surtout l'exposition à la Fondation Miro de Barcelone, qui durera jusqu'au 8 janvier : « Qu'a été et qu'est la culture catalane ? ». Conçue dans un esprit didactique, elle offre un panorama à l'usage des visiteurs catalans, mais aussi d'un public international. Il n'est que de voir les échantillons d'art roman ou gothique, les manuscrits et les incunables soigneusement choisis et présentés là, pour se convaincre de l'importance de la présence culturelle millénaire de la Catalogne dans l'Europe d'aujourd'hui.

Un manifeste publié à cette occasion et qui fait le bilan, discipline par discipline, des travaux et des conclusions du Congrès, a été remis solennellement dimanche 27 novembre à l'Honorable Josep Taradellas, président de la Généralité de Catalogne. Il constitue un document de travail important qui va servir de base aux actions futures.

La Généralité va donc devoir prendre le relais. Mais en aura-t-elle les moyens ?

FRANÇOISE WAGENER.

⁂

Au moment où le fait catalan commence à s'imposer en France, il est bon que le public parisien dispose maintenant d'un forum catalan sur place : le nouveau Centre d'études catalanes qu'anime avec virulence et conviction le professeur Molho et qui, bien que rattaché à l'université de Paris-Sorbonne, fait d'ores et déjà office de centre culturel. Une exposition consacrée à « L'âge de fer de la sculpture catalane : Gaudi, Gargallo, Gonzales », s'y tiendra jusqu'au 9 décembre (1).

(1) 9, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie 75004 Paris de 10 heures à 20 heures.

débat

Le pouvoir

E N France, le mot pouvoir est partout. Il occupe depuis longtemps le vocabulaire de la politique et la pensée de bien des citoyens. Il envahit le langage des sciences humaines. Pouvoir d'Etat, historiquement croissant de Bertrand de Jouvenel. Pouvoir polymorphe et insaisissable de Michel Foucault. Pouvoir symbolique de Pierre Bourdieu. Mais le terme n'est plus réservé, en 1977, aux vedettes de la création intellectuelle. Il fait partie de la panoplie conceptuelle ordinaire du chercheur de base, sociologue, ethnologue, psychologue ou philosophe. Il bourgeonne, se prolongeant par d'autres subtentifs évocateurs de domination : « Prince » chez Bernard-Henri Lévy, « Maîtres-(penseurs) » chez André Glucksmann.

Pourquoi cette peur ?

Notre fièvre sémantique est en elle-même un fait social intéressant. Elle est révélatrice d'un état d'esprit, d'un malaise, d'une difficulté des relations humaines dans la société française actuelle. Il y a dans ces dénonciations tous azimuts une peur, bizarrement exprimée, mais qui mérite d'être étudiée.

Nous présentons ici les plus récents exemples de cette inquiétude : *greffée sur le domaine psychiatrique* dans *Figures de l'oppression* de Christian Delacampagne, projetée sur l'ethnologie dans *Pouvoirs de vie, pouvoirs de mort* de Marc Augé. Leurs titres indiquent clairement que ces deux ouvrages représentent le courant dominant de la pensée française. A l'inverse, *Effets pervers et ordre social* de Raymond Boudon, se place résolument à contre-courant. Ce recueil d'articles permet d'expliquer certaines difficultés fondamentales et nécessaires de la vie en société sans recours à l'inévitable concept de pouvoir. Il est un retour à la discussion scientifique et un abandon complet de la réflexion morale.

Une réaction à la bureaucratisation

S UR le front politique et social, le pouvoir, partout, l'idée de pouvoir consolide et étend ses positions. Pouvoir totalitaire, pouvoir des monopoles, des intellectuels, des médecins, des *mass media*, de l'argent, de l'idéologie, de la publicité, des syndicats, de la bourgeoisie. La dénonciation des pouvoirs dépasse largement le cadre d'une simple opposition gauche-droite. Conservateurs et progressistes se sentent presque également manipulés, opprimés, dominés, persécutés, menacés. Françoise Giroud semble bien isolée dans sa conception du pouvoir comme comédie.

Ce raz de marée terminologique ne peut être un accident. Il doit avoir des causes sociales. A moins qu'un occulte « pouvoir du concept » n'ait organisé en secret la diffusion du mot pouvoir à travers la société française au cours des dix dernières années.

psychiatrie

De l'oppression étatique aux sociétés de sollicitude

● *Le despotisme serait-il devenu nomade ? Christian Delacampagne le pense.*

M ONSIEUR D..., trente-six ans, est canadien. Condamné pour pédérastie, il est interné dans un hôpital psychiatrique. Là, il subit un traitement prolongé dit d'« aversion » par chocs électriques, c'est-à-dire que, après chaque scène érotique « perverse » qu'on lui fait imaginer, il reçoit immédiatement une décharge électrique. Par la suite, on lui prête un appareil de chocs portatif : à chaque fois que ses fantasmes l'entraînent hors des voies balisées de l'imaginaire social, il doit se donner un ou plusieurs chocs... jusqu'à extinction complète de son désir. Toujours avec son appareil portatif, il est ensuite prié de se rendre dans les divers endroits (parcs, ruelles...) où il s'adonnait jadis à ses caprices ; un thérapeute l'accompagne jusqu'à ce qu'il puisse enfin sortir seul.

Cette histoire exemplaire ne figure pas dans l'essai de Christian Delacampagne, mais dans un ouvrage canadien consacré aux attentats sexuels contre les enfants (1). Elle illustre cependant fort à propos la thèse de Delacampagne, selon laquelle « *l'objectif ultime de la psychiatrie est de se diffuser à tous les niveaux de la société, dans tous les lieux de la vie, et d'y fonctionner de manière permanente, continue, voire quasi automatique* ». Rejoignant Orwell et surtout les fulgurantes intuitions du romancier danois Henrik Stangerup (2), il entend montrer comment le but des sociétés de sollicitude, qui sont celles de notre vingtième siècle déclinant, est d'amener chaque individu à se considérer et à considérer autrui sous un angle psychiatrique. Non point pour réduire ou abolir le territoire de la liberté individuelle, mais pour qu'il soit exposé en pleine lumière. Moins punir, par conséquent, que surveiller.

A cet égard, Christian Delacampagne a raison de noter que la disparition de l'hôpital psychiatrique, si elle advient un jour, ne sera nullement le Waterloo de la psychiatrie. Ce sera, au contraire, l'événement qui révélera sa vraie nature. « *Nous entrons*, écrit-il, *dans l'époque où faire des fautes d'orthographe et fumer du haschisch seront considérés non seulement comme des déviances, mais comme des maladies. Désormais, le psychiatre est en fin de compte le seul à posséder le droit de juger (au niveau de la sélection scolaire ou professionnelle) et de condamner (par le moyen de l'expertise judiciaire), en plus de celui de guérir.* »

Sur la psychiatrie, de même que sur le pouvoir médical, Christian Delacampagne, auteur d'un ouvrage déjà remarqué sur le même thème (3), multiplie les analyses et les critiques avec une intelligence, une rigueur et un humour qui, s'ils consentaient à le lire, devraient désarçonner même les tenants les plus fermes d'une psychiatrie strictement médicale. Les pages où il décrit la prodigieuse aptitude de ces derniers à transformer les échecs de la thérapie en symptômes de la maladie seraient franchement comiques, si elle n'avaient trait à une réalité pitoyable autant que révoltante.

Mystifications démasquées

S'il n'est pas tendre à l'égard des prétendus spécialistes des maladies mentales, dont l'arrogance morale n'a d'égal que la rigidité intellectuelle, Delacampagne ne ménage pas non plus certain courants issus de l'antipsychiatrie, particulièrement celui dit de « psychothérapie institutionnelle », qui se décernent aussi avantageusement que mensongèrement des brevets de progressisme. L'excèdent également les discours qui se bornent à inverser le haut et le bas de la psychiatrie classique et font du fou une figure quasiment christique et du délire le paradigme de l'acte créateur.

Entre autres mystifications démasquées, signalons encore, parce qu'elle est particulièrement « énorme », celle qui consiste à dénoncer avec une si belle unanimité la « psychiatrie politique » pratiquée en Union soviétique. Comment, en effet, ne pas voir que les réels abus survenus à l'Est ont permis de sauver, au moment opportun, la respectabilité de la psychiatrie occidentale qui pourtant les commettait aussi, quoique d'une manière moins voyante ? Après tout, comme il l'indique, il n'y a pas si longtemps encore qu'en Europe on lobotomisait les objecteurs de conscience. Les psychiatres soviétiques ont donc joué le rôle fort utile de « victimes émissaires » : en permettant la survie et la restauration de la cohésion au sein de la psychiatrie occidentale.

L'emprise insidieuse

La théorie de la « *victime émissaire* » est présente de bout en bout dans *les Figures de l'oppression*. Nécessaire par sa négativité même pour que l'ordre des valeurs soit respecté, elle est également une victime « *salutaire* » puisque sa mort, symbolique ou non, permet la communication et accroît la jouissance partageable entre ceux qui restent. Telle est, peut-être, observe l'auteur, la seule approche de la folie qui ne fasse point l'économie de cet irrationnel que la raison classique (et encore plus, contemporaine) est si pressée de faire taire.

Esprit libre et audacieux, Christian Delacampagne ne néglige pas d'accorder au style les égards qu'il mérite : clarté et élégance. Lecteur attentif de Freud, de Georges Devereux, de René Girard, de Michel Foucault et de Thomas Szasz, il poursuit, à partir de ses observations sur le contrôle social par les techniciens de la santé mentale, une réflexion sur le pouvoir. Elle débouche sur l'idée que l'oppression étatique au sens où elle a existé — et où elle subsiste parfois encore dans les régimes totalitaires — appartient d'ores et déjà au passé. Ce qui s'est substitué à elle, c'est une manipulation généralisée — dont il note qu'elle a démocratisé la jouissance liée au pouvoir. « *A la domination brutale des appareils d'Etat a succédé l'emprise insidieuse, sur l'ensemble de la vie quotidienne, d'une collectivité de techniciens, d'une multiplicité d'agents et d'instruments qui ne sont pas tous liés à l'Etat si, tous, ils véhiculent du pouvoir. Nous ne sommes pas manipulés. Et nous manipulons. C'est en ce sens que nous sommes tous pervers puisque nous collaborons tous à cette entreprise de contrôle, de surveillance, d'« informations » (au sens le plus large du terme) — dont nous tirons aussi, il faut bien le dire, une jouissance sans précédent.* »

Christian Delacampagne ne pèchent-t-il pas par optimisme en soutenant que l'oppression étatique, qu'il voit s'évanouir au moment même où d'aucuns prétendent qu'elle envahit tous les secteurs de l'existence, n'aura été, comme l'asile ou la prison, qu'un accident de parcours ? Il est vrai que si aux sociétés répressives succèdent des sociétés de sollicitude dont le mot d'ordre est « contrôlez-vous les uns les autres », le terme d'« optimisme » n'est pas de mise. A moins qu'on ne considère la climatisation de l'enfer comme un progrès !

ROLAND JACCARD.

★ « FIGURES DE L'OPPRESSION », de Christian Delacampagne. Coll. « Croisées », PUF, 180 pages, 42 F.

(1) Yves et Célyne Lamontagne : *l'Attentat sexuel contre les enfants* (Ed. La Presse, Montréal).

(2) *L'Homme qui veut être coupable* (Ed. du Sagittaire).

(3) *Antipsychiatrie ou les voies du sacré* (Ed. Grasset).

Les pièges de la nuit

L E jour, c'est le travail, la règle commune, l'obéissance aux commandements, aux maîtres et contremaîtres qui triomphent. La nuit venue, on se défait de sa vieille peau, on quitte son *matricule, son identité. On raconte* ce qu'on veut, ce que le « refoulé » du quotidien interdit violemment. On se croit libre. On ne l'est pas.

Statistiques et cartes à l'appui, Anne Gauquelin, sociologue et écrivain, autopsie la réalité de la « scène nocturne ». A partir des données strictes qui régissent l'éclairage public et privé, la présence de la police — qui balise du regard le paysage, doit être « vue », mais sans excès — et le fonctionnement des transports, elle ne nous permet plus de nous abandonner aux « charmes », aux « fièvres » nocturnes impunément. Ce qu'on pouvait croire « territoires libres » s'avère n'être, en fin de compte, que « territoire quadrillé ».

Au cours de l'enquête qu'elle a réalisée pour le compte du CREDAP — équipe associée au C.N.R.S., — à la demande du ministère de l'équipement et de la D.G.R.S.T., en 1975, Anne Gauquelin a eu loisir de remarquer que l'enfermement du jour se dédoublait en un enfermement de nuit : lieux (bars, cafés...), rites (marquages indélébiles, castes...), temps de parcours (manque de transports, inadéquation entre les désirs des « citoyens ordinaires » et les moyens techniques en vue du déplacement).

La nuit des « putains », des « travelos », des « dériveux », des amoureux, est une nuit truquée. Anne Gauquelin observe que l'illusion n'est possible que parce que le pouvoir central « somnole » (flics visibles juste ce qu'il faut pour que le « truand » ait peur, et que le « brave citoyen », conforté par l'éclairage, cette « mise en scène », ne doute pas de la République), et que ce pouvoir central est alors relayé par des pouvoirs multiples, eux aussi maquillés.

★ LA VILLE, LA NUIT, d'Anne Gauquelin. Collection « La politique éclatée ». PUF, 175 pages, 42 francs.

ANDRE LAUDE.

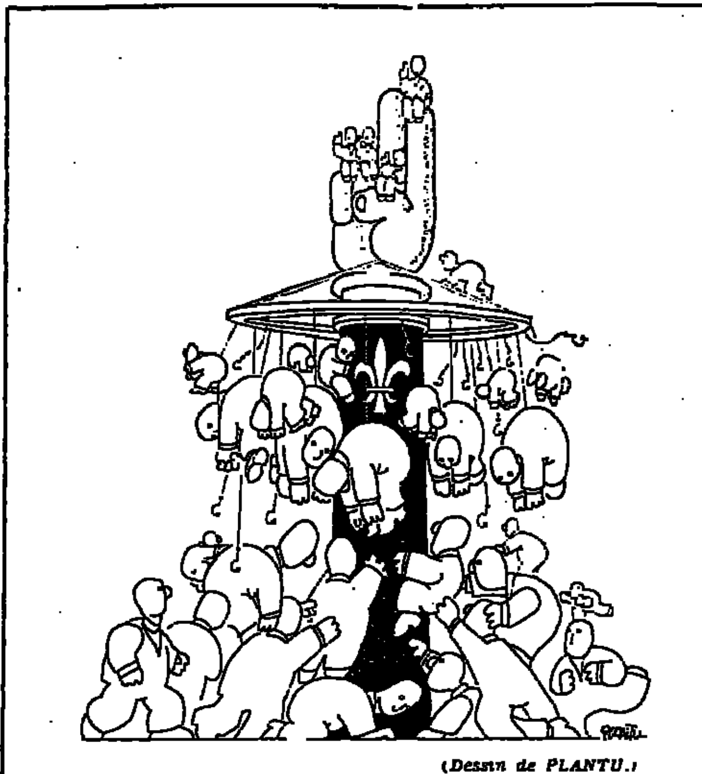
Le pouvo… oncept obsessionnel

…a plupart des catégories socio-professionnelles …ivent leur place, petite ou grande, dans cette énu…ation. Et l'on finit par soupçonner que ce qu'on …elle en France la *multiplication des pouvoirs* se …me ailleurs *division du travail*. La société moderne …rête la bureaucratie, privée ou publique : Rhône-…lenc, I.T.T., E.D.F., la Sécurité sociale et bien des …is politiques sont construits sur le même modèle …archique. Partout, l'homme est piégé par l'orga…ition. Dès lors le maintien des libertés dépend … des rivalités entre bureaucraties que du pouvoir …décision de chaque citoyen. Ces phénomènes de …npétition et d'équilibre entre administrations sont …éralement invisibles, indétectables par l'individu …é. Aussi, nombreux sont ceux qui voient dans la …iété une jungle de pouvoirs absolus plutôt qu'une …logerie de pouvoirs concurrents. L'opacité des pro…ssus de décision provoque une sorte de paranoïa …iologiquement induite. On voit le pouvoir partout, …s une société qui n'a jamais été aussi libérale sur …lan des mœurs. Les deux aspects sont complémen…es. Cette liberté-là, hors du travail, est garantie par … conflits entre bureaucraties. Mais le mélange de la …cipline au bureau et de la liberté « privée » qu'est …civilisation actuelle garantit pour tous, comme l'ont … bien des psychosociologues, une tendance latente … schizophrénie. Les Français supportent assez bien …libéralisation des mœurs. Ils acceptent avec moins …nthousiasme — et c'est leur droit — les …traintes hiérarchiques de la société industrielle. …l'ont montré avec énergie en mai 1968, désinté-gration quasi instantanée d'une fraction notable des pouvoirs sur l'ensemble du territoire national.

La dénonciation des pouvoirs est en France virulente parce que la complexité sociale et la bureau-*cratie généralisée y sont encore toutes fraîches*. Les Etats-Unis et l'Allemagne ont digéré beaucoup plus tôt, dès la première moitié du vingtième siècle, leurs révolutions bureaucratiques. L'époque de la III[e] République était encore celle du travailleur indépendant, commerçant, artisan, paysan, petit industriel. Tous ennemis, déjà, du pouvoir d'État. Le radicalisme est l'une des rares doctrines bourgeoises qui ait jamais déclaré, notamment par la voix de son philosophe Alain, le caractère intrinsèquement mauvais de toute autorité étatique. Il suffisait alors de se méfier du gouvernement et du percepteur.

A partir de 1945, la petite bourgeoisie française se trouve intégrée, happée par les organisations modernes. De cette mutation sortent les « classes moyennes salariées ». L'actuelle critique des pouvoirs est une réaction intellectuelle subtile à cette transformation sauvage des enfants de travailleurs indépendants en salariés, employés, cadres moyens et supérieurs. Pierre Bourdieu, Michel Foucault et les « nouveaux philosophes, qui s'en prennent tous au pouvoir occulte ou étatique, sont ancrés dans une problématique et dans une tradition bien française. Ils sont peut-être autant les héritiers d'Alain que les élèves de Max Weber, de Sigmund Freud ou des dissidents soviétiques.

EMMANUEL TODD.


(Dessin de PLANTU.)

…ethnologie

…oute forme sociale est répressive

● ***Marc Augé ou le …efus d'idéaliser les so…iétés primitives.***

LA preuve de l'existence du pouvoir, c'est qu'on le délègue, et qu'en le déléguant on le perd... Qu'il puisse exister …es sociétés si petites que la démocratie directe s'y exerce à …haque instant, sociétés qui ont …ait l'objet d'études attentives, …ien là d'extraordinaire. Les …ésigner comme « sociétés contre …Etat », pourtant, éveille chez …arc Augé une colère peu ordi…aire : il crie à l'incompétence, à … mauvaise foi et au faux témoi…nage. Il dénonce l'ethnomanie …s philosophes et la complai…nce de certains ethnologues à …ur égard. Cette ardeur polémi…e — mal fondée, à notre avis … gêne la lecture d'un livre qui, …r ailleurs, expose de vrais pro…èmes et pose de bonnes ques…ons.

« *L'idéologie capitaliste*, selon …arc Augé, *n'est pas formelle…ent différente de celle des …ciétés lignagères.* » Et il …joute : « *Toutes les sociétés sont …pressives et imposent en même …mps un ordre individuel et un …rdre social.* » Il conclut, enfin : *L'idéologie lignagère, l'idéologie …hrétienne ou l'idéologie de …onsommation se veulent toutes …talitaires.* »

Ces trois citations n'épuisent …as un livre qui foisonne d'idées …t où se côtoient, sans l'ombre …un négligé, des appartés sur le …otball, le western, le féminisme, …automobile, S.A.S... Mais elles …ppellent tout de même une re…marque. Qui a jamais dit qu'il …vait rencontré une société sans …ouvoir ? A notre connaissance, …ersonne. En tout cas, pas les …thnologues américanistes, qui …ont ici le plus souvent pris à …arti. Ce qui a été écrit, en re…anche, c'est qu'il est des socié…és où le pouvoir du chef n'est …as coercitif. Pierre Clastres s'est …rès largement expliqué à ce …ujet. Marc Augé n'apporte aucun …ontre-témoignage, ni les éléments d'une véritable critique. …implement, il n'y croit pas... …'ethnologie entrerait-elle, elle …ussi, dans l'ère du soupçon ?

Laissons là cette querelle. L'objet principal de *Pouvoirs de vie, Pouvoirs de mort* est l'analyse sociologique : l'efficacité idéologique et les structures de répression symboliques sont-elles homologues dans toutes les formes sociales ? Ou encore, pour s'en tenir à la perspective politique : y a-t-il un clivage, une coupure, entre sociétés à Etat et sociétés sans Etat ?

Pour Marc Augé, le pouvoir ne saurait s'identifier à la seule institution politique, mais à un ensemble auquel il donne le nom d'*idéo-logique*. Totalité virtuelle, *l'idéo-logique, avec ses variantes* institutionnelles et ses composantes intellectuelles, morales et métaphysiques, est la somme du possible et du pensable pour une société donnée. Ce postulat oblige à considérer l'économie, la parenté, la mythologie... comme des rapports de sens, des rapports de pouvoirs. Impossible de les isoler. Il faudra, à chaque fois, avoir recours à la logique d'ensemble. Ce niveau d'analyse, évidemment, s'interdit de comprendre la raison historique : quel est l'accident qui préside à la naissance de l'Etat ? Comment naît le despote ? Peu importe à Marc Augé. Ce qui compte, c'est ce qui est permis ou interdit à telle société, en tel lieu et à tel moment. Ainsi, *a posteriori*, l'auteur invente-t-il les règles du jeu et traite-t-il ceux qui l'ont précédé de mauvais joueurs ! Pris à témoin, le lecteur peut se trouver embarrassé...

Pourtant, à propos du pouvoir, il y a ici et là d'excellentes notations. Des trouvailles et des perspectives. Marc Augé explique bien comment le pouvoir de mort est finalement un pouvoir de vie (*«... non point laisser la vie, mais l'ordonner, lui donner sens et réalité, lui refuser l'absolu individuel »*). Il trouve des mots justes pour dire l'antagonisme individu/société, et il illustre sa thèse avec des exemples africains qui, en effet, semblent démonstratifs. Mais pourquoi fallait-il que, à partir de cela, brocardant ceux qui travaillent sur d'autres thèmes, il veuille fonder une nouvelle école de pensée ?

JACQUES MEUNIER.

★ **POUVOIRS DE VIE, POUVOIRS DE MORT, de Marc Augé. Ed. Flammarion, 222 p., 50 F.**

sociologie

S'agit-il d'un « effet pervers » ?

● ***Une vision originale des sociétés complexes.***

RAYMOND BOUDON, sociologue, n'emploie pratiquement pas le terme pouvoir dans *Effets pervers et ordre social*. Son recueil d'articles est, pourtant, une réflexion sur le « non-pouvoir ». Dans ces textes difficiles, mais suffisamment importants pour mériter un effort du lecteur, il montre comment de nombreux phénomènes de transformation, d'oppression ou de conservation dans la société peuvent être expliqués sans supposer l'existence d'un pouvoir occulte : organisations, groupes, systèmes et sous-systèmes idéologiques, classes structurées, machines de contrôle de toute sorte. Une simple addition de décisions individuelles peut produire automatiquement un effet pervers à l'échelle du collectif, c'est-à-dire un résultat qui n'est désiré par personne, mais qui donne l'impression que, quelque part, une volonté malfaisante a agi.

L'effet pervers type, c'est l'inflation, somme de conduites « rationnelles » dont la combinaison empoisonne la vie de tous les membres et de toutes les classes de la société. L'économie est le terrain de chasse par excellence de l'effet pervers. Mais l'effet pervers préféré de Raymond Boudon est la crise des systèmes éducatifs français et occidentaux.

Le maintien des inégalités

L'augmentation générale de la demande d'éducation enclenche, à partir de 1945, un processus de compétition et d'inflation. Le nombre d'étudiants absorbés par l'enseignement supérieur augmente plus vite que la quantité de postes responsables offerts par le système économique. La promotion sociale ne suit plus la promotion intellectuelle. La dévalorisation des diplômes pousse à une surenchère qui prend la forme d'un allongement des scolarités et d'une multiplication des titres, « pour faire la différence ». Les études coûtent de plus en plus cher. Les familles des milieux défavorisés sont bien entendu les premières à céder dans cette course. Ainsi, la démocratisation de l'enseignement se contredit elle-même, engendre un effet pervers.

Tout se passe comme si la société avait résisté à une démocratisation. Mais le schéma explicatif de Boudon ne fait intervenir nulle part les concepts de pouvoir, de répression, d'idéologie, de violence, symbolique ou administrative, comme facteurs de résistance à une poussée égalitaire. *Le maintien* — bien réel — des inégalités n'est que l'effet pervers d'une combinaison de comportements individuels libres et rationnels.

La logique de Marx

Boudon n'est-il pas ici lui-même prisonnier d'une idéologie dominante X, Y ou Z ? C'est difficile à croire puisque le noyau de son raisonnement suit très exactement la logique de Marx. Très « pince-sans-rire », il démontre que le schéma central du *Capital*, la thèse concernant la tendance à la baisse du taux de profit, repose sur les mêmes postulats que son analyse de la crise universitaire. La fin du capitalisme, telle que la prévoit Marx, résulte d'une addition d'actes libres, auxquels aucun pouvoir ne *s'oppose. Dans son interprétation*, les hommes, et en particulier les bourgeois, ne sont guère prisonniers que de leur rationalité économique qui les pousse à maximiser leurs gains et par conséquent à démolir eux-mêmes — par baisse du taux de profit et surproduction — le système social global.

Le concept d'effet pervers recouvre alors ceux de dialectique et de contradiction : les acteurs sociaux atteignent un résultat opposé à leur but conscient. La classe dominante, consciente ou organisée, n'apparaît dans aucun des deux schémas. La société éclate ou se conserve : le pouvoir n'est nulle part.

Une invitation à la rigueur

Certains effets sont tellement pervers *qu'ils embrouillent* jusqu'à Raymond Boudon, qui s'enferme à plusieurs reprises dans des raisonnements circulaires — lorsqu'il veut démontrer que la rationalité économique de l'action politique implique la naissance d'oligarchies, ou quand il veut prouver que la ségrégation territoriale n'a pas forcément pour cause le racisme. Mais il reste stimulant jusque dans ses erreurs. Son style sobre permet au lecteur concentré d'exercer ses facultés critiques. Il n'a jamais cette obscurité flamboyante malheureusement nécessaire aujourd'hui au vedettariat intellectuel.

Raymond Boudon exprime des idées fondamentales. Il est indifférent aux modes. Sa réflexion, qui insiste sur les contradictions internes au processus de changement social, est bien adaptée à notre époque d'incertitudes et de conflits. Elle est une invitation à la rigueur. A ne plus se contenter de coller l'étiquette « Attention pouvoir » sur le moindre phénomène de résistance ou de transformation imprévu ou non désiré par les acteurs sociaux.

E. T.

★ **EFFETS PERVERS ET ORDRE SOCIAL, de Raymond Boudon. Presses universitaires de France. 286 p., 59 F.**

BIBLIOGRAPHIE

I. — LE POUVOIR TOTAL

La réflexion *sur la croissance* illimitée du pouvoir d'Etat est née, très naturellement, de l'expérience du totalitarisme, nazi ou stalinien :

— Bertrand de Jouvenel, « Du pouvoir, histoire naturelle de sa croissance ». Le Livre de poche, collection Pluriel, 687 p.

— Karl Wittfogel, « le Despotisme oriental, étude comparative du pouvoir total ». Editions de Minuit, 656 p.

Les dissidents soviétiques amorcent actuellement, de l'intérieur de l'U.R.S.S., une réflexion originale et érudite sur la question :

— Igor Chafarevitch, « le Phénomène socialiste ». Le Seuil, 347 p. (Le titre n'est pas très heureux : il s'agit en fait d'une remarquable histoire du totalitarisme depuis l'Antiquité.)

II. — POUVOIR DIFFUS ET DIFFUSION DU CONCEPT

Plus typiquement française est l'utilisation généralisée du terme, qui ne s'applique plus alors spécifiquement à l'Etat, mais à toutes les institutions ou groupes sociaux : université, corps médical, famille. Deux exemples entre cent :

— Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, « la Reproduction, éléments pour une théorie du système d'enseignement ». Editions de Minuit, 279 p.

— Michel Foucault, « Histoire de la sexualité », 1-« la Volonté de savoir ». Gallimard, 211 p.

III. — LE RETOUR A L'ETAT

La « nouvelle philosophie » revient à une dénonciation spécifique du pouvoir d'Etat. Elle reste stylistiquement plus proche des ouvrages de Michel Foucault ou de Pierre Bourdieu que des analyses rigoureuses de Jouvenel, Wittfogel ou Chafarevitch. Elle est, très inconsciemment (les nouveaux philosophes ne pèchent pas par excès d'érudition), au confluent des deux courants. Mais on aurait tort d'introduire dans ce débat une rationalité excessive : Platon, idole libératrice chez Bernard-Henri Lévy, est — plus raisonnablement — l'inventeur du totalitarisme chez Igor Chafarevitch.

E. T.







portrait

Léo Malet, ce rêveur narquois

● *De l'anarchie et du surréalisme aux enquêtes de Nestor Burma...*

C'EST en 1943 que les Français découvrirent Nestor Burma dans un roman intitulé *120, rue de la Gare.* Ce détective privé, qui mettait « le mystère knock-out », avait des manières désinvoltes et un regard désabusé, comme son collègue d'Amérique, Philip Marlowe, le héros de Raymond Chandler. Il y ajoutait un humour particulier, *« cette gouaillerie française »* dont parlait Maupassant. Nestor Burma faisait partie de ces gens, très rares, qui aiment trop la vie pour ne pas la mettre en jeu. Dans la France occupée, le personnage de Léo Malet, à peine rentré de captivité, démêlait une affaire policière *« où le fantôme du marquis de Sade et celui d'un voleur international* (semblaient) *vouloir se disputer la première place ».* Faute de brouillard londonien, c'était le « black-out » qui donnait au roman son atmosphère.

L'irrespect, le cynisme et l'individualisme de Nestor Burma étaient ses meilleures cartes. Rien ne pouvait plus le fasciner, mais il était encore disposé à s'émouvoir de tout. On ne savait combien de temps il vivrait, mais si la mort, cette mocheté, selon Boris Vian, l'emportait trop vite, il dirait sans doute à l'existence : *« Adieu, ma jolie. »* Encore ne serait-ce qu'une façon de parler, car Nestor Burma n'éprouvait aucun penchant pour Dieu et se gardait de le solliciter. Heureusement, ce détective a fait une longue carrière, puisque Léo Malet l'a entraîné par la suite dans de nombreuses aventures, et en particulier dans *les Nouveaux Mystères de Paris,* une série de romans qui, selon la règle de l'unité de lieu, sont enfermés, chacun, dans les limites d'un arrondissement.

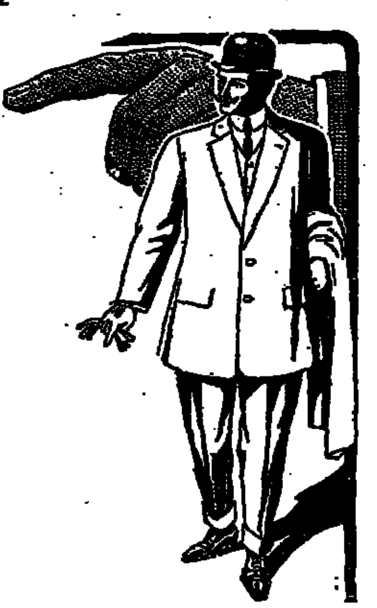
La réédition de *120, rue de la Gare* (1), qui était devenu introuvable dans les librairies, nous a permis de faire connaissance avec l'auteur. Cet anarchiste des années 20, ce surréaliste des années 30, semble avoir aiguisé sa haine des conformismes. Il faut dire que l'époque s'y prête. L'œil sarcastique, Léo Malet nous précise que la littérature ne l'a pas enrichi, et qu'il habite un appartement exigu dans une H.L.M. de Châtillon-sous-Bagneux. Il ne vient plus guère se promener à Paris, car la ville d'autrefois, qui recelait des charmes villageois, mêlés aux séductions d'une capitale, a presque disparu... Et pourtant ce fut un flâneur infatigable et passionné, une sorte de reporter allant sans cesse à la découverte de la vie quotidienne dans Paris, un rêveur aux aguets, surprenant les secrets que cette ville avouait fugitivement, comme *« une femme* (qui) *retire sa robe avec la froide tranquillité d'un meurtre, et prend la forme d'une épave sur la vague mouvante de sa chevelure éparse ».* Amoureux de Paris, Léo Malet s'est comparé à *« ces amants éconduits qui n'en font que plus ardemment le siège de la belle qui se dérobe ».* A force de la courtiser, ils connaissent tous les détails de son visage. Les historiens qui étudieront plus tard les mœurs de cette ville durant les années 50 *« devront se référer aux livres de Léo Malet »,* affirme Albert Simonin.

Les Nouveaux Mystères de Paris ont entraîné Nestor Burma dans quinze arrondissements. Il faut, pour que se termine la série, qu'il conduise encore des enquêtes dans le septième, le onzième, le dix-huitième, le dix-neuvième et le vingtième. Cependant, Léo Malet se demande s'il fera vivre de nouvelles aventures à son détective. Il éprouve parfois le sentiment d'être en deuil de ses personnages. Il fait cet aveu, avec une tristesse narquoise, une mélancolie goguenarde, l'air de dire : le genre larmoyant ne me convient guère. Et puis, comment savoir avec ce diable de Nestor Burma ? Il va peut-être un jour envahir à nouveau les pensées de Léo Malet, qui projette de l'envoyer à Montmartre. On y verrait le « détective de choc » mener ses recherches, en lisant Nietzsche, durant l'année 1926. Le roman s'intitulerait *l'Année folle de Nestor Burma.*

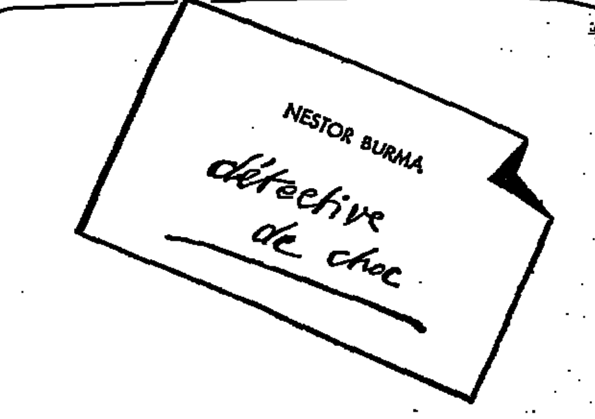
Montmartre : c'est là précisément que Léo Malet fit ses débuts comme chansonnier, à la Vache enragée, le 25 décembre 1925. Il était âgé de seize ans. Par la suite, il devait remplir divers emplois, certains des plus insolites comme celui de *« nègre d'un maître chanteur analphabète »,* et connaître le plus souvent la pauvreté, se trouvant quelquefois réduit à l'état de clochard. Mais il narguait la misère avec sa pipe à tête de taureau. La pipe de Nestor Burma.

FRANÇOIS BOTT.

(1) Presses Pocket, 224 pages.



Burma se prénomme Nestor, comme son cousin d'Ukraine, Nestor Makhno.



« MADAME BOVARY, c'est moi », a dit Flaubert ; Jarry s'identifiait plus ou moins au père Ubu ; Léon Bloy faisait souvent référence à son autre lui-même : Caïn Marchenoir ; et n'oublions pas Marcel Duchamp, qu'il est arrivé de confondre avec Rose Sélavy. Il ne manque pas d'autres exemples, mais, à l'inverse, je ne sache pas que Maurice Leblanc soit Arsène Lupin, et Georges Simenon, Maigret. Quoi qu'il en soit, il semble naturel que tout écrivain mette un peu ou beaucoup de lui-même dans les personnages qu'il invente, surtout lorsqu'il s'agit du héros central d'une série de romans, et singulièrement de romans écrits à la première personne. Mais si j'en crois ma propre expérience, cela ne se fait pas d'emblée. Au début, le personnage est (presque) un étranger. Puis, auteur et créature s'observent. Ensuite, au bout de deux ou trois « aventures vécues en commun », ils se connaissent et sympathisent. Peu à peu, ils deviennent complices. Et ils finissent par ne faire qu'un, à des détails près. A ce moment-là, « je » n'est plus tout à fait un autre.

Lorsque j'ai écrit *120, rue de la Gare,* il n'entrait pas dans mes intentions de construire une saga quelconque, et mon personnage, que j'avais baptisé Nestor Burma, ce qui fleurait davantage la baraque foraine et la plaisanterie que l'honnête état civil, n'était pas destiné à faire carrière.

C'est dire que, si par certains aspects « moraux » ou propos tenus il pouvait me ressembler, il n'était pas entièrement moi-même, car c'était un « oiseau de passage » que je ne comptais plus rencontrer sur mon chemin. L'éditeur en ayant décidé autrement, je me suis — ce qui est la moindre des manifestations de la conscience professionnelle — intéressé de plus en plus à mon personnage, et insensiblement, au fil du temps, un glissement s'est produit qui nous a rapprochés l'un de l'autre. Ce glissement a été favorisé par le fait que j'avais — peut-être inconsciemment, pour pouvoir mieux faire corps avec lui, le cas échéant — pourvu Nestor Burma d'une fonction sociale insolite et marginale : détective privé. Le reporter (Rouletabille) dépend d'un journal ; le policier (Maigret ou autres) appartient à une administration ; le détective privé, en tant que personnage littéraire (dans la réalité, c'est autre chose), est un homme libre, sans trop d'attaches, solitaire. Trois conditions qui conviennent parfaitement à mon genre de beauté et à l'anarchisante philosophie de l'existence que je partage avec Nestor Burma, lequel doit bien rigoler de me voir, l'espace de ce « papier », me prendre tellement au sérieux. — LÉO MALET.

L'ESPRIT BOULEVARDIER

Un éditeur belge vient de rééditer le Rêveur absolu, *suite de textes automatiques de Léo Malet qui ne figurait pas dans le volume publié par Alfred Eibel, et qui date de 1930. De ces textes, nous avons extrait* l'Esprit boulevardier.

Ce soir-là, j'avais pris rendez-vous avec quelqu'un. Je devais l'attendre à l'angle des boulevards des Italiens et Haussmann, assis sur le plan du métro. Il me reconnaîtrait aux deux revolvers dont mes poings seraient armés. D'un regard scrutateur, je dévisageais les passants. « Oh ! les belles fleurs ! », s'écria une blonde jeune fille. Et elle m'acheta un pistolet. Il y a exactement trois ans que je suis assis sur le plan du métro de la station Richelieu-Drouot. Mes pieds ont brisé la vitre de protection et entamé les rues de Paris. Dans mes mains crispées sont toujours les crosses des revolvers. Mes ongles s'allongent et me transpercent la chair. J'attendais quelqu'un à minuit. Il devait venir, enveloppé dans un ouragan. Les feux violents des vitrines m'aveuglent. Les trépidants autobus jouent du tambour sur mon corps desséché.

★ Ed. Isy Brachot et Tom Gutt, 11, avenue du Taillis, 1170 Bruxelles.

"... Il est difficile qu'il y ait un plus mauvais sujet que ce MALET ..."



Lettre de Napoléon au préfet de police Dubois en date du 13 juin 1808.

PETITE BIBLIOGRAPHIE

● LES NOUVEAUX MYSTÈRES DE PARIS, « Le livre de poche ». Les quinze volumes ont été réédités.

● POÈMES SURRÉALISTES (1930-1945). Ed. Alfred Eibel.

● Un volume a été consacré à Léo Malet, dans « Les cahiers du silence ». Ed. Kesselring. Présentation de Daniel Mallerin.









Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

Survie pour la Cinémathèque

On a beaucoup parlé du génie d'Henri Langlois, ce collectionneur de films passionné dont la vie avait fini par se confondre avec celle de son œuvre : la Cinémathèque française. Même les amis inconditionnels de Langlois savaient bien que ce génie n'était pas exempt de désordre. Désordre financier particulièrement. A sa mort, au début de cette année, la Cinémathèque hérita d'un passif de plus de 3 millions. Son fonctionnement, en 1977, était cependant assuré grâce à une subvention annuelle de 3 millions, mais restait à apurer les dettes. La précipitation des deux plus importants créanciers, la société immobilière Auvidulis et la société de construction J.F.C., qui engagèrent une procédure de saisie sur le compte bancaire et sur la subvention, ont pourtant mis la Cinémathèque au bord de la faillite en compliquant, ces derniers mois, une situation déjà préoccupante.

En 1975, Henri Langlois, qui cherchait un lieu de stockage de films convenant mieux que les blockhaus en mauvais état du Centre national du cinéma, se vit proposer par Auvidulis (société constituée par M. Jean-Charles Edeline et dont M. Claude Nedjar, à l'époque administrateur et chargé des affaires financières, était le P.D.G.) la location de 800 mètres carrés dans un ensemble de bâtiments en construction près d'Orsay. Ces bâtiments étaient destinés au rassemblement des stocks de films appartenant aux distributeurs français, tels U.G.C. et Gaumont. Le contrat était le même pour tous : loyer avec engagement d'occuper les lieux pendant quinze ans.

Henri Langlois, qui n'était pas un homme d'affaires, signa la convention avec Auvidulis sans la faire entériner par le conseil d'administration et l'assemblée générale de la Cinémathèque. Cette créance, présentée après sa mort (1 million de francs de loyers impayés, avec intérêts de retard), fut vivement discutée. En revanche, le contrat engagé avec J.F.C. pour des travaux de renforcement et de sécurité du local (où, fin 1976, Langlois n'avait entreposé que quelques bobines) ne prêtait guère au litige. Les travaux avaient été effectués, et le non-paiement de 700 000 francs dus à J.F.C. avait mis cette société en difficulté. A ces créances s'ajoutaient 1 million de dettes envers des organismes publics comme la Sécurité sociale et d'autres sommes revenant à des créanciers privés, dont une partie ont été remboursées en 1977.

*Le 24 octobre dernier, un référé engagé par la Cinémathèque ne lui a pas permis d'obtenir la levée des saisies-arrêts (*le Monde *daté 23-24 octobre). Le 26 novembre, un premier accord est intervenu avec J.F.C., qui a réduit sa créance de 50 000 F et accepté des paiements échelonnés sur quatre ans. Auvidulis semble moins pressé de donner un tour favorable à la négociation.*

Cette opération se trouve soutenue par les pouvoirs publics. Le ministère de la culture et de l'environnement a prévu des crédits nouveaux pour l'extinction des dettes et pris l'engagement d'obtenir une réduction des dettes envers les organismes publics.

Si cette solution, discutée depuis fin octobre, a obtenu l'agrément du conseil d'administration de la Cinémathèque, quatre des membres de ce conseil, MM. Henri Alekan, Max Douy, William Novik et Pierre Prévert, ont, pourtant donné leur démission. Tout en restant très attachés à la défense de l'œuvre d'Henri Langlois et à leur « Association » ils s'élèvent contre le caractère illégal de la convention signée à l'insu du conseil (l'affaire Auvidulis) et craignent l'établissement d'une administration et de nouvelles structures s'opposant à l'indépendance de la Cinémathèque, à sa vocation et à son rôle dans la diffusion de la culture. Ces quatre membres seront remplacés par cooptation.

La situation financière rétablie avec le secours de l'Etat, il restera encore à réorganiser la maison, à faire l'inventaire des films en dépôt et de leur état de conservation, et à assurer le fonctionnement normal des salles et du musée de Chaillot.

J. S.

Cinéma

« L'ARGENT DE LA VIEILLE »

de Luigi Comencini

(Suite de la première page.)

La métaphore est claire. Dans son principe d'abord. En affrontant la Vieille, Peppino et Antonia sont condamnés *à perdre* : non parce qu'elle joue mieux qu'eux, mais parce qu'elle dispose de ressources inépuisables et qu'elle peut, en quelque sorte, indéfiniment « acheter » sa chance. Dans les rapports *ensuite* qui s'établissent entre les partenaires. Peppino et Antonia appartiennent à un sous-prolétariat qui *ne vit que d'illusions* et de rêves. Bien qu'Antonia soit plus intelligente et plus fine que son *balourd de mari, tous deux sont* foncièrement *naïfs*. Un des habitants du bidonville que l'on appelle « le professeur » leur affirme que pour gagner contre la Vieille il leur faut la haïr. Mais ils n'y parviennent pas. C'est que l'Américaine demeure, envers et contre tous, leur seul espoir, la seule puissance susceptible de les tirer de leur misère. D'où leur obséquiosité, leur servilité, leur soumission à des règles qui *rendent inexorable leur défaite.* Victimes de leur innocence, Peppino et Antonia s'entêtent à croire que la Vieille leur est indispensable. Illusion que combat d'instinct leur fille Cleopatra, une petite infirme de quatorze ans qui a pris conscience de la folie de ses parents et qui, pour y mettre un terme, décide d'empoisonner l'implacable ennemie.

Film sur le pouvoir, sur la façon de conduire ou de ne pas conduire la lutte sociale, « l'Argent de la Vieille » n'en est pas moins une désopilante comédie bourrée de gags et jouée de façon magistrale par Bette Davis, Alberto Sordi, Silvana *Mangano et Joseph Cotten. Le plus* drôle (et le plus pathétique) est naturellement Sordi, dont les effarements, les ruses ingénues, les transports de joie et les crises de dépression occupent une bonne part du récit. Autre personnage — collectif celui-là — que Comencini *dépeint avec une tendresse amusée :* le bidonville. Tout un petit monde qui s'approprie les rêves de Peppino et d'Antonia et qui finit d'ailleurs, *lui aussi, par tomber dans les pièges* de la Vieille.

Contrairement aux Français, trop enclins à se prendre au sérieux, les réalisateurs transalpins n'ont jamais hésité à utiliser le rire comme moyen de réflexion ou comme arme de combat. Un sens du tragique lié au goût de la caricature, une vision pessimiste du monde s'exprimant sous le couvert de la truculence, un attachement profond à la réalité *nationale : on retrouve ces traits* caractéristiques du tempérament italien à chaque image de « l'Argent de la Vieille ». Farce ou drame ? Il n'y a pas à choisir. Les deux genres sont étroitement mêlés dans ce film où le désespoir revêt *le masque* de la bouffonnerie et qui transforme une rocambolesque partie de cartes en un apologue sur le capitalisme et la lutte des classes.

JEAN DE BARONCELLI.

Théâtre

Paysans et ouvriers portugais à Aubervilliers

Teresa Motta et Richard Demarcy présentent à Aubervilliers les deux derniers volets de la série de pièces qu'ils ont écrites et mises en scène à propos de la révolution au Portugal.

Les Vaches de Cujancas racontent une histoire qui a fait beaucoup de bruit au Portugal. Devançant les mesures de la réforme agraire, des paysans groupés en coopératives s'étaient installés sur des terres non exploitées. Le propriétaire s'empara de leur bétail, un jour de marché. Les paysans se révoltèrent et l'armée leur donna raison : les vaches leur furent restituées.

Barracas 1975 montre des ouvriers sans logis qui s'installent d'autorité dans un appartement vide du centre de Lisbonne. Le propriétaire essaie de les faire expulser par la police, en vain.

Ces deux pièces ont l'aspect de farces populaires, *elles sont faites* d'images qui débordent de poésie et de gaieté. Les vaches de Cujancas sont des vaches musiciennes, elles forment un orchestre qui accompagne l'action. Quand le dialogue les « dépasse », elles se plongent dans des bandes dessinées ou, simplement, boudent.

La propriétaire qui a fait voler ces vaches est une cantatrice d'opéra, elle a un confident anglais, très gentleman, qui serre la main des vaches en s'inclinant.

Dans *Barracas 1975*, la gaieté est moins constante, ces ouvriers squatters sont inquiets. Nous assistons aux faits et gestes de cette famille. Il y a un enfant et une grand-mère qui ont des réactions de leur âge, différentes. (*Demarcy,* qui croit que notre théâtre manque d'enfants et de personnes âgées, montre presque seulement des adultes.)

Nous avons déjà dit ici (*le Monde* du 27 juillet) à quel point ces deux pièces sont belles, émouvantes. Nous retrouvons les excellents acteurs Jacques Alonso, Jean-Louis Jacopin, Teresa Motta, Mado Maurin, Colin Harris, Jean-Pol Dubois, Emiliano Suarez, tous les autres.

Il faut aller voir ces fables portugaises à Aubervilliers, elles relancent l'espoir.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre de la Commune, Aubervilliers, 20 h. 30.

■ L'auteur dramatique et metteur en scène brésilien Augusto Boal a été élu président du conseil de gestion du Festival mondial de théâtre de Nancy. *Ce conseil a été créé après* les incidents qui ont marqué l'ouverture du festival 1977 (« le Monde » des 3 et 4 mai).

■ M. Pierre Mauroy, maire socialiste de Lille, a confié à Jean-Claude Casadesus la mission de lui présenter un projet de réorganisation des théâtres municipaux de Lille : programmation et production, finance et gestion, politique de public. *Assisté par Serge Sobczynski, J.-C. Casadesus devra rendre ses conclusions fin décembre.*

Musique

L'Orchestre de la B.B.C. conclut « Passage du XXe siècle »

On ne pouvait rêver plus bel orchestre pour la conclusion de « Passage du XXe siècle, le Festival de l'IRCAM, que celui de la B.B.C., si bien harmonisé depuis plusieurs années à la direction de Pierre Boulez. On sent entre eux le naturel et l'accomplissement d'un bon mariage où tout va presque sans dire, où rien n'est plus opaque, brusque et brutal. Et ce fut d'emblée la grâce de Jeux *de Claude Debussy, au temps des douces confidences et des apartés narquois, une musique où l'on décèle, sans doute à bon droit, l'indice de mutations décisives dans la musique du vingtième siècle, mais qui aujourd'hui s'inscrit pour nous dans le prolongement des charmes de la* Mer *et des* Images. *Le mérite de Boulez aura été de l'imposer contre les réticences des debussystes déçus.*

Cet accord du chef et de l'orchestre s'épanouissait aussi dans les Variations op. 31 *de Schoenberg, si intimidantes et parfois acariâtres. Cette partition-phare du sérialisme semblait couler de source, parfaitement harmonieuse avec ses couleurs transparentes, le jeu des solistes à la fois fondu et étonnamment lisible ; et ce grand formalisme pas très gai atteignait à une sorte de phosphorescence.*

Les nouveauté de ces deux plantureux programmes témoignaient d'un agréable éclectisme, dont on félicitera le directeur de l'IRCAM. « Nouveauté » de 1916 d'abord avec la 4e Symphonie de Charles Ives, découverte en grand désordre et créée seulement en 1965. Le désordre est aussi dans la musique qui prétendait « soulever les questions essentielles du quoi et du pourquoi que l'esprit de l'homme pose à la vie » ; la réponse, Ives la trouve bien sûr dans ses truculents charivaris polyphoniques d'hymmes patriotiques, mais aussi dans une double fugue pleine de sagesse et dans une belle élévation mystique un peu brouillée et vague qui achève la rêverie du sympathique précurseur.

*On ne s'attardera pas sur la création mondiale d'*Hagoromo *de l'Australien Lumsdaine, lourde partition aux couleurs chatoyantes, mais d'un dessein assez confus, malgré sa référence à un nô du quinzième siècle. En revanche,* Muji No Kyo *de Hans Zender, que Boulez a pris la peine de longuement présenter, révélait en l'excellent chef d'orchestre de Sarrebrück un talent rare et authentique.*

Ce « chant de l'écriture vide » d'un anonyme japonais qui dépeint la nature avec les mots les plus simples, revêt la forme d'une « calligraphie musicale » par un trio (flûte, violon et piano, auquel se substitue par moments un orgue électrique) qui décore les brèves phrases chantées ou mâchonnées en langue japonaise (par Michael Rippon) ; réponses subtiles, d'une densité de haï-kaï, avec les plus rares sonorités, que prolongent les étonnants tutti d'un ensemble d'une vingtaine d'instruments où chacun joue la même ligne mélodique, mais avec des départs, des tempi, des couleurs et des modes d'attaques différents. Tutti délicieux comme l'ébranlement prolongé à l'infini d'une impression, comme des ricochets dans l'eau, comme les tintements indistincts d'un troupeau dans la montagne.

La San Francisco Polyphony *de Ligeti ne manque pas non plus de charme. On y retrouve ses brouillards sonores faits de mille points lumineux qui rayonnent comme les étoiles dans le ciel, avec ici parfois des étoiles de première grandeur qui jouent un rôle véritablement mélodique, et des épisodes plus intenses, voire véhéments, que d'habitude, jusqu'au moment où tout le monde rentre dans le rang et se perd dans le « Grand Tout » panthéiste et pointilliste.*

Ces deux concerts trop riches tournaient aussi autour d'une autre étoile : la voix moirée comme l'eau d'un lac mystérieux, radieuse comme le soleil à travers les arbres, de Phyllis Bryn Julson, merveilleuse dans les Altenberglieder *de Berg, avec ces ravissantes grisailles de sonorités d'orchestre impondérables, dans le* Soleil des eaux *de Boulez, avec ses arabesques parfaites et faussement naïves dans un paysage d'aquarelliste, contrastant avec les rumeurs coléreuses qui se mêlent ensuite au flot vivant de la Sorgue ; et enfin dans le sublime* Canto sospeso *de Luigi Nono, cette fresque quasi immobile sur des lettres de condamnés à mort. Les admirables Chœurs de la B.B.C., Kenneth Bowen et Gillian Knight entouraient P.B. Julson dans ces pages déchirantes de pureté, d'émotion, de douleur, sans le moindre effet extérieurs, qui à elles seules justifiaient l'écriture sérielle la plus rigoureuse pour avoir permis un tel chef-d'œuvre.*

JACQUES LONCHAMPT.

■ Un colloque sur « les réalismes et l'histoire de l'art » se tiendra les 3 et 4 décembre à la faculté des lettres de l'université de Besançon, et à Ornans, dans la terre natale de Combet — dont l'exposition au Grand Palais fera l'objet d'un des principaux débats. Le colloque, organisé par l'association « Histoire et Critique des arts », avec le concours du Centre d'histoire et de la littérature en Europe au 18e et au 19e siècle, abordera les questions du et des réalismes au cours du 19e siècle, et des réalismes (hyper et socialistes) d'aujourd'hui.



Variétés

La Catalogne de Lluis Llach

Ces trente dernières années, l'univers musical a profondément changé, les bruits du monde dans leur diversité se sont glissés dans la vie quotidienne, ont vibré aux émois d'une société en mouvement, en pleine transformation, dont ils se sont faits à tout moment le miroir souvent grossissant. Certains de ces bruits du monde ont exprimé avec force une recherche d'identité : ainsi les chanteurs québécois, mais aussi les chanteurs catalans qui se sont battus depuis le début des années 60 pour la défense d'une culture et d'une langue proscrites, pour les « *printemps libres* », pour se défaire d'un « *pieu pourri* », mais qui était « *si lourd* » et auquel ils étaient tous *attachés depuis quarante années*, pour trouver des nouveaux chemins pleins d'espoir, de justice et de liberté, et apprendre à vivre dans un monde rendu à sa rumeur secrète.

Lluis Llach est l'un des meilleurs représentants de la chanson catalane. Depuis plus d'un an, ses cris — écho d'autres voix *répercutées* — sont lancés à ciel ouvert. Et il a beaucoup chanté, en Catalogne, à Barcelone, dans de petites villes, dans des villages, accompagnant les premiers mois par ses chansons des manifestations où l'on recherchait un temps à venir.

Lluis Llach, qui a dépassé la trentaine et ne veut pas perdre la mémoire catalane, la mémoire espagnole de ces quarante dernières années, est un homme de générosité qui connaît la saveur d'une inspiration véritablement populaire et nous fait partager les lumières, les couleurs, les odeurs de son pays.

Avec la censure, le langage des chanteurs catalans était devenu subtil. Et il y a aujourd'hui chez Lluis Llach un plaisir des mots mais aussi des sons que l'on ne rencontre pas avec autant de force et d'évidence chez ses amis. Llach, peu enclin au cloisonnement des genres, est à l'écoute de différentes musiques traditionnelles, classiques et rock, comme de la vie, et les mélodies qu'il offre expriment cette disponibilité, portent de beaux *chants passionnés*, violents, lyriques, poignants.

Lluis Llach, soutenu par quatre bons musiciens (contrebasse, flûte, guitares), s'accompagnant lui-même au piano et à la guitare, est au Palace jusqu'au 10 décembre, à 21 heures.

CLAUDE FLÉOUTER.





SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : la Belle au bois dormant.
Opéra-Studio, 20 h. 30 : The Rake's Progress ou la Carrière d'un libertin.
Comédie-Française, 20 h. 30, soirée littéraire : Centenaire de Milosz.
Chaillot, salle Gémier, 14 h. 30 et 20 h. 30 : Till Eulenspiegel.
Odéon, 20 h. 30 : Doit-on le dire ?
Petit Odéon, 18 h. 30 : Mercredi trois quarts.
TEP, 20 h. 30 : la Tragique Histoire d'Hamlet, prince de Danemark.
Petit TEP, 20 h. 30 : la Force des faibles.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Volga.
Nouveau Carré, salle Papin, 20 h. 30 : Agrupacion Musica.

Les autres salles

Aire libre, 18 h. 30 : Chansons de femmes ; 22 h. : Etoiles rouges.
Antoine, 20 h. 30 : Raymond Devos.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : Si t'es beau, t'es con.
Atelier, 21 h. : le Roi des cons.
Athénée, 21 h. : Equus.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : le Petit-Fils du cheik.
Biothéâtre-Opéra, 21 h. : Solness le constructeur.
Cartoucherie, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : *Les belles histoires n'ont plus d'issues.* — Théâtre du Soleil, 20 h. 30 : *David Copperfield.*
Cité internationale, la Resserre, 21 h. : l'Avare.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : le Bateau pour Lipaïa.
Daunou, 21 h. : Pepsie.
Edouard-VII, 21 h. : Un ennemi du peuple.
Espace Cardin, 18 h. 30 : Ondeko-Za, tambours japonais.
Fontaine, 21 h. : Rendez-vous à Hollywood.
Gaîté-Montparnasse, 21 h. : Elles... Steffy, Pomme, Jane et Vivi.
Gymnase, 21 h. : Arrête ton cinéma.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 20 h. 30 : les Lettres de prison.
Lucernaire, Théâtre Noir, 18 h. 30 : la Belle Vie ; 20 h. 30 : les Ecrits de Laure ; 22 h. 30 : Richard Wagner. — Théâtre Rouge, 20 h. 30 : Boite Mao boite ; 22 h. 15 : Zoo story.
Madeleine, 21 h. : Peau de vache.
Marigny, 21 h. : Nini la Chance.
Mathurins, 20 h. 45 : La ville dont le prince est un enfant.
Michel, 21 h. : les Vignes du Seigneur.
Michodière, 20 h. 30 : Pauvre assassin.
Montparnasse, 21 h. : Trois lits pour huit.
Mouffetard, 20 h. 30 : les Précieuses ridicules.
Nouveautés, 21 h. : Apprends-moi, Céline.
Œuvre, 21 h. : la Magouille.
Orsay, grande salle, 20 h. 30 : Harold et Maude. — Petite salle, 20 h. 30 : Albert Nobbs.
Palace, 21 h. : Lluis Llach, chansons.
Palais des arts, 20 h. 45 : Pauline Julien.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Poche-Montparnasse, 21 h. : Sigismond.
Porte-Saint-Martin, 21 h. : Pas d'orchidées pour Miss Blandish.
Récamier, 20 h. 30 : Hernani.
Saint-Georges 20 h. 30 : Topaze.

Vendredi 2 décembre

Studio des Champs-Elysées, 21 h. : les Dames du jeudi.
Studio-Théâtre 14, 20 h. 30 : En attendant Godot.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Sylvie Joly.
Théâtre-en-Rond, 21 h. : le Week-End des patriotes.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : Tueur sans gages.
Théâtre Marie-Stuart, 21 h. : Elle, elle et elle.
Théâtre Oblique, 18 h. 30 : la Ligne de partage.
Théâtre de Paris, 21 h. : Vive Henri IV.
Théâtre La Péniche, 20 h. 30 : le Psychopompe ; 22 h. : Duo and Brandy.
Théâtre de la Plaine, 20 h. 30 : Un sang fort.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : les Derniers.
Théâtre 13, 20 h. 45 : Arlequin poli par l'amour.
Théâtre 347, 20 h. 30 : la Ménagerie de verre.
Théâtre le 28 rue Dunois, 20 h. 30 : l'Affaire Schlumpf.
Tristan Bernard, 21 h. : Ovni soit qui mal y pense.
Variétés, 20 h. 30 : Féfé de Broadway.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 45 : Hiroshima Paradise ; 22 h. : Youth ; 23 h. : Seule dans la boîte.
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : Bruno Garcin ; 21 h. 45 : Au niveau du chou ; 23 h. 15 : les Autruches.
La Bretonnerie, 20 h. 30 et 22 h. 15 : Certificat ; Dialogades.
Café d'Edgar, I, 20 h. 15 : Aubade à Lydie ; 21 h. 45 : Popeck ; 23 h. : Douby. — II, 22 h. 30 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 20 h. : Plantons sous la pluie ; 22 h. 15 : Une pitoyable mascarade.
Connétable, 20 h. 30 : le Petit Prince.
Coupe-Chou, 19 h. : Rina Singer ; 20 h. 30 : Néo-Cid 77 ; 22 h. : les Frères ennemis.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : Imago ; 21 h. 45 : Fromage ou dessert ; 23 h. 15 : le Pyromane.
Echelle de Jacob, 20 h. 30 : Marc-Michel Georges.
Le Fanal, 18 h. 30 : Béatrice-Arnac ; 20 h. 45 : le Président.
La Mama du Marais, 20 h. 30 : Madame Nana ; 21 h. 30 : Il était la Belgique... une fois.
Petit Bain - Novotel, 21 h. : Rectangle blanc ; 22 h. 30 : les Jumelles.
Le Plateau, 20 h. 30 : la Rage des hommes ; 22 h. : Green et Lejeune.
Petit Casino, 21 h. 15 : Du dac au dac ; 22 h. 30 : Montells.
Aux Quatre Cents Coups, 20 h. 30 : Clovis ; 21 h. 30 : l'Amour en visite ; 22 h. 30 : l'Autobus.
Le Sélénite, I, 20 h. 45 : les Noces à l'envers. — II, 21 h. : les Bonnes ; 22 h. 30 : Megumi Satsu.
Le Splendid, 20 h. 45 : Frissons sur le secteur ; 22 h. 15 : Amours, coquillages et crustacés.

Théâtre de Dix-Heures, 20 h. [illegible] A nous deux, j'arriverai bien à [illegible] de gauche.
La Tanière, 22 h. 30 : Hubert-Félix Thiéfaine.
La Vieille Grille, I, 18 h. 30 : Drame musical instantané ; 20 h. [illegible] Rictus ; 21 h. 45 : Soli-loques ; 23 h. : Antenne 1000. — II, 20 h. [illegible] J. Antonin ; 22 h. : J.-C. Abadie.
La Veuve Pichard, 22 h. : le Secret de Zonga.

Les théâtres de banlieue

Argenteuil, salle J.-Vilar, 20 h. 45 : Macbeth.
Aubervilliers, Théâtre de la Commune, 20 h. 30 : les Vaches de Cujancas ; Barracas 1975.
Boulogne, T.B.B., 20 h. 30 : Et la fête continue.
Colombes, M.J.C., 20 h. 30 : Mouloudji.
Créteil, Maison des arts A.-Malraux, 20 h. 30 : la Cerisaie. — Espace Carole (centre commercial régional), 20 h. 30 : les Ecrits de Laure.
Fontenay-aux-Roses, église des Blagis, 21 h. : Los Calchakis.
Gennevilliers, Théâtre, 20 h. 45 : les Burgraves.
Le Vésinet, Centre des arts et loisirs, 21 h. : le Barbier de Séville.
Montreuil, auditorium du Conservatoire, 20 h. 30 : Théâtre de geste.
Nanterre, au Planétarium, 21 h. : la Discothèque. — Salle J.-Marie-Serreau, 21 h. : Martin Eden.
Sartrouville, théâtre, 21 h. : Djamel Allam.
Savigny-sur-Orge, salle des fêtes, 21 h. : la Célestine.
Suresnes, théâtre Jean-Vilar, 21 h. : Henri Gougaud.
Sucy-en-Brie, C.C., 21 h. : les Ménestriers.

Les concerts

Salle Gaveau, 21 h. : Rémi Longchambon, piano (Chopin, Schumann).
Le Lucernaire-Forum, 19 h. : Kléber Besson (luth et téorbe) ; 20 h. 30 : Robert Fontaine, Alain Motard (Chausson, Schumann, Schubert, Poulenc, Berg).
Hôtel Hérouet, 20 h. 30 : Simonne Escure, piano (Bach).
Salle Cortot, 20 h. 30 : Daniel Cade, piano (Boulez).
Eglise de la Madeleine, 20 h. 45 : Requiem et Messe du couronnement, dir. F. Bardot (Mozart).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h. : Jean-Louis Gil, orgue (Liszt, Brahms, Duruflé, Reubke).
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Pierre Amoyal, Frédéric Lodéon, Michel Boegner (Franck, Roussel, Debussy, Fauré).
Théâtre de la Cité internationale, 21 h. : Orchestre de chambre, dir. Guy Pernoo (Mozart).
Nane Stern, 20 h. : Labros Carvassilis, flûte ; Mireille Podeur, clavecin (musique baroque).

SPECTACLES

cinémas

(*) Films interdits aux moins de ...ze ans.

(**) Films interdits aux moins de ...-huit ans.

...a cinémathèque

...aillot, 15 h. : Normandie-Niemen, ...e J. Dréville ; 18 h. 30 : la ...Bataille du rail, de R. Clément ; ...0 h. 30 : Au cœur de l'orage, de ...J.-P. Le Chanois ; 22 h. 30 : ...Muriel, d'A. Resnais.

...s exclusivités

...OM OU LE SANG D'ABEL (Fr.) : ...a Pagode, 7e (705-12-15).

...MI AMERICAIN (All., v.o.) (*) : ...uintette, 5e (033-35-40) ; Galerie ...oint Show, 8e (225-67-29) ; Olym...ic, 14e (542-67-42).

...NIMAL (Fr.) : Richelieu, 2e ...233-56-70) ; Cluny-Palace, 5e (033-...7-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; ...eorge-V, 8e (225-41-46) ; Montpar...asse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Cam...ronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-...athé, 18e (522-37-41).

...NIE HALL (A., v.o.) : Studio ...lpha, 5e (033-39-47) ; Publicis-...aint-Germain, 6e (222-72-80) ; ...aramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; ...f. : Paramount-Opéra, 9e (073-...4-37) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; ...aramount-Montparnasse, 14e (326-...2-17).

...-DELA DU BIEN ET DU MAL ...It., v.o.) (**) : Cluny-Ecoles, 5e ...033-20-12) ; Marbeuf, 8e (225-...7-19) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e ...261-50-32).

...DREY ROSE (A., v.o.) (**) : Mer...ury, 8e (225-75-90) ; v.f. : Capri, 2e ...508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e ...073-34-37) ; Paramount-Montpar...asse, 14e (326-22-17).

...RAIS DU FAIRE GAFFE, LE ...HOC EST TERRIBLE (Fr.) : La ...lef, 5e (337-90-90).

...BALLADE DE BRUNO (All., v.o.) ...*) : Quintette, 5e (033-35-40) ; ...4-Juillet-Montparnasse, 6e (326-...8-00) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-...6-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e ...357-90-81).

... GENERATION (A., v.o.) : ...idéostone, 6e (325-60-34).

...BBY DEERFIELD (A., v.o.) : ...autefeuille, 6e (633-79-38) ; Gau...ont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; ...arignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : ...mpérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-...Sud, 14e (331-51-16).

...RANCALEONE S'EN VA-T-AUX CROISADES (It., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rex, 2e (236-...3-83) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; ...elder, 9e (770-11-24) ; Magic-...onvention, 15e (828-20-64).

...T OBSCUR OBJET DU DESIR ...Fr.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-...8) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; ...théna, 12e (343-07-48).

... CHASSEURS (Grec., v.o.) : St-...ndré-des-Arts, 6e (326-48-18).

...NOIR, ENCORE UN EFFORT ...OUR ETRE REVOLUTIONNAIRES ...Fr.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-...-26).

...RABE-TAMBOUR (Fr.) : Riche-...., 2e (233-56-70) ; Impérial, 2e ...2-72-52) ; Saint-Germain-Stu-... 5e (033-42-72) ; Colisée, 8e ...9-29-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, ...(387-35-43) ; Nations, 12e (343-...67) ; Montparnasse-Pathé, 14e ...6-65-13) ; P.L.M.-Saint-Jacques, ...(589-68-42) ; Gaumont-Conven-...n, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e ...25-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e ...22-37-41).

...SY HORSE DE PARIS (Fr.) (*) : ...G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Ri-...elieu, 2e (233-56-70) ; Montpar-...asse-83, 6e (544-14-27).

...DENTELLIERE (Fr.) : Marbeuf, ...(225-47-19).

...SOU OUZALA (Sov., v.o.) : Mac-...ahon, 17e (380-24-81).

... ENFANTS GATES (Fr.) : Studio ...la Harpe, 5e (033-34-83).

...ES-LUI QUE JE L'AIME (Fr.) : ...noche Saint-Germain, 6e (633-...-82) H. Sp ; Marignan, 8e (359-...-82).

...LLISTES (A., v.o.) : Marbeuf, 8e ...25-47-19).

... ENFANTS DU PLACARD (Fr.) : ...aint-André-des-Arts, 6e (326-48-...) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-...-81).

...NFER DES MANDINGOS (A.) ...*) : v.f. : A.B.C., 2e (236-55-54) ; ...uny-Palace, 5e (033-07-76) ; Bal-...zac, 8e (359-52-70) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

L'ESPION QUI M'AIMAIT (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).

Les films nouveaux

FORTINI CANI, film français de Jean-Marie Straub. Vers. ital., sous-titres fr. : Le Seine, 5e (325-95-99), à 16 h. 30 et 20 h 15.

JULES LE MAGNIFIQUE, film français de Michel Moreau : La Clef, 5e (337-90-90). Lucernaire, 6e (544-57-34), Palais des arts, 3e (272-62-98).

PARADISO, film français de Christian Bricout : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), La Clef, 5e (337-90-90), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Palais des arts, 3e (272-62-98).

L'HIVER, film français de Marcel Hanoun : Le Seine, 5e (325-95-99), à 18 h. 30.

L'ARGENT DE LA VIEILLE, film italien de Luigi Comencini. V.o. : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59), Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LE PIEGE INFERNAL, film américain de Michael Apted (**). V.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Ermitage, 8e (359-15-71). V.f. — Caméo, 9e (770-20-89), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Secrétan, 19e (206-71-33).

LES AVENTURES DE BERNARD ET BIANCA, film américain de W. Reitherman : V.o. : Normandie, 8e (359-41-18) en soirée. — V.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Bretagne, 6e (222-57-97), Normandie, 8e en matinée, U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Napoléon, 17e (380-41-46).

SWEET, SOUL MUSIC, film américain de P. Clifton : V.o. : Jean-Renoir, 9e (874-40-75), Bilboquet, 6e (222-87-23), Déjazet, 3e (887-97-34).

SI CE N'EST TOI, C'EST DONC TON FRERE, film italien de Fernandino Baldi : V.f. : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Rotonde, 6e (633-08-22), U.G.C. Gare de Lyon 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43).

SCHIZO, film américain de Pete Walker : V.o. : Boul'Mich, 5e (033-48-29), Balzac, 8e (359-52-70). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

DRAGON CONTRE MAFIA, film chinois de E. See Yuen (*) : V.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

— V.f. : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Max-Linder, 9e (770-40-04), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Secrétan, 19e (206-71-33).

LE FOND DE L'AIR EST ROUGE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Olympic, 14e (542-67-42).

LA GUERRE DES ETOILES (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), U.G.C.-Odéon, 5e (325-71-08), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93), Marignan, 8e (359-92-82), Lumière, 9e (770-84-64), Fauvette, 13e (331-56-86), Mistral, 14e ((359-53-43), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Murat, 16e (288-99-75), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

HARLAN COUNTRY U.S.A. (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91), Action-La-Fayette, 9e (878-80-50).

L'ILE DES ADIEUX (A., v.o.) : Normandie, 8e (359-41-18).

LES INDIENS SONT ENCORE LOIN (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), les Templiers, 3e (272-94-56).

J.-A. MARTIN, PHOTOGRAPHE (Can.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).

MARCHE PAS SUR MES LACETS (Fr.) (*) . Richelieu, 2e (233-56-70), Rio-Opera, 2e (742-82-54), les Templiers, 3e (272-94-56), Fauvette, 13e (331-51-16), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LA MENACE (Fr) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

LE MILLE-PATTES FAIT DES CLAQUETTES (Fr.) : Omnia, 3e (233-39-36), Ermitage, 8e (359-15-71), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) h. sp., Grand-Pavois, 15e (531-44-58), Ternes, 17e (380-10-41).

MOI, FLEUR BLEUE (Fr.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

NOUS IRONS TOUS AU PARADIS (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Lord-Byron, 8e (359-53-99) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

NOUS SOMMES DES JUIFS ARABES EN ISRAEL (Suisse, vers. arabe) : Racine, 6e (633-43-71).

LA NUIT DES VERS-GEANTS (A., v.o.) (**) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Images, 18e (522-47-94).

LA NUIT, TOUS LES CHATS SONT GRIS (Fr.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ciné-monde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).

LES ORPHELINS (Sov., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62). — V.f. : U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59).

PADRE PADRONE (It., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81). — V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Cambronne, 15e (734-42-96).

PARADIS D'ÉTÉ (Suède, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19).

LE PASSÉ SIMPLE (Fr.) : Madeleine, 8e (073-56-03).

LE POINT DE MIRE (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Miramar, 14e (326-41-02) ;

POUR CLEMENCE (Fr.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

QUITTER THIONVILLE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

REPERAGES (Suis.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

SALO (It., v.o.) (**) : Panthéon, 5e (033-15-04).

TCHAIKOVSKY (Sov., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).

LE TOBOGGAN DE LA MORT (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

UN AUTRE HOMME, UNE AUTRE CHANCE (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46).

UNE JOURNEE PARTICULIERE (It., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-22) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

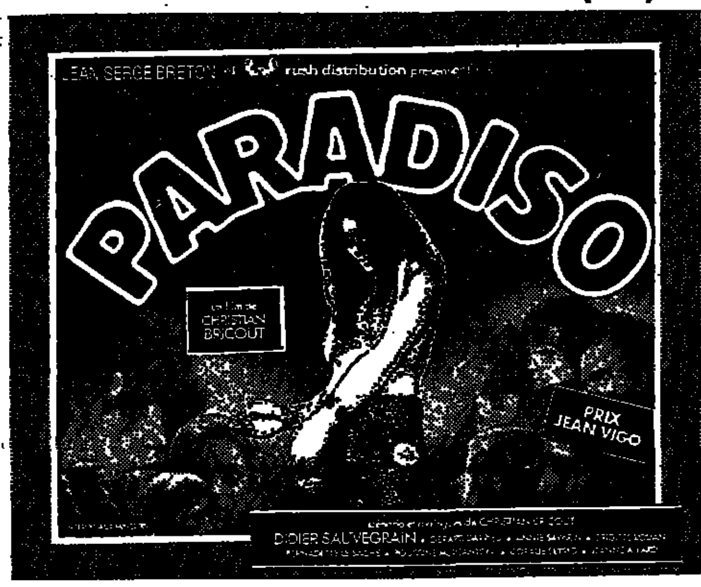
UNE SALE HISTOIRE (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), H. Sp.

VALENTINO (Ang., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

LA VIE DEVANT SOI (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; J.-Cocteau, 5e (033-47-62) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).

VOUS N'AUREZ PAS L'ALSACE ET LA LORRAINE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82).









RADIO-TÉLÉVISION

LA RÉFORME EN QUESTION

Les programmes aux créateurs ?

Qu'auront retenu les téléspectateurs du débat mené mercredi 30 novembre, sur Antenne 2, par Jean-Pierre Elkabbach sur le thème : « La télévision, pour qui » ? Avant tout, la proposition faite par M. Henri Caillavet, rapporteur de la commission des affaires culturelles du Sénat, concernant la suppression de la redevance TV après celle, désormais effective, de la redevance radio. Et peut-être aussi la glorification, par le sénateur du Lot-et-Garonne, de « la volonté d'ouverture et de pluralisme » manifestée, selon lui, par les responsables de l'information depuis l'arrivée de M. Giscard d'Estaing à la présidence de la République. M. Caillavet fait cependant preuve, dans son rapport, du plus vif esprit critique à l'égard des nouvelles sociétés.

Aussi rien n'avait-il été fait pour clarifier les choses : les quatre journalistes conviés sur le plateau par Jean-Pierre Elkabbach n'avaient, contrairement à ce dernier, pas pu prendre connaissance du document établi par M. Caillavet, document dont les conclusions étaient cependant censées servir de base à la discussion. Celle-ci fut si confuse qu'on en vint à citer, comme exemple de « création » particulièrement réussie au petit écran, la rencontre télévisée entre MM. Sadate et Begum. Curieuse manière de soutenir ceux que M. Caillavet était en principe venu défendre, ceux dont le métier consiste justement à interpréter subjectivement le réel sous forme de documentaire ou de fiction.

Dans l'espoir d'obtenir du directeur de l'information d'Antenne 2 un débat plus explicite, MM. Jean-Marie Drot et Charles Brabant (réalisateurs et respectivement président de la commission de télévision de société des gens de lettres et vice-président de la société) lui ont adressé une lettre dont nous publions ci-dessous l'essentiel, lettre également signée par M. Jean Rousselet, président de la société des gens de lettres. — A. R.

Une lettre ouverte des réalisateurs à Jean-Pierre Elkabbach

« Vous avez organisé, mercredi soir, un débat que vous avez intitulé « La télévision pour qui ? ».

» En vous écoutant, une seule question nous venait à l'esprit : un débat pour qui?, un débat pour quoi ?

» Dans quel but, en effet, avaient été déplacés, face au rapporteur de la commission des affaires culturelles du Sénat, M. Caillavet, quatre journalistes, sympathiques sans doute, de la presse, assurément, mais que vous avez présentés d'abord au public comme des professionnels de la télévision ?

» Vous en conviendrez avec nous, les journalistes, quel que soit leur talent, ne représentent pas à eux seuls la télévision, d'autant moins que dans le même temps vous avez tenu à écarter de ce débat les auteurs et réalisateurs qui sont justement à l'origine de la conception du renouvellement des programmes.

» Mais peut-être vouliez-vous ainsi éviter les trois principales questions que nous n'aurions pas manqué de poser pour que le débat prenne son véritable sens.

» Première question : où va l'argent de la redevance ? Déjà, en 1974, avant l'éclatement de l'O.R.T.F., plus de 75 % du budget général de la télévision était utilisé en dehors de la fabrication du programme. Qu'en est-il aujourd'hui, alors que ce budget général est en voie de passer de 263 milliards anciens à 413 milliards ? Et que, pourtant, nous savons qu'en 1978 les productions spécifiques de la télévision vont encore diminuer pour insuffisance de budget.

» Deuxième question : les journalistes ont toujours accusé, à juste titre, l'O.R.T.F. d'hypercentralisation. Aujourd'hui, les Français doivent le savoir, le choix de leurs programmes dépend encore de structures verticales et contraignantes qui interdisent toujours, comme au temps de l'O.R.T.F., la nécessaire liberté de créer et de s'exprimer.

» Loin de nous l'idée de critiquer par plaisir, systématiquement. D'autant moins qu'il nous faut ici saluer le courage de certains responsables (notamment à TF 1) qui proposent au public, à 20 h. 30, des documentaires de création... Mais une mauvaise règle du jeu d'emportera toujours sur les meilleures bonnes volontés.

» Et c'est pourquoi nous tenons à vous poser cette troisième question : pourquoi la vraie création disparaît-elle de plus en plus des programmes de la télévision française? Dans le même temps, cinq cent dix-sept films du commerce, dont plus de 50 % sont américains, la remplacent sur les antennes, certains de ces films étant rediffusés jusqu'à quatre fois.

» De tout cela, cher monsieur, personne, hier, au cours de votre émission n'a soufflé mot ; comme s'il allait de soi que ces moyens financiers énormes, que cet outil prodigieux, que cette dernière chance de se parler les uns aux autres, bref que toutes ces promesses puissent être gaspillées.

» Nous et nos amis ne pouvons pas l'admettre ; c'est pourquoi nous pensons qu'un tel problème doit être traité à l'antenne, sérieusement et ouvertement.

» C'est pourquoi le souci d'une information libre et complète doit amener le professionnel que vous êtes à organiser dans les meilleurs délais un nouveau et réel débat.

∴

Interrogé par nous jeudi 1er décembre à propos de l'absence des professionnels au débat d'Antenne 2 sur la télévision, M. Jean-Pierre Elkabbach, directeur de l'information, s'est dit opposé à l'organisation d'un second débat. Il nous a notamment déclaré : *« Je n'ai jamais fait de promesses concernant la présence des réalisateurs. Il s'agit peut-être d'un malentendu. J'estime néanmoins que le parlementaire qui les a auditionnés est venu avec leurs propositions et qu'il les a représentés. »*

Les conclusions du rapport Caillavet

Le rapport d'information sur la télévision établi par M. Henri Caillavet, sénateur (gauche démocratique) du Lot-et-Garonne, dont les conclusions doivent être votées par la commission des affaires culturelles de la Haute Assemblée, contient, en quelque deux cent trente pages assorties d'importantes annexes, une analyse minutieuse et sévère du fonctionnement des nouvelles sociétés, présente un examen critique de la qualité des programmes, juge de l'emploi des ressources et propose des réformes de structures qui, sans remettre en cause *« globalement »* la loi du 7 août 1974, impliquent comme le souligne le texte, que *« le système actuel est loin d'être parfait »*.

L'éclatement de l'O.R.T.F., qui, selon le parlementaire, avait surtout pour objectif de *« briser l'unité syndicale »* et de mettre en place *une télévision à bon marché »*, s'est, en effet, écrit M. Caillavet, soldé par *« un échec partiel »*.

Établi à l'issue de *« plus de cent heures d'audition »* auprès de professionnels (comme le sénateur du Lot-et-Garonne l'a rappelé mercredi soir sur Antenne2), ce rapport porte, pour la plus large part, sur les raisons de la dégradation des programmes et appuie en particulier la conviction selon laquelle *« la télévision n'est plus la même »* sur un critère quantitatif : *« les réalisateurs, qui, en 1973, effectuaient 71 000 heures environ* [de travail], *n'en comptabilisent plus que 45 000, deux ans après »*.

Dénonçant *« l'impuissance des présidents »* et les cumuls des fonctions de conseiller, de programmateur, de producteur et de réalisateur à l'intérieur des sociétés — cumuls allant dans un *« cas limite »* jusqu'à un véritable *« affermage de l'antenne »*, — M. Henri Caillavet en vient à soutenir que la grille des programmes, *« où la vulgarité le dispute à la niaiserie »*, n'est *« pas décidée en fonction d'objectifs proprement culturels »*, mais que *« l'obsession des coûts de production et des tarifs publicitaires la déterminent »*.

Constatant plus loin que *« la peur du créateur a dominé toutes les réformes »*, le rapporteur propose, *« pour rétablir un climat favorable »*, d' *« associer les créateurs à la décision sur les programmes »*. Afin que, contrairement à ce qui se passe à l'heure actuelle, *« le programmateur ne détermine pas lui-même le contenu des émissions »*, un *« conseil des programmes »*, auquel participeraient *« un certain nombre d'hommes de métier »*, aurait pour mission de *« surveiller le respect du code déontologique »*.

« Il s'agit en un mot, précise le texte, *d'organiser un véritable forum de la création »*, selon un schéma où la *« cellule de base »* deviendrait *« l'unité de programme (...) animée et dirigée par un délégué de programme »* qui serait *« un créateur »*, assisté d'un *« chef de production »*, ainsi que d'un *« responsable administratif et financier »*.

Chacune de ces unités (calquées, note le rapport, sur le modèle des émissions de fin d'année confiées en 1967 à Claude Santelli) assurerait l'*« élaboration et la fabrication de trente à cinquante heures de programme, dans les différents genres, sans spécialisation »*.

Avant-première

Henri IV, vu par M. Poniatowski

Les émissions des « Samedi de l'histoire », confiées à des hommes politiques, n'échappent pas à la tentation de l'image d'Epinal. Le film consacré par M. Michel Poniatowski à Henri IV est avant tout un récit édifiant, même si son auteur se targue d'avoir été parfaitement fidèle à la réalité. La morale de la fable est claire ; lorsque la France est profondément divisée, que deux factions s'affrontent sans ménagement, que l'intolérance règne, seul un souverain à la fois ferme et humain, prêt au combat, mais ouvert au dialogue, guerrier valeureux et habile politique, qui, comme « le Béarnais », s'efforce de *« rallier derrière son panache blanc tous les Français de cœur et de bon sens »*, est capable de rétablir l'unité de la nation. « *Très vite,* conclut M. Michel Poniatowski à la fin du film, *la France redevient riche et heureuse, son agriculture prospère, ses routes sûres et son commerce actif. (...) Les Etats étrangers sont tenus en respect. La puissance de l'autorité de la France ne cessent de croître.* » Qui n'aperçoit, en filigrane de ce portrait, celui de M. Valéry Giscard d'Estaing, et, à l'arrière-plan de ce programme, celui de la majorité présidentielle ?

Chacun lit le passé à sa façon, et celle de M. Michel Poniatowski en vaut bien une autre, y compris sur le plan de la vérité historique. Elle est, en tout cas, prétexte à un film alerte, aux personnages vivants et bien dessinés, sur un scénario de Jean Bernard-Luc et dans une réalisation de Paul Planchon. André Pomarat est un Henri IV sympathique même si son accent « béarnais » surprend au début, et s'il est parfois un peu pontifiant. M. Michel Poniatowski donne ici un bon exemple de pédagogie historique.

THOMAS FERENCZI.

★ Samedi 3 décembre, FR 3, 20 h. 30.

Non-lieu dans l'affaire de Radio-Fil bleu

M. Alain Lapierre, le juge d'instruction chargé de l'affaire de Radio-Fil bleu, émetteur « pirate » à Montpellier qui mettait en cause le monopole de la radiodiffusion en France, a rendu jeudi 1er décembre une ordonnance de non-lieu après une plainte déposée par Télé-Diffusion de France (T.D.F.) M. Lapierre a estimé que, comme l'affirment les créateurs de Radio-Fil bleu, « *la liberté d'expression et la liberté d'information sont deux principes fondamentaux du droit public français depuis la déclaration des droits de l'homme* ». « *Il est incontestable,* ajoutent les animateurs de Radio-Fil bleu, *qu'à l'époque de la radio et de la télévision une véritable liberté d'expression et d'information implique nécessairement la possibilité et le droit pour chacun de disposer, s'il le désire, des moyens d'expression et d'information les plus modernes.* »

Le 12 juillet dernier, sur l'initiative de deux avocats montpelliérains, Mes François Chassaing et Louis Rigaud, soutenus par Me François Delmas, ancien maire de Montpellier (rép. ind.), Radio-Fil bleu tentait d'émettre du quartier du Polygone, à Montpellier. L'émission était aussitôt brouillée (*le Monde* du 13 juillet). Interrogé sur la légalité de cette Radio-Fil bleu, M. Maurice Lambert, préfet de région, avait déclaré : « *Je reviens de Paris où j'ai rencontré le premier ministre. Je lui ai exposé la situation. M. Raymond Barre m'a répondu : « Cette initiative » est intolérable. La loi doit être » appliquée dans toute sa ri» gueur.* »

Quelques jours plus tard, le 21 juillet, la police mettait sous scellés le matériel de diffusion sur commission rogatoire du juge d'instruction saisi par T.D.F. L'association Radio-Fil bleu déposait alors une plainte pour « *voies de fait* ». Le juge des référés débouta l'association, qui fit appel. Cet appel n'a pas encore été jugé.

TRIBUNES ET DÉBATS

SAMEDI 3 DÉCEMBRE

— Le magazine Inter-midi a lieu en direct de Marseille avec *M. Gaston Defferre*, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, maire de Marseille, et *M. Jacques Médecin*, secrétaire d'Etat au tourisme, maire de Nice, sur France-Inter, à 12 heures.

— Le journal inattendu est consacré à *M. Jacques Deschamps*, directeur général de la R.A.T.P., sur R.T.L., à 13 heures.

VENDREDI 2 DÉCEMBRE

CHAINE I : TF 1

18 h. 30, Pour les petits ; 18 h. 35, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Un mystère par jour (rediff.) ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes (l'étiquetage N.F. et AFI) ; 19 h. 45, Eh bien ! raconte ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Au théâtre ce soir : la Femme de ma vie, de L. Verneuil, avec M. Roux, D. Volle, C. Roblin, J. Verlier, J. Raymond.

22 h. 10, Magazine : Téléfoot.

23 h. 15, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 25, Dorothée et ses amis ; 18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : Ouvrez l'œil ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Feuilleton : Les diamants du président ; 21 h. 35, Littéraire : Apostrophes, de B. Pivot. (Ils ont tous obtenu le Goncourt.)

Avec MM. Henri Troyat, Marc Bernard, Mme Béatrice Beck, MM. Pierre Gascar, Jacques Laurent et Didier Decoin, respectivement prix Goncourt en 1938, 1942, 1952, 1953, 1971 et 1977.

22 h. 45, Journal.

22 h. 50, FILM (Ciné-club) : LE CHANTEUR DE JAZZ, d'A. Crosland (1927), avec Al Johnson, M. McAvoy, W. Oaland, E. Besserer (v.o. sous-titrée, N.).

Célèbre pour avoir été le premier film parlant (quelques dialogues et des chansons) de l'histoire du cinéma. Une curiosité sans plus.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes : Des livres po[ur] nous et Histoire de France ; 19 h. 5, Emissio[ns] régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : la Fédé[ra]tion des unions royalistes ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Magazine Vendredi... Faits de soci[é]té : quelques agriculteurs qui ne trouvaient p[as] de femmes.

21 h. 30, Série documentaire : Les gran[ds] fleuves, reflets de l'histoire (le Pô).

22 h. 25, Journal.

FRANCE - CULTURE

18 h. 10, Malraux et son double ; 19 h. 25, [...] grandes avenues de la science moderne ;

20 h., Emission médicale en liaison avec TF 1 : [...] cerveau ; 21 h. 30, Musique de chambre : « le Voy[age] d'hiver » (Schubert), par J. Willisech, basse ; « Sou[...] en sol mineur » (Haydn) ; 22 h. 30, Entretiens a[vec] O. Costa de Beauregard ; 23 h., Rencontres au Festi[val] international de danse.

FRANCE - MUSIQUE

18 h. 2, Musiques magazine ; 19 h., Jazz time (b[e]-be-bop) ; 19 h. 45, Repères : les Européens en Ital[ie] ;

20 h., Cycle d'échanges franco-allemands... Conc[ert] en direct par l'orchestre radio-symphonique de Stu[tt]gart, dir H. Soudant, avec J. Baker, soliste : « Ouv[er]ture du Carnaval romain » (Berlioz), « Phèdr[e] » (Britten), « Symphonie n° 4 en fa mineur opus [...] » (Tchaïkovski) ; 22 h. 15, Grands crus, par D. Lem[...] Symphonies de Beethoven ; 0 h. 5, France-Musique [la] nuit... Passez donc au studio avec Régine Crespin.

SAMEDI 3 DÉCEMBRE

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Emission régionale ; 12 h. 30, Dis-moi ce que tu mijotes ; 12 h. 45, Jeune pratique ; 13 h., Journal ; 13 h. 55, Les musiciens du soir ; 14 h., Restez donc avec nous : Amicalement vôtre ; à 15 h. 45, Aurore et Victorien (rediff.) ; à 16 h. 55, L'homme qui valait 3 milliards ; 18 h. 5, Trente millions d'amis ; 18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 15, Six minutes pour vous défendre ; 19 h. 45, Information contre l'alcoolisme ; 19 h. 45, Eh bien ! raconte ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Variétés : Numéro un : Adamo) ; 21 h. 30, Série : Peyton Place ; 22 h. 30, La musique est à tout le monde.

23 h. 15, Journal.

CHAINE II : A 2

11 h. 45, Journal des sourds et des malentendants ; 12 h., Formation continue ; 12 h. 30, Magazine : Samedi et demi ; 13 h. 30, Hebdo chansons, hebdo musiques ; 14 h. 10, Les jeux du stade ; 17 h. 10, Des animaux et des hommes (le cheval) ; 18 h., Concours : La course autour du monde ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : Ouvrez l'œil ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Téléfilm policier : Les enquêtes du commissaire Maigret, avec J. Richard. (Au rendez-vous des terre-neuvas.)

22 h. 15, Variétés : Johnny Mathis ; 23 h. 30, Jazz : Barney Bigard.

23 h. 45, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes : Les travaux d'Hercule Jonsson ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Samedi entre nous ; 20 h., Cavalca[de] : une course d'endurance dans les Cévennes.

20 h. 30, Les samedis de l'histoire : Henri I[V] de Michel Poniatowski. Emission de J.-F. D[...]lassus. Réal. P. Planchon.

22 h., Journal.

FRANCE - CULTURE

14 h. 5, L'avenir de la démocratie dans les relati[ons] internationales et la politique intérieure : avec S. M[ac]Bride, S. Pisar, H. Kahn, V. Bakario.

17 h., Le livre d'or ; 17 h. 30, L'avenir de la démo[cratie], par Eric Laurent : introduction au colloq[ue] d'Athènes ;

20 h. 10, Science fiction : « Les Seigneurs de [la] guerre », G. Klein, réal. H. Soubeyran, avec P. Vane[...], E. Selena, F. Maistre ; 21 h. 55, Ad lib ; 22 h. 5, [La] fugue du samedi ou mi-fugue mi-raisin.

FRANCE - MUSIQUE

13 h. 30, Chasseurs de son stéréo ; 14 h., Discothèq[ue] 77... la critique des auditeurs ; 15 h., En direct d[u] studio 118... Récital de jeunes solistes ; 15 h. 45, Disc[o]thèque 77 ; 16 h. 30, Groupe de recherches musica[les] de l'INA : catalogue électro-acoustique illustr[é] ; 17 h. 30, Après-midi lyrique « Lucia di Lammermoo[r] » de Donizetti) ;

20 h. 5, Jour J de la musique... Jean-Sébast[ien] Bach : « Concerto pour hautbois, violon et cordes [en] ré mineur BWV 1060 » par l'orchestre de l'Ecole [an]cienne de Paris, dir. M. Rothenbüler ; « Magnificat [en] sol majeur BWV 243 », trois derniers numéros pa[r les] chœurs et l'orchestre des facultés catholiques de [...], dir. M. Lombard ; 20 h. 30, Orchestre de Paris, [...] D. Barenboïm et chœur, dir. Oldham, avec N. De[...], E. Tappy, J. Bastin : « Concerto en si bémol ma[jeur] K 595 pour piano et orchestre » (Mozart) ; « Messe [de] l'aurore », création (Marcel Landowski) ; 22 h. [...] France-Musique la nuit ; 23 h., Jazz forum : le cab[a]ret du jazz ; 0 h. 5, France-Musique la nuit.

DIMANCHE 4 DÉCEMBRE

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions religieuses et philosophiques ; 12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, Magazine : Bon appétit ; 13 h., Journal ; 13 h. 20, C'est pas sérieux ; 14 h. 15, Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 30, Série : Gorri le Diable ; 16 h., Tiercé ; 16 h. 5, Vive le cirque ! 16 h. 45, Sports première ; 17 h. 55, Téléfilm : « Cigalon », de M. Pagnol, avec M. Galabru et A. Ferréol (rediff.) ; 19 h. 25, Les animaux du monde (la jungle sous la mer) ; 20 h., Journal.

20 h. 30, FILM : L'HOMME DE RIO, de Ph. de Broca (1963), avec J.-P. Belmondo, F. Dorléac, J. Servais, M. Ribeiro, A. Celi (rediffusion) ;

Un soldat, venu en permission à Paris, se trouve entraîné au Brésil et dans la forêt amazonienne, à la recherche de sa fiancée enlevée par des hommes mystérieux.

Belmondo lancé dans des aventures à la Tintin. La réussite totale d'un cinéma d'action et d'humour fait pour plaire à tous.

22 h. 25, Tribune : Questionnaire, par J.-L. Servan-Schreiber (avec le docteur Françoise Dolto).

23 h. 25, Journal.

CHAINE II : A 2

10 h. 30, Formation continue ; 12 h., Bon dimanche (reprise à 13 h. 25) ; 12 h. 10, Toujours sourire ; 13 h., Journal ; 13 h. 25, La lorgnette ; 14 h. 25, Ces messieurs nous disent ; 15 h. 40, Série : Sur la piste des Cheyennes ; 16 h. 30, Trois petits tours ; 17 h. 25, Muppet's Show ; 18 h. 5, Contre-ut ; 19 h., Stade 2 ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Variétés : Fred Astaire ; 21 h. 30, Feuilleton américain : Les origines de la Mafia ; 22 h. 18, Documentaire : Des hommes (Les veilleurs d'image, réal. J. Pradinas).

Les chemins invisibles empruntés, dans l'éther, par les émissions de radio et de télévision.

23 h. 25, Journal.

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission destinée aux travailleurs immigrés : Spécial Mosaïque ; 10 h. 30, Mosaïque ; 16 h. 55, Reprise de l'émission du 2 décembre : Les grands fleuves, reflets de l'histoire (le Pô) ; 17 h. 50, Espace musical, de J.-M. Damian ; 18 h. 45, Spécial DOM-TOM ; 19 h., Auteurs [...] folie, deux hommes une femme ; 20 h. 5, Chev[...] mon ami.

20 h. 30, L'homme en question : Arth[ur] Conte ; 21 h. 30, Portrait : Grotowsky ou [la] Pologne revisitée.

22 h. 20, Journal.

22 h. 30, FILM (Cinéma de minuit, cyc[le] Aspects du cinéma italien) : PRIMA DEL[LA] RIVOLUZIONE, de B. Bertolucci (1963), av[ec] A. Asti, F. Barilli, A. Midgette, M. Morandi[...] C. Pariset (v.o. sous-titrée N.) (rediffusion)

Un jeune bourgeois de Parme, tenté p[ar] le marxisme, rompt avec son milieu, pu[is] revient après de brèves amours avec sa t[ante].

L'admirable premier film de Bertolu[cci]. L'itinéraire moral et intellectuel d'un hé[ros] qui lui ressemble un peu, un récit ciné[ma]tographique de style « stendhalien ».

FRANCE - CULTURE

7 h. 2, Poésie : Jean Tortel (et à 14 h., 19 h. [...] 23 h. 50) ; 7 h. 7, La fenêtre ouverte ; 7 h. 15, Horizon[...] ; 7 h. 40, Chasseurs de son ; 8 h., Emissions philosophi[ques] et religieuses ; 11 h., Regards sur la musique[...] « Le Couronnement de Poppée » (Monteverdi) ; 12 h. [...] Allegro ; 12 h. 45, Musique de chambre (l'ensemb[le] Sveta Sofiya) ;

14 h. 5, La Comédie-Française présente « l'Ecole d[es] femmes », avec M. Aumont, D. Gence, B. Le Sach[e] ; 16 h. 5, Centenaire de la phonographie : le quat[uor] Talich (Beethoven) ; 17 h. 30, Escales de l'esp[rit] ; 18 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10, Le cinéma d[es] cinéastes ;

20 h., L'avenir de la démocratie au colloq[ue] d'Athènes : démocratie et sous-développement ; 23 h. 15, Black and blue.

FRANCE - MUSIQUE

13 h. 35, Premier Jour J de la musique : « Son[ate] en sol mineur » (Haendel) ; 14 h., La tribune des cr[i]tiques de disques : œuvres pour piano de Schoenb[erg] ;

17 h., Le concert égoïste de François Chatelet : [De] Falla, Stravinski, Mozart, Verdi, Schubert, Beetho[ven], Rossini ; 19 h., Musique du Moyen Age et de la Ren[ais]sance à l'hôtel Jacques-Cœur, à Bourges ; 19 h. [...] Jazz vivant (au Festival de Berlin) ;

20 h. 30, Cycle des concerts de l'IRCAM... Ensem[ble] intercontemporain, dir. M. Tabachnik, avec Lind[a] Martins, flûte ; Alain Marion, flûte : « Senales-Car[...] » (Roque-Alsina), « Trans-apparence » (Y. Tal[...]), « Ondes » (P. Mefano), « Mizars » (C. Halffter) ; 22 h. [...] France-Musique la nuit (nocturnales) ; 23 h., L[es] chambres de la musique (Schoenberg).

CARNET

Réceptions

...'ambassadeur de la République ...cratique populaire du Yémen ...ne Bafaqih ont offert mercredi ...vembre une réception à l'oc... du dixième anniversaire de ...pendance de la République.

...'ambassadeur des Emirats ara... M. Said Abdallah Salman, a ... jeudi 1er décembre une récep... à l'occasion de la fête natio...

Naissances

... Jacques et Marie-Claude ...t-Delanoë, Thomas et Mat... ...a joie de faire part de la nais... de

Clémence,

... novembre.
... 21 044 Abidjan ...te-d'Ivoire).

...lain et Doreen Le Pichon, ...la joie d'annoncer la nais... de

Claire.

...dres, le 10 novembre 1977.

...Antony, Nice, La Havane. ...rio Sanchez Rodriguez, ...le-France Demoulin, ...immense joie de faire part de ...issance de leur fils,

Gabriel.

... octobre 1977.

Fiançailles

...d° B. Szpiega, avocat et Mme, ...heureux de faire part des fian... de leur fille,

Muriel,
avec le
...olonel Akmal Nour El Din.

...e le docteur Nour El Din, ...eureuse de faire part des fian... de son fils, le
...olonel Akmal Nour El Din
avec
Mlle Muriel Szpiega.

... novembre 1977, ...ue Mounin, 03200 Vichy. ... 84, villa 29 Maadi, Caire (Egypte).

Mariages

On nous prie d'annoncer le ...age de

Josiane Bezançon,

...de M. Pierre Bezançon (rappelé ...u) et de Mme, née E. Mariolle,

avec

Bernard Oudinot,

...de M. André Oudinot et de Mme, ... M. François. ...ré dans l'intimité, le 19 novem... 1977.

... bis, boulevard Saint-Germain, ...07 Paris.

...On nous prie d'annoncer le ma... de

M. Harold Campion
avec
Mlle Marlis Winkler,

... eu lieu dans la plus stricte ...té à Thuré (Vienne), le 12 no...e 1977.

Décès

...DANIEL CHALONGE

...me Daniel Chalonge, son ...
... Karen Chalonge,
...t Mme Roger Taugwalder, ...fants,
...olf et Frédéric Taugwalder, ses ...enfants,
Jean Beuf,
...et Mme Samuel Berger,
...t Mme Marcel David,
... familles Kuehl et Weigmann, ...eaux-frères et sœurs, leurs ...ts et petits-enfants,
... collaborateurs et fidèles amis, ...a douleur de faire part du ... de

M. Daniel CHALONGE,
ancien élève
... l'Ecole normale supérieure,
astronome titulaire
...le l'Observatoire de Paris,
...embre de la Société royale des sciences de Belgique,
...t de l'Académie des sciences,
...u le 28 novembre 1977.

... levée du corps aura lieu à ...tal Cochin, le 8 décembre, à ... 30.

... cérémonie aura lieu le 8 dé...e, à 13 h. 45, dans la cour de ...tut d'astrophysique, 98 bis, bou...l Arago, Paris (14e).

... cinération aura lieu à 15 h. 30, ...lombarium du Père-Lachaise. ... gerbes ni couronnes.

[... le 31 janvier 1895 à Grenoble, ancien ... de l'Ecole normale supérieure, ... Chalonge a consacré toute sa vie ... recherche en astrophysique. Astro... titulaire de l'Observatoire de Paris, ... le créateur en France de l'astro...ue stellaire et l'un des fondateurs ...nstitut d'astrophysique du Centre ...al de la recherche scientifique. ...avaux lui donnèrent une renommée ...ationale qui l'amena notamment à ...er la commission de spectrophoto...' de l'Union astronomique interna...]

...Le directeur et le personnel de ...itut d'astrophysique de Paris ...N.R.S. ont la tristesse de faire ... du décès de

M. Daniel CHALONGE,

... des fondateurs de l'Institut ...ophysique, leur ami et leur ...ateur.

...Le président et les astronomes ... Observatoire de Paris ont la ...sse de faire part du décès, sur... le 29 novembre 1977, de leur ... estimé collègue,

M. Daniel CHALONGE,
astronome titulaire
de l'Observatoire de Paris.

... Daniel Chalonge fut l'un des ...eurs de l'Institut d'astrophy... du C.N.R.S., au sein duquel ...erça l'essentiel de son activité, ...culièrement féconde et interna...lement appréciée.

— Mme Jean Arnould, née Barbieux, son épouse,
Le lieutenant-colonel et Mme Jean-Guy Arnould,
Le docteur et Mme Didier Arnould,
M. et Mme Joël Arnould,
M. Alain Arnould,
M et Mme Patrick Arnould,
M. et Mme Luc Martin-Chauffier, ses enfants,
Ses petits-enfants, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs,
Les familles Lesay, Dodin, Liagre, ont la douleur de faire part du retour à la maison du Père, le 1er décembre 1977, du

colonel Jean ARNOULD,
officier de la Légion d'honneur.

Une messe d'espérance sera célébrée en l'église Saint-Vincent-de-Paul, Paris (10e), le samedi 3 décembre 1977, à 10 h. 30.
Cet avis tient lieu de faire-part.
4, rue de Compiègne, 75010 Paris.

— M. et Mme Georges Cavadini,
Mme François Cavadini et ses enfants, Jacques, Didier, Emmanuel, font part du décès de leur fils, époux et père,

François CAVADINI,

le 27 novembre 1977.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Mme François Cavadini, résidence Saint-Louis, 28, rue d'Oraison, 95310 Saint-Ouen-l'Aumône.

— Nous apprenons le décès de notre confrère

Henri-François FOLLIN,

décédé le jeudi 1er décembre dans sa soixante-dixième année.
Ses obsèques seront célébrées le mardi 6 décembre, à 8 h. 30, en l'église Saint-Dominique, 20, rue de La Tombe-Issoire, à Paris.

[Né le 24 octobre 1908, Henri-François Follin avait commencé sa carrière de journaliste à « l'Œuvre ». Ayant eu, sous l'occupation un rôle actif dans la Résistance, il était entré à l'agence France-Presse le 20 août 1944 comme chef adjoint du service des reportages. Puis il était devenu chef de la rubrique judiciaire en janvier 1950.
Henri-François Follin, qui avait pris sa retraite le 1er janvier 1974, avait été président de l'Association de la presse judiciaire de 1966 à 1972.]

— On nous prie de faire part du décès de

M. Pierre LIMON,

Selon les volontés du défunt, les obsèques ont eu lieu le 26 novembre à Hyères, dans la plus stricte intimité.
Mont-des-Oiseaux,
83400 Hyères.

— M. et Mme Paul Maillard,
M. et Mme André Maillard,
M. et Mme Georges Maillard,
et leurs enfants,
Les familles Maillard, Arbel, Vinchon, Chevalier,
ont la douleur de faire part de la mort de

Mme Louis MAILLARD,
née Marcelle Arbel,

endormie dans la paix du Seigneur le 29 novembre 1977 dans sa quatre-vingt-quatrième année.
La cérémonie religieuse aura lieu à l'église de Saint-Germain-en-Laye, sa paroisse, le samedi 3 décembre, à 8 h. 30.
Ils rappellent à votre souvenir et à vos prières son mari,

M. Louis MAILLARD,

qui l'avait précédée le 21 septembre dernier.

— Mme Henri Marcus,
M. et Mme Raymond Marcus et leur fille,
ont la douleur de faire part du décès de leur époux, père et grand-père, le

docteur Henri MARCUS,

survenu le 29 novembre 1977, à Paris.
L'inhumation aura lieu dans l'intimité le lundi 5 décembre 1977 au cimetière des Batignolles.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. Henri Meyrowitz a la douleur de faire part du décès de son épouse,

Mme Reine MEYROWITZ,
née Tatar,

survenu le 25 novembre 1977.
Ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
12, rue de l'Arrivée, 75015 Paris.

— François Paul-Pont et toute la famille font part du décès de

Mme Ika PAUL-PONT,

survenu le 21 novembre 1977 à Rome.
Cet avis tient lieu de faire-part.
24 ter, rue Laïd-Ben-Mohamed, cité Petit, Oran (Algérie).

— M. Pierre Selme, ses enfants et petites-filles,
M. et Mme Claude Pelecier, leurs enfants et petit-fils,
Mlle Anne Pelecier,
M. et Mme Philippe Pelecier,
M. et Mme Hubert Soumet,
ont le regret de faire part du rappel à Dieu, le 29 novembre 1977 dans sa quatre-vingt-septième année, de

Mme Jacques PELECIER,
née Suzanne Sabatier,

leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère.
La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 5 décembre 1977, à 8 h. 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, rue de l'Annonciation.
Ni fleurs ni couronnes.
56, rue de Passy, 75016 Paris.

— M. et Mme Jean-Jacques Culioli et leurs filles,
M. et Mme Bernard Pellegrini et leur fille,
M. Jean Pellegrini,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Jacques PELLEGRINI,
née Jacqueline Simondet,

survenu le 1er décembre 1977, à l'âge de cinquante-sept ans.
L'inhumation aura lieu le lundi 5 décembre 1977, à 11 heures, au cimetière du Père-Lachaise.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

— Mme Robert Blanchet et ses filles,
Les familles parentes et alliées, remercient tous ceux qui se sont associés à leur deuil lors du décès de

M. Robert BLANCHET.

Une messe sera célébrée à son intention le vendredi 9 décembre 1977, à 18 h. 30, en l'église Saint-Sulpice, dans la crypte du Rosaire (entrée rue Palatine).

— Mme Sydney Tabet et son fils Philippe,
profondément touchés des témoignages d'affection de leurs parents et amis, et de tous ceux qui se sont associés à leur peine lors du décès de

M. Sydney TABET,

tiennent à les remercier de tout cœur et s'excusent auprès des personnes qui n'auraient pas été prévenues.

— Mme Michel Wasserberger,
Et sa famille,
très sensibles aux nombreuses manifestations de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Michel WASSERBERGER,

prient toutes les personnes et associations qui ont pris part à leur deuil de trouver ici l'expression de leurs remerciements.
134, avenue Gambetta, 75020 Paris.

Anniversaires

— Pour le quatrième anniversaire de la mort de

M. Robert TABOUIS,

une affectueuse pensée pour lui est demandée par
Mme Robert Tabouis et ses enfants,
M. et Mme François Tabouis,
M. et Mme Robert Lefort,
à tous ceux qui l'ont connu, aimé, et qui gardent de lui un souvenir fidèle.

Messes anniversaires

— Une messe sera célébrée le lundi 5 décembre 1977, à 11 h. 30, à la mémoire de

Son Excellence
M. Antoine FRANGULIS,
secrétaire général perpétuel de l'Académie diplomatique internationale,

en l'église orthodoxe grecque, 7, rue Georges-Bizet, Paris (16e).

— Cette année, pour l'anniversaire du rappel à Dieu du

Frère RICARDIEN-MARIE,

une messe sera célébrée à 12 heures, le 11 décembre, en l'église Saint-Séverin, 1, rue des Prêtres-Saint-Séverin, Paris (5e).

Prières

— Mme Albert Bessis, née Yvonne Taïeb,
Et les familles parentes et alliées, font part des prières de fin d'année à la mémoire de leur cher et regretté

Albert BESSIS,
imprimeur,

qui auront lieu le samedi 3 décembre 1977 à 11 heures, au temple du 17, rue Saint-Georges, Paris (9e).

Communications diverses

— La vente de l'Association des *Ailes Brisées aura lieu du 6 au* 9 décembre 1977 inclus, dans les salons de l'hôtel George-V, 31, avenue George-V, Paris (8e).
Ouverture de la vente le mardi 6 décembre, à 18 heures.

— Le groupe « assurances » des anciens Sciences Po organise, le 7 décembre, un dîner-débat animé par M. Bertrand Balaresque, directeur des assurances au ministère de l'économie et des finances, sur le thème « Le contrôle de l'Etat sur le secteur de l'assurance ». Renseignements et inscriptions : groupe « assurances » des anciens Sciences Po, 187, boulevard Saint-Germain, Paris (7e). Téléphone : 548-91-82.

— Pour le centenaire de Joseph Ageorges, journaliste et écrivain catholique, fondateur de la Fédération internationale des rédacteurs en chef, une messe sera concélébrée à la basilique Notre-Dame-des-Victoires (place des Petits-Pères, Paris-2e) par le R.P. Guichardan, ancien directeur du « Pèlerin », et l'abbé Xavier Rambaud, directeur au séminaire des Carmes, le 2 décembre 1977, à 11 h.
A cette messe seront évoquées également la mémoire de Gabriel Perreux, ancien président de l'Association, pour le dixième anniversaire de sa mort, du R.P. Gabel, ainsi que celle de nos confrères disparus, notamment Robert Vaucher, vice-président de la Fédération, décédé il y a trois mois.

— Une exposition sur le concile Vatican II aura lieu les 3 et 4 décembre à la paroisse Notre-Dame-de l'Assomption, 90, rue de l'Assomption, Paris-16e (de 9 h. 30 à 13 heures). Mercredi 7 décembre, à 20 h. 30, le Père D. Chenu, expert au concile, en tirera les conclusions et répondra aux questions des participants.

Visites et conférences

SAMEDI 3 DECEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h. 23, quai Conti, Mme Bachelier : « L'Institut de France ».
15 h., 57, rue Saint-Dominique, Mme Lamy-Lassalle : « Les salons de l'ambassade de Pologne ».
15 h., portail central de Notre-Dame, Mlle Lemarchand : « Anniversaires de Paris : le 2 décembre 1804, à Notre-Dame de Paris, le Sacre ».
15 h., 62, rue Saint-Antoine, M. Magnani : « Hôtel de Sully ».
15 h., façade Opéra, sur les marches, Mme Oswald : « Paris 1900 : les coupoles de la Société générale ».
15 h. 30, hall gauche, côté parc (train par gare Saint-Lazare), Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte » (Caisse nationale des monuments historiques).
15 h., musée de l'ordre de la Libération : « Exposition André Malraux » (Académie internationale des arts).
15 h., musée de la Marine, Palais de Chaillot : « Exposition du peintre Paul Perraudin » (L'Art pour tous).
15 h., métro Mabillon : « Le village de Saint-Germain-des-Prés, ses jardins, ses caves » (A travers Paris).
15 h., devant l'église Saint-Julien-le-Pauvre : « Chez un grand restaurateur de meubles » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).
15 h., 3, rue de Sully, entrée bibliothèque, Mme Ferrand : « L'arsenal de Sully ».
15 h., 1, place Malesherbes, Mlle Hager : « Visite des salons de la Banque de France et de son fossé d'eau ».
15 h., 26, boulevard Haussmann : « Splendide ensemble Empire et Restauration » (Histoire et archéologie).

CONFERENCES. — 14 h. 30, 11, place du Cardinal-Amette, A. Piette, M. Lefeubvre, M.-J. Guillaume, Jeanne Delais : « La liberté des esprits en péril ».
20 h. 30, 11, place du Cardinal-Amette, M. Gustave Thibon : « Le mariage en accusation » (Confédération nationale des associations familiales catholiques).
14 h. 45, Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, J. Chegaray : « Terre Sainte » ; J. Raphaël-Leygues : « Chronique des années incertaines. L'homme, la politique et l'ambition » ; J.-R. Voeltzel : « Que faut-il penser de l'opinion publique ? » (Club du Faubourg).
15 h., salle du Musée des monuments français, Palais de Chaillot, Mme Saint-Girons : « Venise et l'apport des croisades ».
15 h., 109, rue de Rivoli : « De la Perse à l'Iran » (Paris et son histoire).
15 h., avenue Franklin-D.-Roosevelt, Mme M. Hours : « A la découverte de la peinture » (Palais de la découverte).
16 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Puchal : « Epopée normande en Sicile : son importance dans l'architecture française » (Monuments historiques).
17 h., 29, rue Hermel, M. Michel Briguet : « Questions sur les musiques et sur les gens » (Bibliothèque-discothèque Clignancourt).
17 h. 30, Centre Georges-Pompidou, petite salle, premier sous-sol, *F. Dolto, B. Boulin, S. Lang-Willar*, Mlle Sabatini, J. Finder : « L'enfant en danger ? » (Centre de création industrielle).
21 h., 195, rue Saint-Jacques, M. Pierre Raynaud : « Le conservatoire de l'espace littoral : organisation et objectifs » (Institut océanographique).
20 h. 30, American College, 65, quai d'Orsay, Dr Lefebure : « Le phosphénisme et les derviches tourneurs » (Esprit et vie).

DIMANCHE 4 DECEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 10 h. 30, angle rue des Petits-Champs - rue de la Banque, Mme Oswald : « La galerie dorée de la Banque de France ».
15 h., 76, rue de la Verrerie, Mlle Lemarchand : « Le Paris janséniste : Saint-Merry et les Arnauld ».
15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Puchal : « L'hôtel de Sully et l'exposition Nancy 1900 ».
15 h. 30, hall gauche, côté parc (train par gare Saint-Lazare), Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte » (Caisse nationale des monuments historiques).
10 h., musée du Louvre, porte Denon « la Descente de croix » (L'Art pour tous).
16 h., 3, rue Malher : « Les synagogues de la rue des Rosiers, le couvent des Blancs-Manteaux » (A travers Paris).
15 h., quai de l'Horloge : « La Conciergerie » (Art et Histoire).
15 h., 10, place de la Concorde : « Hôtel Crillon » (Mme Camus).

CONFERENCES. — 14 h. 30, musée Guimet, 6, place d'Iéna, P. et G. Debaisieux : « Regards vers l'Inde du Nord ».
15 h. et 17 h. 15, salle du Musée des monuments français, palais de Chaillot, Mlle Thibaut : « Art et civilisation de l'Europe gothique : Le règne de Saint Louis » (Monuments historiques).
15 h., 109, rue de Rivoli, Jean-Claude Stévens : « Croisière sur le Nil, dans l'Egypte des Pharaons ».
15 h., 9 bis, avenue d'Iéna, Roger Orange : « Mexique ».
15 h. 30, 15, rue de la Bûcherie, M. Barozzi : « La Venise qu'il faut sauver » (Les Artisans de l'esprit).
16 h. 45, Notre-Dame : « Olivier Messiaen, musique et textes sacrés ».
17 h., 9 bis, avenue d'Iéna, Roger Orange : « Mayas et Guatemala ».
17 h. 30, 109, rue de Rivoli, Jean-Claude Stevens : « Sur les routes de la Grèce éternelle et insolite ».
17 h. 30, musée Guimet, 6, place d'Iéna : « Auvergne en majesté ».
17 h. 30, 11 bis, rue Keppler : « La Bhagavad-Gita et la réincarnation » (Loge unie des théosophes).

PRESSE

M. YVAN JOLY NOUVEAU P.-D.G. DU « COURRIER PICARD »

(De notre correspondant.)

Amiens. — M. Ivan Joly a été coopté mercredi 30 novembre au conseil d'administration de la coopérative ouvrière de production *le Courrier picard*, puis élu comme prévu (*le Monde* daté 1er-3 décembre) P.-D.G. du quotidien régional. Dans un article à la une du journal, vendredi, M. Joly écrit notamment : « *J'entends mener à bien l'œuvre de rénovation technique commencée voici quelques mois par l'installation de la photo-composition et qui doit se poursuivre prochainement par l'installation d'une rotative offset.* » Il se déclare « *attaché aux principes qui ont présidé à la création* » de la coopérative ouvrière et il ajoute : « *Je veillerai, avec les responsables de la rédaction, à ce que son information reste loyale, afin que* le Courrier picard *garde la confiance de tous.* »

[Amiennois, M. Ivan Joly est né le 31 janvier 1937. Après des études au lycée et à la faculté de droit, il entre en avril 1960, au « Courrier Picard » dans les services administratifs pour passer ensuite à la comptabilité. Membre du conseil d'administration du journal de 1970 à 1973, il était, depuis 1974, secrétaire du comité d'entreprise. Il est adhérent de la C.G.T. dont il fut membre de la commission exécutive des employés de presse jusqu'en 1976.]

SPORTS

VOILE

«33 Export» vainqueur de la deuxième étape

Le voilier français *33-Export* a gagné — en temps compensé — la deuxième étape la course autour du monde. Bien qu'il ait passé la ligne mardi 29 novembre, sa victoire n'a été acquise que mercredi avec l'arrivée à Auckland de *Traité-de-Rome* qui était, jusque-là, en tête du classement au handicap. Il aurait fallu que le bateau représentant la Communauté européenne arrivât huit heures plus tôt pour sauver son avantage.

King's-Légend (G.-B.) et *Flyer* (Pays-Bas), vainqueur de la première étape) occupent respectivement la troisième et la quatrième place en temps compensé. La suite de ce classement, de même que le classement général tenant compte des résultats des deux étapes, ne pourront être établis qu'après l'arrivée de tous les bateaux. Les français *Neptune*, *Japy-Hermès* et *Gauloises-II* sont toujours en mer, *Gauloises-II* fermant la marche et espérant atteindre Auckland le 5 ou le 6 décembre.

Le vainqueur de l'étape, *33-Export* est l'un des plus « vieux » bateaux de la course. Il avait été construit en 1968 pour la course transatlantique en solitaire. Il s'appellait alors *Raph*. Il participa ensuite à la première édition de la course autour du monde, au cours de laquelle son chef de bord fut emporté par une lame. Il est actuellement gréé en sloop (un seul mât). Il mesure 17,37 mètres. L'état dans lequel il avait terminé la première étape de la présente compétition avait conduit les organisateurs à tenter de dis[suader] son équipage de reprend[re] la mer et à multiplier, en tou[t] état de cause, les exigences e[n] matière d'améliorations techn[i]ques relatives à la sécurité. *33-Ex[port]* est commandé par Ala[in] Gabbay et, depuis le départ d[u] Cap, Jean-Claude Parisis.

Traité-de-Rome, qui se clas[se] second, réalise aussi une perfo[r]mance. Long de 15,60 mètres, [il] est le plus petit bateau de [la] course.

Basket-Ball

Au championnat de France

LE MANS IRRÉSISTIBLE

Le Mans a profité de la onzième journée de championnat pour remporter sa onzième victoire, aux dépens de Caen, qui occupait la troisième place. Seul Villeurbanne (dix victoires) semble en mesure de résister cette année aux Manceaux.

*Le Mans b. Caen	86-69
*Villeurbanne b. Berck	116-98
*Tours b. Avignon	131-89
Bagnolet b. *Racing	87-75
*Antibes b. Orthez	85-77
*Nice b. Challans	77-68
Monaco b. *Denain	100-96

Jœuf - Clermont : match reporté au 6 décembre.

Classement. — 1. Le Mans, 33 pts ; 2. Villeurbanne, 31 ; 3. Tours et Caen, 27 ; 5. Nice et Antibes, 25 ; 7. Berck, Orthez, Challans et Monaco, 23 ; 11. Clermont, 18 ; 12. Bagnolet, 17 ; 13. Avignon, 15 ; 14. Denain et Racing, 13 ; 16. Jœuf, 12.

Tennis

En Coupe Davis

L'AUSTRALIE MÈNE 2 A 0 DEVANT L'ITALIE EN FINALE

Après les deux premiers simples, disputés vendredi 2 décembre à Sydney, l'Australie mène par 2 victoires à 0 devant l'Italie, en finale de la coupe Davis. Après que Tony Roche eut battu Adriano Panatta par 6-3, 6-4, 6-4, John Alexander s'est imposé face à Corrado Barazzutti par 6-2, 8-6, 4-6, 6-2.

Footbal[l]

Au Championnat de France

MARSEILLE DAUPHIN DE NICE

La dernière journée d[e] matches « aller », disputée [le] 30 novembre, a permis à Nice [de] s'attribuer le titre officieux [de] champion d'automne. Le clu[b] azuréen est désormais suivi à u[n] point par Marseille, qui n'ava[it] pas été à pareille place depu[is] plusieurs années.

*Nice b. Lyon ....
*Metz b. Monaco ....
*Sochaux b. Strasbourg ....
Marseille b. *Troyes ....
*Nantes et Rouen ....
*Saint-Etienne b. Nancy ....
*Paris-S.-G. et Bastia ....
*Lens b. Bordeaux ....
*Valenciennes b. Nîmes ....

Le match Laval-Reims a été rem[is]

Classement : 1. Nice, 26 point[s] ; 2. Marseille, 25 ; 3. Monaco, 2[.] ; 4. Strasbourg, 23 ; 5. Nantes et Sain[t]-Etienne, 22 ; 7. Sochaux, 20 ; 8. Le[ns], 19 ; 9. Bastia et Laval, 18 ; 11. Par[is]-Saint-Germain, 17 ; 12. Lyon, Nan[cy] et Bordeaux, 16 ; 15. Reims, 1[.] ; 16. Troyes, 14 ; 17. Valencienn[es], Metz et Nîmes, 13 ; 20. Rouen, 12.

Au Championnat d'Europ[e]

LA FRANCE AVEC LA TCHÉCOSLOVA[QUIE], LA SUÈDE ET LE LUXEM[BOURG]

Le tirage au sort du cham[pion]nat d'Europe des nations, eff[ectué] le 30 novembre à Rome, a dés[igné] la Tchécoslovaquie, tenante [du] titre, la Suède et le Luxembou[rg] comme adversaires de l'équipe [de] France. Les rencontres par ma[t]ches « aller » et « retour » déb[u]teront la saison prochaine [et] devront être terminées avant [le] mois de février 1980.

En Coupe du monde

L'ESPAGNE ET LA HONGRIE QUALIFIÉES

Deux nouvelle équipes ont o[b]tenu leur qualification pour [la] poule finale de la Coupe d[u] monde 1978, le 30 novembre. [Si] la Hongrie s'est imposée san[s] problèmes en dominant la Boli[]vie à La Paz (3 à 2), il n'en a pa[s] été de même pour l'Espagn[e] opposée à la Yougoslavie, à Be[l]grade. Le match, émaillé de bru[]talités, a rapidement dégéné[ré] sous les yeux d'un arbitre dépass[é] par les événements. L'Espagne [a] obtenu sa place, en Argentin[e], grâce à un but de Ruben Can[o] marqué à vingt minutes de [la] fin de la rencontre.

AUTOMOBILISME

Matra ayant le projet de cesser ses fabrications de moteur[s]

LA PROCHAINE LIGIER DE FORMULE 1 DEVRAIT ÊTRE ÉQUIPÉE D'UN MOTEUR COSWORTH

Contrairement aux autres constructeurs de formule 1, Guy Ligier n'engagera pas de voiture nouvelle dans les grands prix en 1978. Jacques Laffitte conduira, comme en 1977, une JS 7, qui recevra cependant des modifications portant notamment sur les suspensions avant et arrière. Si Guy Ligier n'a pu lancer la construction d'une nouvelle voiture, comme il l'aurait voulu, c'est qu'il est le seul constructeur confronté à un délicat problème de fourniture de moteurs. Depuis fin 1975, date des débuts de Ligier en formule 1, ses voitures ont été équipées de moteurs Matra, et, il y a quelques mois encore, il était possible de croire que Matra poursuivrait non seulement ses activités, mais les intensifierait, particulièrement au plan de la participation financière.

Des récentes conversations que Guy Ligier a eu avec Jean-Luc Lagardère, président-directeur général de Matra, il est, au contraire, ressorti que Matra avait renoncé à augmenter son action en faveur de la compétition et que, pour l'avenir, à moyen terme, c'est-à-dire pour 1979, Guy Ligier avait intérêt à prendre des précautions et à faire en sorte que sa prochaine voiture soit conçue pour recevoir un moteur Ford Cosworth.

Dans l'immédiat, Guy Ligier a déjà pris des contacts avec Cosworth pour obtenir l'assurance que les moteurs qu'il compte acquérir seront tout à fait compétitifs, c'est-à-dire comparable en puissance à ceux que reçoivent les écuries de pointe comme Lotus, Mac Laren, Tyrrell ou Wolf.

Le projet de la JS 9-Cosworth est en soufflerie, et une accélération de la construction sera donnée dès que Matra annoncera officiellement sa décision d'arrêter ses fabrications de moteurs. « *Cependant, dans l'hypothèse où Matra changerait d'avis et poursuivrait son activité*, dit Guy Ligier, *nous sommes convenus avec Jean-Luc Lagardère que les frais inhérents à l'incertitude qui m'est imposée, c'est-à-dire l'étude d'une nouvelle voiture, seraient pris en charge par Matra. C'est naturellement ce que je souhaite, mais je n'y crois pas trop.* »

FRANÇOIS JANIN.

Journal officiel

Est publié au *Journal officiel* du 1er décembre 1977 :

UN DECRET

● Relatif aux recours contentieux en matière d'urbanisme et modifiant le code des tribunaux administratifs.

Est publié au *Journal officiel* du 2 décembre 1977 :

UN DECRET

● Fixant l'organisation et les conditions de fonctionnement du conseil supérieur de l'aviation marchande.

Fiscalité

Vignette auto

DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE

Les automobilistes ont jusqu'au samedi 3 décembre minuit pour se procurer — sans majoration — la vignette 1978. M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances, a en effet décidé de reporter du 1er au 3 décembre inclus la date limite de vente des vignettes.

Stages

● *L'association Expression dramatique pour enfants* (E.D.P.E.) organise un stage de formation à ses méthodes d'expression dramatique chez les jeunes de cinq à douze ans. Ce stage s'adresse notamment aux éducateurs, animateurs et enseignants. Il aura lieu les 3-4 et 10-11 décembre à Paris. Participation aux frais : 525 F.

★ Renseignements et inscription auprès de Mme Nancy Breitenbach, E.D.P.E., 7, rue Pecquay, 75004 Paris, tél. 887-22-71.

loterie nationale — Liste officielle DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	GROUPES	SOMMES A PAYER
			F.
1	1	tous groupes	70
	54 061	groupe 1	2 070
	7 891	groupe 1	5 070
		autres groupes	1 070
	59 231	groupe 4	5 070
2	82	tous groupes	150
	672	tous groupes	500
	54 062	groupe 1	2 000
	4 472	groupe 3	5 000
		autres groupes	1 000
	5 682	groupe 3	5 150
		autres groupes	1 150
	59 232	groupe 4	2 000 000
		autres groupes	50 000
3	13	tous groupes	150
	423	tous groupes	500
	433	tous groupes	500
	54 063	groupe 1	2 000
	6 093	groupe 4	5 000
		autres groupes	1 000
	59 233	groupe 4	5 000
	7 553	groupe 4	10 000
		autres groupes	1 000
	43 903	groupe 4	100 000
		autres groupes	5 000
4	504	tous groupes	500
	54 064	groupe 1	2 000
	4 984	groupe 2	5 000
		autres groupes	1 000
	9 434	groupe 3	5 000
		autres groupes	1 000
	59 234	groupe 4	5 000
	6 734	groupe 4	10 000
		autres groupes	1 000
	56 534	groupe 1	100 000
		autres groupes	5 000
5	775	tous groupes	500
	54 065	groupe 1	2 000
	59 235	groupe 4	5 000
	81 015	groupe 3	100 000
		autres groupes	5 000
6	6	tous groupes	70
	16	tous groupes	220
	56	tous groupes	220
	666	tous groupes	570
	54 066	groupe 1	2 070
	2 166	groupe 2	5 070
		autres groupes	1 070
	59 236	groupe 4	5 070

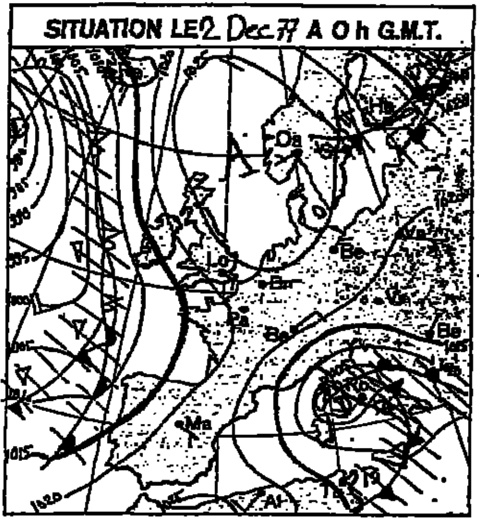
TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	GROUPES	SOMMES A PAYER
			F.
6	1 816	groupe 2	10 220
		autres groupes	1 220
	9 806	groupe 4	10 070
		autres groupes	1 070
	32 946	groupe 1	100 070
		autres groupes	5 070
7	147	tous groupes	500
	647	tous groupes	500
	54 067	groupe 1	2 000
	0 507	groupe 1	5 000
		autres groupes	1 000
	0 557	groupe 2	5 000
		autres groupes	1 000
	6 217	groupe 3	5 000
		autres groupes	1 000
	6 227	groupe 2	5 000
		autres groupes	1 000
	8 157	groupe 3	5 000
		autres groupes	1 000
	59 237	groupe 4	5 000
	8 897	groupe 4	10 000
		autres groupes	1 000
8	1 608	groupe 3	5 000
		autres groupes	1 000
	59 238	groupe 4	5 000
	54 068	groupe 1	1 000 000
		autres groupes	20 000
9	54 069	groupe 1	2 000
	8 419	groupe 3	5 000
		autres groupes	1 000
	59 239	groupe 4	5 000
	08 879	groupe 4	100 000
		autres groupes	5 000
0	150	tous groupes	500
	440	tous groupes	500
	54 060	groupe 1	2 000
	59 230	groupe 4	5 000

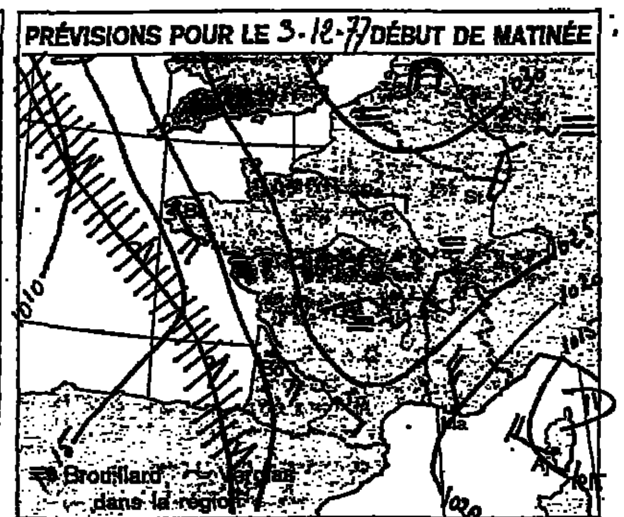
TRANCHE DE LA SAINTE CATHERINE
TIRAGE DU 30 NOVEMBRE 1977
PROCHAIN TIRAGE
LE 7 DECEMBRE 1977
à COLMAR (Haut-Rhin)
77 — 55è

LOTO — TIRAGE No 48 : 17 21 23 38 45 48 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 26

PROCHAIN TIRAGE LE 7 DECEMBRE 1977 VALIDATION JUSQU'AU 6 DECEMBRE APRES-MIDI

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le vendredi 2 décembre à 0 heure et le samedi 3 décembre à 24 heures :

Une zone anticyclonique en voie de renforcement sur le continent s'opposera à la progression des perturbations océaniques à travers l'Europe.

Samedi 3 décembre, la plus grande partie de la France demeurera sous l'influence d'une masse d'air froid qui n'évoluera que lentement. Les gelées, nombreuses le matin, atteindront encore −3 °C à −6 °C au lever du jour. Des bancs de brouillards givrants, surtout localisés dans les vallées du Centre et de l'Est, disparaîtront généralement l'après-midi, et le temps deviendra assez ensoleillé dans la plupart des régions. Toutefois, près de l'Atlantique ainsi que sur les Pyrénées, des nuages progressivement plus abondants donneront quelques pluies sur le littoral, quelques chutes de neige en montagne ; sur ces régions, les vents, de secteur sud, se renforceront un peu. Le mistral soufflera dans le Midi méditerranéen. Ailleurs, les vents seront faibles ou modérés, de secteur est. On notera une légère hausse des températures maximales.

Vendredi 2 décembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 025,3 millibars, soit 769 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 1er décembre ; le second, le minimum de la nuit du 1er au 2) : Ajaccio, 13 et 8 degrés ; Biarritz, 9 et 2 ; Bordeaux, 6 et −3 ; Brest, 5 et 4 ; Caen, 3 et −3 ; Cherbourg, 4 et 0 ; Clermont-Ferrand, 1 et −2 ; Dijon, 2 et 0 ; Grenoble, 3 et 0 ; Lille, 3 et −3 ; Lyon, −3 et −5 ; Marseille, 5 et 4 ; Nancy, 1 et −5 ; Nantes, 4 et 3 ; Nice, 9 et −5 ; Paris-Le Bourget, 4 et 0 ; Pau, 4 et −3 ; Perpignan, 7 et 6 ; Rennes, 1 et 0 ; Strasbourg, −7 et −3 ; Tours, 2 et −2 ; Toulouse, 3 et −2 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 19 et 12 degrés ; Amsterdam, 4 et 1 ; Athènes, 20 et 14 ; Berlin, 3 et −1 ; Bonn, 5 et −4 ; Bruxelles, 4 et −3 ; îles Canaries, 19 et 14 ; Copenhague, 2 et −2 ; Genève, −1 et −1 ; Lisbonne, 15 et 15 ; Londres, 7 et 3 ; Madrid, 10 et 3 ; Moscou, −5 et −9 ; Nairobi, 23 (max.) ; New-York, 16 et 7 ; Palma-de-Majorque, 15 et 9 ; Rome, 18 et 8 ; Stockholm, 0 et −2 ; Téhéran, 14 et 4.

Documentation

● *« Dix ans de pédagogie »*, tel est le thème d'un ouvrage publié par le Centre international d'études pédagogiques de Sèvres. Les nombreuses activités du centre y sont présentées : stages de formation mais en même temps de recherche ; ouverture internationale ; services audio-visuel et d'information destinés aux enseignants, lycée pilote... Rédigé par de nombreux collaborateurs et témoins du travail fait à Sèvres, cet ouvrage veut donner un panorama de l'évolution de la pédagogie et montrer, comme l'écrit son directeur, M. Jean Auba, que *« le sérieux n'est pas nécessairement ennuyeux »*.

★ En vente au Centre international d'études pédagogiques, 1, avenue Léon-Journault, 92310 Sèvres, 382 p., 80 F.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 934

HORIZONTALEMENT

I. Passent pour avoir la vie dure ; A le cœur on ne peut plus sec. — II. Démontre ; Polie ; D'aucuns méprisent ses commentaires. — III. Loin d'être fières ; Couleur. — IV. Sur le Sund ; Ne resteront sûrement pas. — V. Frappe l'oreille du berger ; Son champ n'est pas cultivé. — VI. Elixir de longue vie ; Manche. — VII. Finir par montrer plus que le bout de son nez ; S'enfoncer dans un maquis. — VIII. Soupçon ; Forme de savoir ; Déconseillés aux aérophages. — IX. Détenus ; Très favorables ; Orientation. — X. Qu'on ne saurait négliger ; Abréviation. — XI. Fin de participe ; Demandent à être bien soutenues ; D'un auxiliaire. — XII. Etape céleste ; Nous donne toujours l'impression d'un grand vide. — XIII. Article ; Le médecin malgré lui. — XIV. Un vrai poison ; Roulent les mécaniques. — XV. N'ont donc plus d'aspérités ; Nom inspiré par *la fervente admiration* d'un soupirant ébloui.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15

I II III IV V VI VII VIII IX X XI XII XIII XIV XV

VERTICALEMENT

1. Mise en demeure ; Saute souvent d'un sujet à un autre. — 2. Centres de culture ; Cours étranger ; Grecque. — 3. Braves quand elles sont bonnes ; Localité de France ; Fruit épelé. — 4. Renoncèrent à toute transaction ; Me déplacerai. — 5. Préposition ; Manquent ; De quoi faire un plat. — 6. Bien fournie ; Petit cri ; Ses enfants naissaient d'esprit lourd et quelque peu borné. — 7. Humeur moutonnière ; Entendu dans un cabinet dentaire. — 8. Bosser ; Drames en un acte ; Rampait. — 9. Points ; Menait tout à *la baguette* ; Petites terres. — 10. Ne se meut qu'au ralenti ; Nappe ; Ramenaient des esprits en déroute ; Symbole. — 11 Presque toujours penchée sur le problème des réparations ; Avertissement. — 12. Faciles à compter ; Ne manquent pas de tranchant. — 13. Erreurs ; Atteste un accord entre deux Italiens ; Note. — 14. *Pas acquis ; Transperçait le* cœur de ses victimes ; S'abusèrent (épelé). — 15. Tentatives de vol ; Surveille ses fils de très près.

Solution du problème n° 1 933

Horizontalement

I. Manchotes. — II. Abîme ; Etc. — III. Io ; Iodée. — IV. Silence. — V. Osés ; Rude. — VI. Va ! ; Emu. — VII. Brume ; Ro. — VIII. Vae ; Ister. — IX. Assis ; Ose. — X. Se ; Seul. — XI. Escortées.

Verticalement

1. Maison ; Vase. — 2. Abois ; Bases. — 3. Ni ; Lèvres. — 4. Cm ; Esaü ; Iso. — 5. Hein ? ; Miser. — 6. Ocrées ; Ut. — 7. Te Deum ; Tôle. — 8. Eté ; Dures. — 9. Scène ; Orées.

GUY BROUTY.

LOTO

TIRAGE N° 48
DU 30 NOVEMBRE 1977

17 21 23 38 45 48

NUMERO COMPLEMENTAIRE 26

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	4 490 914,50 F
5 BONS NUMEROS + numero complementaire	224 545,70 F
5 BONS NUMEROS	13 691,80 F
4 BONS NUMEROS	207,60 F
3 BONS NUMEROS	13,80 F

PROCHAIN TIRAGE LE 7 DECEMBRE 1977

VALIDATION JUSQU'AU 6 DECEMBRE 1977 APRES-MIDI

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

offres d'emploi

ENTREPRISE DE TRANSPORTS INTERNATIONAUX
recherche

CHEF COMPTABLE ADJOINT

- Niveau B.P., D.E.C.S. ou équivalent
- Expérience tenue des comptes de tiers
- Connaissances langues étrangères appréciées (Anglais principalement).

Pour un groupe comptable de 10 pers.
Bureau PORTE DE LA CHAPELLE

Adresser CV et prétentions s/réf 7644
ltp 31, bd BONNE NOUVELLE 75002 PARIS qui transmettra

T. R. T.

recherche pour travaux en commutation téléphonique

INGÉNIEUR D'ÉTUDE DE LOGICIEL

Position II.

Bonnes connaissances du traitement temps réel et du logiciel de base.

Adresser C.V. à T.R.T., 5, avenue Réaumur, 92350 LE PLESSIS-ROBINSON.

Le Département Information d'un important établissement financier recherche pour ses Publications :

RÉDACTEUR ÉCONOMIQUE

spécialisé dans le domaine monétaire et financier

Dans le cadre d'une équipe de rédaction, il recherchera et proposera des sujets dont il sera ensuite maître d'œuvre.

Expérience minimum de cinq années. (dans le journalisme très appréciée).

Adresser C.V. man., photo et prétentions à nº 2.840 COFAP, 40, rue de Chabrol, 75010 PARIS, qui tr.

IMPORTANT GROUPE PHARMACEUTIQUE INTERNATIONAL
recrute
pour son CENTRE DE RECHERCHE « PARIS »

JEUNE MEDECIN

expérimenté dans le domaine cardiovasculaire.
Le candidat travaillera dans une équipe de recherches cliniques en France.
Il aura pour mission de préparer les protocoles d'études cliniques de médicaments du domaine cardiovasculaire et de suivre leur réalisation dans les hôpitaux.
Une connaissance importante du domaine médical français est nécessaire.
Possibilité de fonction hospitalière à temps partiel.

Adresser C.V. à EPRI, 128, bd Auguste-Blanqui, 75013 PARIS sous la réf. nº 443.

AUTOMOBILES PEUGEOT
18, rue des Fauvelles - 92250 La Garenne-Colombes
recherchent
POUR SERVICE COMMERCIAL
DE LA DIRECTION DES PIECES DE RECHANGE

2 TECHNICO-COMMERCIAUX

DE HAUT NIVEAU
— Expérience exigée dans le domaine automobiles et souhaitée en Pièces de Rechange.
— Anglais souhaité.

CONDITION INDISPENSABLE :
Arabe (Libyen) parlé couramment
Possibilité séjour étranger.
— Les candidats devront être libérés des obligations militaires.
Horaire variable 42 h. 30. Restaurant libre-service.
Coopérative. Avantages sociaux.

Ecrire avec C.V. (joindre photo d'identité) au Service du Personnel pour rendez-vous.

INTERNATIONAL CONTAINER LEASING COMPANY
seeking
AREA MANAGER
for France and Spain. Place residence to be determined. Fluent english written and spoken, good knowledge of spanish language an advantage. Kindly submit C.V. with complete data regarding personal information, salary requirements and working exper. to nº 8.112 « le Monde » P. 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Centre Paris - Sté dynamique recherche
LICENCIÉ EN DROIT
aimant vie active
contrats commerciaux
Libre immédiatement
Ecr. nº 3.457 Publicités réunies, 112, bd Voltaire, 75011 Paris.

CENTRE FORMATION PROFESSIONNELLE rech. PARIS, ROUEN, POITIERS
ANIMATEURS (TRICES)
stages comptabilité, gestion. - Temps partiel.
Ecr. avec C.V., prét. et photo, LABEAU, 130, av. Victor-Hugo, 75116 PARIS

OFFICE NATIONAL DU TOURISME IRLANDAIS
recherche
J. FME CADRE ADMINISTRATIF
formation supérieure, anglais parlé et écrit indispensable. Bonne connaiss. de secrétariat.

Ce poste couvre des secteurs administratifs variés : comptab. gestion du personnel, budgets.
Expérience souhaitée dans fonction similaire.
Ecrire lettre man. avec C.V. + photo + prétent. 1, rue Auber, Paris-9e. Poste à pourv. urgent.

LA LIBRAIRIE VUIBERT, 63, bd St-Germain, 75005 Paris, éditeur spécialisé d'ouvr. scientifiques, rech. pour son service fabrication jne homme ou jne fille posséd. au min. les connaissances d'un D.E.U.G. scientifiq. ou le niv. du 1er cycle universit. scientifique. Formation technique assurée. Situation stable. Téléphoner pour rendez-vous à 325-61-00 (service fabrication).

Administrateur de biens rech. comptable premier échelon. Libre de suite. 5 X 8 X 13. Ecrire ou téléph. BAZIN, 73, rue de Miromesnil (8e). Tél. 266-38-41.

ENTREPRISE DE PRESSE JURIDIQUE CENTRE PARIS
recherche
pour entrée immédiate
FEMME, 30 ANS MINIM.
dynam., esprit d'initiative, bonne présentation. Pour contact avec les clients et les administrations et travx de bureau accessoires. Ecr. avec C.V. détaillé et prét. 01.565 M
REGIE-PRESSE,
85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

demandes d'emploi

Jeune couple anglais cherche n'importe quel emploi légal dès mi-janvier. AYTON, 103, Braeside Avenue, Brighton (Sussex).

CADRE 33 ans, trilingue. Droit + Scienc. Po, 9 ans expérience import-export, 3 ans Afriq. C.I., expérience + relation marché africain, cherche
DIRECTION COMMERCIALE OU ADMINISTRATIVE DANS FILIALE AFRICAINE
grande société ou représentation pour C.I. + Afrique Occidentale.
Ecrire R.P., B.P. 11 330, ABIDJAN (R.C.I.).

J.F., 38 a., DESS gestion du Personnel et relat. trav., lic. en droit. BTS secrét. bil. angl., ch. poste stable. Etud. tts. propos. Ecr. nº 6.615 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Femme ayt assumé responsab. gestion d'un service personnel pendant 15 a., ds Cie d'assur. moyen. importance, rompue aux quest. payes, charges, régime retraite, prévoy., droit travail, etc., aimerait retrouver position cadre même service. Ecrire no 49 957 Publicité Roger BLEY 101, rue Réaumur, 75002 PARIS

J. Fme, 29 a., B.T.S.S., bil. Angl., 2 sténos sens des respons. goût des contacts. Expér. 9 a. imp.-exp., rech. poste br. cciale. Banl. Sud ou S.-O. Lib. immed. Ecr. no T 01469 M, Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

CADRE, 33 ans, trilingue
Droit + Sc. Po.
9 ans expérience import-Export 3 ans Afrique C.I. Expérience + Relation marché africain, cherche Direction commerciale ou administratif ds Filiale africaine, grande société ou représentation pour C.I. + Afrique occidentale.
Ecrire : R.P., Boîte Postale 11330 Abidjan R.C.I.

CADRE SUPERIEUR banque, 25 ans expérience, agence et direction générale, recherche emploi secteur financier Paris ou province. Libre sans délai. Ecr. no 2023 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Cadre immobilier, 42 a., format. jurid., expér. contentieux assurances, étudie ttes propositions. Ecr. no 2015 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.H., 22 ans, Bac C., D.U.T., gestion. option comptab., 1re expérience adminis., rech. poste stable dans service comptable. Ecr. no 2026 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

secrétaires

Secrétaires de direction

Organisme collecteur du 1 % patronal à la construction, recherche une

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Très bonne présentation, minimum 30 ans. le poste réclame des qualités d'initiative et d'organisation, contacts extérieurs.

Adresser C.V. + photo s/réf. nº 8.113, « le Monde » Publ., 5, rue des Italiens, 75427 Paris (9e), qui tr.

GROUPE DE PRESSE
Centre Paris
recherche pour direction génér.
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
ayant réelle expérience professionnelle et très bonne formation générale. Excellente sténodactylo indispensable. Horaires décalés se terminant à 21 h. Ecr. S.G.P., 13, av. de l'Opéra, 75001 PARIS.

Vous recherchez une
SECRÉTAIRE OU ASSISTANTE DE DIRECTION
Jeune, ayant goût des contacts, une grande expérience de la fonction personnel, des notions d'anglais et d'espagnol.
Ecrivez-moi sous réf. 38.267 à : CONTESSE Pub., 20, av. Opéra, 75040 Paris, Cedex 01, qui tr.

Clinique Sud de Paris recherche
SECRÉTAIRE DIRECTION
haut niveau, très dynamique, sens responsabilité, pr seconder P.D.G., réception fournisseurs, sérieuses connaissances gestion. Ecr. av. C.V. dét., prét., salaire, nº T 01.485 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

représent. offre

ATELIERS R.D.M.
engrenages, réducteurs, mécanique, recherche pour usines de VERDUN et LIEGE
2 V.R.P. MULTICARTES
expérimentés, de préférence formation ingénieur ou technicien
1º) Région parisienne
2º) Région Ouest.
Ecrire : BP 99, 55103 VERDUN

occasions

LIVRES, achat comptant à domicile. LAFFITTE, 13, rue de Buci (6e) - Tél. : 326-...

capitaux ou proposit. comm.

HONG-KONG

Groupe de sociétés ayant des intérêts financiers chez ses fournisseurs cherche importateur distributeur d'articles fabriqués à Hong-Kong, en Corée et à Taïwan.

Nos spécialités : alimentation, articles divers, jouets, nouveautés, marchandises variées, quincaillerie et textiles de base.

Nous sommes intéressés en retour par la représentation en Asie de l'Est de marques connues.

Nous pouvons reproduire vos échantillons.
Catalogues sur demande.

A. Bond Global Ltd, room 301, 11 po chun chambers, 185-195, des vœux road, central, Hong-Kong.

A vdre px intér. usine moderne, près ROANNE, construct. 1970, 1.500 m2, très ration., fabr. tricot, layette, en activité, marque connue, urgent, avant mise en route collection hiver 1978. Propriétaires retraités. Bonneterie LEBRETON - 42750 Saint-Denis-de-Cabanne - Tél. : (77) 60-05-33. Pr traiter s'adress. à Me Robert Descotes, 5, avenue Gambetta, 42300 Roanne. Tél. (77) 71-31-68.

Ste suisse, rech. participation majoritaire ou 50 % dans société française IMPORT - EXPORT saine. Ecr. sous chiffre 307.794 à PUBLICITAS, 1002 LAUSANNE (C.H.).

automobiles

MERCEDES
Exposition. Essais, ventes.
Crédit-leasing.
Pièces détachées.
Mécanique,
carrosserie.



SFAM-France
Concessionnaire.
23, bd de Courcelles
Paris 75008.
Tél. 292 02 50

5 à 7 C.V.

VOLKSWAGEN 1300, très bon état, très peu roulé, ann. 1971, 40.000 kilomètres, pneus neufs. Téléph. 820-46-58, à partir 20 h.

8 à 11 C.V.

Vend ALFA-ROMEO ALFETTA GTV 2000, mai 1977, rouge, 8.700 kilomètres, 40.000 F. Téléphoner 553-25-87 après 19 heures, ou bureau 535-98-69.

Particulier vend ALFA-ROMEO GIULIA 1600, août 77, 6.000 km., état neuf. — Téléph. 326-61-72.

Urgent, à vendre 304 coupé 73, bronze métal., 45.000 kilomètres. Prix 8.500 F. Téléph. 544-54-40.

Cause décès part. vend COUPE SCIROCCO 53EG1, 110 CV injec., 4-77, 10.045 km., 33.000 F, stéréo, occ. rare. Ap. 18 h. (78) 59-42-08.

divers

BMW OCCASIONS
316, 320, 520, 525, 528, 728, modèles 1977, peu roulé, garanties AUTO-PARIS XV, tél. 533-69-95, 63, rue Desnouettes, PARIS-15e.

BMW CLICHY
CONCESSIONNAIRE
63, bd Jean-Jaurès, 92-CLICHY
737-13-29 - 270-09-39
B.M.W. 733 I, autom., 8.500 km.
B.M.W. 528, automat., 1.500 km.
B.M.W. 3,3 LIA, bl. métal., 1976.
B.M.W. 30 SA, blanche, 1973.
B.M.W. 30 SI, bd. bordeaux, 73.
B.M.W. 30 SI, vit. électr., 1975.
B.M.W. 30 CSI, gr. métal., 1972.
B.M.W. 520, vitr. teintées, 1975.
B.M.W. 525, vitr. teintées, 1976.
B.M.W. 525, marr. mét., t.o., 74.
B.M.W. 528, aut., bl. métal., 76.
B.M.W. 2002, touring, 1974.
B.M.W. 2002 T II, orange, 1974.
B.M.W. 1602, bl. verte, 1975.
Garage 6 ms, poss. créd. total.

LANCIA AUTOBIANCHI
11 Rue MIRBEL PARIS 5e
336-38-35 +

emplois régionaux

EN BRETAGNE

Fabrique de Bonneterie (300 personnes), dans le cadre de son expansion soutenue et progressive, crée un nouveau poste de

RESPONSABLE DES FABRICATIONS

Nous recherchons un excellent technicien (niveau ingénieur) maîtrisant parfaitement les aspects techniques et humains de la fonction.

POUR ASSURER :
— La Direction ;
— L'organisation ;
— Le contrôle de l'ensemble des productions.

Possibilités réelles de promotion pour candidat de valeur. — Logement facilité.

Ecr. avec curr. vitae manuscrit, photo, à nº 38.618, Contesse Publicité, 20, avenue Opéra, Paris-1er, qui transmettra. - Discrétion assurée.

Complexe Industriel RÉGION DIJON
recherche

INGÉNIEUR DIPLOMÉ E.N.S. ARTS ET MÉTIERS

Pour études et réalisations d'équipements
Age 30 ans maximum
Dégagé des obligations militaires
Nationalité française exigée
Avantages sociaux
Possibilité de logement à titre onéreux.

Expérience souhaitée : 2 à 3 ans dans le domaine de la construction mécanique (bureau d'études et ateliers).

Qualités requises : aptitude au commandement, sens des relations humaines, dynamisme, esprit d'initiative.

Le poste nécessite de bonnes connaissances en résistance des matériaux.

Ecrire avec curriculum vitae et photo au nº 8.095, « le Monde » Publ., 5, rue des Italiens, Paris (9e).

GRENOBLE
Organisme du secteur public recherche pour prendre la direction d'un groupe de recherche EN MICROELECTRONIQUE APPLIQUEE
UN INGÉNIEUR
ayant une expérience de plusieurs années dans le domaine de la CARACTERISATION ELECTRIQUE et des TECHNOLOGIES DES CIRCUITS INTEGRES.
Préférence sera donnée à un candidat ayant déjà exercé des responsabilités d'encadrement dans cette spécialité.
Adr. C.V. dét., prét. et photo à nº 38.819, CONTESSE PUBL., 20, av. de l'Opéra, PARIS (1er).

LE CENTRE UNIVERSITAIRE DE SAVOIE appelle candidatures pour pourvoir au service Formation continue soit emploi plein temps administration et animation, soit emploi mi-temps
Responsable administratif
Niveau bac plus quatre.
Adresser dossier très complet avant le 12 décembre :
CENTRE UNIVERSIT. SAVOIE, service Formation continue, B.P. 143, 73011 Chambéry Cedex.

ANNONCES CLASSÉES TELEPHONEES
296-15-01

l'agenda du Monde

Offres de particuliers

Vds belle sculpt. pierre volcan. « TETE » faite à St-P.-de-Vence 1959, dim. 50/40 cm. 270-95-70.

Vends 2 enceintes H.R.C. 45 W, nves, 1 platine magnéto à bande AKAI 4000 DS, 1 appar. photo CANON AE1, automatique avec objectif 50 mm et 100 mm, neuf. Le soir, 329-47-15, H.B., 272-14-54.

Antiquités

P. à P. vend SALON LOUIS XV AUBUSSON. Prix : 55.000 F, parfait état. Téléph. : 603-72-11.

ART NÈGRE
collection qualité : masques, statuettes, etc. — Tél. : 278-37-28.

Artisans

Plomberie — chauffage — électricité — disponible de suite. Téléphone : 906-81-96.

Ebéniste d'art, région Chartres, fabrique tables, tous styles, de diamètre 1 m à 1,50 m, avec un système spécial permettant une ouverture de 4 m (14 convives) à 19 m (64 convives). Téléphone : (37) 22-60-36.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS - BAGUES ROMANTIQUES. Se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, Paris-4e. Téléphone : 033-00-83.

Collection

AU PLUS OFFRANT
15 numéros de « Signal » 1940, Téléphone : 984-43-41.

Cours

DACTYLOGRAPHIE - STÉNO
Forfait 500 F. Tél. : 757-86-86.

APPRENDRE
L'AMÉRICAIN
à
L'AMERICAN CENTER
261, bd Raspail (14e), 633-67-28. Cours de conversation le soir. INSCRIPTIONS IMMEDIATES DEBUT : LE 16 JANVIER. Cours privés. Sessions intensiv. « SULL-TIME ou PART-TIME ».

Etudiante en ANGLAIS, niveau maîtrise, donnerait cours de la 6e à la terminale. Téléphonez sauf le week-end à : 567-43-05.

CLUB ANGLAIS A PARIS
Séjours linguistiques et sportifs en Angleterre. Tél. : 633-12-19.

Relations

CÉLIBATAIRES, VEUFS, DIVORCÉS

Depuis 30 ans par relations dans la meilleure Société Française et Internationale d'Expression Française.

Maître RUCKEBUSCH

tenant compte des valeurs humaines, professionnelles et de l'excellence de l'éducation, favorise avec le tact et la discrétion qui s'imposent des rencontres très élaborées.

Aucune succursale, mais 2 cabinets où, en alternance il reçoit, sur R.V. chacun de ses correspondants.

Une prestation hors du commun

5, rue du Cirque
PARIS 8ème
Rond-Point des Champs-Élysées
720-02-97 / 78

4 et 6, rue Jean-Bart
59000 LILLE
54-86-71
77-42

CLÉO MARIAGES AFFECTIFS garantit par contrat les sélections, la durée
12, rue Grange-Batelière Paris 9e TÉL. 770.29.97

Moquette

DISCOUNT 30 A 60 %
Sur 10.000 m2, moquette toutes qualités. — Téléphone 757-19-19.

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

Rencontres

Pour élargir votre cercle de relations et accroître le champ de vos loisirs : Ecrire ou Téléph. à AREL, 116, Chps-Elysées : 563-17-27.

M. et Mme Geissmann, psychoanal. de ret., 153, r. Université, Paris-7e (long séj. Amérique), vous invit. à des ENTRETIENS DINERS VEGET. (maïeutique), chez eux, de 19 à 22 h. Réserv. 705-62-14 (participat. frais 60 F, plaquette explicative sur dem.).

Tapis

Pour les fêtes offrez : un
TAPIS D'ORIENT
20 % de réduction en décembre, 168 bis, rue Cardinet. 627-58-81.

Troisième âge

Châteaux de Champlâtreux Repos, retraite, allée Bourgoin, 91-SAINTRY (près Corbeil), reçoit personnes valides, semi-valides. - Téléphone : 496-15-46.

Vacances, Tourisme, Loisirs

Vacances à la neige
A NOEL, ENFANTS - JEUNES, quelques places disponibles. V.V.L. : 681-02-20.

Tignes, Val-Claret, stud. 4 pers., pisc., sauna, 15 jours à Noël. Téléphone : 969-81-44 ou 09-10.

Vacances Noël, château bordelais, hôtes payants, munis voit., excurs., feu bois, amb. sympat. Téléphone, le matin : 265-16-69.

A LOUER STUDIO - TIGNES du 5 au 12 février 1978. PRIX : 900 FRANCS.
4 personnes, cuisine, S. d'eau, balc. au soleil, linge et vaisselle fournis. - Téléphone : 975-99-91.

VACANCES DE NOEL
A louer camping-car, 4 places, équipement hiver, tout confort, possibilité sports d'hiver avec emplacem. terrain, ***Morzine. Ecr. Sté européenne de loisirs, 54, rue d'Amsterdam - Paris-9e.

HAUTES-PYRÉNÉES
SKI BAREGES — A LOUER : studio 4 personnes, tout confort. S'adresser à Mme CHARRIER, 32, avenue Foch, 65100 Lourdes. Téléphone : (15-62) 94-23-03.

cours et leçons

AMERICAINE, maîtrise, donne cours privé en anglais, peut se déplacer. — Téléph. 325-23-47.

traductions

Demande

Traducteur privé, tarifs avant., cherche textes américains à traduire en français. - ANDRE, 34, rue GARROS, 41000 BLOIS.

villégiatures

** Hôtel neuf, chbres 1 personne avec s. de bains, w.c. indép., pendant, télé couleur, téléph. 79,70 F T.T. incluses par jour (réduction de 10 % sur présentation du journal). Offre valable jusqu'au 31 décembre 1977. - Hôtel Helvétique, 47, rue de l'Hôtel-des-Postes, Nice (06). Tél. : (15) 93-80-15-55

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

les annonces classées du **Monde**
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 h. à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 h.
au 296-15-01

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

PARIS (10e) Part. à part. ...nds dans imm. p. de taille ...pour double, 2 chambres, salle ...bains, téléph. Tout confort. Tél. : 357-99-32

...EC 6.500 COMPT. Solde comme un loyer par CREDIT EXCEPTIONNEL REPUBLIQUE (près) ...ppt NEUF JAMAIS HABITE ...PCES tout confort **129.000 F** ...Dans très belle restauration ...erph., cuis. équip., moquette. B & G - 271-16-36

Mo BEL-AIR 3e étage sur rue ...n. récent tt confort, parking. LIVING + 2 CHAMBRES ...rée, cuisine, salle de bains **4.800 F** LE M2 Calme 2, rue de Rambervillers (angle av. Dr-Netter) ...nedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

...e HAUT de BELLEVILLE 4 pièces, tt cft, 102 m2, ...neuble récent, calme, soleil. ...000 F. T. 366-40-04 (8 à 12 h).

VRAI MARAIS 5-7-9, rue des Tournelles ...novation de grande qualité ...u studio au 2-3-4-6 pièces duplex. Visite tous les jours 14 h à 17 h même dimanche, ou tél. ...eures bureau **359-30-85**

MUETTE - A RENOVER Appt angle, très bon plan, ...m2, 3 réceptions, 4 chbres, ...alle de bains, cuis., office, ...chbres domestiques. Visites ...dredi et samedi, 14 à 18 h : rue MARIETTA-MARTIN ou 551-68-39, LE MATIN.

AV. R.-POINCARÉ ...s grand standg, 4 P., 161 m2 studio + 2 boxes + 2 caves. ...our R.-V., CBS : 524-40-08.

Mo LAMARCK ...ns bel immeuble P. de T., ...JD. et 2 P., entièr. réf. neuf, ...partir 115.000 F - 522-95-20.

13, PLACE DES VOSGES IMMEUBLE RESTAURE ...PARTS DE 100 A 235 M2. ...r place tous les jours, sauf ...manche, de 14 à 18 heures, ou 227-91-45 et 755-98-57.

ILE SAINT-LOUIS ...dio calme, clair, tout confort. ...x 135.000 F. Part. sur place, ...m. S-dim. 4, 31, r. Deux-Ponts, ...maine, 9-14 h. au : 325-73-39.

...che place Saint-Georges, 9e, **BEL ATELIER ARTISTE** ...séj. cathédr. av. chemin., ...a, ch., cuis., bns, wc, balc. CARON, Tél. (16-32) 55-04-24.

PORTE DE PASSY ...160 m2, av. 2 jard. privatifs ...us-sol sur cour anglaise + ...serv. Sur place vendredi, ...di 13 h à 16 h : 36, BD ...ET - 265-00-72 ou 224-53-75.

...75 - GD STANDING Mo DAUMESNIL, soleil, vd 115 m2, balcon, 7e ét., séjour 32 m2, cuis. 20 m2 ...xueus. équipée, 3 chbres, ...ns, 2 wc, tissu mural, vue, calme. DECORATION. ...double. Tél. 895.000 F. Tél. 346-94-82.

...RAIS - VASTE 4 PCES ...plaf., 1er ét., exceptionnel. ...000 F. - Tél. 644-09-58.

CLICHY près, imm. P. ..., 3e asc. APPT 100 m², ...t, récept 40 m² + chbre. ...fession libérale - 874-28-02

116, RUE NOLLET ...rochant. Pptaire vd ds imm. ...nov., beau 3 p., entr., cuis. ...d'eau, plein soleil, 60 m² ...it état, avec 50.000 F. S/pl. ...2 et sam. 3, 10 h à 18 h 30

AVENUE FOCH, près HOTEL PARTIC., standg. ...cuis., bs, wc, vide-ordur., ...ng, JARDIN PRIVATIF. A RENOVER

2 P., Séjour, 1 chambre, ...bains, cuis., sur verdure ...r rue. S/pl. vendredi, sam., ...à 19 heures, 77, rue ...ES-FEUILLES - 873-87-10.

...o St-Mandé. Propriét. vend ...ans pavillon rénové 1977, ..., 4 p., 65 m², occupé 145.000 ...p., 37 m², occupé 90.000 ...2 p., 27 m², libre 80.000 ...renier, 70 m², libre 70 000 ...-86 ou 33, avenue Quihou. ...16 h., sam., dim., lundi.

BOULEVARD PEREIRE ..., confort, 80 m², très clair. ...possib. ccial. Avec ou ...travaux. Jeudi et vendredi 14-16 h. ou ETO. 75-88.

...BUTTES-CHAUMONT ...parc, Part. vend original ...ces en duplex, 40 m² + ...sse. confort. 215.000 F. - 322-49-64, à partir 18 h.

PRES HOCHE ...bon standg, 280 m², réc. ...chb., chbr. de serv., gar. ...tures, état impeccable, sol. ...ONTESFORT - 544-13-34.

...OSGES, près. Pptaire cède ...perbes duplex dans imm. ...é, travx. 250-79-04 matin.

...ESTISSEMENT DE CHOIX ...ue de la Réunion-20e, quel- ...APPTS neufs à prix fer- Crédit 80 % garanti sur dossier. ...DIOS à partir de 145.000 F. ...à partir de 247.000 F. ...P., duplex avec terrasses. ...isite sur place vendredi, ...di, de 14 h. à 19 heures.

...SANS CONCURRENCE 19e ...ques GDS APPTS neufs av. ...ons, disponibles de suite ...s bel immeuble Sud-Est. 15, quai de l'Oise (Face canal). 84 m² .... 335.000 F 96 m² .... 404.000 F ...it 80 % assuré sur dossier. ...our visiter, s'adresser au ...uai de l'Oise, de 14 à 19 h.

...EPTIONNEL DANS PARIS ...ferme moyen 4.818 F m², ...quai de l'OISE, PARIS-19e, ...petit imm. neuf SUD-EST ...e canal, quelques beaux ...DIOS aux 4 P avec balc. ...ur habitation ou location BONNE RENTABILITE ...it 80 % assuré sur dossier ...sur place, 14 à 19 h.

12e - RESIDENTIEL ...riétaire vd gd 3 P., tt cft, ...e et ensoleillé. PRIX A ...ATTRE. Très gros crédit ...ble. Sur place samedi et ..., 14 à 18 h., 50 AVENUE DOCTEUR A.-NETTER, ou ...éléph. 345-55-10, poste 22.

PARIS-18e - MONTMARTRE AU PIED DE LA BUTTE Vds 2 pces, entr., cuis., 32 m², bien exposé. Téléph. H. B. : 770-31-43, après 19 h. : 252-38-59.

Disponible de suite Possibilité achat sans gar., 21, BD DAVOUT, PARIS-19e, quelques APPTS neufs dans petit immeuble, façade pierre. Prix fermes Crédit 80 % garanti sur dossier. STUDIOS à partir de 142.000 F. 2 P. - 266.000 F 3 P. - 339.000 F Visite sur place dimanche, lundi, de 14 heures à 19 heures.

93, RUE LA FAYETTE 2 Pièces, salle à manger, cuis., s. de bains, wc, chauff. cent. gaz, cave, très bon état, 160.000 F. Renseign. 878-77-36.

93, RUE LA FAYETTE 2 P., cuis., s. de bns, wc, chff. individuel gaz, cave, bon état, 130.000 F. Renseign. : 878-77-36.

Part. de préférence à Part., vd dans très bel imm., tout cft, superbe 7 p., 190 m², 4e étg., Distribution idéale prof. libérale. Vis. sam., de 14 h. 30 à 18 h., 53, RUE DE CHABROL.

Paris Rive gauche

FRANK ARTHUR S.A. propose 3 appts très prestigieux entièrement rénovés dans le quartier des Ministères et des Ambassades, à quelques pas des Invalides : **RUE BARBET-DE-JOUY** Ces appts ont respectivement 174 - 183 et 206 m2 en **4 et 5 PIÈCES** avec chambre de service et park., ils sont ensoleillés et au calme et bénéficient de belle hauteur sous plafond. Visite s/place : 26, rue Barbet-de-Jouy, samedi 3 de 11 h à 16 h, et renseignements du lundi au vendredi : FRANK ARTHUR 134, boul. Haussmann 766-01-69

CHARLES-MICHELS Gd 2 pièces, cuis. équipée, cft, bel ancien bourgeois. Samedi-lundi, 15-19 h, avec 100.000 F, 41, rue des ENTREPRENEURS

St-Germain-des-Prés/Panthéon/Luxembourg. INVESTISSEMENT ou pied-à-terre, studios et 2 P. Rentabilité 7 % dans rénovation de qualité - S.P.G., 265-05-49.

St-Germain-des-Prés. Rénovation tr. gd stdg. 3 p., 90 m², terrasse, poutres, cheminée, décoration comp., 850.000 F. S.P.G. 265-05-49

ANGLE DES RUES MONTAGNE-STE-GENEVIEVE et RUE DES ECOLES dans bel imm. TRES GRAND STUDIO CARACTERE. Belles prestations, cuis. équipée, wc, bains, 250.000 F - 522-95-20.

RUE DE GRENELLE 140 m², 6 p., cuis., bains, toilette, étage élevé, imm. tt cft. 567-22-88.

A SAISIR IMMEDIATEMENT 10, rue Ponscarme, Paris-13e, quelques STUDIOS équipés ds petit immeuble neuf, calme, pour habitation ou location. BONNE RENTABILITE Px fermes à partir de 153.000 F Crédit 80 % assuré sur dossier. Visite sur pl., de 14 à 19 h., ou téléphoner : 583-37-45.

13e PRES QUARTIER LATIN STUDIOS cft à partir 100.000 F JARDIN - VERDURE 4, r. JONAS. Samedi, 14 à 17 h. ou R.-Vs : 542-73-85, le matin.

VUE ST-SEVERIN. 033-95-10. Séj. + chbre 65 m², plein sud, sans vis-à-vis.

BRETEUIL Prop. vd. 2e étage, rue calme, 5 p., excell. état, belle récept., 3 chbres, cuis. équipée, s. bs, salle d'eau, 2 chbres service. Prix 900.000 F. Tél. : 567-03-88.

PANTHÉON PROPRIETAIRE VD DIRECT. UN 2 P. ET DUPLEX dans imm. 17e siècle entièrement rénové, cuis. équipée, s. de bains, très calme, sur jardin intérieur. S/place VENDREDI, SAMEDI 14-17 h : 15-17, RUE TOURNEFORT, ou s/R.-V. tél. matin : 723-38-58.

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels agréés **F.N.A.I.M.** PARIS et 120 KM AUTOUR Consultation sur place ou tél. Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.

LA MAISON DE L'IMMOBILIER 27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

Mo CARDINAL-LEMOINE **2 PIECES** Entrée, cuisine, cabinet toilette. Prix intéressant. Tél. S/rue. 3, RUE D'ARRAS : samedi, dimanche, lundi, 14 h. 30-17 h. 30.

XIVe Cité Universitaire 3 P. Cft. Bel imm. 2e ét. Tél. Soleil. **566-02-85**

Mo MONTPARNASSE Bon imm. pierre, calme, asc., 6e étage, chauff. central, tél. **2 PIECES** Entrée, cuis., w.-c., salle de bains Refait complètement à neuf PRIX INTERESSANT 10, RUE ARMAND-MOISANT Samedi, dimanche, 15 à 18 h.

13e Part. vd **DUPLEX 150 m2** Téléphoner au 584-25-30

CAMBRONNE Sur rue calme et jardins Immeuble neuf grand standing **GRAND 4 PIECES 101 M²** + loggia, 650.000 F. Visite sur rendez-vous **766-25-32**

DUROC Dans imm. pierre de taille, tapis escalier BEAU 2 P., entrée, cuis., wc. 325-75-42 - 607-61-54, LE SOIR. A rénover. URGENT.

RUE DU MOULIN-VERT Part. vend **3 P.** 65 m2 + park. 410.000 F à débattre - 540-52-75.

97, RUE DU BAC - Ds hôtel part. 18e, cft, dble living + chbre, raffiné. Merc.-samedi 14 à 17 h. - 722-81-15, matin.

QUARTIER INVALIDES Original Atelier d'Artiste dans Pavillon particulier, tout confort. Calme. Verdure. NAUDÉ - Tél. : 337-69-95

SAINT-MICHEL IMMEUBLE DE CARACTERE **3/4 P. GRAND CONFORT** à partir de 6.500 F le m2 28, rue de la PARCHEMINERIE Téléph. : 633-85-31

ODÉON RUE HAUTEFEUILLE HOTEL XVIe siècle restauré 2 à 5 pièces de 92 m2 à 170 m2 Parkings possibles. 755-98-57 ou 227-91-45

PRES PARC MONTSOURIS **3 P** Imm. 1960. Bel appt. 9e ét. Tél. 320.000 F. - 589-49-34.

15e 13, RUE SAINT-AMAND Imm. récent. 5 p. Tt cft. Gd séj. 4 ch. 116 m2. Balc. 18 m. Cave. Box. Px 720.000. 628-92-35. Sur place mercredi 30 novembre et jeudi 1er déc. de 14 à 19 h.

Porte ORLEANS 300 m 3 P. Tt cft. Plein sud. Exceptionnel. 185.000 F. - 359-25-74, 206-15-30.

Région parisienne

LE HAUT DE GAMME DANS LA QUALITÉ, LE CONFORT, L'AGRÉMENT ET LE PRESTIGE
LA SEIGNEURIE
74, 78 avenue de Paris
VERSAILLES
LE JUSTE PRIX. Exemples d'appartements disponibles, sauf vente, 3 P. 480.000 F, 4 P. 580.000 F, 5 P. 858.000 F
crédit bancaire assuré sous conditions habituelles remplies.
Livraison des appartements échelonnée de ce mois à mars 1978.
Visite de l'appartement-modèle décoré sept jours sur sept de 14 h à 20 h. - Tél. 951.32.67
CGVI. 20, rue Chauchat, 75009 Paris.

Pour investissement
IMMEUBLE RESIDENTIEL A BOULOGNE
métro Pont de Sèvres
108 000 F
PRIX FERME ET DEFINITIF
mini studio 19 m² entrée - placard - salle d'eau - kitchenette équipée
RESIDENCE AQUITAINE
renseignements : sur place tous les jours (sauf Mardi et Mercredi toute la journée) de 11 h à 13 h et de 14 h à 19 h.
65-79, av. du Gal-Leclerc 608.43.63 ou :
SEMICLE 766 51 76

NEUILLY - 1 rue **ST-JAMES** REFAIT NEUF Dble liv., 3 ch., 1 serv. 895.000. Ce jour 14-17 h, samedi 10-12 h.

COURBEVOIE près Gare R. de BEZONS TRES BEAU 2 P. entièrement refait à neuf, cuis., wc, bains. 138.000 F 522-95-20

BOURG-LA-REINE 35, av. de LATTRE-de-TASSIGNY Sur 1.200 m2 verdure et fleurs, dans petit imm. 1969 : entrée, double séjour, balcon, 3 chbres, cuis. agencée, s. de bains, wc, box. Prix 400.000 F Samedi 14 h 30 - 18 h 387-71-55 **ORPI**

MEUDON CENTRE APPTS NEUFS Livraison 1er-12-1977 - 107 m2, séjour + 3 chbres, 2 sanitaires, cuisine, balcons, rangements, cave, tout confort. Prix ferme et définitif. Frais réduits. 1er étage : 590.000 F ; 2e étage : 600.000 F. Tél. OTIM - 626-08-07.

Cogédim propose
4 pièces, 120 m2
Salle de loisirs de 17 m2 et terrasse 270 m2 à l'étage supérieur.
Téléphone, parking, livrables début 78
Venez le visiter sur place NEUILLY 17, 41, av. de la Porte-de-Villiers, ou COGEDIM - 266-36-36.

VERSAILLES RARE Part. à Part. **APPT 100 m²** + jard. privatif, stand., soleil. 525.000 F T.C. 954-43-70 ou H.B. : 796-30-43.

BOULOGNE Résident. Récent. DUPLEX 102 m2, balcons, terr. pl. sud 603-01-81.

30' GARE de LYON **MELUN** 3-4 pièces, gd stand., cave, garage, tél. Cause départ 320.000 F Crédit. Tél. 437-49-51.

Part. vd. Champigny, proximité Marne, commerce et transports, appt F4, tt cft, 76 m2. Renseign. après 19 h au 885-74-66

BECON - Imm. pierre de taille, 1er ét. SPLENDIDE 2/3 pièces, 80 m2, gde cuis., s. bains, refait neuf. 315.000 F - 788-49-00

FONTENAY-LE-FLEURY Résidence PARC MONTAIGNE Part. vd livg dble + 3 chbr., 102 m², loggia, cheminée, 2 s. de bains, 2 dressings, 3e et dernier étg. Exposit. SUD-OUEST. asc., tél., parkg, cave. Prix 355.000 F. 770-09-56, H.B.

Cogédim propose
SPÉCIAL INVESTISSEURS
Studio 28 m2 + balcon téléphone, possibilité parking.
Venez le visiter sur place NEUILLY 17, 41, av. de la Porte-de-Villiers, ou COGEDIM 266-36-36.

RUEIL Centre (1, rue Haute), imm. 1972, 4 p., 72 m² + balc., cave, parkg, ss-sol, 298 000 F. Visite sam., dimanche, 14-19 h. ou tél. : 913-29-29.

Cogédim propose
6 pièces, 153 m2
Jardin privatif 300 m², téléphone, box, livrable début 1978.
Venez le visiter sur place NEUILLY 17, 41, av. de la Porte-de-Villiers, ou COGEDIM, 266-36-36.

BECON, 2e ETAGE, ASCENS., SEJOUR, 2 CHBRES, cuisine, bains, 98 m² + chbre service + box. Px 450.000 F - 788-49-00.

SAINT-MANDE-FOCH, 95 m², A RENOVER, 1er étage sud. Prix à débattre - 742-67-56.

COURBEVOIE - P. à P., vends appt récent 4 pièces, résidence calme. Téléph. : 333-39-48

CHATENAY-MALABRY Tr. belle ppté pierre de taille, 9 p., magnifique récept., 4 s. de bains, sur terrain 1.000 m2. Tél. : 660-16-77

MONTREUIL - Rés. Lenain-de-Tillemont - Part. vd 2 P., cuis., bns, cave. TRES CALME, 150.000 F. - Téléph. : 322-46-05

Part. à Part. à Vincennes près bois, appt 3 pces, calme et charmant - Tél. : DAU. 42-91

SAINT-GRATIEN proche Enghien et forêt de Montmorency « LES CYCLADES » quelques APPTS neufs avec vue sur le lac et la forêt. Disponible de suite. Prix fermes avec financement exceptionnel. PIC à partir de 9,25 % 3 premières années. Visite sur place de 14 h à 19 h ou 989-45-21.

BRY-SUR-MARNE Petit imm. avec jardin privé dans secteur résidentiel proche R.E.R. « Le Bois des Chênes » angle av. de Cherbourg et rue Bois-des-Chênes, disponible quelques APPTS neufs. 3 à 4 P. 2 P. à partir de 185.000 F 3 P. à partir de 315.000 F Visite sur place de 14 à 19 h.

SAINT-MANDE - Part. vend petite chambre, 14.000 F. 962-01-71.

NEUILLY - Récent, dern. étage av. terrasse, Livg + 3 chbres tt cft Tél. 965.000 - 322-61-35.

Province

Tignes - Val Claret. Vds Studio luxe, 4 pers., sauna, pisc., 15 jrs Noël. Tél. : 969-81-66 ou 09-10

Balaruc-les-Bains (Hérault). Vds F2 tt cft, 50 m2, rez-chaussée, quartier calme. Snechet G., 2, r. d'Onzion, 42400 L'HORME. Tél. apr. 20 h. au (77) 22-23-98

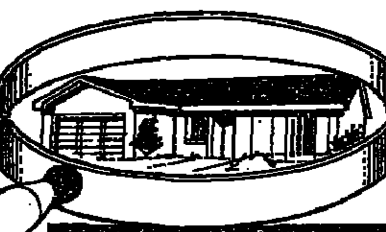
A vendre - Studio neuf 44 m2, Digue BENODET Plage, près centre KINESIT. et CASINO. S'adr. : Dr Jean HAVAUX, 3, r. Seutin - 1400 NIVELLES (Belgique)

SKI en HAUTE-SAVOIE (74) à CHATEL Studio 120.000 av. 24.000 cpt. 2-3 p. rentabilité assurée. ERIGE, 123, av. de Versailles, 75016 PARIS - 524-66-87

Urgt - Pptaire vd directement dans un imm. modeste du Vieux Nice : 2 p., cft, 50 m2, Px tot. : 100.000 F. Ecr. à A. Ladurelli, 12, rue Blanche, 75009 Paris.

La Plagne village - Stud. 21 m2 à vdre, urgt. Prix : 120.000 F. Ag. s'abstein. Tél. soir 20 h. à 21 h. 30 au 579-99-43

Immobilier (information)



Vous cherchez une maison?
nous savons où la trouver
Information Logement 525.25.25
Centre Etoile 49, avenue Kléber, 75116 Paris 525.25.25
Centre Nation 45, cours de Vincennes, 75020 Paris 371.11.74
Centre Maine 210, avenue du Maine, 75014 Paris 539.22.17
Un choix de 40.000 appartements et pavillons neufs à l'achat.

Information Logement, service gratuit créé par la Compagnie Bancaire et auquel la BNP, le Crédit Lyonnais, le Crédit du Nord, la Caisse Centrale des Banques Populaires, la FNPC, la Fédération Parisienne du Bâtiment, la Fédération Nationale des Mutuelles de Fonctionnaires et Agents de l'Etat, la MGEN, la Mutuelle Générale des PTT, l'Association pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, apportent leur concours.

LOCATIONS SANS AGENCE OFFICE DES LOCATAIRES 18, r. la Michodière, Mo Opéra. 84, rue d'Alésia, Mo Alésia. Frais abonnem. 310 F. 266-52-04.

appartem. achat

DISPOSE PAIEMENT COMPT. chez notaire, achète, urgent, 3 à 3 Pièces, Paris, préférence rive gauche. Ecrire LAGACHE, 16, avenue de la Dame-Blanche, 94120 FONTENAY-sous-BOIS.

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet (15e) - 566-00-75 rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et imm. PAIEMENT COMPTANT.

appartements occupés

12e PETITS 2 P., cuis., w.-c., loués à personnes âgées. Loi 1948, imm. pierre, ravalé. Px intéressants. Pptaire 325-66-72.

Propr. vend apparts occupés, 2 à 9 pièces, dans imm. bourg., Paris (16e), 7, rue Duban; 17e, 52, rue Guy-Môquet ; 19e, 21, rue Laghouat. — Idéal placement. Téléphone : 224-18-42.

locations non meublées Offre

Paris

11e Lutèce 2008, pass. Boitourde Stud. 30 m2, balc. Sud, c., bns, tél., park., 1.145 F cc. 357-76-91.

A LOUER PARIS XIIIe Libre début décembre Dans immeuble standing 2 pièces, cuisine équipée, moquette, salle de bains, tél. 1.250 F par mois. Renseignements : 588-53-58 (après 19 h)

Région parisienne

COLOMBES - Studio 1 p. cuis., douche, wc, chauffage central. Libre 1er décembre Tél. : 16-26-60-81-58 ou 60-83-91.

MASSY - Ppté de caractère 9 P., 2 s. de bains, parc clos 1.000 m2, 4.000 F - 669-16-77

17e gare Est, appt F-4 à louer (77) Vaires, 3e gare, imm. rés., tout cft, s bns. chff. central, 1.600 F charg. compr. Tél soir week-end au 020-55-45.

LE PERREUX centre, calme - GDE VILLA 6 P., 2 bns, s/sol, gar., ch. centr., sur 1.200 m2 de jardin, 4.000 F - 376-45-46

PUTEAUX RESIDENCE BELLERIVE Cuis. équipée Tél Parking — 2 P. à partir de 1.300 + ch. — 3 P. à partir de 1.950 + ch. — 4 P. à partir de 2.650 + ch. — 5 P. à partir 3.180 + ch. **SUR PLACE** mardi, jeudi, samedi, 13-17 h. 30, bâtiment D, 7e étage, accès 34, quai National à PUTEAUX. Ou sur rendez-vous JOHN ARTHUR et TIFFEN 174, bd Haussmann 766-04-66

locations non meublées Demande

Région parisienne

Pr Société européenne, cherche villas, pavillons pour CADRES Durée 2 à 6 ans. - 283-57-02.

locations meublées Offre

Paris

SEMAINE - QUINZAINE OU MOIS - MACSON Loue du studio au 5 Pièces, standing, 43, rue Saint-Charles, 75015 Paris. Téléphone 577-54-04.

Etranger

Appartements, logements Duplex, pièces confortables, 1 ou 2 ch., pour cadres supérieurs, centre Londres. S'adresser à : Presidential House, 1 University Str., Tottenham Court Road, Londres WC 1 Angleterre. Tél. 01-388 1342

constructions neuves

7e ÉTAGE : 4.580 F le m2 5 PIECES, 103 M2 + BALCONS à 500 mètres des BUTTES-CHAUMONT Appartement neuf, jamais habité dans résidence au calme, avec jardin intérieur. Sur place tous les jours de 14 h. à 19 h. (sauf mardi et mercredi) 20, RUE EURYALE-DEHAYNIN, PARIS (19e). **Tél. : 201-01-80**

Cogédim propose
Neuilly 17
dans immeuble traditionnel revêtu de pierres de taille aux prestations de grande qualité
DES APPARTEMENTS **du studio au 6 pièces**
PRIX FERMES ET NON REVISABLES.
Venez visiter les appartements décorés, tous les jours sur place 41, av. de la Porte-de-Villiers, ou téléphoner COGEDIM - 266-36-36

locaux commerciaux

A LOUER BANLIEUE CAEN A FLEURY-SUR-ORNE — 250 m² d'entrepôt ; — 180 m² de hangar, combles aménagés ; — 60 m² de bureaux en 3 bureaux ; — 60 m² de bureaux séparés. Plus un pavillon sur cave F4/5. Intermédiaire s'abstenir. Sans commission d'agence. BAIL 3, 6, 9 en cours (1er février 1979). Possibilité de renouvellement. Loyer mensuel : 5.000 F. S'adresser à ROCAGRAF, B.P. 97, ORSAY CEDEX. Tél. 907-56-81 (Mme VIALLA).

LAFAYETTE-POISSONNIERE 300 m² au sol, 500 m² utiles, bureaux, téléph., chauf. centr. + entrepôts ou petites industries. 400.000 F, les murs libres. TELEPH. 878-97-52.

bureaux

une adresse de prestige à Paris 8e **152, bd HAUSSMANN** Bureaux à vendre ou à louer Cervi 20, rue Chauchat Paris 9e **247.13.22**

RUE DE LA PAIX Libre de suite **10** bureaux entièr. aménagés, 3e ét. av. asc., 8 lign. tél. 12.500 F/mois + reprise. **3** bureaux. 4e étage avec asc. 2 lign. tél. 2.900 F/mois. Rens. : 261-69-24 ou 261-61-14

DOMICILIATION, TEL. SECR. **TELEX** Frais 100 F par mois APEPAL - 228-56-58

fonds de commerce

A vendre cause retraite Hôtel Bar Restaurant 1 ét. N.N. Tourisme, Logis de France. Sur Nationale 88. Emplacement exceptionnel. Très belle terrasse ombragée. Jardin, 2 grands parkings, bordure rivière, à 30 km. de Toulouse. Tél. 16 (63) 57-80-14, ou écrire B.P. no 11, 81370 Saint-Sulpice.

VOSGES, Col de Bussang HOTEL DES SOURCES, tr. one affaire, à vdre fonds de comm. d'hôtellerie. Pour tous renseign. s'adres. Me Francis BOCKEL, notaire à Thann. T. (89) 37-00-29

Vds rég. paris., avec ou sans les murs, fonds de com. de tôlerie industr. en pl. activité, chff d'aff. ann. 4 M. 5, bén. en rap. Ecr. no 2.027, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

terrains

Part. vend 1 ha terre 1re en production, bord de route. Eau. Electricité. Téléphone. - Pour cause changement de domicile. Tél. (53) 54-92-44 de 18 à 20 h.

Haute-Provence - REILLANNE Terrain viab. 1.400 m2. Prix : 35.000 F. — Tél. (51) 58-30-00.

VAR - 9 F le m2 + 15.000 F Eau de ville - Electr. - Téléph. Tr. jolie parcelle boisée 4.900 m2 11 km autor. LE THORONET BRANDICOURT - (38) 89-54-11.

Part. vd TERRAIN PROVENCE 4.500 m2. E. E. Verger irrigué. PERMIS CONST. Situat. idéale. **1/4 h. AIX-EN-PROVENCE** Px 160.000 F. T. 726-69-54 soir

L'ÉTANG-LA-VILLE BEAUX TERRAINS BOISES de 900 à 1.300 mètres carrés, façade 30 m. Toutes viabilités. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET - 976-05-90.

villas

LASNY Centre ville, part. vend très gde maison bourgeoise, 270 m² habit. sur 3 nivx, garage en sous-sol, 1.000 m² de parc clos de mur. Px 700.000 F. Tél. soir 747-21-90.

LE VESINET CENTRE prox. R.E.R. MAISON DE VILLE part. état, récept. av. cheminée s/terrasse, 3 ch. + bur., tt cft, gar., mazout. Jdin clos 600 m² AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

LYON Banlieue Nord-Ouest Cadre mutè vend villa 6 p., 135 m2, terrain boisé 1.400 m2. Prix 475.000 F. Tél (78) 47-30-61.

Part. de préférence à part. **VERRES** Zone résidentielle VILLA récente 5 pièces, 106 m2, sous-sol total, chauff. cent., s/terrain 774 m2 + dépend., tél., près gare, écoles, ttes commodités. Prix 460.000 F. Crédit 80 % possible. Sur place samedi - dimanche après-midi : 18, RUE BERTHIER **TEL** 878-77-36 H. B. 478-45-08 le soir

11 KM EST Proximité gare R.E.R. BRY-s.-MARNE 25' Opéra, 10' g. Lyon par A 4 Villa moderne **5 P.** 2.000 m2 jardin clos AGENCE REGNIER 254, av. Pierre-Brossolette, 94 LE PERREUX. Tél. 324-17-43

91-CROSNES, ds parc 1.900 m2 MAISON DE MAITRE 350 m2 PARFAIT ETAT. — 755-87-86.

VERSAILLES - GLATIGNY Maison 1920, salon, s. à mang., 5 ch., terrain 450 m², 785.000 F. AGENCE PERSHING, 954-82-96.

viagers

VIAGER LIBRE SAINT-JEAN-DE-MONTS Exceptionnel. Dans petit collectif de 6 appartements, sur jardin 1.300 m2 : T3, 79 m2 + 16 m2 balcon + 23 m2 gar. Comptant 150.000 + rente mensuelle 1.350. Tél TROUVE (40) 49-40-24.

LYS-CHANTILLY Viager occupé 2 L 70-76 a., mais. s/2.00 m2 env. 100 m2 habit. Bon état. Rte viagère 3.000. T. 15 (4) 457-30-98.

LES MEILLEURES CONDIT. **FONCIAL VIAGER** 19, bd Malesherbes - 266-32-35, 38 ans d'expérience Caisse de garantie, indexation. Etude discrète et gratuite.

pavillons

CHATOU Près LE VESINET Tr. b. pav. 120 m2 habit. Salon, s. à m., 3 chbres, linger., gren. aménagé. Nombr. dépend. S/627 m2. Px 650.000 F. AGENCE CARLIER 6, place Maurice-Berteaux, Chatou. **976-37-61**

ASNIERES RESIDENTIEL SEJOUR, 3 CHBRES, cuisine, bains, ch. central, garage. A rénover. 320.000 F - 788-49-00

propriétés

VAUCLUSE PRES APT **FERME DU XVIIe** Tout en pierres, avec vue unique sur Lubéron, entourée de champs de lavande. 100 m² habitables avec 1.100 m² terrain clos. Exposée plein Sud. Px 250.000 (80 % crédit possible). Pour visiter s'adresser à M. BLANC, hôtel Beauséjour, 4 km. d'Apt, direct. Forcalquier. Téléph. (90) 74-20-13.

Rég. Montargis, 120 km. sud, **MAISON DE RETRAITE** + mais. d'amis, mais. de gard., dépendances, piscine, tennis. **DANS 1 ha 50 CLOS** Bx arbr., parf. état. ROCHET, 5, rue du Longeard, 45200 Montargis. Tél. : 15 (38) 85-15-57.

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels agréés **F.N.A.I.M.** PARIS et 120 KM AUTOUR Consultation sur place ou tél. Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite. **LA MAISON DE L'IMMOBILIER** 27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

CŒUR TARN Rég. LABESSONIE. Très beau moulin habit. ste. Vaste séjour, 3 ch., bains, w.-c., chff. centr., 3 dépendances, gar. Sur 7.600 m2 terrain, ruisseau, étang. Prix 400.000 F, avec 80.000 F compt. **AVIS** 4, rue de Verdun, CARCASSONNE (16) 68-25-03-91 ou Paris 887-43-40

Près **GISORS** Jolie vue PROPRIETE parfait état, séjour, cheminée, cuis., 2 chbres + poss. s. d'eau, chff. maz., beau jard. 2.200 m2. Px 300.000 F. Cab. BLONDEAU-LEBLANC, 2, fg Cappeville, à GISORS. - Tél. (16-32) 55-06-20.

35 km Paris-Nord : demeure anc. avec tour. S/sol. R.-de-ch. : entr., séj.-sal., cuis., poutres et ch. - 1er : s. de bns, 4 chbres. Parc 2.500 m2 E.I.E. BORAN (4) 456-90-57.

LE VESINET MAISON neuve style Mansart. 350 m2 habit. Terrain 1.860 m2. Affaire except. PX 2.080.000 F. AGCE PERSHING - 954-82-96.

A vendre à CALLIAN (VAR) 25 km CANNES Maison pierre de taille divisée : 1) Un studio 35 m2, gde chem., salle de bains, petite cuisine. 2) 3 pces à restaurer. Eau et électricité déjà installées. PRIX TOTAL : 140.000 F Tél. pr rens. : 254-63-76 apr. 19 h

Près MONTFORT-L'AMAURY Plain-pied s/sous-sol total SEJOUR + 2/3 CHAMBRES Chff. mazout. Garage. 2.900 m2 de terrain. 480.000 F - 788-49-00

FORET RAMBOUILLET Belle propriété (ex-ferme aménagée), tout cft, gde cuis., livg cathédrale 80 m2 + salon, 1 ch., bns, 2 wc. 1er ét. : 3 gdes ch., bains, 2 cab. toil., wc. 2 mais. indép., 2 ch., pisc. chauff. Parc 6.500 m2. 1.100.000 F - 483-19-70. Agence Buissonnet, GAZERAN.

A VENDRE de gré à gré à LANDELLES (14) - Belle propriété Tout confort. 6 pces principales, 2 salles de bains, cuisine. Jardin. Garage. S'adresser à Me Jacques DANJOU, Notaire à VIRE - Tél. : (31) 68-00-18

CANNES - Super-propriété grand luxe, immense living, 6 chbres, piscine, loge gardiens. Vue mer, extra. Photo sur demande. Propr. : 43-70-61

fermettes

Propriétaire vend restaurée **FERMETTE** Forêt Senonches, 110 km Ouest. Séj., cuis., 2 ch., bains, w.-c. S/1.450 m2. 240.000, crédit poss. Tél. (apr. 20 h.) 16-33-25-07-47.

domaines

LUBERON - BONNIEUX Mas XVIIIe s. restauré, 500 m² habitables. Jardin. Cour intérieure. Piscine. Très belle vue sur le village. 1 ha 5 de vignes et de cerisiers. — Immobilier GARCIN, 8, boulev. Mirabeau, 13210 Saint-Rémy-de-Provence. Téléph. (90) 92-01-58.

châteaux

PROPRIETES EN ANJOU ANGERS, BEAU CHATEAU 17e classé, vaste récept., 10 chbres, dépend., parc et futaie 10 h., conv. collect. hostellerie. — HT-ANJOU, CHATEAU 18e, 10 p. Parc 10 ha. — 5 KM. ANGERS, PROPRIETE 15e-19e, 7 p. Parc 1 ha 40. Urgent. — DURTAL, maison direct. 8 p. Parc 0 ha 50. — 15 KM. ANGERS, PPTE 6 p. Herbages 12 ha. Poss. élevage chevaux. — D. HOUDIARD, B.P. 83, LAVAL (43) 53-25-21.

chalets

CEVENNES 2.400 m2 à flanc coteau Joli chalet. R.-ch. : liv., cuis. éq., w.-c. 1er ét. 3 ch., bns, w.c. Vue imprenab. Soleil. 120.000 F. S'adr. : Agence DAUFES 3, rue Edgar-Quinet, 30-ALES. Tél. : (66) 52-11-11

maisons de campagne

Golfe Morbihan, Questembert, Magnifique maison sur terrain 528 m2, 4 chbres, construction récente et soignée, Px 361.000 F. BERNELLON, 11, rue des Vignes, Vouneuil - sous - Biard, 86000 POITIERS

Le Monde

régions

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET LES COMMUNISTES FONT LE MÊME DIAGNOSTIC

Toulouse et sa région sont sinistrées

De notre correspondant régional

Toulouse. — **Des organismes aussi différents que l'établissement public régional, la chambre de commerce et d'industrie et la fédération de Haute-Garonne du parti communiste viennent d'analyser, chacun à sa manière, la situation en Midi-Pyrénées.**

Déjà, au nom du conseil régional, qu'il préside, M. Alain Savary (P.S.) avait proposé à M. Barre (*le Monde* du 17 mars 1977) de définir, *« d'un commun accord, une stratégie de développement »*.

Aujourd'hui, la chambre régionale de commerce et d'industrie constate (1) que l'appellation Midi-Pyrénées *n'a* toujours pas de résonance très précise, car l'ensemble des Français sont mal habitués au découpage défini par le gouvernement.

Avec huit départements représentant plus de 8 % du territoire français, cette région est la plus vaste de l'Hexagone. Elle a commencé à entrer dans l'ère industrielle en 1925 avec l'Office national et industriel de l'azote (aujourd'hui ONIA), puis, en 1940, avec la décentralisation de l'aéronautique imposée par l'occupation allemande dans le nord de la France. Elle reste, malgré sa surface, une des moins peuplées des régions françaises avec un peu plus de deux millions d'habitants dispersés dans trois mille communes.

Le VIIe Plan propose à Midi-Pyrénées le développement des activités agricoles, industrielles et tertiaires, le « rééquilibrage » des zones rurales et urbaines, et le désenclavement. Cela n'ira pas sans difficulté, car la population est âgée, notamment dans les campagnes. Il importe donc de favoriser le maintien et l'installation des jeunes agriculteurs. Il faudra aussi amplifier l'effort hydraulique : 90 000 hectares seulement irrigués, alors que 600 000 devraient l'être.

Quant à l'industrie, elle n'occupe que 3 % de la population active française employée dans ce secteur, et il faut s'attendre, pour la fin du VIIe Plan (1980) à un solde négatif : moins trois mille emplois.

Certains secteurs, comme le textile et l'habillement, les cuirs et peaux, les industries agro-alimentaires, souffrent des avantages accordés par la C.E.E. à l'Espagne, et l'intégration éventuelle de ce pays dans le Marché commun mettra la région en face de pôles industriels redoutables en Catalogne et au Pays basque.

Les mêmes interrogations sont formulée par les communistes toulousains. Dans *le Changement* (2), M. Claude Llabrès, vice-président du conseil régional, qui sera le suppléant de M. René Piquet aux élections législatives à Toulouse, explique pourquoi ses camarades ont formé un *« collectif pour suggérer des solutions permettant de redonner vie à la région »*.

Pour le parti communiste, la crise générale est encore plus accentuée en Midi-Pyrénées à cause des faiblesses de l'économie régionale : vingt mille chômeurs, dont de nombreux diplômés, d'où un extraordinaire « gâchis humain ». A Toulouse et dans la périphérie de la ville, les ouvriers représentent près de 89 % de la population active, mais le nombre des salariés (soixante-cinq mille) ne fait que croître au détriment des travailleurs indépendants. Ville industrielle, administrative, universitaire, la capitale régionale, constatent les communistes, est frappée de plein fouet par la crise. « *Le Toulouse des usines*, affirment-ils, *est une ville sinistrée.* »

Il est significatif de constater que tous ces observateurs — dirigeants économiques, responsables politiques, cadres, techniciens, universitaires — aboutissent, en utilisant un vocabulaire différent, à la même évidence. C'est un véritable S.O.S. que lance la quatrième ville de France, celle qui n'a encore ni autoroute ni métro.

LÉO PALACIO.

(1) *Présent et Avenir de Midi-Pyrénées*, chambre régionale de commerce et d'industrie, 142, rue d'Alsace-Lorraine, Toulouse.

(2) *Toulouse, les communistes, le changement*, édité par le comité de ville du P.C.F., 36, rue Pargaminières, Toulouse.

TRANSPORTS

LA FLOTTE DE COMMERCE DANS LES BASSES EAUX

Londres *(A.F.P.)*. — Le ralentissement du commerce international, surtout dans les transports pétroliers, a provoqué depuis l'an dernier un fort ralentissement du taux de croissance de la flotte mondiale de commerce et même une nette contraction dans plusieurs grandes puissances maritimes, indique dans son rapport annuel le Lloyds Register of Shipping.

Si les flottes du Japon, de la Grande-Bretagne, de la Norvège, de la Suède et des Pays-Bas ont diminué, on a assisté en revanche à une forte expansion des flottes des pays du Proche-Orient, de l'Algérie (qui a plus que doublé), de la Chine et de la Corée du Sud.

Les flottes des pays proposant un pavillon de complaisance (Liberia, Panama et Singapour) ont continué de croître rapidement. De nombreux navires chinois auraient été transférés du pavillon somalien vers celui de Panama.

De juillet 1976 à juillet 1977, le taux de croissance de la flotte mondiale n'a atteint que 6 % (contre 9 % l'année précédente).

C'est toujours le Liberia qui a la plus grande flotte du monde (20 % du total), suivi du Japon et de la Grande-Bretagne. La Grèce a pris la quatrième place à la Norvège. La France est au neuvième rang.

● *Non à l'extension de Roissy.* — La fédération du parti socialiste du Val-d'Oise vient de publier un mémorandum rappelant l'hostilité des élus du département à l'extension de l'aéroport et proposant un certain nombre de mesures afin d'en limiter les nuisances : arrêt des vols de nuit entre 22 heures et 7 heures, limitation des normes de bruit, classement des aéroports parmi les établissement dangereux, définition des zones de bruit en fonction du bruit réel, non emploi de la piste numéro 2, face à l'ouest.

Une délégation du parti socialiste a été reçue par le préfet du Val-d'Oise, auquel elle a remis une pétition signée par huit mille familles du département.

Le budget de la capitale pour 1978

● Augmentation de 10 % des impôts
● L'État augmente sa participation aux dépenses de police et de transports en commun

Le budget de la Ville de Paris pour 1978 sera de 9 605 millions (7 259 millions pour le fonctionnement, 2 346 millions pour les investissements). Ce premier budget de la municipalité élue en mars dernier, préparé par le maire, M. Jacques Chirac, et son premier adjoint, M. Christian de La Malène (R.P.R.), sera présenté au Conseil de Paris au cours de sa séance du lundi 12 décembre.

Ce budget traduit notamment la volonté de la nouvelle équipe municipale d'amener l'État à participer davantage aux dépenses de police et de transports en commun, pour lesquelles jusqu'à prés[…] il était demandé beaucoup plus aux Pa[…]siens que, comparativement aux hab[…]tants des autres grandes villes de pr[…]vince. Paris veut affirmer ainsi son ind[…]pendance par rapport au pouvoir centr[…]

Les Parisiens verront, en 1978, leurs impôts locaux augmenter de 10 % (au lieu de 12 % en 1977). Les impôts directs fourniront une recette de 2 615 millions, soit 36 % du budget de la ville. Le prix de l'eau augmentera de 6 % (il est actuellement de 1,98 franc le mètre cube, alors que son prix moyen en banlieue est de l'ordre de 3 francs). La taxe de balayage et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont respectivement inscrite au prochain budget pour un montant de 149,2 millions et de 395,2 millions. Elles s'accroissent de 14 %. Les investissements nouveaux qui seront financés en 1978 s'élèveront à 1 182 millions. Chiffre supérieur d'environ 9 % à celui de 1977.

Pour compléter le financement de ses investissements, la ville fera appel, comme tous les ans, à l'emprunt. Le chiffre de 775 millions prévu à ce titre au budget de 1978 est supérieur de 50 % à celui de 1977. Cette progression, plus importante que celle enregistrée les années précédentes, est possible car, selon M. Chirac, *« la ville est relativement peu endettée par rapport à beaucoup d'autres grandes villes françaises et étrangères »*. Enfin, on remarque que les dépenses de personnel, qui représentent à elles seules 27 % du budget de fonctionnement, augmentent de 14,4 4. Huit cent quatre-vingts emplois nouveaux seront créés.

Comme il l'avait annoncé dès son arrivée à l'hôtel de ville, M. Chirac donne la priorité, dans ce budget, au logement social, à la culture et aux personnes âgées.

● LOGEMENT SOCIAL : 180 millions seront consacrés aux achats de terrains destinés au logement social au lieu de 20 millions en 1977. Ce financement permettra notamment de racheter à la S.N.C.F. des terrains, gare de Reuilly (12e), de Vaugirard (15e), de Charonne (20e), de La Chapelle (18e). L'aide aux organismes H.L.M. passe de 50 millions en 1977 à 65 millions en 1978. La participation de la Ville au financement de logements sociaux s'accroît de 33 %. Au total les crédits destinés au logement social passent donc de 120 millions en 1977 à 310 millions en 1978.

● CULTURE : les crédits de fonctionnement s'élèvent à 215 millions. Ils sont en augmentation de 31 % par rapport aux crédits correspondants de 1977. Ils représentent environ 3 % du montant total des dépenses ordinaires.

● PERSONNES AGEES : 40 millions seront inscrits au nouveau budget pour financer diverses actions nouvelles (installation gratuite du téléphone au domicile, augmentation de différentes aides pour les plus défavorisés).

L'élément le plus nouveau dans ce budget reste le réaménagement des relations financières entre la Vilel et l'Etat. Depuis longtemps la municipalité parisienne considère que ses charges sont excessives ou que la participation de l'Etat est insuffisante. Les services de l'Etat, en effet, s'appuyant sur les positions fréquemment prises au Parlement par les élus de province estimaient que Paris était sous-imposé, et donc en mesure de supporter des charges supérieures à celles des autres villes françaises. Le nouveau maire [de] Paris a, au cours de négoc[ia]tions avec les représentants [de l'Etat,] avait demandé que l'on re[…] la participation de la Ville [aux] dépenses de police et de tra[ns]ports en commun.

● POLICE : du fait de s[on] statut d'exception, la Ville [de] Paris supportait traditionnel[le]ment de ce fait une char[ge] par habitant quarante fois s[u]périeure à celle que supporte[nt] des municipalités comme Lyon [ou] Marseille. Cette « inégalité » sera réduite en trois ans. [En] 1978, la Ville ne participera [aux] dépenses de police que p[our] 150 millions au lieu des [...] réclamés par l'Etat.

● TRANSPORTS : ne maît[ri]sant pas le fonctionnement [des] transporst parisiens, la Ville [a] décidé de limiter à 6 % [le] taux de majoration des créd[its] qui leur seron talloués en 19[78]. Seulement 525 millions ser[ont] donc inscrits au budget. — J[…]

A PROPOS DE...

UNE DÉCISION DU CONSEIL DES MINISTRES

Traitement de choc pour le Languedoc

« Je suis préoccupé par les problèmes que rencontre la région Languedoc-Roussillon pour moderniser ses structures économiques. C'est une région qui doit pouvoir reprendre confiance. C'est pourquoi je demande au gouvernement qu'il mette en œuvre la solidarité nationale au profit de cette région », a déclaré, le 30 novembre, M. Giscard d'Estaing, au terme du conseil des ministres qui avait arrêté une série de mesures pour le Languedoc-Roussillon (« le Monde » du 30 novembre).

Il faut reconnaître que le plan préparé par M François Essig, délégué de la DATAR (il avait reçu, dès février dernier, des instructions très précises de l'Elysée à ce sujet), est à la fois polyvalent et précis, et de nature à redonner confiance aux cinq départements concernés. Il y aura donc un « plan Languedoc » à l'image du plan routier et industriel breton, ou du plan Massif Central ou encore du plan de conversion de la Lorraine.

C'est d'ailleurs l'orientation actuelle des responsables de l'aménagement du territoire de traiter de manière spécifique chaque grande zone géographique dont les problèmes appellent des solutions différentes. Ainsi, dans les Alpes du Sud, le danger primordail, c'est la dépopulation; en Lorraine, c'est à la conversion sidérurgique qu'il faut s'attacher en priorité ; dans l'Ouest, c'est l'industrialisation (encore fragile, mais qui commence à prendre racine) qu'il faut soutenir ; dans le Languedoc, c'est de la monoactivité viticole et des dangers que représente l'entrée éventuelle de l'Espagne dans la C.E.E. qu'il faut prendre conscience.

Pour réussir, ces plans à moyen terme, et celui du Languedoc en particulier, doivent toutefois réunir deux conditions :

— être réexaminés périodiquement par le gouvernement, et, en fonction des circonstances, être infléchis géographiquement ou sectoriellement ;

— bénéficier de l'appui des collectivités locales (relevons, à ce propos, une contradiction dans la doctrine officielle à l'égard de la régionalisation : comment vouloir enfermer les régions dans un rôle mineur et, en même temps, leur demander de participer financièrement — et dans une proportion non négligeable — aux projets d'équipement et de développement ?).

Les élus languedociens, en majorité de gauche, diront, le 12 décembre, s'ils donnent leur aval à l'initiative gouvernementale.

Déjà, commentant les mesures annoncées le 30 novembre, M. Philippe Lamour, président du comité économique et social de cette région, a déclaré :

« C'est un effort aussi patient et aussi obstiné que celui qui fut fait pour la Bretagne qui doit être entrepris en faveur du Languedoc-Roussillon pour remédier aux conséquences des retards accumulés. Si le programme spécial du gouvernement constitue l'élément précurseur d'une action persévérante et continue, on peut saluer son avènement avec espoir. Il ne faudrait pas qu'il ne soit qu'une affiche électorale, valable pour le prochain trimestre. » — F. Gr.

PÊCHE

● *Accord entre les îles Feroë et l'U.R.S.S.* — Un accord-cadre pour dix ans a été conclu entre les Soviétiques et les responsables des îles Feroë pour ce qui concerne la pêche. Chaque année des représentants des deux parties se réuniront pour fixer les quotas de poissons qui pourront être pêchés en mer de Barents par les Féringiens et à l'intérieur de la zone des 200 milles économiques des Feroë par les Soviétiques. — *(Corresp.)*

Le Monde

économie

LA GRÈVE DU 1er DÉCEMBRE

Peu de débrayages dans le secteur privé, malgré l'importance des coupures de courant

Des manifestations nombreuses, mais moins imposantes que le 24 mai

Les consignes de grève données par la C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN ont été dans l'ensemble assez suivies dans le secteur public, très inégalement et souvent beaucoup plus faiblement que le 24 mai dans le secteur privé.

Dans l'enseignement, le ministère de l'éducation annonce 72 % de grévistes dans le premier degré (écoles maternelles ou élémentaires), 56 % dans le secondaire et 45 % parmi les personnels non enseignants. La Fédération de l'éducation nationale estime, pour sa part, que 80 % des enseignants, en moyenne, ont participé au mouvement, la proportion des grévistes pouvant dépasser 90 % dans certains établissements.

Aux P.T.T., le secrétariat d'Etat annonce 34 % de grévistes en moyenne pour toute la France (32 % dans les postes et 38 % dans les télécommunications) : le mouvement a été mieux suivi à Paris (40,5 %) qu'en province.

Dans les entreprises nationalisées, les consignes syndicales ont été mieux suivies à la S.N.C.F. (40 % du trafic voyageurs assuré, selon la direction) qu'à la R.A.T.P. (70 % des bus et des métros ont roulé, assure la direction). Aux Charbonnages, on fait état officiellement de 43 % de grévistes au fond.

C'est à l'Electricité-Gaz de France que la grève a été la plus forte : plus de la moitié du personnel n'a pas travaillé, selon la direction, qui fait état d'une chute de production de 50 % dans la matinée, sensiblement plus importante que celle annoncée par les syndicalistes eux-mêmes.

Les coupures de courant, intervenues parfois très tôt jeudi, ont donné lieu à quelques incidents. Ainsi notre correspondant dans le Nord signale que les coupures ont affecté une clinique de la banlieue lilloise, alors que trois opérations chirurgicales étaient en cours au bloc opératoire. Le dispositif de sécurité a fonctionné, l'équipement électrique a été commuté automatiquement sur les batteries d'accumulateur. Une démarche auprès du comité de grève a permis de rétablir le courant après un quart d'heure de coupure. Une autre « bavure » a touché une clinique de Lesquin, dans la banlieue de Lille. Une coupure a empêché le déplacement des malades, les ascenseurs ne pouvant fonctionner.

Vendredi matin, alors que commençaient les grèves tournantes dans les régions de Lyon, Marseille, Montpellier, la direction, constatant une forte baisse de la production dans toute la France, a opéré des délestages vers 9 heures. Les syndicats ont accusé la direction d'être responsable de ces coupures.

Le C.N.P.F. a dénoncé, en termes très vifs, « la brutalité et l'intensité des coupures de courant » intervenues jeudi. Cependant, pour l'organisation patronale, la plupart des entreprises privées sont restées ouvertes le 1er décembre et près de neuf salariés sur dix sont venus au travail. La grève a été assez bien suivie dans les ports et les docks, la construction navale et le papier-carton, secteurs où la C.G.T. est particulièrement influente. En revanche, elle a été très faible dans le commerce, les banques, la chimie, et assez faible dans le textile et la métallurgie.

En province, Le Havre, Nantes, Saint-Nazaire, Le Creusot, Grenoble ont été les points forts de la grève, les arrêts de travail étant très faibles dans le Nord, l'Alsace, l'Est, la Franche-Comté, le Limousin.

Si plus d'une centaine de manifestations ont eu lieu en province, elles ont dans l'ensemble été beaucoup moins imposantes qu'en mai dernier. A Lyon, par exemple, où des incidents ont eu lieu à la dislocation entre le service d'ordre C.G.T. et des « gauchistes », le cortège ne représentait qu'un tiers des effectifs recensés lors de la manifestation du 24 mai, que le calcul soit fait par les organisateurs ou par la police.

Un jour dans la vie de Chazelles

De notre envoyé spécial

Chazelles-sur-Lyon. — « Alors, vraiment, vous êtes venu pour ça ? » *On ne sait trop dans la voix ce qui l'emporte de la surprise ou du scepticisme. Drôle d'idée de débarquer de la sorte pour voir Chazelles vivre son 1er décembre 1977.*

Qu'est-ce que Chazelles d'ailleurs ? Où est-ce ? A l'accent qui traîne et se languit un peu en épaississant les voyelles, on reconnaît qu'on est dans l'orbite stéphanoise. Lyon reste à l'écart, 50 kilomètres vers l'est. Pour atteindre la plaine du Forez, Saint-Galmier et ses sources (« et Badadi et Badadoit »), il suffit d'ajouter moins de 10 kilomètres en direction de l'ouest.

Une fiche signalétique sommaire dirait à peu près ceci : cinq mille trois cent soixante-dix habitants, trois cent trente chômeurs. Un centre qui paraît à peine avoir changé depuis l'autre avant-guerre, celle de 1914. Dix-huit entreprises qui occupent moins de cinquante salariés, mais une seule à en employer plus de deux cents. Une bonne centaine de petits commerçants, un artisanat nombreux, une municipalité qui se dit modérée, mais qui a néanmoins donné quatre de ses vingt-trois sièges au parti communiste et quatre autres au parti socialiste. Un maire, M. Armand Bazin, qui se proclame sans étiquette, qui siège au conseil général et préside le comité d'expansion du département. Quatre cents retraités. Un goût certain de rester au pays.

Et puis un signe particulier, considérable, majeur qui, aujourd'hui, bouleverse tout : la chapellerie. Elle était là depuis des siècles mais surtout depuis l'aube du dix-neuvième. Des six mille habitants que compta un moment Chazelles-sur-Lyon, elle en employa à ses heures de prospérité jusqu'à trois mille. Depuis la dernière guerre, le déclin n'a pratiquement pas cessé. Il tourne aujourd'hui à la tragédie. Des grandes chapelleries d'antan, une seule demeure, avec dix-huit salariés. Il faut dire que les journaux parlent d'elle, puisque c'est de ses « cloches » et de ses « formes » que vient de sortir le chapeau que portera l'empereur Bokassa, à Bangui, le jour de son couronnement...

Des six autres qui fonctionnaient encore aux environs des années 60, quatre pour subsister s'étaient réunies en une unique société. Elle a tenu dix ans. Aujourd'hui, le bilan est déposé et les cent soixante-dix chapeliers sont des chômeurs et des chômeurs qui ont tous la cinquantaine ou à peu près. Seuls une vingtaine parmi les plus jeunes se sont reclassés. Les autres vivent sur l'indemnité de licenciement, et ce, à 90 % du salaire, qui n'aura de toute façon qu'un temps.

Voilà à gros traits la situation. Ça valait tout de même la peine de « voir ça », de voir ce que peut être, avec cela, un jour de grève nationale.

Il ne fut ni éclatant ni politique. Le Café du commerce avait un peu un air de dimanche. Il faut dire qu'il est aussi le siège du P.M.U. et que ce jeudi 1er décembre était aussi jour de tiercé. Alors c'est vrai que, durant la matinée, on a davantage parlé des chances du « 13 » et des incertitudes du « 4 » que du reste. Ou alors un peu par hasard et pour dire d'un air désabusé : « D'accord c'est la grève, alors on la fait. Mais tout à l'heure ils vont défiler crier *A bas la vie chère !* pour changer quoi ? On leur dira toujours c'est tant... et ils continueront de payer. »

Sans slogans ni banderoles

Serait-ce la voix de la « France profonde » ? Si oui, elle s'est trompée au moins sur un point. Ils n'ont pas défilé en criant A bas la vie chère ! *Tout s'est passé sans clameurs, sans banderoles, sans slogans. Comme on s'y attendait, ce fut surtout l'affaire des chapeliers et des syndicats C.G.T. et C.F.D.T. qui n'ont cessé, depuis la crise, de marcher* « la main dans la main » *A 14 h. 30, symboliquement, on se donnait rendez-vous à l'entrée de l'une de ces chapelleries aujourd'hui immense et vide. On s'y compta une petite trentaine pour vite s'en aller à la salle municipale où on se retrouvait exactement soixante-dix-neuf, dont trente-quatre femmes. Dehors, sur le jardin municipal, comme sur la campagne, les ourlets d'une neige maigre et un horizon de brouillard blanc.*

On pouvait remercier « les courageux » et regretter l'absence de ceux qui l'avaient été un peu moins. On pouvait aussi dire qu'on n'allait pas s'éterniser. Ceux qui étaient là ne connaissaient-ils pas suffisamment le sujet ? Il y eut cependant quelques mots : « Comme par le passé, Chazelles continuera la lutte. » *Les applaudissements furent de politesse. A aucun moment, comme d'ailleurs cela avait été convenu, il ne fut question de politique. Le 1er décembre de Chazelles s'est joué absolument en dehors de la rupture de la gauche.* « Vous savez, ici on n'a jamais été très politique. » *Des militants ? Oui, il y en a un peu au P.C., au P.S. aussi, qui a ouvert une section voici trois ans. Mais Chazelles, tout en ayant sa tradition ouvrière, reste modéré.*

Et puis, comme ajoute le jeune conseiller municipal du parti socialiste quand on lui demande comment les choses se passent avec l'allié communiste, « Vous savez, ici on a autre chose à faire que se chamailler. »

Il restait, en fin de journée, à se remémorer quelques choses simples : on avait débrayé ici quatre heures, ailleurs, faute de courant, toute la journée. On n'avait pas eu les journaux ni de Paris, ni de Lyon, ni de Saint-Etienne. A la mairie, le secrétaire général avait fait grève, mais pas les employés. La caisse d'épargne avait affiché relâche pour la journée, comme les collèges et les écoles, mais la poste n'avait pas fermé ses guichets ni les succursales des banques.

« Comme d'habitude », *constatait l'ancien, qui en avait vu d'autres.*

Ville morte ? Non, pour sûr. Mais ville inquiète et d'une inquiétude qui habite désormais sa vie, 1er décembre ou pas.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Ni échec ni franc succès

De mémoire de manifestant, jamais, semble-t-il, cortège parisien n'avait été aussi dépouillé de mots d'ordre politiques. De la Nation à la République, pas un calicot, pas une pancarte, pas un slogan, ne bafouait la discipline que s'étaient donnée MM. André Henry, Edmond Maire et Georges Séguy. Comme si l'on cherchait à démentir M. Barre, qui, la veille encore, assurait tout net : *« La grève du 1er décembre est organisée par des centrales qui ont toujours cherché à politiser les problèmes. »*

Aucun dirigeant politique national n'avait demandé à prendre place dans le défilé. Les vendeurs de journaux d'extrême gauche — Ligue communiste, Lutte ouvrière, etc. — étaient eux-mêmes discrets. Seuls « francs-tireurs », les « élus communistes de l'Ile-de-France », qui défilaient, écharpe tricolore au vent, sous un calicot indiquant leur présence.

Dans toute la France — à de rarissimes exceptions près, comme celle de Dole, — les organisateurs C.G.T., C.F.D.T. et FEN ont fait respecter leur consigne d'écarter des manifestations toute coloration politique. Du même coup a été évitée la discordance des chœurs ambulants.

Le 1er décembre, sans être un franc succès, n'a pas été un échec. La petite guerre de communiqués et de « bilans » que se mènent la C.G.T. et le C.N.P.F. laisse planer un nuage sur les effectifs réellement en grève, d'évidence inférieurs à ceux d'il y a six mois.

La conscience de la gravité de la crise de l'emploi, la proximité des fêtes de fin d'année, la température aussi, ont constitué d'autres freins. Les mesures sociales annoncées la veille par le gouvernement pouvaient inciter à une certaine passivité. Enfin, la rupture survenue entre MM. Marchais, Mitterrand et Fabre a été sans doute l'obstacle le plus grand à une mobilisation des travailleurs.

Pour remonter le courant, les « appareils » ont donc du s'engager à fond. Les militants C.G.T. étaient, de loin, les plus nombreux dans le cortège parisien ; la FEN était, elle aussi, venue en force ; les rangs de la C.F.D.T., en revanche, étaient peu fournis et les calicots unissant les sigles des trois centrales rarissimes. Au-delà de la satisfaction affichée par les états-majors, des « sans-grade » cégétistes assurent que la C.F.D.T. n'avait mobilisé que du bout des lèvres ses troupes, dont on connaît, en outre, l'allergie aux débrayages de vingt-quatre heures, à la « grand-messe » du « tous ensemble ». Des cédétistes signalaient, eux aussi, des carences de la C.G.T.

Comme le mouvement le prouve en marchant, la journée du 1er décembre, en dépit de ses faiblesses, aura sans doute consolidé l'unité ouvrière. Peut-elle inciter les partis de gauche à refaire, eux aussi leur entente ? C'est l'espoir que, en termes presque semblables, ont exprimé aussi bien M. Georges Séguy que MM. André Henry et Edmond Maire, chacun, cependant, se gardant soigneusement de se poser en donneur de leçon ou en médiateur. Ayant fait la démonstration du caractère « purement syndical » de leur action, les leaders n'en mettent pas moins en valeur le contenu politique. La profondeur du mécontentement, le refus de l'austérité, pour s'être extériorisés sans référence aux partis, n'en sont pas moins un *« non catégorique »* à la politique *« Giscard-Barre »*.

Maintenant, disent les dirigeants syndicaux, *« Il faut négocier »*. Croient-ils que le gouvernement peut engager des discussions d'envergure à trois mois des élections, alors qu'il a pratiquement bloqué (sauf pour la préretraite) tout accord apportant une véritable satisfaction aux salariés ? Alors que le patronat s'est constamment abrité derrière le « plan Barre » pour ne rien concéder, même pas la « mensualisation » promise depuis des années ?

Les syndicalistes persistent à croire à l'efficacité de l'action, dans les entreprises tout au moins. *« Il n'y a pas que la victoire électorale*, a déclaré M. Albert Mercier, porte-parole de la C.F.D.T. *Que la gauche l'emporte ou non, il faudra négocier. Nous devons nous y préparer. »* Les revendications pourraient-elles être satisfaites par l'actuelle majorité reconduite ? *« Pourquoi pas ! »* répond M. Séguy en nuançant l'appréciation. *« Avec la gauche au pouvoir, il y aurait une « rencontre Matignon ». Avec la droite, ce peut être un « Grenelle »... »*

Le 1er décembre, des centaines de milliers de travailleurs ont parcouru les grandes villes sans invoquer ni le programme commun ni le socialisme autogestionnaire. Ils les appellent toujours de leurs vœux, mais ils commencent à songer de plus près à ce qu'il conviendrait de faire, si la gauche était placée sur une mauvaise orbite.

JOANINE ROY.

A PARIS : des slogans uniquement revendicatifs.

La manifestation parisienne a selon notre pointage rassemblé, de la Nation à la République, 40 000 personnes, 35 000 d'après la police, 200 000 selon la C.G.T. et 100 000 selon la C.F.D.T. (contre 70 000 environ, selon la police, le 24 mai 1977 et le 7 octobre 1976). Suivaient le cortège quelque 2 000 militants d'extrême gauche. Aucun incident ne s'est produit. Des informations alarmistes, provenant, mercredi après-midi, de sources officielles et faisant état d'interventions prévues de « groupes autonomes », avaient amené la C.G.T. à renforcer considérablement son service d'ordre.

Cette participation peut être qualifiée de moyenne. La fraîcheur de la température qui régnait jeudi 1er décembre sur la capitale n'explique pas tout.

A peine le défilé conduit par MM. Georges Séguy, Edmond Maire et André Henry, sous la banderole *« C.G.T., C.F.D.T., F.E.N. : En finir avec l'austérité et le chômage »*, empruntait-il, vers 10 h. 30, le boulevard Voltaire que l'on notait trois choses :

— La *forte* présence des militants et sympathisants de la C.G.T. et la faible représentation de la C.F.D.T. ;

— La marque du P.C.F. sur tout le parcours — en particulier avec des affichettes « L'union pour que ça change », fraîchement apposées dans les abribus, et avec une délégation au bord de la chaussée, écharpe ceinte, sous le calicot *« Elus communistes d'Ile-de-France »* alors que le P.S. se signalait par sa totale absence :

— Les slogans étaient purement revendicatifs — tous orientés contre le plan Barre — et les poitrines étaient rares à scander « Union, action, Programme commun ». On préférait plutôt : « Union, action, revendications » et pour les cédétistes « Union, action, autogestion ».

Les premiers rangs du cortège sont arrivés place de la République vers 11 h. 30, les derniers vers 14 h. 45.

LES SIDÉRURGISTES EN CONGÉ OU EN CHOMAGE

La journée de grève coïncidait avec la fête patronale des métallos, la Saint-Eloi, qui, dans la métallurgie et la sidérurgie du Nord et de l'Est, donne droit tantôt à une journée chômée et payée, tantôt à un sur-salaire. Aussi, dans le Valenciennois et en Moselle, on a dénombré fort peu de grévistes. A Lille, où la Saint-Eloi donne lieu dans certains services publics comme la Compagnie des transports urbains ou le ramassage des ordures ménagères, à une prime équivalente à une journée de salaire, il n'y a eu aucun gréviste puisque la prime était en jeu.

Et, quand ce n'est pas la Saint-Eloi, c'est le chômage conjoncturel qui a « empêché » la grève. Ainsi, à Dunkerque, le personnel des Dunes de Creusot-Loire était en congé et les sidérurgistes d'Usinor en chômage conjoncturel.

LES RÉACTIONS

M. Raymond Barre : je remercie les travailleurs

« Cette journée de grève n'a pas été un succès pour les organisateurs des manifestations », a déclaré, jeudi soir, M. Raymond Barre en sortant de l'Elysée.

« Dans le secteur privé, le taux de la participation à la grève est resté faible : 10 % à 15 %. Dans les services publics et dans les entreprises nationales, les chiffres de participation sont très nettement inférieurs à ceux de la grève du mois de mai », a estimé le premier ministre. (...)

» Je voudrais tirer une autre conclusion de cette journée : elle montre à mon sens que les travailleurs, en France, se rendent compte que ce n'est pas par la grève que l'on résoudra les problèmes du pays.

» Ils se rendent compte que, efforts qui leur sont demandés sont nécessaires au redressement de notre économie, donc à leur avenir, donc à l'investissement, donc à l'emploi.

» Ils se rendent compte que par rapport à d'autres pays, ils continuent à bénéficier d'une situation satisfaisante. Je ne dis pas exceptionnellement bonne, mais simplement satisfaisante.

» Le pouvoir d'achat est maintenu, la hausse des salaires s'ajuste à la hausse des prix et, hier encore, le gouvernement a montré qu'il tenait les engagements qu'il avait pris.

» Tout ceci conduit les travailleurs à apporter un concours dont je les remercie, à la politique économique de redressement, et ce ne sont pas les déclarations, sur l'opposition de la classe ouvrière à la politique du gouvernement qui vont beaucoup convaincre. »

● LA FEN : un flagrant démenti au gouvernement.

Pour la Fédération de l'éducation nationale, *« la réaction très largement unitaire des travailleurs, volontairement située en dehors de toute préoccupation politique, montre que le mouvement syndical, conscient de ses responsabilités, sait et saura en toutes circonstances rester le garant des intérêts de la classe ouvrière.*

» Par leur participation à la grève, par le sérieux et la dignité de leurs manifestations, par la clarté de leur mot d'ordre, ajoute la FEN, *les travailleurs ont apporté un flagrant démenti au gouvernement et au patronat, qui voulaient dénaturer l'action du 1er décembre. »*

● LA C.F.D.T. : un point d'appui pour d'autres luttes.

« Les travailleurs ont participé en très grand nombre à la journée de grève nationale interprofessionnelle et de manifestations organisée par la C.F.D.T., la C.G.T. et la FEN le 1er décembre 1977.

» Ils ont ainsi montré leur accord avec les objectifs revendicatifs mis en avant au cours de cette action et démontré que les quelques mesures prises par le gouvernement depuis l'annonce de la journée de grève du 1er décembre ne font pas le compte », déclare la C.F.D.T., pour qui *« cette journée d'action et de manifestations est un point d'appui pour le développement d'autres luttes »*.

● M. CHRISTIAN BEULLAC : une grève « inopportune et inefficace ».

« Ce mouvement manifestement politique, a déclaré le ministre du travail, *est un nouveau détournement du droit de grève, qui est une des libertés essentielles des travailleurs. La C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN, qui se sont isolées dans le mouvement syndical, perdront toute leur crédibilité si elles continuent dans cette voie. Sur cette grève politique, il faut porter un jugement politique : la C.F.D.T. en a été le promoteur. Elle a tenté de renouer dans l'opposition une alliance qui éclate en morceaux. Cette tentative est un échec, car je sais que la C.G.T. et donc le parti communiste, n'ont pas engagé toutes leurs forces. Syndicalement inopportune, cette grève a donc été politiquement inefficace. »*

● M. GEORGES SÉGUY : une « importante participation ».

« L'importante participation » des travailleurs (...) témoigne de *« leur volonté de maintenir la pression sur le gouvernement et le patronat, pour obtenir que s'engagent des négociations sur les problèmes les plus urgents ». « Si le gouvernment et le patronat étaient plus réalistes, ils accepteraient immédiatement une négociation tripartite, notamment sur les salaires et sur l'emploi »*, a déclaré le secrétaire général de la C.G.T.

ÉTUDE

Un dixième des ménages français possède la moitié du patrimoine national

Longtemps négligées, les études sur le patrimoine des Français et sur sa répartition se multiplient depuis quelques années. Après l'INSEE et le C.N.R.S. (1), le Centre de recherches économiques sur l'épargne a mené, selon une méthode originale, d'intéressants travaux qui apportent une lumière en partie neuve sur ce sujet délicat. Quelques-uns des tableaux du CREP avaient été reproduits dans le remarquable « Panorama sur l'épargne des ménages », publié en juin dernier par la Caisse des dépôts pour son cent soixantième anniversaire. C'est un commentaire de cette enquête que présente l'une des animatrices du CREP, Mme Marie-Françoise Masfety-Klein, dans une récente livraison de la Documentation française : « Regard sur l'actualité » (octobre 1977). Les chiffres fournis confirment la très forte concentration du patrimoine français : les 10 % de ménages les plus aisés possèdent la moitié du total des fortunes françaises, alors que les 33 % de ménages les moins nantis n'en ont, à eux tous, que 0,5 %. L'écart de fortune entre les ménages moyens de ces deux groupes est de 1 à 330. En moyenne toujours, les industriels et les gros commerçants ont un patrimoine 11,6 fois plus élevé que les ouvriers.

L'enquête du CREP est plus intéressante que celle de l'INSEE sur un double plan :

1) Elle prend en compte plusieurs séries de biens que négligeait l'Institut de la statistique dans sa dernière enquête : les immeubles autres que le logement principal (résidences secondaires, immeubles de rapport, appartements loués), les terres et entreprises agricoles, le cheptel, les fonds de commerce, les locaux d'entreprises individuelles. Ne restent exclus que l'or, les objets précieux, les biens durables et le capital d'assurance-vie, dont le total ne représente guère plus de 5,7 % de l'ensemble de la fortune des Français, si l'on en croit Robert Lattès dans l'ouvrage qu'il vient de publier (2) et sur lequel nous aurons l'occasion de revenir. Les omissions de l'INSEE portaient, elles, sur quelque 40 % du patrimoine total.

3) L'enquête du CREP concerne l'année 1975, alors que le travail de l'INSEE recensait les patrimoines de 1973.

Le logement principal : 41 % du total

Pour ces deux raisons, les chiffres cités sont beaucoup plus proches de l'actuelle réalité. Ils n'en présentent que plus d'intérêt, même si une ombre continue à planer sur leur fiabilité ; ils résultent, en effet, d'une enquête auprès de trois mille ménages échantillonnés pour refléter correctement la population française. Diverses précautions méthodologiques ont été prises pour éviter les omissions, redresser les déclarations inexactes, démasquer les fraudes... Mais la vérité parfaite n'est sans doute pas au rendez-vous...

Telle quelle, l'enquête du CREP apporte toutefois bien des indications intéressantes.

● Il apparaît d'abord que la majorité (52 %) du patrimoine des Français est composée du logement principal des ménages (41 % du total) et des terrains et entreprises agricoles (11 %). En y ajoutant les autres biens immobiliers recensés (14 %), on arrive aux deux tiers de l'ensemble. Ce qui confirme bien le goût — parfois forcé, s'agissant du logement et des exploitations agricoles — des Français pour la pierre et la terre.

Le reste de la fortune nationale se répartit en trois parties inégales : les valeurs mobilières et les bons (10 %), les fonds de commerce et les entreprises individuelles (9 %), enfin les disponibilités monétaires et l'épargne liquide (15 %).

● L'inégalité entre les fortunes des ménages est très considérable. On la mesure de trois façons.

Primo : un tiers des ménages français — ceux dont le patrimoine est inférieur à 10 000 F par ménage — ne possède au total que 0,5 % de la fortune nationale. Un autre tiers dispose de 13 % de l'ensemble. Le dernier tiers est donc propriétaire du reste : 86 % du total. Mais, dans ce dernier tiers, la fortune est très inégalement répartie, puisque les 10 % les plus aisés — les ménages dont le patrimoine excède 500 000 F — possèdent à eux seuls 50 % du total et que les 10 % suivants en ont encore 20 %.

De 1 à 330

Soit un écart de fortune de 1 à 330 entre les cas moyens des groupes extrêmes que nous venons de citer : celui des 10 % du haut de l'échelle d'un côté, celui des 33 % du bas, de l'autre.

Deuxième mesure : entre les groupes socio-professionnels, les écarts sont considérables : de 1 à 11,6 entre l'ouvrier moyen, qui ne possédait que 68 000 F en moyenne en 1975, et l'industriel ou le gros commerçant moyen, qui avait un patrimoine de 789 000 F. La moyenne nationale se situait à l'époque à 187 000 F par ménage.

Les ouvriers (et personnels de service) ainsi que les employés (101 000 F) et même les cadres moyens (178 000 F) se trouvaient au-dessous de ce chiffre ; soit au total 50 % de la population française et les trois quarts environ de la population active. Les autres catégories possédaient plus que la moyenne nationale : les inactifs (217 000), les cadres supérieurs (291 000), les artisans et les petits commerçants (328 000), les agriculteurs (362 000), les professions libérales (631 000), enfin les industriels et les gros commerçants.

Un ménage sur trois est endetté

Troisième mesure de l'inégalité : les écarts concernant les biens possédés. Ces écarts restent minimes sur le logement principal ainsi que sur les liquidités disponibles des ménages. C'est donc sur les autres éléments de fortune que porte principalement l'inégalité. Sur le portefeuille mobilier, l'écart va de 1 à 50, par exemple, entre l'ouvrier et l'industriel (ou le membre de profession libérale) ; sur les biens immobiliers autres que le logement principal, il va de 1 à 18. Le graphique ci-dessous illustre ces disparités.

Au total, on estime qu'en France l'inégalité des patrimoines est deux fois plus forte que celle des revenus, pourtant plus considérable que dans les autres pays développés.

● Nous n'avons parlé jusqu'ici que des patrimoines recensés, en omettant d'évoquer les dettes des ménages. Or celles-ci sont importantes.

Le CREP estime qu'un ménage sur trois (34 % exactement) a des dettes ; une fois sur deux, à cause de l'achat de son logement. Le taux d'endettement est inférieur à ce chiffre chez les inactifs (16 %), qui ont eu le temps de rembourser leur dette durant leur vie active. A l'inverse, il est très supérieur chez les industriels, les gros commerçants et les professions libérales (59 %), ainsi que chez les artisans (52 %), les agriculteurs et les cadres moyens (51 %), les cadres supérieurs (47 %) et les employés (39 %). Les ouvriers se situent à peu près dans la moyenne (35 % d'endettés). Ces chiffres montrent que la proportion de familles endettées augmente avec le revenu.

Parmi les ménages ayant des dettes, l'écart entre les sommes dues va de 1 à 5 entre le ménage d'inactifs (34 000 F en moyenne) et celui des professions libérales (171 000 F). Les employés endettés doivent en moyenne 49 000 F, les ouvriers 64 000, les agriculteurs et les cadres moyens 75 000, les artisans 104 000, les cadres supérieurs 121 000 et les gros industriels ou commerçants 142 000 F.

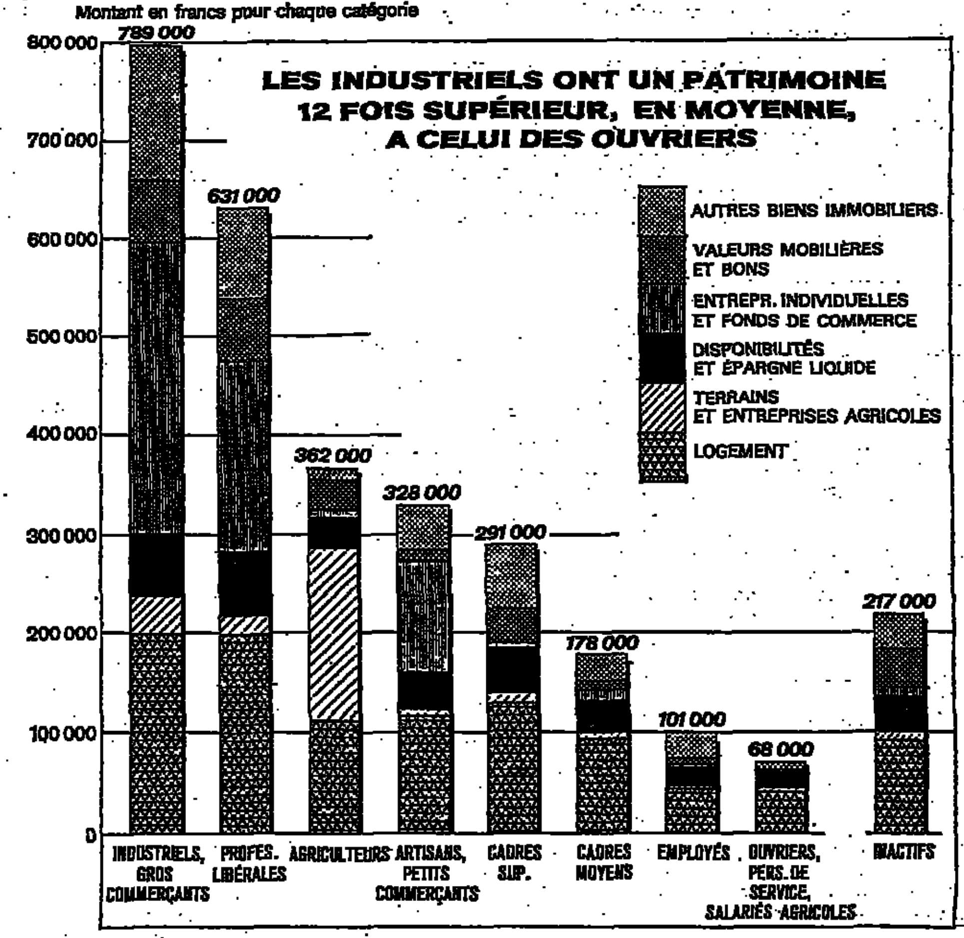
L'endettement, moyen admirable de s'enrichir aux dépens de la collectivité en période d'inflation, apparaît pourtant assez peu recherché pour cet effet. Il est bien plus souvent, pour les ménages qui n'ont pas disposé d'un héritage substantiel, le moyen de se procurer le logement qui préservera l'unité familiale. Une partie du patrimoine financier joue le même rôle, en permettant le démarrage de l'opération d'accession à la propriété, qui assurera un toit à la famille.

Sans s'être encore beaucoup démocratisée, la notion de patrimoine est probablement en train de changer de signification. A côté de la grosse fortune, héritage de générations bourgeoises et moyen de puissance économique, se développe de plus en plus — la nécessité aidant — une forme de patrimoine modeste, conçu comme un outil essentiel à la préservation de la cellule familiale.

GILBERT MATHIEU.

(1) Voir le résumé de leurs études dans *l'Année économique et sociale 1976*, p. 122 à 125.

(2) *La Fortune des Français*, éditions J.-C. Lattès, 278 p., 40 F.



Source : enquête du CREF sur la situation en 1975.

Un entretien avec le ministre de l'industrie

• Il faut revenir à la liberté des prix
• Il appartient à l'État d'assumer certains risques

« Monsieur le ministre, vous aimez à répéter que nous sommes en guerre. Qui dit guerre, dit stratégie. Or, jusqu'à présent, on a l'impression que la politique du gouvernement s'est limitée à parer des coups et à colmater les brèches tant bien que mal.

– C'est vrai, nous sommes en [...]rre. Nous avons mis un cer[...]n temps à en prendre cons[...]nce, mais, aujourd'hui, chacun [...] est convaincu. Qu'il soit né[...]saire d'avoir une stratégie in[...]trielle pour faire face à cette [...]ation est une évidence, et nous [...]eviendrons. *Mais il ne faut* [...] se bercer de mots. La meil[...]e stratégie du monde ne sau[...] pourvoir à l'absence de [...]yens. La France dispose d'une [...]ustrie puissante. La crise a [...] en valeur ses forces et ses [...]lesses. Cette industrie, dans [...]ombat qui s'est engagé, sera [...]re fer de lance. Tout doit être [...] en œuvre pour la confor[...]. En bref, il faut clairement [...]rmer que la priorité doit être [...]née au renforcement et au [...]eloppement de notre outil [...]ustriel. Il y va de notre sur[...]

— Dans les années 60, on parlait déjà d'impératif industriel...

– Nul ne songe à nier l'effort [...]à consenti. Mais il faut bien [...]stater qu'aujourd'hui les en[...]prises françaises souffrent de [...]aiblesse de leurs fonds propres [...] d'un endettement excessif. La [...]se s'explique. L'épargne s'est [...]gressivement détournée de [...]dustrie. Tout l'y incitait, à [...]mencer par les avantages fis[...]x et autres accordés à certains [...]es d'investissements, comme [...]mobilier. Or la France ne [...]pose pas de ressources inépui[...]les. Si l'on veut que les flux [...]anciers reviennent vers les en[...]prises, il est nécessaire de don[...] une inflexion nouvelle en [...]primant les avantages consentis à certains placements ou en privilégiant les investissements et les actions. A ce propos, il ne me paraît guère logique que les obligataires soient finalement mieux traités que les actionnaires...

— Vous faites le procès des banques ?

— *Je ne fais le procès de personne.* Les banquiers ne sont pas des philanthropes, et il est normal qu'ils aient orienté l'épargne vers les placements les plus rémunérateurs. Au demeurant, l'immobilier pouvait logiquement apparaître comme une priorité, compte tenu de l'évolution démographique française. Ce n'est plus le cas. Il faut offrir aux banques l'occasion de modifier leur comportement. Peut-on considérer comme normal, par exemple, qu'une des plus grandes banques du monde — je veux parler du Crédit agricole — se soit très longtemps désintéressée de l'industrie ?

— Les entreprises faisant directement appel à l'épargne ne sont pas très nombreuses...

— C'est vrai, et c'est la raison pour laquelle j'estime qu'il est également nécessaire d'inciter les chefs d'entreprises petites et moyennes à conforter les fonds propres de leurs sociétés. Que constate-t-on actuellement ? La plupart des patrons préfèrent laisser des capitaux leur appartenant à la disposition de leur firme sous forme de compte courant. Le système fiscal les y incite : ils ont tout avantage à percevoir des intérêts, souvent considérables et payés par la société, plutôt que d'élargir la surface financière de leur entreprise. C'est économiquement absurde.

La réglementation des prix permet des hausses injustifiées

— Reste que l'investissement industriel comportera toujours un risque.

– C'est bien la raison pour [...]elle il faut souhaiter que les [...]eprises soient en mesure de [...]ager le maximum de profits, [...] pas pour voir doubler ou [...]ler les revenus des chefs d'en[...]rise, mais tout simplement [...]e que le profit, c'est l'investis[...]ent et les dividendes (on n'at[...]e pas de mouches avec du [...]gre). *Il faut donc revenir le* plus rapidement possible à la liberté, ou plutôt à la vérité des prix.

— Ne craignez-vous pas les excès ?

— A supposer que des excès se produisent, il sera toujours possible d'intervenir pour les corriger. Mais on ignore trop souvent que la réglementation des prix actuellement en vigueur permet à certains industriels de bénéficier de hausses injustifiées. Plus *grave encore,* les industriels les plus performants, habitués à obtenir une hausse de 3 % tous les six mois ne sont pas incités à répercuter sur les prix leurs gains de productivité. En cas de blocage prolongé, certaines industries tournent la réglementation en modifiant à peine leurs produits. C'est ce qui est arrivé dans la pharmacie pendant vingt ans. Pour ma part, je suis convaincu qu'un retour à la liberté des prix se traduirait dans un certain nombre de secteurs par des baisses.

— Et les entreprises publiques ?

— La liberté ne se partage pas. Ce qui est bon pour les entreprises privées l'est aussi pour les entreprises publiques. Il faut, là aussi, parvenir à la vérité des prix. Ce n'est pas une affaire de principe mais de cohérence. Prenons l'exemple d'E.D.F. Cette firme va devoir faire dans les années à venir un effort d'investissement considérable. De deux choses l'une, ou bien E.D.F. sera en mesure d'autofinancer une large part de ses investissements ou bien E.D.F. devra emprunter, notamment sur les marchés internationaux de capitaux, ce qui accroîtrait l'endettement de la France. Il est bien évident que la première formule est de loin préférable. Dans ces conditions, *il est souhaitable,* pour ne pas dire plus, que la fixation des tarifs E.D.F. lui permette de retrouver une part d'autofinancement de ses investissements de 70 % environ. Je dis bien retrouver, car on oublie trop souvent qu'E.D.F. a autofinancé dans cette proportion des travaux hydrauliques dont l'ampleur à l'époque était comparable au programme nucléaire.

— Ce retour à la vérité des prix risque de pénaliser les industriels.

— Il ne s'agit pas de pénaliser les industriels. Mais, prenons l'exemple du gaz. Actuellement, les industriels français paient le gaz naturel venant des Pays-Bas 30 % moins cher que les industriels néerlandais ! Cela ne saurait durer. Ils doivent faire la preuve de leur compétitivité à conditions égales. Je le leur ai dit.

— La puissance d'une industrie se mesure aussi à la qualification de ses travailleurs et à l'attrait qu'elle exerce sur les jeunes.

— C'est vrai, et dans ce domaine un effort important doit être fait. L'industrie doit mieux payer ses travailleurs. Le gouvernement en est conscient, qui a engagé une politique de revalorisation du travail manuel afin de combler *l'écart qui s'est creusé au* fil des années entre « cols blancs » et « cols bleus ». En ce qui concerne la qualification, j'entends, pour ma part, poursuivre l'effort que j'ai entrepris pour relancer l'apprentissage. Le nombre des nouveaux apprentis était tombé à soixante mille en 1976. Il y en aura quatre-vingt mille en 1977 et autant en 1978. Cette action doit être poursuivie. Trop de jeunes envoyées à l'école jusqu'à vingt ans éprouvent les pires difficultés à s'insérer dans la vie professionnelle.

» Il est également nécessaire de donner une nouvelle impulsion à l'aménagement industriel de notre territoire. Faute de quoi, notre économie subirait les conséquences sur sa compétitivité de coûts aggravés, de la concentration, tandis que dans des régions où une main-d'œuvre s'orienterait volontiers dans les activités manuelles des jeunes seraient condamnés au chômage ou à l'exil.

— Revenons-en, si vous le voulez bien, à la stratégie industrielle.

— La France n'a guère le choix. Le retour à l'autarcie se traduirait *immanquablement* par une baisse du niveau de vie insupportable.

— La France n'en a pas moins la première imposé des restrictions à l'entrée de certains produits textiles.

— Deux remarques à ce propos. Lorsque certains pays ne respectent pas les règles du jeu, ils doivent être sanctionnés. En second lieu, la Communauté européenne s'est rapprochée des positions françaises. Celles-ci n'étaient donc pas si répréhensibles. Plus généralement la reconversion de certains secteurs particulièrement menacés passe sans doute par une certaine protection, qui, j'insiste, doit être temporaire. La France, en effet, doit nécessairement exporter pour payer sa facture matières premières, ce qui suppose que son marché soit ouvert.

« Notre pays ne peut être présent partout »

— Il n'empêche que la politique d'aide massive à l'exportation mise en vigueur ces dernières années est contestée par certains.

— Les aides à l'exportation accordées par la France ne sont pas supérieures à celles des autres pays. Reste que l'on peut effectivement s'interroger sur l'opportunité d'aider l'exportation de biens comportant une grande part de produits importés ou de faible niveau technologique.

» A demeurant, notre politique ne *consiste pas* à aider n'importe qui, mais bien au contraire, à soutenir et à développer des entreprises disposant d'un acquis technologique susceptible de leur permettre de se tailler une place significative sur le marché mondial et apportant une valeur ajoutée de qualité.

— Votre politique est donc sélective.

— Nécessité fait loi. La France ne peut disperser ses efforts. Il lui faut développer ses atouts : le savoir et la valeur ajoutée. Mais il serait illusoire de penser que notre pays puisse être présent partout et que l'Etat dispose de moyens inépuisables. Il nous faut choisir. Les grands groupes industriels ont leur propre politique. Notre objectif est d'amener à la taille et à la compétitivité internationales des entreprises moyennes maîtrisant leur technologie, et exerçant leurs activités dans des secteurs promis à un développement important. C'est le but des contrats de croissance.

— Et la reconquête du marché intérieur tant de fois évoquée ?

— Il n'y a pas de contradiction. L'expérience prouve qu'une entreprise qui a su se tailler une place significative sur le marché mondial « *tient* » son marché national. De surcroît, nous nous sommes préoccupés de ce problème, en élaborant des « *plans* » dans les secteurs où nous estimions que la percée étrangère ne se justifiait pas ou que les ressources nationales étaient sous-utilisées. Ainsi le papier et le meuble...

— Votre politique suppose que dans les secteurs auxquels vous vous intéressez existent des entreprises performantes ou susceptibles de vous servir de point d'appui. Ce n'est pas toujours le cas des composants, par exemple.

— Les composants sont effectivement un cas particulier. La politique informatique que la France a mise en œuvre suppose une présence active dans les composants. Or, il est vrai qu'aucune entreprise nationale n'est actuellement en mesure de tenir seule valablement ce rôle sur toutes les filières. C'est la raison pour laquelle nous avons recommandé aux industriels français de rechercher des alliances hors de nos frontières, pouvant déboucher sur l'installation en France de fabricants étrangers. A nos yeux, cette démarche a un double avantage. Elle économise des devises et permet à l'industrie française de l'informatique d'avoir à portée de main des fabricants pouvant travailler à façon.

— Mais vous ne maîtrisez pas la technologie ?

— Paris ne s'est pas fait en un jour ; notre objectif est de la maîtriser sur un nombre réaliste de filières. D'une manière générale, j'attache une très grande importance au développement de la technologie. C'est notamment ce que manifeste la création d'un poste de délégué à la technologie et le fait que dans les programmes sectoriels que j'ai soumis et que je soumettrai au gouvernement, une place importante est faite à la recherche.

— Plus généralement, estimez-vous qu'il n'appartient pas à l'Etat de se substituer aux industriels privés ?

— On ne fait pas une politique industrielle sans les industriels et encore moins contre eux. Cela dit, nul ne saurait nier les retombées bénéfiques pour la recherche et la technologie de certains grands projets. Il est clair que l'industrie nucléaire française ne serait pas ce qu'elle est si le Commissariat à l'énergie atomique n'avait pas existé. Ce qui est vrai pour le nucléaire l'est aussi pour le spatial. Il appartient à l'Etat d'assumer certains risques, quitte ensuite à passer le relais à l'industrie privée.

— Un dernier mot ?

— Je suis un libéral et un chaud partisan de l'économie de marché. Je m'efforce d'êre cohérent et de faire passer mes convictions dans mon action. »

Propos recueillis par
PHILIPPE LABARDE.

NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES

EN DÉPIT DE QUELQUES DIFFICULTÉS

Les négociations textiles de la C.E.E. sont sur le point d'aboutir

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Les négociations engagées depuis le 10 octobre par la C.E.E. avec une trentaine de pays fournisseurs de textiles *« à bas prix de revient »* sont en train de se terminer. L'objectif de ces pourparlers est, on le sait, d'organiser de façon précise les importations de produits textiles dans la Communauté au cours des années à venir, en les stabilisant dans un premier temps à un niveau à peine supérieur à celui atteint en 1976 et en ne concédant pour la suite que des taux de progression modestes (*le Monde* du 12 octobre). Des résultats très positifs ont été obtenus. Des accords ou arrangements ont déjà été conclus avec treize pays représentant 25 % des importations de la C.E.E. en provenance des pays *« à bas prix de revient »*. Avec dix autres pays, représentant 48 % des importations — parmi lesquels Hongkong et la Corée du Sud, pourtant au départ très réticents à l'égard des propositions qui leur étaient soumises, — l'accord est, selon l'expression de M. Tranh Van Thinh, *« virtuellement fait »*.

Mais des difficultés subsistent avec quatre fournisseurs importants : l'Inde, le Pakistan, le Brésil et l'Egypte, qui ensemble représentent 17 % des importations de la C.E.E. Ils voudraient obtenir des quotas d'importation supérieurs à ce qui leur est proposé. M. Tranh Van Thinh a estimé que leur requête était en partie justifiée. Il a défini avec chacun d'entre eux, de manière informelle, les termes d'un accord possible, mais ceux-ci impliquent, et c'est là le problème, qu'on *« sorte du mandat »* confié par les Neuf à la Commission, autrement dit qu'on réajuste à la hausse les quotas d'importation dans la C.E.E. prévus pour deux produits ultra-sensibles : les tissus de coton et les filés de coton. Le dépassement nécessaire (par rapport au total des importations que l'on se propose de tolérer dans la C.E.E.) serait d'environ 2,5 % pour les filés de coton et de 5 % pour les tissus de coton.

Les Etats-membres de la C.E.E. avertis ont émis de vives réserves. Les Anglais surtout sont très hostiles à l'idée d'ouvrir les frontières de la Communauté davantage que prévu initialement. En dépit de ces premières réactions négatives, si la Commission, comme il est permis de le croire, suit l'avis de son négociateur, elle va proposer aux Neuf d'avaliser les accords informels passés avec les quatre pays. Elle fera valoir que c'est là un sacrifice nécessaire pour que l'opération *« négociations »* soit un succès complet et que, par conséquent, la Communauté puisse donner son accord au renouvellement de l'accord multifibre (A.M.F.) qui vient à expiration le 31 décembre. Les ministres des affaires étrangères des Neuf délibéreront des propositions de la Commission lors de leur prochaine réunion les 19 et 20 décembre. C'est alors seulement qu'il sera possible de faire un bilan complet de l'affaire.

PHILIPPE LEMAITRE.

Désaccord à Genève

(Suite de la première page.)

Prenant la parole devant la presse, le président du groupe, M Ljubisa Sekulic (Yougoslavie) a fait savoir que les pays du tiers-monde n'estimaient pas utile de poursuivre les discussions, tant que les pays du groupe B (occidentaux) n'auraient pas manifesté *« la volonté politique nécessaire pour donner un sens aux négociations futures »*.

Il est bien vrai d'ailleurs que trois semaines et demie de travaux n'ont pas rapproché en quoi que ce soit les positions en dépit de l'acceptation par les pays industrialisés, à Nairobi d'abord (4e CNUCED en 1976), puis à Paris (dialogue Nord-Sud 1976-1977) du principe de la création d'un fonds commun. Ces derniers n'en ont pas moins persisté à soutenir que le fonds commun de stabilisation des matières premières devait essentiellement revêtir le caractère d'un pool de financement, fondé sur la compensation des recettes et dépenses des stocks régulateurs de produits qui seront constitués. Les « 77 » envisagent ce fonds comme une véritable banque de produits de base disposant de 6 milliards de dollars grâce aux contributions des pays souscripteurs et dotée d'une véritable autonomie de décision. Ce qui aurait pour conséquence de permettre aux pays pauvres de se prononcer sur l'utilisation de cette masse de manœuvres et de pouvoir ainsi largement influer sur les relations économiques internationales. Malgré les efforts entrepris par M. Walker pour approcher les thèses des uns et des autres, sur la base de propositions françaises, les divergences ont persisté.

Au fur et à mesure que le groupe B acceptait de procéder à de légères concessions, les soixante-dix-sept augmentaient leurs exigences. Tout en reprochant aux pays riches leur refus d'accepter *« les aspects fondamentaux du Fonds commun, qui permettraient d'en faire l'instrument-clé d'un programme intégré pour les matières premières »*, M. Sekulic a cependant laissé une porte ouverte à la reprise des négociations, au cas où les pays industrialisés décideraient de modifier leur attitude.

Le groupe B, par la voix de son président, M. Gordon Barras (Grande-Bretagne), a tenu à marquer son désaccord, avec les vues exprimées par le groupe des soixante-dix-sept, et exprimé son regret devant la rupture. Il a précisé que tous les pays industrialisés étaient convaincus de la *« plus haute importance »* des pourparlers et qu'en conséquence, ils étaient disposés à reprendre les négociations dès que tous les groupes s'y montreraient disposés.

En fait, à la différence des pays en développement qui ont fait preuve d'une grande unité tout au long de la session, les pays industrialisés se sont opposés entre eux. Les pays scandinaves, en tout cas, se sont éloignés des autres, en se rapprochant des thèses défendues par les pays pauvres.

Pour sa part, la France s'est abstenue de faire une déclaration séparée au cours de la séance. Cependant, le chef de sa délégation, M. Stéphane Hessel, nous a révélé que sa délégation avait formulé, au début de la dernière semaine de la conférence, une proposition qui *« faisait la part équitable des préoccupations des pays industrialisés et des exigences légitimes des divers groupes composant le tiers-monde »*.

ISABELLE VICHNIAC.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SOCIAL

LES MESURES SOCIALES DU GOUVERNEMENT

Le minimum vieillesse est porté de 10000 francs à 11000 francs par an

Outre l'augmentation des salaires des fonctionnaires de 2,5 % à compter du 1er décembre, le conseil des ministres de mercredi 30 novembre a pris deux mesures en faveur des Français les plus défavorisés, comme « le Monde » daté 1er-2 décembre l'a indiqué. Le montant horaire du SMIC est majoré de 2,7 % à compter du 1er décembre, passant de 9,79 F à 10,06 F (et non pas 10,05 F, comme cela avait été envisagé initialement et comme « le Monde » daté 1er-2 décembre l'avait annoncé dans sa première édition), soit environ 1 750 F par mois. En un an, l'augmentation du SMIC est de 12,4 %, soit 2,7 % en pouvoir d'achat. Les allocations minimales vieillesse ont été majorées de 10 % par rapport à juillet 1977. Elles atteignent 11 000 F par an (30,16 F par jour).

Cet effort très net en faveur des personnes âgées les plus démunies a été souligné par le président de la République dans une interview télévisée mercredi soir. M. Giscard d'Estaing a précisé que la promesse qu'il avait faite lors de la campagne présidentielle avait été respectée. En trois ans et demi, a indiqué le président, c'est-à-dire depuis son arrivée à l'Elysée, le pouvoir d'achat du minimum vieillesse — qui est passé de 5 200 F à 11 000 F par an — s'est accru de 51 %. Le constat est exact et la date de référence logique.

Une autre référence, logique elle aussi, peut être utilisée : celle qui porte sur une période de quatre ans pour remonter à la date de fixation du minimum vieillesse à 5 200 F (janvier 1974) : selon cette référence, la majoration du pouvoir d'achat a été de 40 % (et non pas 30 % comme cela a été indiqué par erreur dans « le Monde » daté 1er-2 décembre). Ces différents calculs ne réduisent en rien la portée de l'effort des pouvoirs publics : en dépit de la crise économique, l'Etat a effectivement tenu ses promesses en donnant la priorité à la catégorie des Français les plus défavorisés.

Le président de la République : un démenti à des opinions très répandues

Dans l'interview qu'il a donnée mercredi soir 30 novembre, à la télévision, M. Giscard d'Estaing a notamment déclaré :

« J'ai tenu à présenter personnellement ces mesures pour apporter un démenti à trois opinions qui sont très répandues : la première opinion, c'est que les hommes politiques ne tiennent pas leurs promesses ; la deuxième opinion, c'est que le gouvernement ne fait rien de concret pour améliorer la justice en France ; et la troisième opinion, c'est que la seule façon, en France, pour obtenir satisfaction, c'est de descendre dans la rue et de se livrer à des manifestations violentes... Sur ces trois points, les décisions qui ont été prises mercredi apportent la preuve du contraire. »

Commentant les augmentations du minimum vieillesse ces dernières années, le président a précisé :

« Je mets au défi toute personne, ou toute organisation, d'apporter la preuve que les engagements que j'ai pris personnellement en faveur des personnes âgées, au moment de la campagne présidentielle, n'auraient pas été tenus.

» Au moment de mon élection à la présidence de la République, ce minimum était de 5 200 F par an, et il sera donc, en trois ans et demi exactement, passé de 5 200 F à 11 000 F pour une personne seule... Si vous tenez compte de la hausse des prix de mars 1974 à novembre 1977, vous constaterez que l'augmentation du minimum vieillesse, à prix constant, du pouvoir d'achat des personnes âgées, représente 51 % de progression réelle en trois ans et demi... Pendant cette même période, la production réelle de la France a augmenté en volume de 7 % ; donc la quantité de ce que les Français peuvent se partager a augmenté de 7 % et la part de ce que les personnes âgées les plus défavorisées vont désormais obtenir a augmenté de 51 %. »

A la question : *« Pensez-vous à votre vieillesse ? »*, le président a répondu : *« Je n'y pense pas. Je suis très absorbé par ce qui est ma tâche à l'heure actuelle. Je vous dirai qu'aujourd'hui, je préfère penser à la vieillesse des autres. »*

La dévaluation de 2,5 % du « franc vert » profitera essentiellement aux producteurs de lait

A l'issue de la rencontre avec les organisations professionnelles paysannes, le gouvernement a annoncé jeudi 1er décembre qu'il avait décidé de « demander, lors du prochain conseil des ministres de l'agriculture, qui se tiendra les 12 et 13 décembre à Bruxelles, qu'il soit procédé à un premier réajustement de la parité du « franc verts » de 2,50 % à compter du 1er février 1978 *». Cette décision, a précisé M. Mehaignerie, ministre de l'agriculture, fait partie du plan visant à supprimer les montants compensatoires européens dont le gouvernement souhaite qu'une «* étape significative *» soit réalisée en 1978. Le ministre de l'agriculture a, par ailleurs, confirmé que «* le Fonds national des calamités agricoles assurerait un paiement rapide et sans interruption des indemnités sur la base des orientations précédemment indiquées *». Dans l'ensemble, les organisations professionnelles agricoles ont accueilli ces mesures avec satisfaction.*

Le réajustement de 2,5 % du « franc vert » que le gouvernement a décidé de demander à Bruxelles, ne devrait pas avoir d'effet immédiat important sur les prix des produits alimentaires, tout en donnant satisfaction à une partie importante des producteurs. Il s'agit de modifier la parité du « franc vert » par rapport à l'unité de compte européenne (*le Monde* daté 1er et 2 décembre), afin de tenir compte en partie de la dépréciation de fait du franc par rapport à cette unité (15,5 % environ).

Cette *« dévaluation »* du « franc vert » n'entraînera pas une hausse immédiate des prix, puisqu'elle ne touche que les prix d'intervention, c'est-à-dire les prix minimaux garantis aux producteurs. Compte tenu du décalage normal, elle ne devrait pas avoir d'effet sur les prix de détail — et sur l'indice — avant mars 1978. En outre, elle ne concerne ni les fruits et légumes — qui ne bénéficient pas des prix d'intervention, — ni les céréales et la viande de bœuf, dont les prix de marché sont supérieurs aux prix d'intervention. En fait, seuls les producteurs de produits laitiers (beurre, poudre de lait) bénéficieront de cette augmentation de prix de 2,5 %.

Par ailleurs, le gouvernement a indiqué que le Fonds des calamités agricoles *« assurerait un paiement rapide et sans interruption »* des indemnités au taux prévu (soit 40 % en moyenne). Cet engagement était très attendu des producteurs. Le Fonds est, en effet, financé pour moitié par l'Etat, le reste provenant des cotisations des producteurs aux assurances calamités.

LES NOUVEAUX TAUX DU SMIC

Trois décrets du 30 novembre, publiés au « Journal officiel » du 1er décembre 1977, fixent à cette dernière date le montant des salaires minima en France et dans les départements d'outre-mer.

En France, le montant horaire du salaire minimum de croissance (SMIC) est fixé à 10,06 F soit 1 750 F par mois sur la base de l'horaire légal de quarante heures par semaine et 1 833 F environ par mois pour une durée effective moyenne de travail égale à quarante et une heures trente minutes. A la même date, le montant du « minimum garanti » est fixé à 6,50 F au lieu de 6,39 F.

Dans les départements de la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique, « les salaires individuels ne pourront être inférieurs au taux de 328,33 F par semaine pour quarante heures de travail effectif » au lieu de 319,65 F.

Dans le département de la Réunion, « les salaires individuels ne pourront être inférieurs au taux de 283,50 F par semaine de quarante heures de travail effectif (au lieu de 276 F) dans les professions autres que les professions agricoles rémunérées à la tâche. »

LA RÉCUPÉRATION DE CHALEUR DOIT PERMETTRE D'ÉCONOMISER 3 MILLIONS DE TONNES DE PÉTROLE EN 1985.

Faute du temps nécessaire pour discuter de l'ensemble de l'ordre du jour — les économies d'énergie ont été renvoyées au conseil des ministres du 7 décembre, — le gouvernement a simplement adopté dans le domaine énergétique un projet de loi sur la récupération des déchets thermiques de l'industrie et des centrales électriques.

A l'heure actuelle, la production d'électricité provoque des rejets thermiques qui atteignent près de 15 millions de tonnes d'équivalent pétrole (T.E.P.) et devraient représenter 40 millions de T.E.P. en 1985. L'objectif gouvernemental est modeste puisqu'il prévoit de récupérer 3 millions de T.E.P. vers 1985. Pour ce faire, le projet de loi tente de susciter la création de réseaux de distribution de chaleur, envisage le passage de canalisations de transport et de distribution et réglemente la publicité dans le domaine de l'énergie.

Les exploitants d'unités industrielles et des centrales de production électrique devront informer l'administration des quantités de chaleur disponibles. A la demande des collectivités locales, des réseaux de distribution de chaleur pourront faire l'objet d'un classement. A l'intérieur de périmètres de développement prioritaires, le raccordement des installations futures dépassant un certain seuil de consommation sera obligatoire.

Ce projet, qui a été déposé le 1er décembre à l'Assemblée nationale, est important *« sur le plan psychologique comme pour l'aménagement du territoire »*, a souligné M. Monory. Mais le ministre a affirmé qu'il doutait que ce texte soit discuté dès cette session parlementaire.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
1er DÉCEMBRE

Reprise technique

Le mot d'ordre de grève n'a pas été suivi jeudi à la Bourse de Paris, qui a fonctionné normalement ou presque. Seul l'acheminement des ordres a été perturbé par les arrêts de travail enregistrés aux P.T.T. et dans les banques. Après trois séances consécutives de baisse, et malgré la maigreur des courants d'échanges, le marché s'est redressé et les différents indices ont monté d'environ 1 %.

Trois compartiments ont principalement retenu l'attention des opérateurs : l'alimentation, le bâtiment et les automobiles. Ailleurs, l'intérêt s'est surtout concentré sur les grandes vedettes de la cote, telles Perrier, Roussel-Uclaf, C.G.E., PUK, Générale de Fonderie et Rhône-Poulenc. Bref, tout le terrain perdu la veille a été regagné et même au-delà, l'indice CAC repassant pour sa part la barre des 100.

La meilleure tenue de Wall Street n'a sans doute pas été étrangère à ce revirement de tendance. Mais la reprise observée a surtout revêtu un caractère technique, aucune information propre à la favoriser n'étant parvenue à la connaissance des investisseurs.

Rappelons que la séance du vendredi 2 décembre commencera avec au moins une demi-heure de retard, une assemblée du personnel boursier devant se tenir en fin de matinée. Elle se prononcera sur l'opportunité de déclencher une grève des cotations le lundi 5 décembre.

Aux valeurs étrangères, fermeté des américaines et des allemandes. Les mines d'or ont peu varié.

Sur le marché de l'or, le lingot a progressé de 150 F, à 25 390 F, et le napoléon de 1,80 F, à 246,90 F. Le volume des transactions s'est élevé à 7,08 millions de francs contre 6,7 millions.

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 9 3/8 %

LONDRES

L'effritement se poursuit en l'absence de demande par solidarité avec Wall Street. Tassement de British Petroleum sur l'annonce de résultats trimestriels décevants, et des mines d'or.

OR (ouverture) (dollars) 158 60 contre 160 30

VALEURS	CLOTURE 1/12	COURS 2/12
Beecham	625 ...	630 ...
British Petroleum	900 ...	892 ...
Courtaulds	111 ...	112 ...
De Beers	304 ...	300 ...
Imperial Chemical	392 ..	364 ..
Rio Tinto Zinc Corp.	192 ..	192 ..
Shell	556 ..	553 ...
Vickers	182 ..	183 ...
War Loan 3 1/2 %	34 1/8	34 ...
*West Driefontein	26 1/16	25 3/4
*Western Holdings	18 1/4	18 ...

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIETES

ROUSSEL UCLAF. — Pour les neuf premiers mois de l'exercice en cours, le groupe a réalisé un bénéfice net consolidé de 55,2 millions de francs. A elle seule, la société mère a réalisé un profit net de 55 millions de francs contre 54,3 millions de francs un an plus tôt.

Le conseil a décidé l'attribution d'une action gratuite pour dix anciennes.

BRITISH PETROLEUM. — Le bénéfice net réalisé par le groupe lors des neuf premiers mois de l'année s'est élevé à 54,3 pence par action contre 31,9 pence un an plus tôt.

DRESDNER BANK. — Le dividende de l'exercice 1977 devrait être proche de 10 deutschemarks par action, ce qui correspondrait à une hausse de 1,50 deutschemark, compte tenu de la nouvelle loi sur la fiscalité des entreprises.

U. I. F. — La progression des bénéfices pour 1977 devrait avoisiner 11 % et permettre la distribution d'un dividende en hausse (10 F pour 1976).

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	1/12	2/12
1 dollar (en yens)	244 175	242 60

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1976.)

	30 nov.	1er déc.
Valeurs françaises	92,2	93,2
Valeurs étrangères	99,6	100

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	61,7	62,1

NEW-YORK

Plus résistant

Après la forte baisse (12 points) enregistrée mardi, le marché de New-York s'est montré nettement plus résistant lors des deux séances suivantes. Mercredi, l'indice Dow Jones est parvenu à reprendre 2,43 points avant de céder jeudi 3,99 points pour s'établir à 825,71.

Les volumes d'échanges sont restés assez élevés avec 22,67 millions d'actions mercredi et 24,22 millions jeudi contre 23 millions mardi.

Favorisée par l'annonce d'une hausse de l'indice des principaux indicateurs économiques en octobre, le mouvement de reprise amorcé *mercredi ne s'est pas poursuivi jeudi* en dépit de la publication d'un certain nombre de bonnes nouvelles.

Ainsi, la masse monétaire, dont on craignait une nouvelle expansion, a, au contraire, diminué de 2,4 milliards de dollars, ce qui éloigne la possibilité d'une nouvelle hausse des taux d'intérêt dans l'immédiat et apaise les craintes à ce sujet.

Sur le plan de l'activité économique, les opérateurs ont retenu l'augmentation des dépenses de construction en octobre, le progrès des nouvelles commandes aux entreprises et l'amélioration des ventes au détail la semaine précédente.

Enfin, il se confirme que la Maison Blanche se prépare à accorder des rabais d'impôts pour une somme globale allant de 15 milliards à 25 milliards de dollars.

VALEURS	COURS 30/11	COURS 1/12
Alcoa	43 3/4	43 1/4
A.T.T.	59	59 ...
Boeing	28 1/8	28 1/8
Chase Manhattan Bank	29 3/4	29 5/8
Du Pont de Nemours	117 3/4	116 ...
Eastman Kodak	51 5/8	51 1/4
Exxon	46 1/2	46 ...
Ford	43 1/4	43 1/2
General Electric	50 1/8	50 1/4
General Foods	33 3/8	33 ...
General Motors	64 ...	63 5/8
Goodyear	17 3/4	17 5/8
I.B.M.	264 ...	262 5/8
I.T.T.	32 3/8	32 3/8
Kennecott	20 1/4	20 ...
Mobil Oil	64 1/8	64 3/8
Pfizer	27 1/2	27 3/8
Schlumberger	72 1/4	72 3/4
Texaco	27 3/8	27 1/8
U.A.I. Inc.	19 ...	19 1/4
Union Carbide	40 7/8	41 ...
U.S. Steel	30 ...	29 7/8
Westinghouse	18 5/8	18 3/8
Xerox	47 1/2	47 3/8

BOURSE DE PARIS - 1er DÉCEMBRE - COMPTANT

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsque le « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 1/12	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 858	4 849	4 850
Allemagne (100 DM)	218 180	219 040	218 ...
Belgique (100 F.)	13 841	13 901	13 775
Pays-Bas (100 fl.)	201 900	202 540	201 ...
Danemark (100 krd)	79 0:0	79 000	79 080
Suède (100 krs)	101 120	101 050	101 ..
Norvège (100 k.)	89 980	90 000	88 760
Grande-Bretagne (£ 1)	8 821	8 813	8 850
Italie (1 000 lires)	5 535	5 528	5 550
Suisse (100 fr.)	224 460	225 930	224
Autriche (100 sch.)	30 528	30 675	30 360
Espagne (100 pes.)	5 834	5 885	5 700
Portugal (100 esc.)	11 925	11 940	11 500
Canada ($ can. 1)	4 389	4 376	4 345

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 1/12
Or fin (kilo en barre)	25220	25250
Or fin (kilo en lingot)	25240	25390
Pièce française (20 fr.)	245 10	246 90
Pièce française (10 fr.)	211	211
Pièce suisse (20 fr.)	221 60	222 50
Union latine (20 fr.)	220 10	220 10
Souverain	230 50	230 80
Pièce de 20 dollars	1110	1112 .
Pièce de 10 dollars	614	620 ..
Pièce de 5 dollars	.. ..	341 ..
Pièce de 50 pesos	1065	1066 .
Pièce de 10 florins	224 20	230 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Au sommaire du supplément EUROPA publié dans « le Monde » de lundi (daté 6 décembre)

« Nous sommes tous keynésiens », par Alain Cotta ; « La fascination de l'union économique et monétaire », par David est là », par Hans Baumann ; « Le paradis industriel rlandas », par Piero de Garzarolli ; « Le « bond en avant » de l'agriculture chinoise », par Alain Jacob.

Le supplément est préparé en collaboration avec « la Stampa », « The Times » et « Die Welt ».

Le numéro du « Monde » daté 1er-2 décembre 1977 a été tiré à 579 567 exemplaires.

A B C D E F G

Des coupures quotidiennes d'électricité, entre 9 h et 10 h, sont prévisibles jusqu'au 8 décembre

De nouvelles coupures « sauvages » de courant ont surpris les usagers vendredi 2 décembre vers 7 h. 30. Elles ont été pratiquées sur l'ensemble du territoi entre 9 heures et 10 h. 30. La production globale avait alors baissé de 30 %, selon les syndicats, de 50 % selon la direction.

Les électriciens C.G.T. et C.F.D.T. appliqueront ainsi les consignes de grève qu'ils avaient décidées il y a dix jours, mais au sujet desquelles le public — et la direction de l'E.G.F., semble-t-il — avait été mal informé. Les syndicalistes, en effet, avaient annoncé que des grèves affectant successivement les diverses régions territoriales se poursuivraient du 2 décembre jusqu'au 8 décembre, avec coupures entre 9 heures et 10 heures. Ces arrêts de travail « tournants » concernent le personnel de la distribution et des transports. Ils s'accompagnent d'une grève de la production portant sur la totalité des centrales. Les délestages frapperont donc l'ensemble des utilisateurs jusqu'à vendredi prochain. r...eau8dé-qu'fusé

Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. de l'E.G.F. ont rejeté la responsabilité des coupures pratiquées aux premières heures de la matinée de vendredi sur la direction, qui a suspendu les importations de l'étranger.

La fourniture d'énergie électrique, en temps normal, doit constamment être adaptée à la demande, déclenchée par la mise en service des appareils ou installations des usagers. Le réglage est assuré instantanément par divers dispositifs techniques complexes. En cas de perturbation sérieuse, un ingénieur intervient pour arrêter certaines centrales ou en mettre d'autres en marche.

La condition essentielle de cette régulation est une bonne prévision de la demande. Disons très succinctement qu'en cas de panne grave l'interconnexion avec les réseaux étrangers (dont certains fournissent le complément des heures de pointe) est interrompue et le courant coupé à certains utilisateurs.

En cas de grève de la production d'énergie, les délestages pourraient être planifiés si l'on pouvait prévoir la consommation des utilisateurs. Mais ces derniers réduisent généralement de façon spontanée leur rythme de consommation, surtout si d'autres mouvements de grève perturbent l'activité générale.

Les coupures subies par les usagers peuvent alors varier d'un instant à l'autre, sans prévision possible. Elles sont d'autant plus déplorables.

Des membres des P.M.I. (Petites et moyennes industries) ont manifesté, vendredi, en fin de matinée, devant un des immeubles de l'E.D.F. rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris, pour protester contre les coupures de courant.

MORT DE M. DOR DE LA SOUCHÈRE FONDATEUR DU MUSÉE PICASSO

Nous apprenons la mort de M. Romuald Dor de la Souchère conservateur du musée Picasso d'Antibes. Il était âgé de quatre-vingt-neuf ans.

Sans M. Romuald Dor de la Souchère, le musée Picasso d'Antibes n'aurait sans doute pas existé. C'est à cet ancien professeur d'histoire antique au lycée d'Antibes que la forteresse des Grimaldi doit sa transformation en musée et non en hôtel. En 1925, le château qui domine le splendide paysage de mer devait être mis aux enchères par les Domaines. M. Dor de la Souchère persuada la municipalité de l'acheter pour en fair un musé archéologique régional.

Mais, au lendemain de la guerre, le destin du petit musée devait changer à la suite d'un coup du hasard. En 1946, Picasso quitte Paris pour s'installer sur la Côte. Le conservateur offre le musée au peintre pour y faire *« ce que bon lui semble »*. Picasso s'y enferme et, au bout de six mois, il en part, laissant sur place quarante-sept peintures sur plaques de fibro-ciment et trente et une sculptures et céramiques. Le château Grimaldi, qui a finalement gardé les œuvres données par la famille, devait, par la suite, s'appeler musée Picasso.

Depuis trente ans, les visiteurs du musée d'Antibes pouvaient suivre, à travers ses expositions d'été, l'évolution de l'art contemporain. — J. M.

LA DÉLÉGATION FRANÇAISE AU COURONNEMENT DE L'EMPEREUR BOKASSA Ier

La France sera représentée au couronnement de l'empereur Bokassa-Ier à Bangui, le dimanche 4 décembre, par M. Robert Galley, ministre de la coopération, chef de la délégation, M. Guy Georgy, directeur des affaires africaines et malgaches au Quai d'Orsay, et M. René Journiac, conseiller technique à la présidence de la République.

MEURTRE A L'AMICALE DES ALGÉRIENS EN EUROPE

Deux hommes ont tué, ce vendredi 2 décembre, vers 9 h. 30, le gardien de nuit de l'Amicale des Algériens en Europe située au n° 23 de la rue Louis-le-Grand, à Paris (2e). Selon nos premières informations, la victime, M. Sebal Laïd, âgé de quarante-six ans, père de quatre enfants, de nationalité algérienne, a été mortellement blessé d'une dizaine de balles provenant de deux armes de calibre différent. M. Laïd, qui traversait le hall de l'immeuble, quittait son travail. Les deux meurtriers ont pris la fuite à pied en direction du boulevard des Italiens.

LA CHUTE DU DOLLAR REPREND

Le deutschemark à 2,1950 F

Interrompue en milieu de semaine par l'annonce du plan japonais visant à réduire l'excédent de la balance commerciale nippone, la baisse du dollar a repris de plus belle jeudi 1er décembre et surtout vendredi. A Francfort et à Zurich, le cours de la monnaie américaine a enfoncé ses plus bas niveaux, tombant respectivement à 2,2070 DM contre 2,22 DM mercredi et 2,1350 F.S. contre 2,16 F.S. A Paris, il a également baissé (4,84 F contre 4,85 F), mais moins vite qu'ailleurs ; de sorte que le cours du deutschemark a battu son nouveau record : 2,1950 F contre 2,19 F jeudi et 2,18 F mercredi. Quant au franc suisse, il s'envole : 2,2650 F contre 2,25 F. Sur le marché de l'eurofranc, les taux se sont tendus jusqu'à 14 %, ce qui dénote une certaine inquiétude sur l'évolution du franc français.

La monnaie allemande, qui avait déjà progressé de 22 % par rapport au franc entre novembre 1975 et novembre 1976, puis avait limité sa hausse à 2 % depuis cette date jusqu'au début d'octobre 1977, vient, en deux mois, de se valoriser de 4 % par rapport à la monnaie française. L'ascension continue du deutschemark met à rude épreuve le « serpent » monétaire européen, au sein duquel les monnaies les plus faibles (franc belge, couronnes danoise et norvégienne et même florin) ne peuvent tenir la cadence. La Banque nationale de Belgique est obligée, avec l'aide de la Bundesbank, de soutenir sa monnaie et vient de relever son taux d'escompte de 6 % à 7 %. Inutile de dire que les rumeurs d'un éclatement du « serpent » ont recommencé à courir à la veille du week-end.

● *M. Knud Jespersen*, secrétaire général du parti communiste danois, est mort, ce vendredi 2 décembre, dans un hôpital de Copenhague, des suites d'une longue maladie, à l'âge de cinquante et un ans. Il occupait ce poste depuis 1955. — *(U.P.I.)*

DANS LE HAUT-RHIN

M. Chirac a rencontré de nombreux « centristes »

De notre envoyé spécial

Mulhouse. — Reçu à Thann mercredi 30 novembre par M. Schiélé, maire de la ville, sénateur, vice-président du C.D.S., M. Chirac lui a répondu qu'il venait *« d'entendre un discours qu'il aurait pu prononcer »* lui-même ajoutant : *« Il n'y a plus entre nous la moindre divergence »*, ce qui devait être confirmé au cours d'une conversation en tête à tête entre le leader centriste et le président du R.P.R. à propos des candidatures dans les cinq circonscriptions du Haut-Rhin.

A Mulhouse, malgré le souhait exprimé par M. Emile Muller, M. Chirac n'a pas été reçu par la municipalité qui comporte cependant quelques élus R.P.R. Les responsables locaux du mouvement avaient déconseillé au président du R.P.R. une telle rencontre, redoutant que M. Muller ne l'utilise à son profit dans la prochaine campagne électorale.

A Mulhouse, devant plus de trois mille auditeurs venus malgré une température de — 8 °C, l'ancien premier ministre s'en est pris avec vivacité à M. Mitterrand, disant notamment :

« Les socialistes se sont apparemment séparés des communistes, à en juger par des invectives qui s'échangent aimablement entre les deux bords. Mais ils n'ont pas changé d'un pouce leur projet désastreux de nationalisation ; pis encore, ils ont prouvé au cours de leurs négociations avec leurs partenaires qu'ils étaient prêts à l'aggraver. Ils n'ont pas changé d'un pouce leur volonté de réveiller entre les Français les querelles les plus éculées, comme l'ont attesté les récentes déclarations de M. Mitterrand sur, ou plutôt contre, la liberté de l'enseignement, qui a confirmé l'analyse du rapport Mexandeau. M. Mitterrand est brillant et intelligent, mais il n'a pas d'idées, il n'a aucune conviction, tiraillé au gré des courants qui existent dans son parti. Ne veut-il pas relancer la querelle de la laïcité ? Je ne désespère pas demain de voir M. Mitterrand dire qu'il faut lever le pied gauche chaque fois qu'on voit un curé, pour conjurer le sort. »

« Nous ne sommes pas sortis de la crise »

Tout en se présentant comme un partisan résolu de l'union de la majorité ; tout en exaltant la valeur du pacte électoral, M. Jacques Chirac s'en est pris de façon incisive, mais sans jamais les nommer, à MM. Barre et Giscard d'Estaing. Evoquant la rupture de l'union de la gauche, il a ainsi déclaré : *« J'ai indiqué que le paysage politique n'avait pas changé au moment où quelques-uns en escomptaient quelque chance nouvelle et irradiante pour la majorité. »* Il a dit encore : *« Nous sommes bien obligés de constater que les efforts louables du gouvernement ne nous ont pas permis de sortir de la crise. »* Enfin, à propos de l'Europe, il a estimé : *« Aujourd'hui, si tous les chefs d'Etat, comme disait de Gaulle, crient « l'Europe, l'Europe ! », en réalité aucune flamme n'existe. Que de gaspillages d'énergie, que de fantaisies ! Nous assistons à de pauvres réunions de chefs d'Etat qui n'ont rien donné, sinon de proposer un projet d'élection du Parlement européen au suffrage universel qui ne correspond en rien à un objectif déterminé et sur lequel on n'a pas trouvé deux chefs d'Etat disant la même chose. Tout ceci ne fait pas sérieux. »* — A. P.